

Bibliographie commentée

Thomas A. Hale

Volume 14, Number 3-4, octobre 1978

Les écrits d'Aimé Césaire : Bibliographie commentée

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/036673ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/036673ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (print)

1492-1405 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Hale, T. A. (1978). Bibliographie commentée. *Études françaises*, 14(3-4), 221-498.
<https://doi.org/10.7202/036673ar>

1935

35/1 « Nègreries. Jeunesse noire et assimilation »

a) *l'Étudiant noir*, mars 1935.

b) Deuxième moitié du texte reproduite par Lilyan Kesteloot dans « Le Groupe de *l'Étudiant noir* », chapitre sept de son étude *les Écrivains noirs de langue française : naissance d'une littérature*, Bruxelles, éditions de l'Institut de sociologie, Université libre de Bruxelles, 1963, p. 99-100.

La paternité de *l'Étudiant noir* remonte à Césaire. Afin de mieux situer ce premier texte de Césaire que nous avons pu consulter (il est possible que d'autres textes aient paru avant celui-ci), nous résumons brièvement les observations de Kesteloot, qui a « découvert » le journal étudiantin, de Mbwil a Mpaang Ngal (*Aimé Césaire : un homme à la recherche d'une patrie*, Dakar, Nouvelles Éditions africaines, 1975, p. 59-61), et de Césaire lui-même faites au cours de nos entretiens.

Lorsque Césaire est élu président des étudiants martiniquais à Paris au début de l'année scolaire 1934-1935, il remplace avec ses amis un groupe d'étudiants de tendance assimilationniste. Césaire précise durant notre entretien en juillet 1972 à Paris, *qu'il y avait un petit journal corporatif, qui s'appelait l'Étudiant martiniquais, et alors moi, j'ai décidé de l'élargir et de l'appeler l'Étudiant noir, précisément pour avoir la collaboration des Noirs qui n'étaient pas seulement des Martiniquais, pour l'élargir au monde entier. C'était beau-*

coup plus culturel, beaucoup moins corporatif, et un petit peu idéologique, ce qui veut dire que c'était déjà un peu la négritude. C'était une idéologie négritude qui remplaçait une idéologie assimilationniste.

(Césaire précisa en 1968 qu'il avait à l'époque l'intention de l'appeler *l'Étudiant nègre*. Mais les autres étudiants antillais trouvèrent ce titre trop agressif. Voir 68/401).

Il invite Senghor et Damas à participer à la rédaction d'un journal qui, comme ceux qu'on trouve dans le quartier latin aujourd'hui, n'a que quatre pages et ne paraît qu'irrégulièrement.

Damas, dans « Notre Génération », œuvre inédite citée par Kesteloot (p. 91), explique que *l'Étudiant noir* est un journal de combat avec pour objectif « la fin de la tribalisation, du système clanique en vigueur au quartier latin ». Pour Damas, on cesse d'être « un étudiant essentiellement martiniquais, guadeloupéen, guyanais, africain, malgache, pour n'être plus qu'un seul et même étudiant noir. Terminée la vie en vase clos ».

Il y a, écrit Kesteloot, qui a interviewé presque tous ceux qui ont participé à *l'Étudiant noir*, « discussion du communisme sur le plan social, du surréalisme sur le plan littéraire » (p. 99). Mais il y a des divisions à l'intérieur du groupe. Césaire déclare (même interview citée ci-dessus) : *Il y avait une petite polémique avec quelques étudiants qui étaient communistes et qui considéraient que c'était une sorte de déviation et qu'on insistait trop sur la question de couleur, sur la question de négritude. Cela a toujours été comme ça. Je me souviens que Senghor réfuta certains arguments donnés par ceux qui rejetaient la négritude. Chacun se trouvait un peu de ce qu'il voulait. Sainville était du côté communiste. Il a écrit, mais il n'était pas d'accord, il était de la tendance anti-négritude.*

Senghor, se référant à Césaire dans une lettre à Kesteloot en 1960 (Kesteloot, p. 99), précise : « Césaire menait la lutte, avant tout, contre l'assimilation des Antillais. Pour moi, je visais à analyser et à exalter les valeurs traditionnelles de l'Afrique noire. »

Dans ce premier écrit de Césaire, on trouve de nombreux thèmes qui réapparaîtront à travers son œuvre littéraire et politique : le problème de l'identité du Noir qui se considère comme assimilé (le narrateur du *Cahier d'un retour au pays natal* qui déclare *je force la membrane vitelline qui me sépare de moi-même*, et ceux qui se bouchent les oreilles devant les histoires d'esclavage dans le même poème) ; les rapports colonisateur/assimilé, sujet qui se retrouve sous diverses formes dans toutes ses pièces.

L'appel que lance le jeune étudiant à ses confrères de lutter contre soi et de se retrouver, d'agir et de créer, préfigure dans un sens le rôle de mentor de la jeunesse martiniquaise que jouera Césaire à son retour dans l'île (voir 45/41).

L'assimilation que Césaire attaque dans l'article est à distinguer de l'assimilation que lui et ses adhérents réclameront dix ans plus tard lors de la campagne pour la départementalisation. À cette époque, l'assimilation veut dire l'égalité économique avec la métropole (voir 46/66 à 46/71).

L'Étudiant noir paraît cinq ou six fois entre 1934 et 1936 et disparaît à cause de la mévente, l'intervention de la police (les éditeurs n'ayant pas fait le dépôt légal). Tous les exemplaires ont disparu sauf celui qui contient l'article de Césaire. Selon Martin Steins, qui nous a fourni une photocopie de ce texte, le seul numéro de *L'Étudiant noir* se trouve à la Section outre-mer des Archives nationales.

Voici un extrait de la première partie du texte.

Un décret dit aux Nègres :

« Vous êtes semblables aux Blancs : vous êtes assimilés. »

Le Peuple, plus sage que les décrets, parce qu'il suit Nature, nous crie :

« Hors d'ici ; vous êtes différents de nous ; vous n'êtes que des métèques et des nègres », et il se moque du « moricaud à melon », houspille le « mal blanchi », matraque le « négro ». [...]

Il est donc vrai que l'assimilation [...] finit toujours dans le mépris et dans la haine et qu'elle porte en elle des germes de lutte du même contre le même. [...]

C'est pour cela que la jeunesse noire tourne le dos à la tribu des Vieux.

La tribu des Vieux dit : « assimilation », nous répondons : résurrection !

1939

39/2 CAHIER D'UN RETOUR AU PAYS NATAL

a) Première version dans *Volontés* [Paris], n° 20, août 1939, p. 23-51.

b) Fragment inédit intitulé « En guise de manifeste littéraire » dans *Tropiques*, n° 5, avril 1942, p. 7-12. Dédié à André Breton.

c) Première édition en volume : *Cahier d'un retour au pays natal/Memorandum on My Martinique*, version bilingue (avec de nombreuses modifications) de a : Brentano's, New York, 1947. 158 pages non numérotées. Préface d'André Breton, « Un grand poète noir », paru d'abord sous le titre « Martinique charmeuse de serpents. Un grand poète noir » dans *Hémisphères* [New York], n° 2-3, Fall-Winter 1943-1944, p. 5-11 avec la note suivante : « Cette étude constitue la Préface qu'André Breton vient d'écrire pour l'édition bilingue du *Cahier d'un retour au pays natal* d'Aimé Césaire, à paraître prochainement aux éditions Hémisphères. » Traduction de Lionel Abel et Ivan Goll.

Achévé d'imprimer : 7 janvier 1947. Mille exemplaires numérotés sur papier Strathmore.

d) Deuxième édition (première édition française ; version modifiée de c) : Bordas, 1947. 99 pages. Préface d'André Breton (même texte qui a paru dans c).

Achévé d'imprimer : le 25 mars 1947. Comprend 50 exemplaires sur pur fil Lafuma. À la fin du texte, p. 96, paraît la note suivante : « L'essentiel de ce poème a paru en 1939 dans la revue *Volontés* (Paris). »

e) Édition définitive (version modifiée de d) : Présence africaine, 1956, 91 pages. Notation « Édition définitive ». Pré-

face de Petar Guberina, p. 9-23. Comprend 20 exemplaires numérotés sur pur fil Lafuma. Dépôt légal, 2^e trimestre 1956.

f) Repris en 1960 avec l'indication « Deuxième édition » au lieu de « Édition définitive ».

g) Édition courante : *Cahier d'un retour au pays natal/Return to My Native Land*, Présence africaine, 1971, Préface d'André Breton, traduction d'Émile Snyder à partir de la version de Lionel Abel et Ivan Goll.

h) *Œuvres complètes*.

Il existe de nombreuses traductions du poème. En plus de la version d'Émile Snyder et de l'édition courante, parue d'abord en 1968 sans préface, il y a :

En anglais : *Return to My Native Land*, Penguin Books, Harmondsworth, 1968, traduction de John Berger et Anna Bostock ; introduction de Mazisi Kunene.

En allemand : *Zürück ins Land der Begurt*, édition bilingue, Frankfurt, Insel Verlag, 1962, traduction de Janheinz Jahn, repris en 1967 par Suhrkamp, avec une postface de Jahn.

En italien : *Ritorno al paese natale*, Reggio Emilia, Poligrafici, 1967.

En espagnol : *Cuaderno de un Retorno al País Natal*, édition bilingue, Mexico, D. F., Ediciones Era, 1969, prologue et traduction d'Agustí Bartra.

Enfin, il y a une référence à une édition cubaine dans *Tropiques*, n° 6-7, février 1943, p. 60 : « Nous apprenons de Cuba la publication du poème d'Aimé Césaire : *Cahier d'un retour au pays natal* traduit en espagnol par Lydia Cabrera, illustré par Wilfredo Lam et précédé d'une préface de Benjamin Péret dont nous reproduisons la copie : »

À part cette annonce et le texte élogieux de Péret, nous n'avons trouvé nulle trace de cette traduction.

C'est « en tournant le dos à la poésie », comme le poète l'a dit lors de sa conférence de presse au Québec (voir 73/432) que Césaire a entrepris d'écrire son *Cahier d'un retour au pays natal*. Après avoir déchiré ses poèmes écrits selon les modèles traditionnels, il commence, vers 1934 ou 1935, à noter ses observations et ses idées dans un cahier d'écolier. Ayant passé une difficile année 1934-1935 à préparer les examens d'entrée à

l'École normale supérieure, Césaire part en vacances avec un camarade de classe yougoslave, Petar Guberina. Arrivant chez les parents de Guberina en Yougoslavie, l'étudiant martiniquais remarque une île dans l'Adriatique qui s'appelle Martinska, ou l'île Saint-Martin. Césaire ne sait pas pour sûr si cette image d'une île associée à son île natale marque le commencement du poème. Mais en tout cas, l'île adriatique évoque des souvenirs de la Martinique et, note Césaire, contribue peut-être à la genèse d'un poème qui ne prendra sa forme finale que vingt ans plus tard.

L'été suivant, il rentre à la Martinique pour les vacances scolaires, pour revoir son pays natal après une absence de cinq ans. Le contraste entre ce à quoi il s'est habitué à Paris et la vie à la Martinique produit chez le jeune étudiant le choc culturel qu'il décrit dans la première partie du *Cahier d'un retour au pays natal*.

De retour à Paris, il continue à travailler sur le poème et en lit des extraits à Senghor et Damas. Refusé par un éditeur parisien en 1937-1938, le poème est en quelque sorte « découvert » lorsqu'un des professeurs de Césaire, Petitbon, remarque le ton trop poétique des dissertations du jeune Martiniquais et lui demande ce qu'il fait. Césaire lui montre le poème et Petitbon lui conseille de l'envoyer à Georges Pellorson, directeur de la revue *Volontés*. Pellorson le publie à la veille du retour de Césaire à la Martinique en août 1939.

Le *Cahier d'un retour au pays natal* passe inaperçu à Paris. À la Martinique, il n'y a que l'article élogieux consacré au poème par Aristide Maugée (*Tropiques*, n° 5, avril 1942). Le poème reste presque inconnu jusqu'à sa publication en volume avec la préface de Breton en 1947 et, surtout, la parution d'*Orphée noir* de Sartre l'année suivante. C'est le texte de Sartre qui lance le poème, son auteur, et le mot négritude, car le philosophe français signale Césaire comme le poète le plus important de la nouvelle littérature nègre dans sa préface à *l'Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française* préparée par Senghor en 1948. Cependant, ce n'est qu'après la publication de la version définitive en 1956 et la parution de la nouvelle traduction d'Émile Snyder

en 1968 que le poème attire un public qui s'étend au-delà des limites du monde noir francophone.

Césaire a publié *quatre* versions du poème et un fragment qu'il a intégré aux trois dernières éditions. La quatrième version résulte du fait peu connu que les éditions de 1947, publiées presque simultanément, représentent deux stades différents dans l'évolution du poème. Le texte publié en version bilingue aux États-Unis a été sans doute envoyé aux traducteurs pendant la guerre, probablement par les soins de Breton.

La première version, si elle ne contient pas le fragment publié en 1942 et ajouté aux versions ultérieures, constitue, comme l'indique la note à la fin de l'édition Bordas, « l'essentiel » du poème. Elle contient à peu près 9 000 mots et sera augmentée de 3 000 à 4 000 mots en 1947. Les deux versions de 1947 et l'édition définitive de 1956 sont approximativement de la même longueur. Ce qui rend difficile les comparaisons entre les quatre textes est la variété de formats, 1939 étant très serré, les autres progressivement plus ouverts, avec de moins en moins de mots par page. Il serait donc incorrect de qualifier la première version de « fragments ».

Résumons les modifications principales. Les quatre textes s'accordent, avec quelques exceptions, jusqu'à la fin du passage consacré à Toussaint Louverture (p. 71, édition courante, *Présence africaine*, 1971). *Volontés* et Brentano's omettent la première page (p. 29, 1971), et *Volontés* omet aussi la série de passages surréalistes et leur introduction, qui commencent avec le premier « Partir » (Brentano's manque le mot « Partir » [p. 64]) et termine avec « la terre où tout est libre... » (p. 57, 59, 61 de 1971).

C'est après l'histoire de Toussaint Louverture que Césaire commence à déplacer, supprimer et ajouter de nombreux passages. Ces modifications apportées progressivement aux trois versions contribuent à élever le ton militant du poème, à souligner davantage le rôle de l'Afrique et à établir une sorte de dialectique thématique qui sert de ressort pour la transformation du narrateur en messie (vrai retour à la Martinique ; retour imaginé à l'Afrique et descente désaliénante en soi ; vision hallucinée du paradis).

L'apport le plus important à l'édition Brentano's est le fragment de *Tropiques*, texte de neuf pages qui décrit la première prise de conscience du narrateur (« inutile de durcir sur notre passage ... Qui et quel sommes-nous ? ... Qu'y puis-je... Je force la membrane vitelline qui me sépare de moi-même... oblique chemin des fuites et des monstres » ; (pages françaises non numérotées 106-122 ; en 1971, p. 73-89, mais avec de nombreuses modifications). Outre les références à la langue secrète des esclaves, (« l'arbre tire les marrons du feu »), le passage contient de nombreuses images surréalistes. Le fragment de *Tropiques* sert de lien logique entre la description de la Martinique et la définition de la négritude et intensifie la réaction du narrateur à ce qu'il a vu.

D'autres ajouts à la version de 1939 comprennent deux pages lyriques insérées après la mort de Toussaint Louverture (« Vienne le colibri » à « tel un minerais », pages françaises non numérotées 78 à 82 ; en 1971, p. 113, 115) et, juste après le passage de *Tropiques*, les séries d'images qui commencent « O terre mer almée » ... « À force de penser au Congo... ... les rêves ne sont hantés de nul fantôme ». (Pages françaises non numérotées 104, 106 ; en 1971, la plupart du passage se trouve à la page 75.)

Pour l'édition Bordas, il renverse l'ordre de deux passages de Brentano's (« Vienne le colibri » à « tel un minerais », p. 75-77 ; en 1971, p. 113, 115) et un long passage de onze pages (« Et maintenant un dernier zut » à « Mais quel étrange orgueil soudain m'illumine », p. 61-75 ; en 1971, p. 89-111) et les place après le fragment de *Tropiques* (p. 61-77 ; en 1971, 73-89). Aussi, il insère le chant du sorcier (« Voom rooh oh... ») dans le passage de *Tropiques*. Ces modifications ont l'effet de retarder la définition de la négritude et d'élever le ton du poème à un niveau plus en accord avec les hallucinations qui marquent la dernière partie.

Enfin, dans la version finale de 1956, il ajoute plusieurs passages (« Au bout du petit matin ces pays sans stèle » juste après Toussaint Louverture, p. 71, 73 en 1971 ; les personnages de Siméon Piquine, Grandvorka et Michel vers la fin du poème, p. 131, 133 en 1971), intensifie un autre (la référé-

rence au négrier, p. 67, devient « Nous vomissure de négrier », p. 99 en 1971), et resitue « À force de regarder les arbres » (p. 49), après la question « Qui et quels sommes-nous ? » (p. 75 en 1971). Dans l'ensemble, la dernière version a moins de références sexuelles que les versions précédentes. Avec ces dernières modifications, Césaire arrive à la mise au point, en quelque sorte, d'une structure fondée sur une série de mouvements dialectiques à divers niveaux du poème.

1941

41/3 *Présentation [de Tropiques]*

a) *Tropiques*, n° 1, avril 1941, p. 5-6.

b) Kesteloot, Lilyan, *les Écrivains noirs d'expression française : naissance d'une littérature*, Bruxelles, éditions de l'Université libre de Bruxelles, 1963, p. 213-214.

Dirigé par Césaire, avec l'aide de sa femme Suzanne et de ses amis René Ménénil, Aristide Maugée et d'autres jeunes intellectuels martiniquais, *Tropiques* paraît onze fois (numéros 1 à 14, y compris 3 numéros doubles) entre avril 1941 et septembre 1945. La Martinique étant progressivement coupée du monde à partir de 1940, *Tropiques* sert non seulement à remplir un vide culturel, mais aussi à ouvrir les yeux des Martiniquais à leur culture et à leurs origines africaines. L'éditeur et ses amis lancent des attaques voilées contre le régime de l'amiral Robert, attaques qui deviennent de plus en plus évidentes aux censeurs de Vichy. Césaire est obligé à plusieurs reprises de changer d'imprimerie et, à un certain moment, le gouvernement entame une campagne contre lui afin de le forcer à démissionner de son poste de professeur de lettres au Lycée Schoelcher. En mai 1943, le lieutenant de vaisseau Bayle, chef du Service d'information, refuse d'octroyer du papier à la revue qu'il traite de « révolutionnaire, raciale et sectaire » (voir 64/350 pour la réponse de Césaire et ses collaborateurs). Deux mois plus tard, après les émeutes de Fort-de-France causées par le racisme du régime et le manque de denrées résultant

du blocus allié de l'île (voir la description de la situation à Fort-de-France par Frantz Fanon dans son essai « Antillais et Africains », *Pour la Révolution africaine*, Maspero, 1964), les dirigeants de Vichy démissionnent. *Tropiques* recommence à paraître en octobre 1944 et continue jusqu'en septembre 1945, un mois avant l'élection de Césaire à l'Assemblée nationale constituante.

Dans le premier numéro, tiré à 500 exemplaires, Césaire publie des fragments de ses poèmes les plus surréalistes, un texte sur l'ethnologue allemand Leo Frobenius par Suzanne Césaire, des poèmes de Péguy, un article de Ménil, « Naissance de notre art », et enfin un article sur Mallarmé et Debussy par Georgette Anderson. Dans les numéros suivants, Césaire publie d'autres poèmes, non seulement de lui-même, mais aussi des afro-américains ; études sur le folklore, les survivants africains, la flore et la faune à la Martinique ; le folklore afro-cubain, l'esclavage, le surréalisme ; André Breton, Maurice Maeterlinck, Thierry Maulnier, Mallarmé ; des textes de Frobenius, Lautréamont et Victor Schoelcher.

Ce texte est le premier où Césaire s'adresse immédiatement et directement au peuple martiniquais, les textes de *l'Étudiant noir* (35/1) et du *Cahier d'un retour au pays natal* (39/2) restant presque entièrement inconnus dans l'île en 1941. L'appel qu'il lance aux Martiniquais les pressant d'établir une culture martiniquaise, au moment où les armées d'Hitler déferlaient sur l'Europe, annonce deux thèmes qui se trouvent à travers son œuvre littéraire et politique : primauté des particularités culturelles comme point de départ d'une contribution à l'universel et refus de toute domination politique. Dans le contexte immédiat de l'occupation de la Martinique par le gouvernement de Vichy, le « non à l'ombre » nazie signale le commencement de sa résistance contre le régime de l'amiral Robert.

Nous tenons à signaler que les Éditions Place viennent de publier une édition fac-similé de *Tropiques*, grâce aux soins de Jacqueline Leiner, qui y a ajouté un entretien avec Césaire. Mais notre exemplaire est arrivé trop tard pour inclure ici des références à la réédition et à l'entretien.

Où que nous regardions, l'ombre gagne. L'un après l'autre les foyers s'éteignent. Le cercle d'ombre se resserre, parmi des cris d'hommes et des hurlements de fauves. Pourtant nous sommes de ceux qui disent non à l'ombre. Nous savons que le salut du monde dépend de nous aussi. Que la terre a besoin de n'importe lesquels d'entre ses fils. Les plus humbles.

41/4 « Fragments d'un poème »

a) *Tropiques*, n° 1, avril 1941, p. 9-23.

b) Première moitié du poème, sous le titre « les Pur-sang », dans *Hémisphères*, n° 2-3, Fall-Winter 1943-1944, p. 12-15.

c) Version originale, sous le titre « les Pur-sang » dans *les Armes miraculeuses*, 1946. Le texte comprend plusieurs modifications (élimination de certaines strophes, addition d'autres, y compris une partie publiée en 1943 dans *Tropiques*, n° 6-7 [voir 43/20] sous le titre « Entrée des amazones »).

d) c modifié légèrement pour l'édition 1970 de *les Armes miraculeuses* (le mot *stalactites* devient *stalagmites*, les mots *fume* et *fumée*, disposés verticalement, une lettre par ligne, en 1946, sont mis en position horizontale.)

e) d repris dans les *Œuvres complètes* avec de légères modifications (élimination d'une conjonction et de nombreuses virgules, variations dans l'usage des lettres majuscules).

Rien n'annonce au lecteur qu'il y aura une suite à ce poème. Mais Césaire a publié « Fragments d'un poème. Le Grand Midi (Fin) » dans le numéro suivant de *Tropiques* (41/6) et un troisième fragment, « Conquête de l'aube », l'année suivante dans la revue *V.V.V.* (42/18). Dans ce premier volet du poème, il met en exergue le célèbre vers de Rimbaud :

Je dis qu'il faut être voyant, se faire voyant.

« Les Pur-sang » est l'un des poèmes les plus surréalistes de Césaire. Il traduit la tentative du poète de réduire à zéro le monde et la conscience de l'individu afin de recommencer à partir d'un monde nouveau. Dans ce sens, on peut distinguer le surréalisme de Césaire du surréalisme européen dont les buts sont rarement si précis. La référence à Rimbaud dans la version

originale et le fait que le poème ait été écrit avant sa rencontre avec Breton en avril 1941 renforcent l'impression que le surréalisme de Césaire remonte en grande partie à ses lectures et aux précurseurs et non pas à son contact direct avec Breton. Selon Césaire, Breton confirme ses expériences avec le surréalisme, mais il ne l'y a pas initié.

41/5 « Charles Péguy »

— *Tropiques*, n° 1, avril 1941, p. 39-40.

Césaire présente quatre poèmes de Péguy — « Paris vaisseau de charge », « Paris double galère », « Paris vaisseau de guerre » et « Présentation de la Beauce à Notre-Dame de Chartres » — avec quelques images du poète français qui pourraient inspirer ceux qui avaient, en 1941, perdu tout espoir dans le futur de l'homme.

Homme du temporel, mais paladin du spirituel. Dégageant de toute chose l'esprit et la faisant passer à l'éternité. [...] Son cœur battait pour la justice, battait pour la vérité, battait pour la France et pour le monde. [...]

41/6 « Fragments d'un poème. Le Grand Midi (fin) »

a) *Tropiques*, n° 2, juillet 1941, p. 25-33.

b) *Confluences*, n° 6, 1945, p. 615-623 sous le titre « le Grand Midi (fragments) », précédé d'une introduction par J. M., « Aimé Césaire et la revue *Tropiques* », p. 612-614.

c) repris dans *les Armes miraculeuses*, 1946.

d) modifié pour l'édition de 1970 de *les Armes miraculeuses*.

e) *d* paraît dans les *Œuvres complètes* avec quelques modifications dans la ponctuation.

Ce deuxième fragment du long poème « Le Grand Midi » est le seul des trois (41/4, 41/6, 42/18) à porter le titre « le Grand Midi ». Ce texte, comme les deux autres, est parmi les plus surréalistes du poète. Mais ce qui le distingue des deux autres fragments est la référence précise à l'Afrique et au roman de René Maran, *Batouala*, qui obtint le prix Goncourt en 1921 et qui mit en cause dans les années vingt le système colonial en Afrique équatoriale française. Dans le poème, le

narrateur cherche un paradis qui n'est autre que le paradis de KoliKombo, dieu de la mort chez les Banda dans le roman. D'après le chef Banda, « depuis que les boundjous [les blancs] étaient venus s'établir chez eux, les pauvres bons noirs n'avaient pas de refuge autre que la mort. Elle seule les déliait de l'esclavage. Car le bonheur, ils ne le trouvaient plus que là-bas, en ces régions lointaines et sombres d'où les blancs étaient formellement exclus » (*Batouala*, Albin Michel, p. 99).

Les modifications de la version de 1946 consistent, pour la plupart, en la suppression de quelques strophes — 17 lignes en tout — et le remplacement du mot *toundra* par *charrascal* (p. 79) ; p. 76, « Dong ! » ; p. 77, « Je vise » à « Dong ! » et de « Le soleil » à « vers » ; p. 79, de « En avant » à « sa-gaie »).

41/7 « Introduction à la poésie nègre américaine »

— *Tropiques*, n° 2, juillet 1941, p. 37-42.

Césaire s'initie à la poésie afro-américaine dès son arrivée à Paris en 1931 : c'est ainsi qu'il lit des poèmes de Langston Hughes et de Claude McKay dans *la Revue du monde noir* en novembre 1931 et en janvier 1932. Il acquiert aussi certaines connaissances grâce à Senghor, qui était au courant de ce qui se passait aux États-Unis, et à des amis afro-américains, notamment Edward Jones. Enfin, il lit *The New Negro* d'Alain Locke, des traductions de la poésie afro-américaine dans la revue communiste *Nouvel Âge* et dans la collection *le Nègre qui chante* par Eugène Jolas, parmi d'autres. Lilyan Kesteloot offre des exemples de ces textes dans sa thèse, *les Écrivains noirs d'expression française : naissance d'une littérature*.

Bien que le diplôme d'études supérieures de Césaire sur « Le Thème du sud dans la poésie négro-américaine des U.S.A. » reste introuvable, cette introduction à trois poèmes afro-américains contient sans doute l'essentiel des observations écrites en 1937-1938 à l'École normale supérieure. Il publie ici « la Création du Monde » par James Weldon Johnson, « Chant de la moisson » par Jean Toomer, et « À l'Amérique » par Claude McKay. Dans son introduction aux poèmes (six

pages), Césaire insiste sur l'identification du poète afro-américain avec son peuple, l'attachement du peuple à sa religion comme source d'espoir et, enfin, sur la simplicité et la puissance rythmique qui caractérisent cette poésie.

[Le poète nègre] ne se veut nullement peintre ; évocateur d'images, mais engagé dans la même aventure que ses héros les moins recommandables. Il vit de leur vie, de leur grandeur ; de leurs bassesses. Il ne les regarde pas se débattre ou se battre. Il se bat, se débat lui aussi. Il n'est pas au-dessus, mais parmi. Il n'est pas juge, mais camarade.

Voilà une poésie qui n'offre pas à l'oreille ou à l'œil un corps inattendu et indiscutable de vibrations. Ni l'éclat des couleurs. Ni la magie du son. Tout au plus du rythme, mais de primitif, de jazz ou de tam-tam c'est-à-dire enfonçant la résistance de l'homme en ce point de plus basse humanité qu'est le système nerveux.

41/8 « Survie » (poème)

- a) *Tropiques*, n° 3, octobre 1941, p. 24-25.
- b) *Hémisphères*, n° 4, 1944, dans un groupe de sept poèmes sous le titre global « Colombes et Menfenil », p. 24-28.
- c) *Les Armes miraculeuses*, 1946, 1970, avec l'addition d'un vers, « Donnez-moi » avant « Ah donnez-moi l'œil... »
- d) c dans les *Œuvres complètes*.

41/9 « N'avez point pitié de moi » (poème)

- a) *Tropiques*, n° 3, octobre 1941, p. 25.
- b) *Hémisphères*, n° 4, 1944, dans un groupe de sept poèmes sous le titre global « Colombes en Menfenil », p. 24-28.
- c) *Les Armes miraculeuses*, 1946, 1970, sous le titre abrégé « N'avez point pitié ».
- d) c dans les *Œuvres complètes*.

41/10 « Au-delà » (poème)

- a) *Tropiques*, n° 3, octobre 1941, p. 26.
- b) *Hémisphères*, n° 4, 1944, dans un groupe de sept poèmes sous le titre global « Colombes et Menfenil », p. 24-28.
- c) *Les Armes miraculeuses*, 1946, 1970.
- d) *Œuvres complètes*.

41/11 « Perdition » (poème)

- a) *Tropiques*, n° 3, octobre 1941, p. 27.
 b) *Les Armes miraculeuses*, 1946, 1970.
 c) *Œuvres complètes*.

41/12 « En rupture de mer morte » (poème en prose)

— *Tropiques*, n° 3, octobre 1941, p. 74-76.

Typique de la poésie surréaliste de cette époque (« les Pur-sang », « le Grand Midi »), ce poème en prose contient de nombreuses images de l'apocalypse — des corps circulant dans l'ombre, une atmosphère de désespoir qui marque la fin du monde, etc. Mais, en même temps, des références à la « débâcle » et à la seconde mort des morts soulignent la réalité contemporaine du double emprisonnement des Martiniquais pendant le régime de Vichy.

Débâcle. C'est la débâcle. Hurrah ! J'achève les blessés. Je tue une seconde fois les morts. L'androgynisme sublime dans le filet de mes rires cueille les purs concepts de l'entendement.

1942

42/13 « Introduction au folklore martiniquais » (article écrit en collaboration avec René Ménéil)

— *Tropiques*, n° 4, janvier 1942, p. 7-11.

Césaire et Ménéil utilisent des contes martiniquais rassemblés au 19^e siècle par l'Américain Lafcadio Hearn (« Conte Colibri », p. 13-19) et au 20^e siècle par leur compatriote Gilbert Gratiand (deux « Contes créoles » traduits du créole, p. 21-28) comme point de départ d'une attaque contre le régime de Vichy. Les thèmes de la famine, la peur, la défaite et la collaboration évoquent à la fois des souvenirs de la vie des esclaves au 19^e siècle et des comparaisons avec l'actualité de la vie difficile des Martiniquais sous le régime de l'amiral Robert.

Qu'il s'agisse de Yé, de Nanie-Rosette, du conte de dame Kélément, l'inspiration reste la même : la misère, la faim. [...]

Après le cycle de la faim, le cycle de la peur. Le maître et le compagnon d'esclavage, le fouet et la délation. C'est l'époque où des aventuriers, blancs ou nègres, se spécialisent dans la chasse « aux marrons » ; l'époque où les molosses fouillent ravins et montagnes ; celle où la délation assure la liberté au traître. Autant dire le temps de la Peur, de la grande Peur et l'universelle Suspicion. [...]

Césaire et Ménil terminent par une morale qui s'applique non seulement aux conditions d'avant 1940, mais aussi, de façon assez explicite, à la situation en 1942 qui divise la population en collaborateurs et résistants.

Et maintenant, que reste-t-il ? [...] Lapin, lapin le faible, comme Colibri, mais Lapin le madré, le rusé, le roublard [...]

Que reste-t-il ? Les petits malins, les astucieux, ceux qui savent y faire. Désormais l'humanité se divise en deux groupes : ceux qui savent et ceux qui ne savent pas se débrouiller. Admirable résultat de deux siècles de civilisation !

42/14 « Poème pour l'aube »

a) *Tropiques*, n° 4, janvier 1942, p. 31-32.

b) *Hémisphères*, n° 4, 1944, p. 27, avec six autres poèmes sous le titre global de « Colombes et Menfenil », p. 24-28.

c) *Les Armes miraculeuses*, 1946, 1970, avec une modification orthographique (« rhamphorynques » devient « ramphorinques »).

d) *Œuvres complètes*.

42/15 « Histoire de vivre. Récit » (poème)

— *Tropiques*, n° 4, janvier 1942, p. 33-35.

Texte qui n'a jamais été repris dans les collections de poésie de Césaire, « Histoire de vivre » fait partie de sa période surréaliste. Le narrateur semble être pris dans un orage qui nettoie l'île, balayant la corruption qui y règne et préparant une aube nouvelle. La référence à sa femme Suzanne dans cet extrait est, à notre connaissance, la seule dans sa poésie.

*Fenêtres du marécage fleurissez ah ! fleurissez
 Sur le coi de la nuit pour Suzanne Césaire
 de papillons sonores.
 Amie
 Nous gonflerons nos voiles océanes,
 Vers l'élan perdu des pampas et des pierres
 Et nous chanterons aux basses eaux inépuisablement la*
 [chanson de
 l'aurore.

42/16 « En guise de manifeste littéraire » (poème)
 — *Tropiques*, n° 5, avril 1942, p. 7-12. (Voir 39/2.)

42/17 « Vues sur Mallarmé »
 — *Tropiques*, n° 5, avril 1942, p. 53-61.

Dans un style quelque peu elliptique, semé de propos illustrés de vers de Mallarmé, Césaire commente plusieurs aspects du poète symboliste : l'apologie de l'impuissance, la recherche du plaisir, l'auto-satisfaction, la nostalgie de la sécurité maternelle et la tentative vaine de trouver un état normal. Malgré les faiblesses qu'il voit dans ces thèmes mallarméens, Césaire accepte la richesse de sa poésie comme compensation intellectuelle des faiblesses physiques.

Ensuite, il compare le sonnet « Ses purs ongles très haut... » avec de larges extraits (5 pages) d'un conte de Villiers de l'Isle-Adam sur le même sujet, « Vera ». Enfin, il loue le talent de Mallarmé à exprimer en peu de mots le retour de l'amant à sa maîtresse morte, qui se voit dans le vocabulaire du poète.

L'œuvre de Mallarmé nous apparaît comme une gigantesque aventure intellectuelle, en marge d'une déficience physique. C'est tantôt l'apologie de l'impuissance. [...]

C'est tantôt une ingénieuse recherche du plaisir dans le cadre de l'auto-satisfaction : l'imaginé supérieur au vécu, le souvenir préférable au présent.

42/18 « Conquête de l'aube » (poème)
 a) *V.V.V.*, n° 1, juin 1942, p. 39-41.

b) La première moitié de *a* (jusqu'à la ligne 47 ; *a* comprenant 112 lignes) sous le même titre dans *les Armes miraculeuses*, 1946, plus 33 lignes qui deviendront le poème « Débris » dans l'édition de 1970.

c) *b* modifié pour *les Armes miraculeuses* en 1970 : à part l'élimination des 33 dernières lignes pour en faire « Débris », Césaire supprime une ligne et demie au bas de la page 57 de *b* (« aux vendredis orphelins de la pierre et du vide ») et la strophe au milieu de la page (« Le jour » jusqu'à « enclosures »).

d) *c* dans les *Œuvres complètes*, avec de légères modifications dans la ponctuation.

La note à la fin du poème indique son origine : « Extraits inédits du Grand Midi. » C'est donc le troisième fragment du premier poème que Césaire publie après son *Cahier d'un retour au pays natal*. Comme le premier fragment (41/4), celui-ci portera éventuellement son propre titre, laissant au deuxième fragment (41/6) seul le titre « Le Grand Midi ».

Comme les deux autres fragments du « Grand Midi », « Conquête de l'aube » possède le même style surréaliste, mystique et rêveur pour créer, ici, le sentiment d'une mort paisible dans un paradis.

1943

43/19 « Isidore Ducasse Comte de Lautréamont. La Poésie de Lautréamont belle comme un décret d'expropriation »

— *Tropiques*, n° 6-7, février 1943, p. 10-15.

Lautréamont est l'un des précurseurs du surréalisme que Césaire cite le plus souvent en réponse aux questions concernant les influences sur sa poésie à cette époque. Ici il semble adopter le style de Lautréamont afin d'évoquer la richesse fantastique de l'œuvre ducassienne. Son introduction en forme de dix-neuf propos de longueur variée est suivie de la préface au *Chants de Maldoror* et des extraits des Chants 1, 2 et 6 (p. 16-22). Voici des extraits des propos de Césaire.

1.

Il inventa la mythologie moderne

Vivifiant le pavé des capitales, la stupeur des lycées, les reps des salons, la bêtise lasse des murailles, la tiédeur des lupanars et des prisons, électrisant à grandes passes solennelles le drapeau du marécage, dans la déroute immense des cloportes, il déclame à grande voix de tempête la strophe surréaliste des maëlstroms du sang.

11.

Le premier à avoir compris que la poésie commence avec l'excès, la démesure, les recherches frappées d'interdit, dans le grand tam-tam aveugle, dans l'irrespirable vide absolu jusqu'à l'incompréhensible pluie d'étoiles. [...]

43/20 « Entrée des amazones » (poème)

a) *Tropiques*, n° 6-7, février 1943, p. 32.

b) rattaché à « Les Pur-sang » dans *les Armes miraculeuses*, p. 9-20. (texte du poème p. 13, lignes 11-20 de l'édition de 1970.)

C'est dans ce poème, dédié à son ami et maire adjoint de Fort-de-France depuis 1945, le D^r Pierre Alier, que Césaire met en opposition la chute de l'Europe (*l'heure des faillites frauduleuses*) et le rôle restaurateur d'une Afrique qui contribuera, moralement et physiquement, à refaire le « *paysage déchu des gratte-ciel de verre déteint, de voies privées, de dieux pluvieux [...]* »

43/21 « Fantômes à vendre » (poème)

— *Tropiques*, n° 6-7, février 1943, p. 32.

Dédié à Georges Gratiant, fils du poète martiniquais Gilbert Gratiant, ce poème, que Césaire n'a jamais repris dans ses collections ultérieures, semble évoquer le contact entre Blancs et Noirs à la Martinique pendant l'Occupation. Voici un extrait.

*À Midi le vert troupeau des reines noires trompées de
[porcelaine jaune]*

vent debout avale l'ancre du dernier pirate perclus
[aux bouges]
À midi dans le ciel de blanc suicide empoisonné de manioc
verdoie le skieur tombé du nid — ô souvenir
et le chasseur de têtes des pays lointains dans la vase
[molle]
du marigot croisant de tabac vivace sa vie de piment
[vert vécu]

43/22 « Femme d'eau » (poème)

a) *Tropiques*, n° 6-7, février 1943, p. 33.

b) *Hémisphères*, n° 4, 1944, p. 28 dans la collection de sept poèmes sous le titre global « Colombes et Menfenil », p. 24-28.

c) *Les Armes miraculeuses*, 1946.

d) Sous le titre « Nostalgique », dans *les Armes miraculeuses*, 1970, avec quelques modifications (Césaire omet les lignes 5 à 7, de « cheval » jusqu'à « ciels »).

e) *Œuvres complètes*.

43/23 « Tam-tam de nuit » (poème)

a) *Tropiques*, n° 6-7, février 1943, p. 33.

b) *Hémisphères*, n° 4, 1944, p. 28, dans un groupe de sept poèmes sous le titre « Colombes et Menfenil », p. 24-28.

c) *Les Armes miraculeuses*, 1946, 1970.

d) *Œuvres complètes*.

43/24 « Annonciation » (poème)

a) *V.V.V.*, n° 2-3, mars 1943, p. 132.

b) *Les Armes miraculeuses*, 1946, 1970, avec omission du mot *œil* après *jaune* dans la dernière strophe.

c) *b* dans les *Œuvres complètes*.

43/25 « Tam-tam I » (poème)

a) *V.V.V.*, n° 2-3, mars 1943, p. 132, dédié à Benjamin Péret.

b) *Les Armes miraculeuses*, 1946, 1970.

c) *Œuvres complètes*.

Péret faisait partie du réseau surréaliste qui dans le nouveau monde contribuait à la diffusion de la poésie de Césaire et des nouvelles de la revue *Tropiques*. Par ailleurs, il avait écrit une préface à l'édition cubaine du *Cahier d'un retour au pays natal* (voir 39/2).

43/26 « Tam-tam II » (poème)

a) *V.V.V.*, n° 2-3, mars 1943, p. 132, dédié « à Wilfredo ».

b) *Les Armes miraculeuses*, 1946, 1970.

c) b dans les *Œuvres complètes*, avec le mot *paroles* au singulier.

La dédicace à Wilfredo Lam, artiste afro-cubain, est à mettre en relation avec le dessin de celui-ci pour l'édition Bordas du *Cahier d'un retour au pays natal*, et à la note de Césaire (45/39) qui introduit une série de reproductions de l'œuvre de Lam dans *Cahiers d'Art*.

C'est dans ce poème que Sartre trouve un des meilleurs exemples du talent de Césaire à « défranciser » la langue française, à rompre les associations habituelles et à accoupler les mots par la violence afin de produire une nouvelle vision poétique. L'essai de Sartre, *Orphée noir*, préface à l'*Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française* de Senghor, contribue beaucoup à lancer Césaire dans le monde littéraire de l'après-guerre.

43/27 « Maintenir la poésie »

— *Tropiques*, n° 8-9, octobre 1943, p. 7-8.

Pour la première fois, Césaire explique son attachement à une poésie violente, explosive et aveuglante, et aux aspects de la poésie moderne qui protège le « je » de la dégradation de la société moderne. Il distingue nettement entre ceux qui transmettent et renforcent cette poésie moderne (Baudelaire, Rimbaud), et ceux qui n'arrivent à ce niveau que grâce à une lutte contre les forces de la société moderne (Valéry, Claudel).

Se défendre du social par la création d'une zone d'incandescence, en deçà de laquelle, à l'intérieur de laquelle fleurit dans une sécurité terrible la fleur inouïe du « Je » ; dépouiller toute l'existence matérielle dans le silence et les hauts feux glacés de l'humour ; que ce soit par la création d'une zone de feu ; que ce soit par la création d'une zone de silence gelé, conquérir par la révolte la part franche où se susciter soi-même, intégral, telles sont quelques-unes des exigences qui depuis un siècle bientôt tendent à s'imposer à tout poète. [...]

Ici poésie égale insurrection.

C'est Baudelaire.

C'est Rimbaud, voyou et voyant.

C'est notre grand André Breton ; [...]

Valéry, poète dans la mesure où il parvient, à travers les mailles d'une poésie désuète et d'un intellectualisme hérissé, à frapper le monde d'une invraisemblable lumière d'yeux braqués, et de miroirs seuls.

Claudel, jamais si fulgurant que quand il cesse d'être catholique pour devenir terre, planète, matière, bruit et fureur, sur-moi, surhomme soit qu'il exalte la volonté de puissance (Tête d'or), soit qu'il ouvre les vannes homicides d'un humour à la Jarry (Soulie de satin). [...]

43/28 « Avis de tirs » (poème)

a) *Tropiques*, n° 8-9, octobre 1943, p. 12-13.

b) *Les Armes miraculeuses*, 1946, sans parenthèses avant les mots « et les mines... ».

c) *Les Armes miraculeuses*, 1970, sans les lignes 1-2 et 23 de b.

d) *Œuvres complètes*.

1944

44/29 « L'appel au magicien. Quelques mots pour une civilisation antillaise »

— *Martinique*, n° 1, 1944, p. 16-17.

Texte que Césaire n'a jamais repris plus tard, « L'appel au magicien » est une série de 14 propos dans le style

d'Alain où le poète lance une série d'idées qu'il développera l'année suivante dans sa communication au Congrès de philosophie (voir 44/37, 44/38) : il insiste sur l'importance du mythe comme symbole de la civilisation et, dans les conditions actuelles, de la poésie comme seul moyen de faire renaître les mythes (et, par extension, faire naître la société nouvelle). Voici des extraits :

4

Les vraies civilisations sont des saisissements poétiques : saisissement des étoiles, du soleil, de la plante, de l'animal, saisissement du globe rond, de la pluie, de la lumière, des nombres, saisissement de la vie, saisissement de la mort.

Depuis le temple du soleil, depuis le masque, depuis l'Indien, depuis l'homme d'Afrique trop de distance a été calculée ici, consentie ici, entre les choses et nous.

8

Dans l'état actuel des choses, le seul refuge avoué de l'esprit mythique est la poésie.

12

L'urgence est de rétablir avec les choses un contact personnel, frais, contraignant, magique.

La révolution sera sociale et poétique ou ne sera pas.

44/30 « Soleil Serpent » (poème)

a) *Hémisphères*, n° 4, 1944, p. 27, dans un groupe de sept poèmes sous le titre global « Colombes et Menfenil », p. 24-28.

b) *Les Armes miraculeuses*, 1946.

c) *Les Armes miraculeuses*, 1970, sans le mot *montant* après *vampires*, ligne 13 de b.

d) c dans les *Œuvres complètes*.

44/31 « Panorama »

— *Tropiques*, n° 10, février 1944, p. 7-9.

Ce texte, que Césaire n'a jamais repris, est pareil à « L'appel au magicien » (43/29) sur le plan de la forme, car il contient une série de 22 propos (non numérotés ici). Mais en même temps il contraste avec 43/29, texte concernant plutôt

la poésie, car ici Césaire commence pour la première fois à parler en termes nettement plus concrets de la politique. On a presque l'impression que « Panorama » est la réplique à l'idéalisme de « L'appel au magicien ». Ceci ne va pas jusqu'à dire qu'il y abandonne toute référence à la poésie. Mais déjà, plus d'un an avant les élections qui vont le transformer en leader politique à la Martinique, nous voyons un poète qui parle de la future IV^e République, de la nécessité d'une révolution martiniquaise et d'une nouvelle fierté de la part des citoyens de l'île. Il compare un paragraphe de Michelet sur le retard de la Renaissance en Europe entre les 13^e et 16^e siècles avec le retard culturel des Noirs dans le Nouveau Monde entre les 16^e et 19^e siècles, notant que depuis l'abolition, l'esclavage culturel continue. Précisant ses buts, il déclare qu'il est contre toute idée d'indépendance antillaise — phrase qu'il répète inlassablement au cours des campagnes électorales aujourd'hui, mais qu'il n'est pas pour la dépendance martiniquaise non plus. Enfin, pour Césaire, il n'y a qu'une France, celle de la Révolution. Voici des extraits :

Ce pays souffre d'une révolution refoulée. On nous a volé notre révolution.

*
* *

La Révolution martiniquaise se fera au nom du pain, bien sûr ; mais aussi au nom de l'air et de la poésie (ce qui revient au même).

*
* *

Principe d'une saine politique antillaise : ouvrir les fenêtres. De l'air. De l'air.

*
* *

Par quoi je condamne toute idée d'indépendance antillaise.

*
* *

... *Mais ce n'est pas pour jeter mes perles aux pourceaux. La dépendance martiniquaise, voulue, calculée, raisonnée autant que sentimentale ne sera ni dé-chéance ni sous-chéance.*

44/32 « Introduction à un conte de Lydia Cabrera »

— *Tropiques*, n° 10, février 1944, p. 11.

Césaire a toujours admiré la culture afro-cubaine qui a réussi à conserver des restes de plusieurs cultures africaines, et en particulier ceux de la culture yorouba. Dans cette introduction à « Bregantino, Bregantin » (p. 12-27) recueilli par Lydia Cabrera et traduit de l'espagnol par Francis de Miomandre, Césaire insiste sur la soif de la liberté chez le peuple afro-cubain. Dans le conte, qui traite du retour du fils pour tuer son père despotique, on rencontre des dieux yorouba (Ogun, Shango, parmi d'autres) qui se retrouveront dans les pièces de Césaire vingt ans plus tard. En voici des extraits de l'introduction.

Poème au désir, à la peur, à la mort, à la puissance, à la catastrophe, à la vie ; [...] drame amer d'une expérience sociale dominée par l'arbitraire et l'esclavage ; pacte d'amitié avec le soleil, la lune, les astres, l'animal, la forêt ; [...] Grand est le mérite de Lydia Cabrera qui nous fait sentir avec une intensité rarement atteinte le vouloir-vivre, la fluidité, l'animisme, [...] le caractère exilé et tranquille, [...] de l'étrange peuple habité de salpêtre et d'aubes qui borde le rivage caraïbe des tessons ambigus de son rire.

44/33 « Intermède » (poème)

— *Tropiques*, n° 10, février 1944, p. 39-41.

Fragment éliminé du long poème dramatique *Et les chiens se taisaient*, ce texte offre néanmoins une indication à la fin qui suggère que Césaire avait l'intention, au moins au début, d'écrire une pièce pour la scène, au lieu de modifier, comme il l'a fait en 1956, la version poétique d'*Et les chiens se taisaient* pour une mise en scène allemande. La version poétique publiée dans *les Armes miraculeuses* en 1946 n'est pas divisée en scènes et en actes, mais la note à la fin de cet « Intermède » — « Et les chiens se taisaient, drame, intermède

entre l'Acte I et II » — suggère que Césaire, à l'époque, penchait vers un texte un peu plus théâtral. À un certain moment dans la composition de la pièce, il s'est évidemment décidé à rejeter la forme strictement dramatique et opter pour ce qu'il appellera plus tard un « oratorio lyrique » (voir 46/56) fondé sur les premières tendances de la tragédie grecque.

Césaire n'a jamais utilisé que quelques mots de cet intermède dans les trois versions de l'œuvre (voir 46/56) : ainsi il remplace les Oracles de cet intermède avec des noms. Le Maître de cérémonies se retrouvera, sous une forme moderne, dans la *Tragédie du roi Christophe*.

Voir aussi deux autres fragments de *Et les chiens se taisaient*, 44/36 et 45/48.

44/34 « Batouque » (poème)

a) Extrait (9 dernières lignes) en exergue au début de « 1943 : le surréalisme et nous », par Suzanne Césaire, *Tropiques*, n° 8-9, p. 14-18.

b) *V.V.V.*, n° 4, février 1944, p. 22-26.

c) *Fontaine*, n° 35, 1944, p. 552-556.

d) *Les Armes miraculeuses*, 1946.

e) *Les Armes miraculeuses*, 1970, avec de nombreuses modifications.

Césaire supprime 68 des 266 lignes de *c* (70-75 ; 95-102 ; 117-120 ; 122-131 ; 138-140 ; 148-162 ; 177-192 ; 212, du mot *oubliés* à 215 ; 218-220). Il remplace plusieurs des passages coupés par des vers qui ne se trouvent pas dans la version originale : 4 nouvelles lignes remplacent 95-102 ; 5 nouvelles lignes remplacent 148-162 ; *Casamance*, la région du Sénégal au sud de la Gambie, remplace *Caracas* à la ligne 176 ; *batouque* remplace les lignes 206-207.

f) Reproduit dans *Aimé Césaire, l'homme et l'œuvre*, par Lilyan Kesteloot et Barthélemy Kotchy, Paris, Présence africaine, 1973, p. 73-78, suivi d'une analyse du poème par Kesteloot, p. 79-95.

g) *Œuvres complètes*, avec de légères modifications dans la ponctuation (suppression de nombreuses virgules) et trans-

formation du mot *coulevres* en singulier dans l'avant-dernière strophe.

« Batouque » est un des poèmes les plus saisissants de la collection *les Armes miraculeuses* et de l'œuvre entière de Césaire. Comme l'a montré Kesteloot, la répétition du mot « batouque » — rythme d'une danse brésilienne d'origine africaine — et l'alternance des modes pessimistes et optimistes dans le poème contribuent à créer une atmosphère incantatoire qui rappelle le *Cahier d'un retour au pays natal* par endroits. Les coupures principales dans la scène de danse (148-162 et 177-192) éliminent, selon Kesteloot, une anomalie dans l'alternance thématique entre les modes optimistes et pessimistes.

44/35 « Lettre ouverte à Monseigneur Varin de la Brunelière, évêque de Saint-Pierre et de Fort-de-France »

— *Tropiques*, n° 11, mai 1944, p. 104-116.

À l'invitation de Césaire, René Étienne donne une conférence à Fort-de-France le 6 mars 1944 sur « L'idéologie de Vichy contre la pensée française ». (Césaire en fait un résumé dans ce numéro.) Étienne notait en particulier la tendance de la part de l'Église à soutenir le régime de Vichy en France, et rappelait aux Martiniquais qu'ils avaient leur liberté en 1848 à la suite des efforts d'un athée, Victor Schoelcher.

Après le départ d'Étienne, l'évêque Varin de la Brunelière critiqua le conférencier dans une lettre pastorale où il déclarait que les valeurs de liberté, égalité et fraternité sont chrétiennes, que le christianisme essaie de libérer les esclaves depuis l'ère païenne et, enfin, que l'Église a toujours été contre l'esclavage.

Dans une réponse datée du 20 avril 1944 à la lettre pastorale de l'évêque, Césaire cite de nombreux auteurs, de saint Paul à Paulin Stella, Las Casas, Bossuet et Juan Ginés de Sepulveda afin d'étayer la thèse de la complicité de l'Église dans le maintien de l'esclavage. Les vrais héros de l'abolition pour Césaire sont les révolutionnaires et dissidents — Robespierre, l'abbé Grégoire et, surtout, Victor Schoelcher.

La vérité est que l'Église catholique s'est tellement acoquinée ; s'est tellement solidarisée avec les classes dirigeantes

et exploitantes ; s'est, en même temps, tellement acharnée à désarmer, à « pacifier » les classes exploitées et révoltées que, preuves historiques en main, on peut affirmer que le catholicisme en a pris son parti de la servitude humaine.

Oui, on signera avec Mussolini ; on bénira, au besoin, ses tanks partant à la conquête de la Noire Abyssinie. On chantera à la Sixtine des Te Deum pour le glorieux ypériteur de Noirs. On signera avec Hitler. On se jettera convulsivement dans les bras de Philippe Pétain. C'est clair : toutes les fois que la grandeur temporelle de l'Église a eu pour condition une servitude humaine, l'Église n'a jamais hésité.

Il est à noter que le différend entre Césaire et l'Église se manifestera un an plus tard lors des élections et continue de nos jours. Dans *Et les chiens se taisaient*, Césaire touche au rôle de l'Église dans l'esclavage. Toutefois, il admet aujourd'hui qu'il existe des influences modératrices parmi les jeunes générations de prêtres à la Martinique, tendance qui se traduit, dans les années récentes, par le soutien des Catholiques progressistes à Césaire lors des élections dans les années soixante-dix.

44/36 « Poème »

a) *Tropiques*, n° 11, mai 1944, p. 134-135.

b) Repris comme un des discours du Rebelle dans *Et les chiens se taisaient*, 1946, p. 161-164.

c) *b* reproduit presque intégralement dans la version théâtrale de *Et les chiens se taisaient*, 1956, acte III.

d) *b* modifié pour l'édition de 1970 de *Et les chiens se taisaient*, p. 128-130.

e) *c* dans les *Œuvres complètes*.

La version originelle du poème porte l'indication « *Et les chiens se taisaient*, acte I. » En contraste avec l'autre fragment de l'œuvre publié dans le numéro précédent de la revue (voir 44/33), celui-ci paraît presque intégralement dans toutes les versions de *Et les chiens se taisaient*.

Dans le texte poétique de 1946, Césaire insère deux pages d'échanges entre La Récitante et le Rebelle (p. 162-163),

depuis « Je suis nu dans les pierres » jusqu'à « Je vois, J'entends » et modifie un peu la fin du texte.

Il garde cette version en 1956 lors des révisions pour la version théâtrale, mais pour la réédition de la version poétique en 1970, il supprime les deux lignes où il mentionne la petite fille du Fouta et la phrase qui contient l'image d'un lac de sécheresse.

Le fait que ce discours du Rebelle fut projeté pour le premier acte suggère que Césaire n'avait pas l'intention d'écrire un texte très long, du moins au début. Car dans les versions ultérieures, ce discours vient après le refus du pardon de la part du Rebelle et dans le contexte d'une série d'images de paradis qui prépare la voie à la mort.

Une traduction de « Poème » où manquent les indications scéniques paraît dans *Voices* [New York], n° 28, hiver 1947, p. 40-41.

44/37 « Le Congrès de philosophie vu par Aimé Césaire »

— *Cahiers d'Haïti*, vol. 2, n° 3, octobre 1944, p. 32.

Au cours de son séjour de sept mois en Haïti en 1944, de mai à décembre, Césaire est invité par le D^r Camille Lhérisson à participer au Congrès international de philosophie consacré aux problèmes de la connaissance, du 24 au 30 septembre à Port-au-Prince. Organisé par la Société haïtienne d'études scientifiques et le D^r Lhérisson, le Congrès compte Jacques Maritain parmi ses présidents d'honneur. Césaire est un des secrétaires du comité de direction et contribue une communication, « Poésie et connaissance » (voir 44/38). Ceux qui avaient participé au Congrès offrent de brèves observations sur la réunion. Dans ses remarques, Césaire insiste sur le rôle des Antilles comme source de culture.

Je tiens à vous dire la fierté que j'ai éprouvée à participer à ce congrès de philosophie, le premier qui se soit jamais tenu sur une terre antillaise. Fierté de poète, agréé par des philosophes. Fierté d'Antillais aussi. Car, à mes yeux, ce congrès est le signe d'un événement historique considérable. Le symbole, le signe d'une promotion dans le domaine de la culture qui fait

passer les Antilles du rang de consommateur à la dignité de producteur.

44/38 « Poésie et connaissance »

a) *Cahiers d'Haïti*, décembre 1944, p. 14-19.

b) Repris, dans une version modifiée (élimination de la plupart des citations afin de resserrer le texte) dans *Tropiques*, n° 12, janvier 1945, p. 157-170.

c) a reproduit dans *Travaux du congrès international de philosophie consacré au problème de la connaissance*, Port-au-Prince, Société haïtienne d'études scientifiques, 1947, p. 337-351.

d) Les sept propositions et un corollaire qui terminent a reproduits dans *l'Art poétique* par Jacques Charpier et Pierre Seghers, Paris, Seghers, 1956, p. 702-703.

e) b reproduit dans *Aimé Césaire, l'homme et l'œuvre*, par Lilyan Kesteloot et Barthélemy Kotchy, Paris, Présence africaine, 1973, p. 112-126.

f) d reproduit, avec une note d'introduction de Thomas Hale, dans *Études littéraires*, numéro spécial consacré à Aimé Césaire, vol. 6, n° 1, avril 1973, p. 111-112.

Présenté le 28 septembre 1944 au Congrès de philosophie à Port-au-Prince, cette communication offre l'introduction la plus complète à la vision poétique de Césaire. Pour le poète martiniquais, l'essor de la poésie depuis 1850 représente la revanche de Dionysos sur Apollon, de la vraie connaissance sur la connaissance superficielle. Citant Baudelaire, Rimbaud, Lautréamont, Mallarmé et Breton, parmi d'autres, Césaire élabore sa conception personnelle du poète comme visionnaire. Dans sa conclusion, en forme de sept propositions et un corollaire, il souligne l'importance du mot, de l'image, du mythe, de l'amour et de l'humour comme outils d'une imagination libérée et destinée à créer une nouvelle conception de la beauté naturelle.

1945

45/39 « Wilfredo Lam »

— *Cahiers d'Art*, n° 20-21, 1945-1946, p. 357.

Dans cette note qui sert d'introduction à une série de reproductions de l'œuvre de l'artiste afro-cubain Wilfredo Lam, auteur du tableau qui paraît dans l'édition Bordas du *Cahier d'un retour au pays natal*, Césaire relève le mariage entre le côté révolutionnaire de son art et le style qui épouse la nature à son origine.

[Son art] *arrête la geste du conquistador ; elle signifie son échec à l'épopée sanglante de l'abâtardissement par son affirmation insolente qu'il se passe désormais quelque chose aux Antilles [...] Et c'est libre, libre de tout scrupule esthétique, libre de tout réalisme, libre de tout souci documentaire, que Wilfredo Lam tient, magnifique le grand rendez-vous terrible : avec la forêt, le marais, le monstre, la nuit, les graines volantes, la pluie, la liane, l'épiphyte, le serpent, la peur, le bond, la vie.*

45/40 « George-Louis Ponton, gouverneur de la Martinique »

— *Tropiques*, n° 12, janvier 1945, p. 153-156.

Envoyé à la Martinique comme gouverneur après l'échec du régime de l'amiral Robert, Ponton était un des rares représentants du gouvernement central — sinon le seul — à s'entendre avec Césaire. Mort le 31 juillet 1944 (la cause n'est pas indiquée), moins d'un an après son arrivée à la Martinique, il a néanmoins fortement impressionné Césaire par ses qualités de compréhension, de sympathie et d'optimisme à l'égard d'une Martinique renouvelée. Ponton avait servi comme administrateur des colonies en Afrique mais refusait d'accepter le système d'exploitation coloniale décrit par Gide dans son *Voyage au Congo*. Pour lui, le développement économique des colonies devait commencer par des coopératives. À lire la description de Ponton, on sent la présence de l'administrateur Césaire.

C'est qu'il y avait en lui du poète, cette complicité avec le hardi et l'insolite, cette dimension affective. [...] Et comprenant l'Afrique, il devait infailliblement nous comprendre ; [...] Le gouverneur Ponton comprit que la Martinique avait une

importance humaine, une immense valeur d'exemple. Il voulait qu'au procès de l'Histoire et de la Civilisation, la Martinique témoignât. Et dès lors il conçut son programme : équiper l'île, l'assainir socialement, améliorer techniquement. La promouvoir culturellement. Et la lancer dans la bagarre américaine au nom de la France...

45/41 « Ce que disent les jeunes en Martinique » article par Thomas Roland Gaboly qui contient des extraits d'un discours prononcé le 25 mars à Fort-de-France »

— *La Petite Patrie*, 15 avril 1945.

Ce commentaire sur un congrès des « Jeunesses de gauche » tenu à Fort-de-France ne contient que quelques extraits des paroles de Césaire. Mais c'est le seul fragment publié d'un discours qui semble annoncer la campagne des élections municipales. Il nous donne aussi un aperçu du rapport de Césaire avec la jeunesse de Fort-de-France. L'auteur de l'article, directeur d'un journal conservateur, s'élève contre Césaire pendant la campagne électorale, mais il ne peut pas s'empêcher ici de louer le futur candidat Césaire. Voici quelques extraits de l'article avec les citations des paroles de Césaire.

« Le 25 mars dernier « Dimanche des Rameaux », s'est tenu à l'Hôtel de ville du chef-lieu pour la première fois, un Congrès des « Jeunesses de gauche ».

« Cette manifestation dont les orateurs furent présentés par notre jeune et très remarquable compatriote M. Aimé Césaire ancien élève de l'École normale supérieure, n'a pas manqué d'attirer à la Maison commune un nombre respectable de personnalités intellectuelles et politiques ainsi qu'une foule de « jeunesses » des deux sexes. [...] Nous avons voulu, pour les besoins d'une discussion plus large, cueillir quelques paroles des plus significatives et qui nous ont paru bonnes à être rapportées aux lecteurs de ce journal :

« *Il est temps*, a dit M. Aimé Césaire, *que la jeunesse de ce pays se lève. Il est temps qu'elle demande des comptes à ceux qui ne représentent plus à la tête des affaires publiques*

que les âges de la paralysie et avec qui elle doit, se gardant de la prudence des imbéciles, avoir le courage de rompre... »

« Pensez à la Martinique, pensez à nos routes inexistantes, pensez à vos morts, à vos blessés, à vos soldats qui luttent maintenant sur les champs de bataille, pensez à ceux qui souffrent, et puis mettez-vous à l'action. [...] »

« Le Mentor des Jeunesses de gauche, ce jour-là, ayant dit, et fort brillamment dit, comme il fallait sans doute s'y attendre, se retira, pour faire place aux orateurs du Congrès. »

45/42 « Ve anniversaire de l'appel du général de Gaulle prononcé le 18 juin 1945, par M. Aimé Césaire, maire de Fort-de-France »

— *Le Cri des Jeunes*, en deux parties, 26 juillet et 10 août 1942.

Premier texte de Césaire après son élection au poste de maire de Fort-de-France le 27 mai, ce discours de circonstance marque non seulement ce célèbre appel de 1940, mais aussi offre au jeune poète et politicien l'occasion de mettre en relief le rôle de l'Antillais Félix Eboué, premier gouverneur de l'empire à se rallier aux côtés du général de Gaulle. En terminant, Césaire note que la guerre n'est pas encore terminée et que la guerre pour la justice sociale et le progrès exige que la lutte continue.

Par ses paroles, le général de Gaulle s'en remettait à la volonté des Français. [...] La France n'est pas conquise parce que d'Alger à Casablanca, de Casablanca à Dakar, de Dakar à Fort-de-France s'opère et s'organise le relais de la France. [...]

Grandeur du gouverneur Eboué : le premier, entre le Maréchal du Coup d'État et le général d'épopée il n'hésita pas. Le premier, entre la France et la contrefaçon de la France, il osa distinguer et choisir la France. [...] La bataille à laquelle nous conviait le général de Gaulle le 18 juin 1940 n'est pas encore terminée [...]. L'exacerbation des impérialismes risque encore d'imprimer au monde de dangereuses secousses [...] parce que cette guerre [...] est aussi de manière manifeste et éclatante une guerre sociale.

45/43 « Appel à la population »

— *Justice*, 30 juin 1945.

Devant le manque de nourriture et d'autres denrées à la Martinique, Césaire en tant que maire de Fort-de-France depuis un mois attaque les privilégiés qui profitent de la situation et demande au peuple dans cette lettre ouverte datée 25 juin 1945 de maintenir l'ordre et la discipline. Il termine ainsi :

L'ordre que je vous demande de respecter et de faire respecter c'est cet ordre révolutionnaire qui substitue le règne de la loi au règne du favoritisme, mettra à la raison l'insolence jusqu'ici impunie des ennemis du Peuple.

Notons en passant que c'est le premier texte de Césaire à paraître dans le journal de la section martiniquaise du Parti communiste français.

45/44 Discours prononcé par Monsieur Aimé Césaire à la distribution des prix du Pensionnat colonial »

— *Le Cri des Jeunes*, 26 juillet 1945, p. 2 ; 10 août, p. 2.

Césaire est invité, en tant que maire, à donner le discours de distribution des prix à l'école secondaire de filles à Fort-de-France. Mais c'est en tant que poète qu'il parle dans un discours où il lie l'imagination du poète à celle des femmes. Ce n'est point un discours féministe au sens moderne du terme. Néanmoins, on voit ici chez Césaire un sentiment positif à l'égard des femmes. C'est le texte le plus détaillé de Césaire sur la situation des femmes.

Pour Césaire, le poète est un homme qui, sourd à toutes les injonctions de la logique, s'obstine à croire que la nuit est aussi claire que le jour, que le jour est aussi mystérieux que la nuit.

Il cite des textes antiféministes et réactionnaires de Malebranche, Spinoza et Proudhon qui dénie à la femme toute raison. Ensuite, il relie le poète à la femme en notant que *la femme est moins soumise à la tyrannie de la logique parce qu'elle est plus fidèle au cosmos ; qu'elle a moins de méthode parce qu'elle a plus de nostalgie ; que la femme (mémoire de l'espèce) a conservé, intact, le souvenir des merveilleux saisissements qui ont marqué les premières expériences de l'humanité du temps que le soleil était jeune et que la terre était molle, et qu'à tout prendre, ce qu'on appelle « l'irréalisme »*

de la femme n'est que la volonté de rendre à la pensée sa forme démentielle, bien sûr, sa force aberrante, je le concède, mais aussi sa force de propulsion, de création et de renouvellement.

45/45 « Vers l'application intégrale de la loi sur l'obligation scolaire »

— *Le Cri des Jeunes*, 10 août 1945.

Court extrait d'une lettre datée du 20 juin 1945 du maire au gouverneur de la Martinique cité dans un article anonyme. D'après l'extrait, 40 % (6 000) des enfants de Fort-de-France ne fréquentent pas l'école. Césaire demande au gouverneur de mettre à la disposition de la municipalité les anciens bâtiments du Lycée Schoelcher, occupés à l'époque par les forces militaires.

45/46 « Appel à la population »

— *Justice*, 25 août 1945.

Dans cette lettre ouverte à la ville de Fort-de-France, datée du 21 août 1945, une semaine après la reddition du Japon, Césaire évoque les conditions qui ont sévi à la Martinique pendant six ans, mais il avertit la population que la bataille pour la paix dans les mois à suivre sera beaucoup plus dure.

Une espérance vient de se lever sur le monde. Si je pense qu'il est de mon devoir de vous en faire part, c'est que je sais que durant six années d'une guerre inexpiable vous avez beaucoup souffert. [...] Il ajoute que les effets de la guerre ne seront pas effacés rapidement, qu'il faudrait s'attendre à une période de transition et exercer les qualités de sang-froid, patience et discipline.

45/47 « Hommage à Victor Schoelcher »

— *Tropiques*, n° 13-14, septembre 1945, p. 229-235.

Texte d'un discours de Césaire donné le 21 juillet 1945 à Fort-de-France à l'occasion de la fête traditionnelle dite de Victor Schoelcher. Césaire, qui connaissait à fond les écrits de Schoelcher (il allait participer à la création d'une collection des écrits de l'abolitionniste en 1948 lors du centenaire de la libération des esclaves en France ; voir 48/107), publie le texte

de son discours comme préface à plusieurs textes de Schoelcher (p. 236-243) et à des textes des esclavagistes (p. 241-242), notamment du journal *la Défense nationale*.

Les idées qui se trouvent dans le texte de Césaire se retrouveront, de façon plus détaillée, à travers ses écrits ultérieurs sur Schoelcher : insistance sur les qualités de l'abolitionniste (conscience, honnêteté, courage, audace et générosité), les arguments des esclavagistes et les contre-arguments de Schoelcher.

45/48 « Poème »

— *Tropiques*, n° 13-14, septembre 1945, p. 263-264.

À la fin de ce poème, on trouve l'indication « Extrait d'une tragédie à paraître ». C'était peut-être une réplique/poème du Rebelle dans *les Armes miraculeuses*. Mais on n'en trouve nulle trace dans les versions intégrales de la pièce.

45/49 [Lettre au gouverneur de la Martinique]

— *Justice*, le 8 septembre 1945.

Lettre datée du 1^{er} août 1945 sur le problème du ravalement de l'île et, en particulier, sur la nécessité de libéraliser le système afin de profiter d'offres de denrées venant de l'extérieur de la zone franc.

45/50 « Communiqué » [à la population de Fort-de-France]

— *Justice*, 15 septembre 1945.

Césaire annonce au peuple dans un communiqué daté du 11 septembre 1945 que les augmentations de 300 % dans le tarif des concessions d'eau ont été votées par l'administration municipale précédente.

45/51 « Avis » [à la population de Fort-de-France]

— *Justice*, 22 septembre 1945.

Césaire invite employeurs et chômeurs à profiter du Bureau de placement à la mairie.

45/52 « La question de liaison des banlieues avec la ville. Une suggestion du maire de Fort-de-France » [Lettre au gouverneur]

— *Justice*, 29 septembre 1945.

Lettre datée du 12 septembre 1945 dans laquelle Césaire demande la réorganisation des transports en commun et des augmentations dans la distribution d'essence aux transporteurs en commun.

45/53 « Communiqué » [à la population de Fort-de-France]

— *Justice*, 13 octobre 1945.

Césaire dément la nouvelle parue dans le journal *l'Information* selon laquelle l'administration municipale aurait donné son accord au Syndicat des patrons boulangers pour établir un nouveau système de distribution de pain.

ACTIVITÉ LÉGISLATIVE DE CÉSAIRE À LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE, 1945-1946

Élu à la Première Assemblée nationale constituante le 21 octobre 1945, Césaire se trouve un peu plus de deux mois plus tard à la tribune du Palais Bourbon pour plaider la cause des Martiniquais. A la fin de décembre 1945 il donne deux discours (45/54, 45/55) dans lesquels il demande une amélioration du système économique à la Martinique, dont la situation s'est aggravée depuis la fin de la guerre. En février, il critique les réponses faites par le Ministre d'outre-mer à ses questions écrites. Le mois suivant, en tant que rapporteur de la loi de départementalisation, il participe à nombreuses reprises aux débats sur la question d'accorder l'égalité sociale, politique et économique aux Martiniquais (46/67, 46/68 et 46/69). Enfin, il argue en avril (46/71) pour l'adoption du projet de constitution dans un de ses meilleurs discours parlementaires.

Les discours ne sont qu'une partie de l'activité législative de Césaire. Les nombreux télégrammes entre Césaire et les syndicats à la Martinique donnent une idée plus détaillée des négociations, réunions, questions écrites et autres démarches qu'il entreprend afin de porter la situation des Martiniquais à l'attention de ceux qui détiennent le pouvoir à Paris.

45/54 [Discours à la Première Assemblée nationale constituante]

a) *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale constituante*, 29 janvier 1945, p. 544-545.

b) Reproduit dans *Justice*, 26 janvier 1946.

Césaire prend la parole dans une discussion du budget des colonies pour l'année 1946. Il insiste sur la faillite de l'économie martiniquaise, causée en partie par la dévaluation, et demande que le gouvernement adopte une politique d'équipement de l'île.

Il propose que la caisse centrale de la France d'outre-mer finance non seulement les projets prévus pour 1946 mais aussi la création d'une centaine d'écoles primaires et l'agrandissement et la modernisation de l'hôpital civil de Fort-de-France. *Enfin, je vous demande de passer immédiatement aux actes. Les travailleurs de la Martinique et des Antilles attendent depuis trois siècles, ils sont à la limite de la souffrance et de la patience : agissez promptement, il y va du prestige de la France.*

45/55 [Discours à la Première Assemblée nationale constituante]

a) *Journal officiel de la République française. Annales de l'assemblée nationale constituante*, 31 décembre 1945, p. 668-669.

b) Reproduit dans *Justice*, 2 février 1946.

S'adressant au ministre des Colonies (qui n'est pas présent), Césaire documente les problèmes qui découleront d'une dévaluation du franc antillais. Il lit un télégramme qu'il vient de recevoir du syndicat des distilleries agricoles de la Martinique, selon lequel les petits producteurs devront arrêter la production du sucre à cause de la dévaluation et de ses effets sur l'économie martiniquaise. Si le gouvernement tient à aligner le franc martiniquais sur le franc métropolitain, qui vient d'être dévalué, Césaire demande que le gouvernement aligne la politique économique de l'île sur la politique économique métropolitaine. En particulier, il propose qu'on nationalise la Banque de la Martinique et le Crédit agricole, comme en France. Afin de sauver l'agriculture martiniquaise, il offre

comme modèle le système des Antilles anglaises où le gouvernement accorde des avances aux planteurs de cacao. Il termine en déclarant au ministre absent, *Monsieur le ministre, je vous ai mis au courant d'une situation. Je me permets de vous faire une suggestion en vous demandant, au nom des populations que je représente ici, une réponse précise. Permettez-moi de vous mettre devant vos responsabilités. Vous tenez entre vos mains la vie d'un demi-million de citoyens français.*

1946

46/56 LES ARMES MIRACULEUSES

a) Paris, Gallimard, 1946, 198 pages.

Achévé d'imprimer : 19 avril 1946. Treize exemplaires sur vélin pur fil Lafuma Navarre dont dix exemplaires numérotés de I à X et trois exemplaires hors commerce marqués de a à c.

b) *Et les chiens se taisaient* publié séparément avec de nombreuses modifications dans un « arrangement théâtral » chez Présence africaine, 1956, 126 pages.

c) a réédité sans modifications en 1961.

d) a repris dans la collection « Poésie/Gallimard », 1970, avec de nombreuses modifications.

e) b et les poèmes de a publiés séparément (vol. I et II), *Œuvres complètes*.

Les Armes miraculeuses, collection de 28 poèmes et une pièce, est la première collection de Césaire à paraître en volume. Des 28 poèmes, 21 ont paru dans des revues (41/4, 41/6, 41/8, 41/9, 41/10, 41/11, 42/14, 42/18, 43/20, 43/22, 43/23, 43/24, 43/25, 43/26, 43/28, 44/30, 44/34, 46/62, 46/63, 46/64 et 46/72). Des extraits d'une version de *Et les chiens se taisaient* ont paru dans *Tropiques* (44/33, 44/36 et 45/48).

Il existe deux traductions partielles des *Armes miraculeuses*.

En italien : *le Armi miracolose*, traduction et introduction par Anna Vizioli et Franco De Poli, Parma, éditions Guanda, 1962. Cette traduction se limite à 24 des 28 poèmes de la collection et ne comprend pas *Et les chiens se taisaient*. Notons qu'elle a une préface par Césaire (voir 62/316).

En allemand : *Und die Hunde Schwiegen*, traduction par Janheinz Jahn, Emsdetten, Verlag Lechte, 1956, limitée à l'oratorio lyrique, *Et les chiens se taisaient*. Mais Jahn a publié de nombreux poèmes de la collection dans *Aimé Césaire An Afrika Gedichte*, Munich, Carl Hanser Verlag, 1968.

Ce sont les poèmes des *Armes miraculeuses* qui attirèrent l'attention de Breton lors de son séjour à la Martinique en 1941. Mais le surréalisme qu'il y trouva était difficilement abordable, car pour Césaire, il y avait trois niveaux : premièrement, les poèmes étaient un moyen de communication avec les Martiniquais pendant l'occupation du régime de Vichy (on y trouve de nombreuses références à la *débâcle*, au *roi*, aux *villes privées d'eau et de liberté*) ; deuxièmement, le poète cherchait à travers la conscience collective de son peuple ce qu'ils avaient perdu pendant la traite des esclaves ; enfin, au cours de cette recherche d'éléments culturels perdus entre l'Afrique et l'Amérique, le poète sondait les profondeurs de sa propre identité, notamment dans les poèmes les plus surréalistes, « les Pur-sang » et « le Grand Midi ».

Entre les versions originales des poèmes publiées dans des revues, leur première édition en volume en 1946, et la dernière édition en 1970, il y a eu de nombreuses modifications. Voici les plus importantes : « Entrée des Amazones » (43/20) est intégré au « Pur-sang » en 1946 ; en 1970, une partie de « Conquête de l'aube » (43/18) devient « Débris » ; « Femme d'eau » (43/22) devient « Nostalgique » ; « Bateke » est intégré en partie à « Mythologie ». Mais Césaire supprime la première page de « Bateke » qui contient beaucoup d'images sexuelles ; il supprime « l'Irrémédiable », poème extrêmement surréaliste et ajoute « Prophétie » (46/75)

En plus des 28 poèmes de la collection, Césaire publie *Et les chiens se taisaient* avec l'indication entre parenthèses

tragédie. Plus tard (65/360) il la caractérisera d'*oratorio lyrique*. Histoire d'un esclave révolté qui n'est pas suivi par son peuple, l'œuvre fut écrite au début des années quarante et terminée vraisemblablement pendant son séjour à Haïti en 1944. Car après le départ de Césaire d'Haïti en décembre 1944, un reporter anonyme à Port-au-Prince note que le prochain ouvrage du poète « sera un drame qui par sa composition et sa structure est inspiré des tragédies antiques » (« Sur la scène de l'actualité. Prochains ouvrages d'Aimé Césaire », *le Soir*, 19 décembre 1944). Pendant sa visite de sept mois en Haïti, Césaire publia deux extraits de la pièce dans *Tropiques* (44/33 et 44/36). En septembre, il publia « Poème » dans la même revue avec la note suivante : « Extrait d'une tragédie à paraître ». Mais on ne trouve nulle trace de ce fragment dans l'édition de 1946.

S'il y avait quelques indications scéniques dans la version de 1946, le texte n'était pas divisé en actes et Césaire n'avait pas l'intention de la faire représenter. Mais en 1956, Janheinz Jahn persuada Césaire de remanier le texte en vue de préparer une mise en scène. Il divisa le texte en trois actes, ajouta le personnage du Grand Promoteur, ainsi qu'un long discours du Rebelle à la fin. Jahn traduisit cette version du texte en allemand et la fit représenter à Basel en 1960 et à Hanovre en 1963. Si ces représentations n'ont pas bien réussi, notons que l'œuvre se prête mieux à des lectures dramatiques comme celles qui ont été données au fil des années en Afrique, en Europe et à la Martinique.

En 1970, lors de la réédition des *Armes miraculeuses*, Césaire modifia encore un peu la version poétique de *Et les chiens se taisaient*. Il y intégra quelques modifications faites à la version théâtrale et adoucit un peu l'image négative de l'Église catholique, représentée par les évêques. Il est à noter qu'au cours de ces dernières modifications, une erreur s'est glissée dans l'attribution d'une réplique à la page 76, celle qui commence par « Beau doux ami ». Dans les versions précédentes elle est attribuée à l'Amante, mais ici c'est le Rebelle qui parle.

Les Armes miraculeuses étaient la première collection de Césaire à attirer l'attention immédiate de la critique parisienne. Mais comme en témoignent les trois comptes rendus que nous avons pu trouver, les réactions étaient mixtes. Dans *Poésie* 46, n° 33, juin-juillet 1946, p. 149-150, Bobby Trapp trouva que « ses poèmes, ses images dans ce qu'elles ont de plus objectif valent mieux encore que les violentes prises de parti qu'il manifeste dans sa tragédie » tandis que Henri Hell (*Fontaine*, décembre 1946-janvier 1947, p. 803-816), s'il aime « la véhémence de sa parole, [...] la puissance d'incantation », se demande si « une telle orgie de mots rares [...] est nécessaire ». Enfin, Roger Garaudy dans *l'Humanité*, 24 août 1946 (« Aimé Césaire, poète de la colère ») préfère *Et les chiens se taisaient* aux poèmes, et il déclare « nous avons le droit [...] de penser que notre Césaire est d'autant plus grand qu'il s'arrache plus puissamment aux hiéroglyphes surréalistes. [...] André Breton n'a apporté à la grande voix biblique de Césaire que des oripeaux de pacotille ».

46/57 [Déclaration publiée dans POURQUOI JE SUIS COMMUNISTE]

— Éditions du Parti communiste, [Paris], 1946.

Dans cette petite brochure, le Parti communiste français réunit de nombreuses déclarations de personnages célèbres qui ont adhéré au Parti, y compris Anatole France, Henri Barbusse, Aragon, Paul Éluard, Francis Ponge, Tristan Tzara et Pablo Picasso. Césaire, identifié comme « Homme de lettres, député de la Martinique », explique son adhésion au P.C.F. dans une courte déclaration à la page 14 que nous reproduisons intégralement.

J'ai adhéré au Parti communiste parce que, dans le monde mal guéri du racisme où persiste l'exploitation féroce des populations coloniales, le Parti communiste incarne la volonté de travailler effectivement à l'avènement du seul ordre social et politique que nous puissions accepter — parce que fondé sur le droit à la dignité de tous les hommes sans distinction d'origine, de religion et de couleur.

46/58 [Télégramme à Lambert Sainte-Croix, secrétaire général, Union départementale des syndicats à la Martinique]

— *Justice*, 12 janvier 1946.

Résumé de ses activités à l'Assemblée constituante : *Travaille à limiter effets dévaluation — Intervenu séances 29-31 décembre — Réclame équipement immédiat colonie par Fonds colonial — Caisse péréquation — Politique crédit — Prêts à long terme — Avances pour salaires — Nationalisation banques — Promesses publiques ministère — Apaisez population.* Le télégramme est daté du 3 janvier 1946.

46/59 « Un poème inédit d'Aimé Césaire : Idylle »

a) *Labyrinthe*, n° 17, 15 février 1946, p. 7.

b) *Soleil cou coupé*, Paris, K éditeur, 1948.

c) b reproduit par Kraus Reprint, Nendeln, 1970.

Césaire a éliminé ce poème de l'édition courante de *Soleil cou coupé* dans *Cadastre* (61/300). Extrêmement surréaliste et difficile à déchiffrer, le poème ne semble pas s'accorder avec la tendance vers des images plus concrètes que Césaire amorce dans *Soleil cou coupé*.

TÉLÉGRAMMES CONCERNANT L'IMPACT DE LA DÉVALUATION DU FRANC SUR LES ANTILLES

Après avoir posé le problème des effets économiques de la dévaluation du franc sur la Martinique en décembre 1945 (voir 45/54, 45/55), Césaire et l'autre député communiste de la Martinique se lancent dans des négociations acharnées afin d'en diminuer les répercussions. Dans la série de télégrammes qui suit, publiée dans un article intitulé « Grâce aux démarches de nos députés Césaire et Bissol, les ouvriers agricoles obtiennent satisfaction », on a un aperçu saisissant de la façon dont Césaire, à 7 000 kilomètres de ses constituants, maintient le contact avec les Martiniquais.

46/60 [Télégrammes à Lambert Sainte-Croix, secrétaire général de l'Union -62 des syndicats à la Martinique]

— *Justice*, 16 février 1946.

Le 4 février, Césaire et Bissol demandent aux syndicats : « *Télégraphiez d'urgence si acceptez compromis gouverneur*

ou maintenez position — nouveau ministre plus compréhensif — espoir succès. »

À la suite de la réponse des syndicats martiniquais, et après d'autres négociations à Paris, Césaire et Bissol annoncent le 7 février : « *Après interventions répétées ministre accepte revendications ouvrières salaires — câble envoyé gouverneur pour lui conseiller traiter dans ce sens — salut fraternel délégués. »*

Les dernières négociations terminées, Césaire et Bissol télégraphient encore une fois, quatre heures plus tard, pour déclarer : « *Heureux d'annoncer victoire ouvrière complète remportée grâce collaboration efficace union départementale et représentation parlementaire. »*

46/63 [Discours à la Première Assemblée nationale constituante]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale constituante*, 19 février 1946, p. 379.

Césaire écoute les réponses aux questions qu'il avait posées au ministre de la France d'outre-mer sur le ravitaillement de la Martinique, le renouvellement des cadres et l'expansion de l'agriculture. Il répond brièvement au ministre en soulignant le mécontentement de la population et en exprimant le souhait que la situation soit améliorée.

Pour ce qui est du ravitaillement, je sais que le gouvernement de la Martinique est très satisfait et même enthousiasmé du fonctionnement de ce service. Seulement, la population ne partage pas cet enthousiasme. Sur ce mécontentement, je pourrais vous fournir des preuves dans votre cabinet.

46/64 « La Femme et le couteau » (poème)

a) *Fontaine*, n° 50, mars 1946, p. 443-444.

b) *Les Armes miraculeuses*, 1946, avec quelques modifications dans la ponctuation ; « cœur-sans-regrets » devient « mon cœur-au-sans-regrets ».

c) *Les Armes miraculeuses*, 1970, sans la ligne « nombreux bijoux sacrés neiges éternelles glaçons ».

d) c dans les *Œuvres complètes*.

Poème typiquement surréaliste de Césaire, celui-ci est le dernier des *Armes miraculeuses* (à l'exception du « Postface : mythe ») et paraît juste avant la publication en volume de la collection. « La Femme et le couteau » paraît dans *Fontaine* avec deux autres poèmes, dont l'un est repris dans *les Armes miraculeuses* (46/66, « les Oubliettes de la mer et du déluge ») et un autre (46/65, « le Bouc émissaire ») est retenu par Césaire pour *Soleil cou coupé* (48/105).

46/65 « Le Bouc émissaire »

a) *Fontaine*, n° 50, mars 1946, p. 444.

b) *Soleil cou coupé*, Paris, K éditeur, 1948, avec élimination d'une partie de la ponctuation.

c) Modifié pour la version de *b* repris dans *Cadastre*, Paris, Seuil, 1961 (élimination du mot *crépusculaire* après *O cueilleuse*).

d) *b* reproduit par Kraus Reprint, Nendeln, 1970.

e) *c* dans les *Œuvres complètes*.

Poème sur la mort, en particulier sur la catastrophe de Saint-Pierre en 1902. Bien que le poème porte la marque surréaliste, il est plus facile à comprendre que ceux de la collection précédente et annonce donc la tendance vers une poésie moins abstraite dans *Soleil cou coupé*.

46/66 « Les Oubliettes de la mer et du déluge » (poème)

a) *Fontaine*, n° 50, mars 1946, p. 445-446.

b) *Les Armes miraculeuses*, 1946, 1970, avec quelques modifications : Césaire ajoute une répétition du mot *sécheresse*, remplace *pouviez* par *pourrez*, *des marais* par *du marais* et *ah* par *oh*. Il élimine aussi beaucoup de ponctuation.

c) *Œuvres complètes*.

Poème sur la sécheresse et la pluie, celui-ci est typique de son genre dans la mesure où on y trouve une variété d'images de la nature antillaise.

CÉSAIRE ET LA DÉPARTEMENTALISATION

Les trois discours suivants (46/67, 46/68 et 46/69) donnent quelques aperçus du rôle de Césaire dans le passage de la loi dite de départementalisation, c'est-à-dire la loi qui a transformé les colonies de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion en départements d'outre-mer. Au moment où les foyers de nationalisme commencent à s'allumer à travers le monde, on se demande souvent comment Césaire, en tant que représentant de la Martinique, pouvait être le rapporteur d'un projet qui allait lier de façon plus serrée son île à la France. Pourquoi cet enthousiasme initial, qui disparaîtra quelques années plus tard ? Césaire s'explique dans sa préface aux *Antilles décolonisées* de Daniel Guérin (voir 55/214). Mais résumons brièvement ici la situation en 1946 lors de la préparation de la nouvelle constitution.

Colonisés depuis trois siècles, en contraste avec les territoires africains dont certains résistent jusqu'aux années vingt, les Martiniquais et les autres qui font partie de ce qu'on appelle « les vieilles colonies », se considéraient à certains égards supérieurs aux autres pays de l'empire français. Malgré ce sentiment de supériorité, ils ne bénéficiaient pas des avantages économiques de la France métropolitaine. Leurs salaires restaient inférieurs à ceux des Métropolitains et ils ne bénéficiaient pas de toute la gamme de lois sociales dont tout citoyen français jouit automatiquement. Enfin, ils n'avaient qu'une influence indirecte sur le système législatif qui contrôle le budget de l'île, le prix du sucre, etc.

Césaire ayant eu d'énormes difficultés à faire ravitailler l'île vers la fin de la guerre et ayant vécu sous une administration contrôlée presque entièrement par le gouverneur, représentant de Paris, espérait obtenir une importante amélioration de la vie des Martiniquais — économique, sociale et politique — avec le principe d'égalité qu'offrait la transformation de l'île en département d'outre-mer. Il n'était pas question d'indépendance, ni même d'autonomie à l'époque. Au fond, Césaire cherchait une meilleure vie pour une population qui avait souffert pendant la guerre et qui allait subir les chocs économiques de l'après-guerre. Mais s'il avait fondé tant d'espoirs sur un système (et un gouvernement) qui allait le décevoir, Césaire était assez réaliste à l'époque pour comprendre que la départementalisation n'était pas permanente et qu'il y aurait occasion dans le futur de la revoir et de la modifier.

46/67 [Discours à la Première Assemblée nationale constituante]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale constituante*, 5 mars 1946, p. 556.

Répondant au ministre de la France d'outre-mer, Marius Moutet, qui demande le renvoi du débat sur le classement des quatre territoires comme départements français, Césaire est

d'accord sur le renvoi d'une semaine, mais proteste contre ce qui lui paraît comme des réserves de dernière minute.

La courte réponse de Césaire est en quelque sorte la première salve dans une longue bataille au cours de laquelle le gouvernement essaiera non seulement de retarder la considération du projet de loi, mais réussira à retarder de deux années sa mise en application. Césaire rappelle au ministre que le principe de la loi a été approuvé par tous les partis politiques et remarque : *Or, c'est seulement maintenant, quelques minutes avant l'ouverture du débat, que nous apprenons que le Gouvernement fait des réserves sur l'opportunité d'un tel débat.*

Je proteste donc et j'émets l'espoir que les propositions dont il s'agit viendront rapidement en discussion.

46/68 [Discours à la Première Assemblée nationale constituante]

a) *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale constituante*, 12 mars 1946, p. 659-662.

b) Repris en quatre parties dans *Justice*, 6, 10, 13 et 17 avril 1946.

Césaire ouvre la discussion sur la départementalisation avec un long discours où il retrace l'histoire des rapports entre la France et la Martinique depuis 1935. Il note qu'à travers l'histoire de la Martinique et de la Guadeloupe, les régimes autoritaires en France avaient tendance à rejeter les deux îles hors de la communauté, tandis que les régimes libéraux avaient tendance à resserrer les liens. Le processus d'intégration, remarque Césaire, commence à partir de 1870, mais a été arrêté *au moment même où en France naissait la législation sociale et ouvrière par un barrage formé par certains intérêts privés.* Répondant à ceux qui citent Montesquieu pour rejeter la départementalisation (« les lois doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites que c'est un très grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre »), Césaire déclare : « *C'est ce même Montesquieu qui a écrit des pages cinglantes contre l'esclavage des Noirs et que ce dont il s'agit aujourd'hui, c'est par une loi d'assimilation, mieux*

d'égalisation, de libérer près d'un million d'hommes de l'assujettissement.

Césaire insiste sur la souplesse du projet de loi et cite le rapporteur des questions coloniales, Boissy d'Anglas qui, parlant des Amériques lors de la discussion de la Constitution de l'An II, proposait que les colonies soient « libres sans être indépendantes ». Les propositions du projet, explique Césaire, *n'empêchent pas de laisser éventuellement aux conseils généraux des colonies certains pouvoirs qui leur seraient propres.* Mais il refuse d'accepter l'idée de certaines modifications du texte *selon laquelle ne seraient appliquées aux territoires considérés que certaines lois, sur l'indication expresse de l'Assemblée nationale.* C'est précisément cette question qui allait poser tant de problèmes à Césaire et aux futurs départements d'outre-mer (voir 46/67-69).

Pour terminer, Césaire revient aux débats de l'Assemblée nationale en 1848, lorsqu'on évaluait le coût de l'abolition de l'esclavage. Citant Schoelcher (« Il ne s'agit pas du Trésor ; il s'agit de la morale ! »), Césaire lance un des thèmes qui dominent tous ses écrits, politiques et littéraires, celui du rapport maître/esclave. *Nous vous demandons, par une mesure particulière, d'affirmer solennellement un principe général, à savoir que, dans ce cadre que l'on commence à appeler l'Union française, il ne doit plus y avoir de place, pas plus entre les individus qu'entre les collectivités, pour des relations de maîtres à serviteurs.*

46/69 [Discours à la Première Assemblée nationale constituante]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale constituante*, 14 mars 1946, p. 752, 757, 760, 761.

Après la longue et complexe discussion du 14 mars, l'Assemblée nationale adopte les deux premiers articles du projet de loi concernant la départementalisation, textes co-écrits par Césaire. Mais le troisième article, celui sur l'application automatique des lois métropolitaines dans les quatre vieilles colonies, est rejeté par le gouvernement qui préfère l'insertion d'une mention expresse pour l'application de chaque

nouvelle loi. Césaire en tant que rapporteur pour la commission de la France d'outre-mer proteste en vain contre l'adoption d'une modification qui obligera les députés des futurs départements d'outre-mer à lutter pour l'application de chaque proposition de loi (en particulier celles concernant la sécurité sociale) aux populations qu'ils représentent.

Si l'on acceptait le texte proposé, d'après lequel ne seraient appliquées dans nos territoires que les lois nommément désignées par l'Assemblée, il est évident que cela ne changerait pas grand-chose au régime existant.

Mais nous voulons échapper précisément à ce régime d'exception.

46/70 « L'assimilation votée le 13 mars par la Constituante »

— *Justice*, 16 mars 1946.

Télégramme sans date adressé à la section martiniquaise du Parti communiste français. Il est mis en tête d'un article sous le titre qui donne par erreur la date du 13, au lieu du 14 mars, pour le vote sur la loi de la départementalisation. En voici le texte :

Grande victoire pour classes laborieuses et fonctionnaires. Assimilation obtenue. Vive Parti communiste.

46/71 [Discours à la Première Assemblée nationale constituante]

a) *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale constituante*, 11 avril 1946, p. 1 718-1 720.

b) Reproduit dans *Justice* en deux parties, 1^{er} et 4 mai 1946, sans les sept premiers paragraphes (jusqu'à « Il y a un siècle »).

Dans les débats sur l'adoption du projet de Constitution, Césaire intervient avec un de ses meilleurs discours parlementaires. Il est interrompu douze fois par des applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre, et il se fait remarquer dans la presse parisienne par ses qualités d'orateur.

Césaire considère le projet de Constitution comme un instrument pour détruire le colonialisme. Il remonte donc dans l'histoire pour retracer les origines de ce qu'il nomme le mythe

colonialiste. Citant Renan (« Une nation qui ne colonise pas est irrévocablement vouée au socialisme, à la guerre du riche et du pauvre. La conquête d'un pays de race inférieure par une race supérieure qui s'y établit pour le gouverner n'a rien de choquant »), il déclare, *Mesdames, Messieurs, ce mythe-là, qui est le mythe impérialiste, ce mythe qui est le mythe colonialiste, ce mythe du fardeau de l'homme blanc, ce mythe de l'infériorité des hommes de couleur, la IV^e République prétend y renoncer et ce sera là un mérite de notre Constitution de l'affirmer hautement.*

[...] Nous n'avons pas la naïveté de croire que le présent projet de Constitution est parfait, même en matière coloniale, mais s'il ne réalise pas exactement toutes nos ambitions, du moins a-t-il l'avantage de marquer un progrès sur le passé et de préparer l'avenir. [...] Il nous achemine vers une solution du problème colonial. Nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire et, en particulier, nous savons bien que le problème colonial ne sera pas résolu tant que le capitalisme ne sera pas abattu.

Les réactions de la presse parisienne aux discours de Césaire et de Senghor sont résumées dans une note parue dans *Justice* le 4 mai 1946 sous le titre « La Presse française fait l'éloge d'Aimé Césaire ». En voici un extrait :

« *Franc tireur*, du 12 avril, écrit que la discussion au sujet des articles relatifs à l'Union française a permis au rapporteur particulier Senghor et au député martiniquais Aimé Césaire d'intervenir de fort brillante façon. Nos amis d'outre-mer ont prouvé que, pour ce qui est de l'art oratoire, un Noir valait deux Blancs. »

46/72 « La réponse de Césaire »

— *Justice*, 8 mai 1946.

Lettre du 7 mai 1946 au directeur de *la Voix socialiste*, journal martiniquais. Césaire répond à un article (« La question des salaires », *la Voix socialiste*, 2 mai 1946) qui met en question le rôle de Césaire dans l'augmentation de salaires annoncés en avril à la Martinique par le gouvernement. Le député cite les dates de ses contacts avec le ministre des Colo-

nies et les représentants des syndicats à la Martinique afin de répondre aux critiques de ceux qui se plaignent du retard de l'application du décret sur les salaires.

46/73 « Une lettre de Césaire au gouverneur »

— *Justice*, 18 mai 1946.

Lettre du 16 mai 1946 au gouverneur de la Martinique, dans laquelle Césaire signale la hausse des prix de détail de certaines denrées alimentaires. Citant les prix de la morue, du riz et aussi des engins de pêche, il rappelle au gouverneur qu'on devait créer une Caisse de compensation ou péréquation qui devait contribuer à maintenir les prix des marchandises importées au niveau des prix de 1945, malgré la dévaluation du franc.

46/74 « Contre la vie chère »

— *Justice*, 25 mai 1946.

Télégramme sans date au ministre des Colonies sur la hausse des prix à la Martinique.

Malgré promesse faite, hausse incessante coût denrées première nécessité — stop — Sollicite votre haute intervention — stop — Population Martinique attend avec impatience fonctionnement Caisse Péréquation — stop — Vous prions hâter approbation décrets Conseil d'État — stop — Devant hausse incessante coût de la vie nouvelles revendications ouvrières inévitables en vue hausse salaires.

Césaire découvre, en effet, que les promesses faites à Paris ne sont pas toujours tenues ou sont retardées. Le cas de la hausse des prix à la Martinique (voir 46/73) après la guerre n'est que le premier exemple de la façon dont Césaire est obligé d'insister, à plusieurs reprises, sur l'application de mesures destinées à améliorer la situation des Martiniquais.

46/75 « À l'Afrique » (poème)

a) *Poésie* 46, n° 33, juin-juillet 1946, p. 3-6.

b) Première partie (à *révolte mon nom*) parue sous le titre « Prophétie » dans *les Armes miraculeuses*, 1970, avec l'addition du mot *prophétiques* après *où baignent*.

c) Deuxième partie (*paysan frappe le sol de ta daba...*) repris sous le titre originel dans *Soleil cou coupé*, avec la dédicace originelle à Wilfredo Lam (voir aussi 43/26, autre poème dédié à Lam), et d'importantes modifications : élimination de 12 lignes (*et dans le vent griot à bec d'oiseau/frappe*) ; remplacement de 22 lignes (*le sexe de ma compagne à éponge des miracles*) par 34 lignes de la page précédente (*il y a au pied de nos châteaux-de-fées à leur face encline*) ; *oreilles de ma compagne* devient *orteils de ma campagne* ; *parole à changer* devient *parole à charger* ; il supprime *où boivent les rossignols du feu attente après le long de sa démarche*.

d) *c* repris dans la version *Soleil cou coupé* publiée dans *Cadastre*, avec encore d'autres modifications : le poète remplace 10 lignes de *c* par 3 nouvelles lignes (*Frappe le sol de ta daba/il y a les eaux... à le long de sa démarche* est remplacé par *Famine à Colère*) ; il supprime la ligne *qui se parfilent à d'isthmes*, et encore 12 lignes vers la fin du poème (*et j'emmerde à connaissance*).

e) *Œuvres complètes*.

À part les modifications citées ci-dessus, Césaire change radicalement la mise en page de *b*. Dans *a*, le texte n'a ni ponctuation ni vers. Mais dans *les Armes miraculeuses* le texte est présenté sous forme de vers. Les modifications successives apportées à *c* révèlent une tendance à éliminer certaines des images sexuelles.

Les deux poèmes sont liés dans la mesure où ils contiennent des images de l'Afrique. Mais celles de « À l'Afrique » sont enracinées dans la vie difficile des agriculteurs africains, tandis que celles de « Prophétie » relient la traite des esclaves à la situation de la Martinique pendant la guerre. Séparé de « À l'Afrique », « Prophétie » devient plus direct et compréhensible.

46/76 « Discours prononcé par le député maire de Fort-de-France à l'occasion de l'arrivée du gouverneur Orselli »

— *Justice*, 8 juin 1946.

Le projet de Constitution de la IV^e République ayant été rejeté, l'Assemblée nationale se dissout et Césaire rentre à la Martinique afin de se présenter aux élections pour la deuxiè-

me Constituante. Au cours de son bref séjour, il accueille le nouveau gouverneur de la Martinique qui doit, en principe, enterrer l'ancien régime de gouverneurs (l'accession de la Martinique au statut de département étant prévu pour le 1^{er} janvier 1947).

Césaire passe rapidement en revue les problèmes de l'île (ravitaillement, chômage, hausse des prix, logement et exploitation des ouvriers et agents de la fonction publique), cite la réputation du nouveau gouverneur (énergie, expérience en matière économique), et termine en mentionnant la justice, l'impartialité et la compréhension comme gages nécessaires de la coopération des Martiniquais.

46/77 « Césaire nous écrit »

— *Justice*, 7-10 août 1946.

Réélu à la Deuxième Assemblée nationale constituante le 19 juin, Césaire se retrouve à Paris trois semaines plus tard. Il recommence sa campagne pour l'amélioration de la situation à la Martinique, mais dans des conditions moins prometteuses. Dans des extraits d'une lettre datée du 14 juillet et adressée à la Section martiniquaise du Parti communiste, il énumère ses activités depuis son arrivée le 10 juillet (promesses obtenues du directeur du plan d'équipement des Colonies d'un projet de décret pour la constitution d'une société d'État qui construirait des habitations à bon marché ; définition des 50 pas géométriques ; extensions des limites de la ville de Fort-de-France). Dans le résumé de sa lettre qui suit les extraits, on apprend que les communistes et les socialistes n'ont plus la majorité à l'Assemblée et que le Mouvement républicain populaire est contre l'application démocratique de la sécurité sociale votée par la Première Assemblée constituante.

46/78 [Télégramme à M. Bayardin de la Martinique]

— *Justice*, 13 août 1946.

Césaire répond à la question de Bayardin concernant des fonds promis à la Martinique par le gouvernement : *Promesse ministère compléter avance faite pour ravitaillement Martinique*

- stop — *Intervention pour faciliter achats Martinique Canada*
 — stop — *Affaire en bonne voie. Solution imminente.*

46/79 [Discours à la Deuxième Assemblée nationale constituante]

a) *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale constituante*, 18 septembre 1946, p. 3 795-3 797.

b) Reproduit dans une brochure à la Martinique (texte non consulté).

L'échec du premier projet de Constitution et la montée des partis de droite à l'Assemblée après les élections de juin contribuent à la mise en question des propositions favorables aux populations de l'Empire, et en particulier l'établissement des départements d'outre-mer. Devant le danger de perdre tout ce qu'ils avaient gagné sous la première Constituante, Césaire et les autres députés de l'Empire reviennent au combat.

Dans un autre discours remarqué par la presse parisienne, Césaire s'élève contre ceux qui voudraient limiter les droits cités dans le préambule du premier projet de Constitution. Il insiste sur les origines politiques du mouvement qui tend à transformer l'empire français en Union française et, éventuellement, en nations. En particulier, il cite trois raisons pour la naissance de cette conscience politique qui se manifeste déjà partout dans le Tiers Monde : la Deuxième Guerre mondiale, la Charte des Nations unies et les principes de la IV^e République.

Comment ! Vous voulez édifier une république démocratique, une république sociale, une république qui n'admettra aucune distinction de race et de couleur et, en même temps, vous essayeriez de conserver, de maintenir, de perpétuer le système colonialiste qui porte dans ses flancs le racisme, l'oppression et la servitude ?

Ah ! Je le sais bien. Certains brossent de la colonisation un tableau idyllique. Il y a pour eux, d'une part, le bon colonisateur, le bon civilisateur et, d'autre part, le sauvage colonisé. Routes, hôpitaux, écoles, voilà pour eux la colonisation. Mais il serait inadmissible que cette Assemblée s'arrêtât à ces images sommaires. L'œuvre colonisatrice, comme toute œuvre, est

une œuvre aux aspects multiples. Je n'ai garde de n'y voir que violence et destruction. Mais je suis bien obligé de constater qu'elle recèle une part importante de violence et de destruction.

Il critique ceux qui disent (dans de récents articles) que les illettrés en général et les Africains en particulier ne sont pas encore prêts pour la citoyenneté. À ces attaques contre l'esprit d'égalité du préambule, Césaire répond en citant des ethnologues italiens, français et anglais afin d'illustrer la longue tradition d'organisation politique en Afrique : conseils, palabres, chefs, etc. Avant de terminer, Césaire lance un avertissement à l'Assemblée :

Croyez-moi, messieurs, et l'histoire est là pour le prouver : ce n'est pas l'octroi de liberté qui pousse les peuples coloniaux à la sécession, c'est le refus de liberté, c'est le racisme, c'est la brimade, c'est l'humiliation systématique, c'est la fin de non recevoir opposée aux revendications les plus légitimes : toutes choses contenues dans le système colonialiste.

Voici quelques extraits des réactions au discours de Césaire :

« *La Marseillaise*, 26 septembre :

Révélation : « Au cours des débats, la totalité des délégués indigènes venus de tous les coins de l'Union française exprimèrent les aspirations à la liberté des populations d'outre-mer. La plus marquante de ces interventions fut sans aucun doute, celle de M. Aimé Césaire, député communiste de la Martinique. On savait [...] qu'il comptait parmi les meilleurs poètes français. Il se révéla comme un de nos meilleurs orateurs. »

« *Tribune des nations*, 27 septembre :

« ... Il faut noter à quel point les représentants des territoires d'outre-mer ont surpris les observateurs par leur maturité, leur intelligence, la valeur humaine de leurs interventions. Certains d'entre eux m'étaient déjà connus par leurs œuvres littéraires, tels les poètes Aimé Césaire, Léopold Senghor. J'ai admiré leur éloquence, la culture approfondie dont ils ont fait preuve, et la passion qui animait leurs interventions. »

46/80 « L'activité de nos élus »

— Extraits d'une lettre de Césaire publiés en deux parties dans *Justice*, 21 et 25 septembre 1946.

La départementalisation est maintenue dans le deuxième projet de Constitution (voir 46/81), mais les députés d'outre-mer se trouvent en face de tentatives gouvernementales pour retarder et modifier les décrets d'application des lois métropolitaines aux nouveaux départements. Dans une lettre adressée apparemment aux leaders du Parti communiste à la Martinique, Césaire résume les résultats des démarches des députés de la Martinique auprès du gouvernement.

Premier principe : nous sommes rattachés aux différents ministères exactement comme les départements de la Métropole. Le gros avantage est incontestablement que nous aurons directement affaire au ministère du Travail, ce qui veut dire, dit Césaire, qu'on peut s'attendre à l'application aux nouveaux départements du plan de Sécurité sociale et l'envoi d'une mission immédiatement.

Deuxième principe : le représentant du gouvernement, préfet ou commissaire de la République quelle que soit la dénomination nouvelle, aura à la Martinique les mêmes pouvoirs que dans un département de la France, ou à peu de choses près. Ainsi tout risque d'autoritarisme ou d'arbitraire est écarté.

46/81 « L'activité de nos élus à la Constituante. Un télégramme de Césaire »

— *Justice*, 25 septembre 1946.

Télégramme du 21 septembre 1946 apparemment adressé à la section martiniquaise du Parti communiste français. Césaire annonce la réussite des efforts pour maintenir la loi de la départementalisation.

Après dures batailles les avons assurés dans constitution identité régime départements outre-mer départements métropolitains.

Principes assimilation complétée et garantie.

46/82 [Discours à la Deuxième Assemblée nationale constituante]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale constituante*, 5 octobre 1946, p. 4707-4708.

Césaire intervient brièvement pour présenter quelques arguments en faveur d'un amendement à l'article 143 du deuxième projet de constitution concernant l'égalité entre le traitement des fonctionnaires de l'État et ceux des municipalités dans les nouveaux départements d'outre-mer.

1947

47/83 « Couteaux midi » (poème)

a) *Le Surréalisme en 1947. Catalogue de l'Exposition internationale du surréalisme*. Présenté par André Breton et Marcel Duchamp. Paris, éditions du Pierre à feu, 1947, p. 76-77.

b) Repris, avec de légères modifications, dans *Soleil cou coupé*, Paris, K éditeur, 1948.

c) *b* émondé pour la version modifiée de *Soleil cou coupé* dans *Cadastre*, Paris, Seuil, 1961.

d) *b* reproduit par Kraus Reprint, Nendeln, 1970.

e) *c* dans les *Œuvres complètes*.

Invité en janvier 1947 à contribuer à l'exposition organisée par Breton, Césaire et 80 surréalistes de 24 pays présentent une variété d'œuvres d'art à la Galerie Maeght de juillet à octobre. La contribution de Césaire est certainement de facture surréaliste, mais on discerne déjà le ton plus direct, plus violent, qui marque l'évolution du poète vers une poésie moins obscure que celle de sa collection la plus surréaliste, *les Armes miraculeuses*. Ceci est évident dès le début du poème, avec la phrase introductrice, « Quand les Nègres font la révolution, ils commencent par arracher du Champ-de-Mars des arbres géants qu'ils lancent à la face du ciel [...] ».

Les modifications comprennent l'élimination de la quatrième strophe (« Oh tyrannique » à « ciel et terre ») et une partie de la strophe suivante (« Mais filao filao » à « en tous cas »), et aussi « filao / oh / filao » après « emperlée de petits feux ». Il ajoute deux références amères et ironiques à Dieu, ce qui renforce le ton anticlérical du poème : « Doux Seigneur ! » après « ce monde m'absente » et « Seigneur dur ! » après « éventreurs ». Enfin, l'exclamation « Oh ! je tiens mon pacte » est placée avant « debout dans mes blessures » au lieu d'être à la fin de cette phrase.

47/84 « À propos de l'assimilation. Une interview d'Aimé Césaire »

— *Justice*, 2 janvier 1947.

C'est la première interview de Césaire. La Deuxième Assemblée nationale constituante avait terminé ses travaux en octobre 1946. Élus à la Première Législature de la IV^e République le mois suivant, Césaire et les partisans de la départementalisation devaient faire face à une tentative de la part du gouvernement de reporter l'application de ce qu'on appelait « l'assimilation » (prévue pour le premier janvier 1947) au premier juillet 1948. Voici des extraits du texte de la réponse de Césaire à la seule question de l'interview, le retard proposé pour « l'assimilation ».

J'y vois la continuation de certaines politiques ministérielles qui voudraient ajourner indéfiniment l'Assimilation ; cette politique, j'en suis convaincu, échouera. [...]

Nous sommes, nous élus communistes, plus que jamais décidés à ne pas laisser saboter une loi dont nous avons été les initiateurs et dont nous attendons l'amélioration de la condition des classes laborieuses.

47/85 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 31 janvier 1947, p. 136.

Césaire intervient brièvement dans un débat sur l'extension d'une loi sur le traitement des fonctionnaires aux départements d'outre-mer. Il réfute l'argument du ministre de France d'outre-mer qui déclare que le coût de la vie est inférieur au

coût de la vie en France. Il est le même qu'en France, explique Césaire, qui note que *la preuve en est que des fonctionnaires métropolitains qui se sont fait détacher dans la colonie s'y sont trouvés avec des moyens financiers inférieurs à ceux qu'ils avaient en France. [...] C'est pourquoi nous nous trouvons, dans ces colonies, en présence d'une crise de la fonction publique qui risque même, pour employer un mot à la mode, d'être une crise de la présence française. [...] C'est pour obvier à ces inconvénients, pour obéir à un souci d'équité et, en même temps, pour respecter l'esprit de l'article 73 de la Constitution que nous vous demandons d'insérer dans le texte même de la loi que les dispositions que l'Assemblée adoptera aujourd'hui seront applicables aux anciennes colonies et autres territoires.*

47/86 [Lettre des députés de la Martinique (Césaire et Bissol), de La Réunion (de Lépervanche et Vergès) et de la Guadeloupe (Archimède et Girard) au président du Conseil des ministres]

— *Justice*, 20 mars 1947.

Dans cette lettre du 25 février 1947, composée probablement par Césaire, les députés de trois des quatre anciennes colonies demandent l'application de la loi de la départementalisation et, en particulier, l'inclusion dans le budget de 1947 des crédits nécessaires à la mise en place de l'administration préfectorale suivant les modalités prévues par la loi. Les références à l'importance de la présence française dans l'hémisphère américain et à la lutte de Victor Schoelcher pour la libération des esclaves, sujets que Césaire connaît bien, suggèrent qu'il n'est pas simplement un signataire du texte. Voici un court extrait :

Bientôt nous aurons à célébrer le centenaire de la Révolution de 1848 et de l'abolition de l'esclavage. Il se trouve que le souvenir de cette Révolution est lié dans notre esprit au souvenir du grand Français Victor Schoelcher qui, toute sa vie, a lutté précisément pour cette assimilation dont nous vous demandons aujourd'hui l'application effective. [...] Nous vous demandons de respecter la volonté du législateur en mettant, dès maintenant, tout en œuvre pour substituer au régime colonial qui continue à nous être imposé, le régime départemental

prévu par les textes et conformes à nos aspirations démocratiques.

47/87 « Nos députés au service du pays »

— *Justice*, 24 avril 1947.

Extraits d'une lettre du 9 avril 1947 vraisemblablement adressée à la Section martiniquaise du Parti communiste. Après avoir mentionné brièvement ses problèmes de santé et ses difficultés matérielles, il offre une mise au point sur l'application de la départementalisation.

Je n'ai point perdu de vue l'essentiel.

Cet essentiel, c'est la chose sans quoi il n'y aura ni sécurité sociale ni retraite des vieux, ni rien : c'est l'assimilation. [...]

Nos efforts sont en train de porter leurs fruits. Cette dure bataille, nous sommes en train de la gagner. Le Président Ramadier nous a fait savoir que les préfets seront en place à partir de juin.

47/88 « Pour la mise en marche de la S. L. M. et une solution à la crise du logement notre camarade Césaire intervient »

— *Justice*, 24 avril 1947.

Lettre datée du 11 avril 1947 et adressée au ministre d'État chargé de la Coordination. Césaire souligne le problème du logement à la Martinique — loyers exorbitants, extension des taudis — et demande l'intervention du ministre pour faire sortir de la direction du plan un décret qui constituerait une société d'État immobilière. On avait prévu 50 millions de francs pour lancer le projet mais, selon Césaire, *ce décret urgent auquel le Conseil général a donné son adhésion n'est pas encore sorti et il est bruit que le projet n'aura pas de suite.*

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir user de votre haute autorité pour faire en sorte que compte soit tenu du vœu du Conseil général de la Martinique et pour obtenir qu'à bref délai une solution soit apportée à ce problème de l'habitation dont les implications humaines sont particulièrement sensibles.

La référence à la S. L. M. dans le titre est probablement à la Société de logement martiniquaise.

47/89 « Ex-voto pour un naufrage »

a) *Action*, n° 134, 25 avril 1947, p. 10-11, avec « Depuis Akkad, depuis Elam, depuis Sumer » sous le titre « Deux poèmes d'Aimé Césaire ».

b) Repris dans *Soleil cou coupé*, K éditeur, avec une seule modification, (« éployer » devient « déployer »).

c) Repris, avec plusieurs petites modifications, dans la version de *Soleil cou coupé* publiée dans *Cadastre*, Seuil, 1961.

d) *b* reproduit par Kraus Reprint, Nendeln, 1970.

e) *c* dans *Œuvres complètes*

Avec « Depuis Akkad, depuis Elam, depuis Sumer » (47/90), « Ex-voto pour un naufrage » est le premier poème de Césaire à paraître dans une publication de son parti. Ceci est encore plus significatif étant donné les critiques de sa poésie publiées dans *l'Humanité* l'année précédente. Roger Garaudy (« Aimé Césaire : poète de la colère », 24 août 1946) y voyait l'influence négative de Breton (voir 46/56). Mais entre la poésie surréaliste des *Armes miraculeuses* (qui mystifiait Garaudy non seulement à cause des images inattendues, mais aussi parce que le critique ne connaissait pas la Martinique) et ces deux poèmes, la vision poétique de Césaire, toujours surréaliste, avait quand même évolué.

Ici le poète évoque de façon ironique et moqueuse le régime des Blancs en Afrique du Sud et fait appel à l'histoire des Noirs de la région comme source d'un nouvel esprit qui fera naufrager les colonialistes.

Les modifications apportées à la version de 1948 sont les suivantes :

Césaire supprime les lignes suivantes : 17 — « tams-tams de salut qui vous foutez de toutes les armées du salut » ; 20-21 — « noire encore vierge que chaque pierre murmure / à l'insu du désastre — ma fièvre » ; 24-25 — « tam-tam bas / tam-tam bas » ; 27-30 — « tam-tam bas / plus bas oreille considérable / (les oreilles rouges — les oreilles — loin ont la fatigue vite) » ; la dernière partie de la ligne 31 et la ligne 32 — « pour les oreilles loin / sans parole sans fin sans astre » ; la phrase au milieu de la ligne 34 — « roulez bas tam-tams » ; la phrase après « crinière » de la ligne 35 et 36 : « défilés de

la soif puanteurs des marigots le / soir » ; de la ligne 40 les mots « d'eau » et « d'iode d'étoiles ». Après la ligne 30 il ajoute « et roulez ».

47/90 « Depuis Akkad, depuis Elam, depuis Sumer »

a) *Action*, n° 134, 25 avril 1947, p. 11, avec « Ex-voto pour un naufrage », sous le titre « Deux poèmes d'Aimé Césaire ».

b) Reproduit dans *Soleil cou coupé*, K éditeur, 1948.

c) Repris, avec plusieurs modifications, dans la version de *Soleil cou coupé* publiée dans *Cadastre*, Seuil, 1961.

d) *b* reproduit par Kraus Reprint, Nendeln, 1970.

e) *c* dans les *Œuvres complètes*.

Avec « Ex-voto pour un naufrage » (47/89), ce poème est le premier à paraître dans une publication de son parti et représente la tendance vers une poésie plus ouverte. Ici le poète rappelle l'histoire de sa race d'esclaves.

À la version de 1947 et 1948, il ajoute deux lignes d'introduction, « Éveilleur, arracheur / Souffle souffert, souffle accoureur » ; supprime les lignes 3 à 5 — « Maître des trois chemins, tu as en face de toi un homme qui a / marché sur les mains marché sur les pieds marché sur le ventre / marché sur le cul » ; une partie de la ligne 9 — « Et de vrai mes amis j'ai porté, j'ai porté depuis » ; les lignes 19-21 — « et comme sur les rives du Nil on voit dans la vase molle le pied / juste de l'ibis j'ai laissé partout sur les berges sur les montagnes / sur les rivages le grigri de mes pieds à carcans » ; le mot « surnaturellement » après « drapé » à la ligne 27.

47/91 « Magique »

a) *La Revue internationale*, n° 15, mai 1947, p. 289-292.

b) Reproduit dans *Soleil cou coupé*, K éditeur, 1948, avec correction d'une coquille (« pis » à la ligne 5 devrait se lire « plis »).

c) *b* reproduit dans la version de *Soleil cou coupé* publiée dans *Cadastre*, Seuil, 1961.

d) *b* reproduit par Kraus Reprint, Nendeln, 1970.

e) *b* dans les *Œuvres complètes*.

Premier poème de la collection *Soleil cou coupé*, « Magique » évoque la beauté et le mystère de la Martinique.

47/92 « Les terrains du Morne-Pichevin situés sur les 50 pas doivent revenir à la ville »

— *Justice*, 15 mai 1947.

Lettre datée du 29 avril 1947 au président de la Cour de cassation à Paris. Avant d'initier des projets d'urbanisme dans un quartier populaire situé sur une des collines au nord-est de la ville de Fort-de-France, Césaire cherche à régler un conflit concernant deux terrains cédés illégalement en 1935 à un propriétaire par le gouverneur de l'île.

47/93 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 22 mai 1947, p. 1714 à 1716.

À la suite des élections législatives du 10 novembre 1946 dans lesquelles le Parti communiste remporte deux des trois sièges à la Martinique, le Mouvement républicain populaire et le Parti socialiste demandent une enquête sur la fraude électorale. Le rapporteur du bureau chargé de l'enquête, citant en détail les plaintes du député socialiste de la Martinique, annonce que le bureau recommande à l'Assemblée nationale l'annulation des élections. Césaire répond dans un discours où il cite les nombreuses plaintes de son propre parti et souligne le fait qu'il existe une longue tradition de fraude électorale à la Martinique, cautionnée par le gouvernement et en particulier par le gouverneur de l'île. Pour terminer, il demande lui aussi de nouvelles élections, dès l'instant qu'une nouvelle administration démocratique sera instaurée. De cette façon, il met en relief la puissance de l'administration centrale sur les affaires martiniquaises, situation qu'il espère modifier avec la départementalisation.

En particulier, il conviendra de ne procéder à de nouvelles élections à la Martinique que lorsque vous aurez obtenu que le pouvoir exécutif y mette en place, conformément d'ailleurs à la loi qui a transformé cette vieille colonie en département, une administration démocratique et républicaine qui sera

chargée de veiller scrupuleusement à l'application des dispositions législatives [...].

47/94 « À propos de l'assimilation : une lettre de Césaire »

— *Justice*, 10 juillet 1947.

Lettre datée du 3 juillet 1947 et adressée à Gabriel Henry à la Martinique. Les préfets dans les nouveaux départements d'outre-mer n'ayant pas été nommés au 1^{er} juillet 1947, la rumeur circule à la Martinique que la départementalisation sera mise en question ou retardée. Césaire répond à un câble de Henry qu'en effet il y a eu manœuvre de la part du ministre de la France d'outre-mer, Marius Moutet, pour repousser l'application de « l'assimilation » au mois de janvier 1948.

Césaire avait déjà obtenu un compromis selon lequel les préfets seraient nommés le 1^{er} juillet. Mais le compromis n'ayant pas produit de résultats, Césaire repose la question de la départementalisation à la Commission de la France d'outre-mer. Dans la lettre, il annonce qu'il a obtenu un deuxième compromis selon lequel les préfets seront nommés sans retard en échange d'une date limite fixée au 1^{er} janvier 1948 pour l'application des autres lois relatives à la départementalisation. *L'essentiel est que l'assimilation démarre. C'est le commencement qui est le plus difficile. Je conserve donc tout espoir.*

47/95 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 10 juillet 1947, p. 2895-2896, 2898.

L'Assemblée nationale ayant voté les propositions de loi qui permettent la nomination immédiate de préfets dans les futurs départements d'outre-mer (voir 47/94), Césaire intervient dans un débat sur la prorogation au 31 décembre 1947 de l'application des décrets qui vont formaliser l'établissement de ces départements. Son but n'est pas de protester contre un retard sur lequel il s'est déjà mis d'accord, mais plutôt de revoir les raisons pour ce retard (la loi ayant été votée le 19 mars 1946), et de condamner celui qui, selon lui, en est responsable.

Depuis plus de dix-sept mois, le ministre de la France d'outre-mer [Marius Moutet] n'a pas compris que, si nous voulons échapper à son obéissance, c'était pour mieux rester fidèles à la France démocratique.

Après avoir attiré l'attention de l'Assemblée nationale sur le danger de l'influence américaine dans les Antilles, et la nécessité de mettre immédiatement en place la départementalisation, Césaire avertit ses auditeurs de la menace intérieure des mouvements séparatistes. Ce texte annonce prophétiquement dans un sens l'évolution de la pensée politique de Césaire vers l'autonomie dans les années soixante.

Il faut montrer que la France est décidée à tenir parole, car il faut bien se dire que les mouvements indigènes de séparatisme ne sont trop souvent que la conséquence de la politique métropolitaine des promesses non tenues.

47/96 [Télégramme]

— *Justice*, 10 juillet 1947.

Césaire annonce dans ce télégramme daté du 10 juillet et adressé apparemment à la section martiniquaise du Parti communiste français, qu'il a envoyé des instructions à un magistrat à la Martinique pour qu'on applique la loi de la départementalisation à la question des loyers.

47/97 « Pour nos écoles. Une lettre de Césaire au ministre de l'Éducation nationale »

— *Justice*, 11 septembre 1947.

Lettre du 31 juillet 1947 adressée au ministre de l'Éducation nationale pour demander son intervention dans la création de classes primaires dans des locaux militaires à la Martinique.

Jusqu'à présent nos démarches sont vaines.

Nous en sommes d'autant plus surpris que les locaux en question sont à peu près vides et que par ailleurs le nombre d'enfants qui ne trouvent pas de place dans les écoles existantes se chiffre à l'heure actuelle aux environs de quatre mille.

Voir aussi 47/99 et 47/100.

47/98 « Un poème inédit d'Aimé Césaire »

a) *Le Musée vivant*, n° 4, octobre 1947. (Présentation et analyse de « Barbare » par Madeleine Rousseau.)

b) Poème repris dans *Soleil cou coupé*, K éditeur, 1948.

c) *b* reproduit dans la version de *Soleil cou coupé* publiée dans *Cadastre*, Seuil, 1961.

d) *b* reproduit par Kraus Reprint, Nendeln, 1970.

e) *b* dans les *Œuvres complètes*.

Dans son introduction, Madeleine Rousseau annonce que le poème doit figurer dans un nouveau recueil que Gallimard publiera sous le titre *Soleil cou coupé*.

Ce poème, l'un des mieux connus de la collection, offre l'image du poète qui assume l'épithète « barbare », comme il l'a déjà fait pour « nègre », afin d'en faire encore une autre arme de combat contre l'oppression linguistique des cultures européennes. Dans son analyse, Madeleine Rousseau illustre l'usage dégradant de « barbare » avec les titres de volumes d'art parus récemment, e.g. *les Arts sauvages de l'Afrique* et *les Arts sauvages de l'Océanie*.

47/99 « En faveur de nos écoliers »

— *Justice*, 9 octobre 1947.

Suivant son appel au ministre de l'Éducation (47/97), Césaire lui envoie un télégramme pour transmettre les réactions des populations au manque de classes :

Devant manifestations populaires me fait interprète vœux population unanimement émue par fait plusieurs milliers d'enfants refusés dans écoles faute place — Insiste à nouveau pour mise à disposition enseignement primaire tout ou partie locaux militaires Galliéni. Réponse urgente.

47/100 « Activité de nos élus »

— *Justice*, 30 octobre 1947.

Lettre du 27 octobre 1947 au Préfet de la Martinique. Césaire souligne encore une fois le problème du manque d'écoles et demande au Préfet de concéder à la ville de Fort-de-France un terrain du lotissement de Bellevue pour la construc-

tion d'une école primaire et, éventuellement » un groupe scolaire (voir 47/97, 47/99).

47/101 « L'action de nos élus »

— *Justice*, 6 novembre 1947.

Lettre du 24 octobre 1947 au Préfet de la Martinique. Césaire proteste contre les retards administratifs dans la reconnaissance officielle d'une coopérative de petits producteurs de bananes. Il critique aussi la tendance de l'administration à assurer un monopole d'exportation à certaines maisons exportatrices.

47/102 « Une Interview d'Aimé Césaire », par Jeanne Léro

— *Justice*, 13 novembre 1947.

Césaire répond brièvement à une série de questions dont le thème dominant est celui des problèmes du Parti communiste à la Martinique. Au cours des élections municipales le mois précédent, la composition de l'électorat procommuniste est devenue moins bourgeoise et plus prolétaire. Cette désolidarisation avec les classes ouvrières, dit Césaire, est le résultat d'une *méconnaissance absolue de l'histoire martiniquaise. Je regrette que nos petits bourgeois ne lisent pas Schoelcher. Car ces calomnies qu'ils déversent sur l'ouvrier sont les mêmes que les esclavagistes de 1848 opposaient à l'action libératrice des républicains.*

47/103 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 29 novembre 1947, p. 5345-5346.

Césaire intervient pour protester vivement contre une série de projets d'urgence proposés par le gouvernement afin de mater une grève nationale qui paralyse la France. Il présente le point de vue de l'Union française, qui n'a pas été entendu dans le débat, en insistant sur les deux aspects des projets qui, à son avis, sont les plus odieux : d'abord la tentative de désolidariser le prolétariat métropolitain du prolétariat d'outre-mer en utilisant les troupes coloniales pour mater la grève ; ensuite, la reprise d'un décret semblable à celui de

1935 qui donne des pouvoirs considérables aux gouverneurs généraux pour réprimer les provocations à la désobéissance aux lois, décrets et règlements.

Césaire donne comme exemple de la solidarité entre les ouvriers d'outre-mer et ceux de la France un événement qu'il reprendra plus tard dans ses écrits pour marquer le centenaire de l'abolition : la pétition de 1 505 ouvriers parisiens à la Chambre des députés en 1844 pour demander l'abolition de l'esclavage.

Enfin, il voit dans les nouveaux décrets la certitude, à la lumière de l'histoire coloniale, d'abus et même, dans le contexte de la grève nationale, d'un retour au travail forcé, institution abolie seulement l'année précédente avec la création de l'Union française. *Je dis que votre texte, interprété par certains gouverneurs, ouvrira la porte à tous les abus et même à la désagrégation de l'Union française.*

Dans certains cas, même, il peut permettre, masqué, voilé, mais réel cependant, le retour au travail forcé, ce travail que nous croyions aboli à tout jamais.

Enfin, si les textes proposés sont votés par l'Assemblée nationale, Césaire avertit ses collègues que *ce sera la fin de la grande espérance qui s'était levée sur les pays d'outre-mer depuis la libération : ce sera enlever aux revendications des habitants de nos territoires le moyen légal de lutter pour l'amélioration de leur condition. Ce qui est plus grave, c'est que vous les précipitez dans l'illégalité et c'est cela, en définitive, qui fait les Indochine et les Madagascar.*

47/104 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 29 décembre 1947, p. 6445.

Pour Césaire, le cœur de la départementalisation est l'extension de la législation sociale aux nouveaux départements d'outre-mer. Mais c'est un des aspects du statut qui, du point de vue du gouvernement, coûtera le plus à la France. C'est pourquoi on y voit tant d'efforts pour retarder les décrets nécessaires. Dans ce discours, Césaire signale au ministre du Travail l'impatience de ses constituants devant ce retard.

Il se trouve qu'une certaine assimilation d'ordre politique est déjà intervenue. On nous a envoyé un préfet. Nous avons applaudi de grand cœur à cette mesure.

Mais pour nous, monsieur le ministre, ce n'est pas le plus important. [...] Ce que nous voulions, avant tout, en demandant la transformation de ces pays en départements, c'était très précisément l'assimilation du sort du travailleur martiniquais, guadeloupéen et réunionnais.

Depuis deux ans, nous n'avons vu aucune mesure concrète. Je crois qu'il serait possible de faire un léger effort. [...]

On a dit que la sécurité sociale est un acte de solidarité nationale. Je vous demande, monsieur le ministre, à la veille précisément de la célébration du centenaire de la révolution qui, en février et mars 1848, a décrété la libération des esclaves, de faire ce geste symbolique qui coûtera peu à la France, mais qui montrera que l'Assemblée n'entend pas exclure de la solidarité nationale les habitants de ces nouveaux territoires qui ne s'en sont jamais séparés lorsque la patrie était en danger.

1948

48/105 SOLEIL COU COUPÉ

a) K éditeur, collection « Le Quadrangle », 1948, 125 pages.

Achévé d'imprimer : le 23 avril 1948. Comprend 50 exemplaires sur chiffon du Marais contenant une gravure originale de Hans Hartung, numérotés de 1 à 50 et signés par l'auteur et l'illustrateur et 2 000 sur alfa du Marais numérotés de 51 à 2 050. Il a été tiré en outre 110 exemplaires hors commerce dont 10 sur chiffon du Marais contenant la gravure de Hans Hartung et 100 sur alfa du Marais numérotés H.C. 1 à H.C. 1, 10.

b) a repris sous le même titre, avec *Corps perdu* (50/144) dans *Cadastre*, Seuil, 1961. Césaire élimine un grand nombre de poèmes et en modifie plusieurs parmi ceux qu'il retient. Voir 61/300 pour les modifications.

c) *a* reproduit avec une autre collection de poésie antillaise, *Antilles à main armée* (1952) de Charles Calixte, par Kraus Reprint (Nendeln, Liechtenstein, 1970).

d) *b* reproduit dans les *Œuvres complètes*.

Dans l'édition originale, l'orthographe du titre est ambiguë. Le titre de la page 5 (page qui contient le lieu de publication, la maison d'édition, etc.) a un trait d'union entre les mots *cou* et *coupé*. Mais il n'y a pas de trait d'union sur la couverture ni dans la note à la fin où l'éditeur ajoute des renseignements sur le tirage. Notons que la source du titre, le dernier vers du poème « Zone » de Guillaume Apollinaire et les éditions ultérieures n'ont pas non plus de trait d'union.

Huit des 72 poèmes parus dans *Soleil cou coupé* ont paru dans des revues avant la publication de la collection : « Idylle » (46/59), « Le Bouc émissaire » (46/65), « À l'Afrique » (46/75), « Couteaux midi » (47/83), « Ex-voto pour un naufrage » (47/89), « Depuis Akkad, depuis Elam, depuis Sumer » (47/90), « Magique » (47/91) et « Barbare » (47/98).

Le titre de la collection, comme l'a suggéré Eric Sellin (« Soleil cou coupé », *Romance Notes*, vol. 14, n° 1, automne, 1972, p. 13-16) offre l'image d'un soleil qui est comme un cou coupé, un soleil levant qui s'est séparé de l'horizon. Les connotations du terme soleil et ses sources chez Césaire sont diverses, mais notons en passant que Césaire apprécie beaucoup le soleil dans l'œuvre de Rimbaud, et aussi dans l'œuvre de Claudel, notamment dans *Tête d'or*. La collection entière est marquée par l'empreinte du soleil, non seulement les images mais aussi l'impact de ce symbole sur l'univers : la vie cyclique des saisons, les modifications du temps atmosphérique et le pouvoir métaphorique du soleil comme juge de l'homme, pour n'en citer que quelques exemples. Dans un sens, Césaire semble élever le soleil, symbole qui domine la mythologie de l'homme depuis le commencement des temps, au rang de déité dans sa cosmogonie personnelle. Dans plusieurs poèmes, le dieu solaire du poète contraste avec le dieu des chrétiens. Dans ce sens il semble traduire le désir de la part du poète de retourner à ses origines géographiques et culturelles.

Dans l'ensemble la collection manifeste une nette évolution du poète, qui délaisse le surréalisme omniprésent des *Armes miraculeuses* pour une poétique un peu moins hermétique. Deux poèmes en particulier, « Depuis Akkad, depuis Elam, depuis Sumer » (47/90) et « Ex-voto pour un naufrage » (47/89), mettent en relief cette tendance, par des références à l'histoire des nègres et à la situation en Afrique du Sud. Enfin, ici le poète est plus optimiste, plus agressif et semble avoir plus confiance en soi que dans les poèmes antérieurs. Il est par conséquent difficile d'éviter une comparaison (sans toutefois insister trop là-dessus) entre cet optimisme agressif qui s'exprime dans la collection et l'attitude qui se manifeste chez le jeune législateur. Car, de 1945 à 1947, à l'époque où Césaire écrivait la plupart des poèmes destinés à *Soleil cou coupé*, il réussissait, avec l'appui de la gauche, à arracher au gouvernement français les bases d'une législation qui promettait d'améliorer rapidement les conditions socio-économiques des départements d'outre-mer.

48/106 VICTOR SCHOELCHER ET L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

— *Esclavage et Colonisation* par Victor Schoelcher. *Avant-propos* de Charles-André Julien. *Introduction* par Aimé Césaire. Textes annotés par Émile Tersen. Collection « Colonies et empires », deuxième série : Les Classiques de la colonisation, n° 2, Paris, Presses universitaires de France, 1948. xii + 220 pages. Le texte de Césaire se trouve p. 1-28. Dans son *Avant-propos*, Charles-André Julien explique que « les textes ont été principalement choisis par M. Tersen mais avec le concours ou l'adhésion de M. Césaire. À M. Césaire est échue la présentation de Schoelcher et de son œuvre ; à M. Tersen, l'annotation de textes dont le caractère « exotique » exigeait des explications ».

La célébration de l'abolition de l'esclavage en France fut marquée par de nombreux événements et Césaire y contribua sur deux plans : cette introduction à une collection des écrits de Victor Schoelcher et un discours retentissant à la Sorbonne qui résume les idées exprimées ici (voir 48/107).

Dans VICTOR SCHOELCHER ET L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE, il expose les conditions particulières dans les-

quelles l'abolition fut décrétée. Ensuite, il trouve un parallèle un siècle plus tard dans les hésitations du gouvernement à mettre en vigueur l'application des lois tendant à créer l'égalité entre les citoyens des départements d'outre-mer et ceux de la métropole.

D'abord, il passe en revue les obstacles que Schoelcher a dû abattre afin d'obtenir le décret d'abolition : nécessité d'élire une nouvelle assemblée pour remplacer l'assemblée provisoire qui suivit la révolution de 1848 ; danger de la participation des esclaves dans l'élection ; futur des plantations sans esclaves ; coût du dédommagement des planteurs. Utilisant comme guide l'exemple de l'abolition dans les îles britanniques, Schoelcher rejette les thèses des attentistes et, en particulier, l'idée d'association forcée (travail forcé) comme solution de transition. Selon Césaire, les objections d'ordre économique contre l'extension de la législation sociale aux départements d'outre-mer soulevées par le ministre des Finances en 1848 ne sont que les échos des mêmes arguments soulevés contre l'abolition un siècle auparavant. De l'avis de Césaire, on ne peut que reprendre les réponses de Schoelcher en 1848 : « On expropriera pour cause d'utilité morale » et « si la France doit une indemnité pour cet état social qu'elle a toléré et qu'elle supprime, elle la doit bien sans doute à ceux qui ont souffert autant qu'à ceux qui en ont profité ».

La puissance du texte de Césaire réside non seulement dans le talent qu'il a de réunir des documents d'époque pour illustrer le film des événements mais aussi, et surtout, dans les comparaisons parfois choquantes entre l'esclavage du 19^e siècle et le régime nazi qu'on venait de détruire en Allemagne. Après avoir juxtaposé les références de Schoelcher aux civilisations africaines avec la destruction causée par la retraite des esclaves, Césaire saute un siècle pour passer à l'Allemagne nazie afin de confronter son lecteur avec la comparaison suivante :

Qu'on imagine tout cela et tous les rachats de l'histoire et toutes les humiliations et tous les sadismes et qu'on les additionne et qu'on les multiplie et on comprendra que l'Allemagne nazie n'a fait qu'appliquer en petit à l'Europe ce que l'Europe occidentale a appliqué pendant des siècles aux races

qui eurent l'audace ou la maladresse de se trouver sur son chemin.

48/107 [Discours prononcé au centenaire de l'abolition de l'esclavage, la Sorbonne, le 27 avril 1948]

a) *Commémoration du centenaire de l'abolition de l'esclavage*, Paris, Presses universitaires de France, « Collection du centenaire de la Révolution de 1848 », 1948. Brochure qui contient les textes des discours de Gaston Monnerville, Léopold Sédar Senghor et Aimé Césaire ; introduction par Édouard Depreux. Le texte de Césaire se trouve p. 20-33.

a) repris avec d'importantes modifications comme *Préface* au volume suivant : Fau, Guy. *L'Abolition de l'esclavage*, Le Burin et Martinsart, 1972, p. 11-18.

c) a dans les *Œuvres complètes*.

Les modifications apportées à a en 1972 révèlent l'évolution de la pensée de Césaire en ce qui concerne le rôle des Martiniquais dans l'application de l'abolition à la Martinique en 1848. En 1948, dans son discours à la Sorbonne (et, de façon plus détaillée, dans son VICTOR SCHOELCHER ET L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE, 48/106), il insiste sur l'importance de Victor Schoelcher afin de mettre en relief les hésitations du gouvernement français devant la départementalisation et en particulier de l'extension de la législation sociale aux départements d'outre-mer. Vingt-quatre ans plus tard, il souligne le rôle des esclaves révoltés à la Martinique dans l'application du décret de libération. Pourquoi cette modification ? Entre 1948 et 1972, la départementalisation est un échec, selon Césaire. Ce n'est plus l'égalité socio-économique, mais l'autonomie interne que Césaire et ses disciples réclament pour une nation martiniquaise dont la fête nationale, à partir de 1971, sera le 22 mai, jour de l'insurrection des esclaves à Saint-Pierre en 1848.

La première version du texte remonte à la cérémonie à la Sorbonne par laquelle le gouvernement français marquait l'abolition de l'esclavage en France. L'Afro-Antillais Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, présidait. Monnerville, Senghor et Césaire ont parlé dans le grand amphithéâtre.

théâtre de la Sorbonne à une assemblée qui comptait le Président de la République, Vincent Auriol, et le ministre de l'Éducation nationale, Édouard Depreux.

Il n'y avait rien d'inattendu dans les discours de Monnerville et de Senghor, mais ceux qui s'attendaient peut-être à entendre des louanges du peuple français ont été étonnés de voir le jeune député de la Martinique s'attaquer à la bourgeoisie française. Après avoir cité les difficultés que Schoelcher avait rencontrées avant d'obtenir un décret d'abolition d'une bourgeoisie hésitante et après avoir souligné l'importance de l'événement pour le système colonial contemporain, Césaire revient aux crimes de l'esclavage pour en accuser les responsables :

Tels sont les faits.

Je le verse au dossier de la bourgeoisie.

Qui donc allait faire le geste décisif pour l'abolition, se demande-t-il ?

Les augures de ministère ? Les spécialistes ès questions sociales ?

Ils protestent tous que, sans nègres, sans nègres esclaves s'entend, il n'y a pas de sucre, et que sans sucre, il n'y a pas de colonie.

Les puissances spirituelles ? Les Églises ?

Elles n'ont qu'un souci : légitimer le droit du plus fort, lui apporter la caution morale qui lui manque, et elles assurent tranquillement que la souffrance de l'homme noir, en le purifiant, le prépare aux béatitudes célestes.

Les majorités parlementaires ? Elles hésitent, louvoient, cheminent de compromis en compromis et prêchant, moralisant, essaient de régler ce qui par définition échappe à toute règle : l'asservissement de l'homme, ce crime.

Césaire cite les solutions des grands noms : Tocqueville, qui accepte d'accorder la liberté aux nègres à la condition expresse qu'on les exclue du droit de propriété ; Guizot et Montalembert, qui suggèrent une éducation de dix ans de travaux forcés consacrée à construire des chapelles et des églises pour les Noirs. Après avoir souligné les hésitations de la bourgeoisie, Césaire rappelle les efforts du prolétariat parisien en faveur de l'abolition, notamment la pétition signée par des

ouvriers en 1844. Enfin, il loue Victor Schoelcher pour sa vision, sa capacité d'arracher le décret du 27 avril 1848, et ainsi de couper court aux manœuvres attentistes. Mais, conclut Césaire, il reste beaucoup à faire :

Si, du point de vue politique, le vieux rêve de Victor Schoelcher a été réalisé, la transformation des vieilles colonies en départements, à voir certains événements récents, qui pourrait affirmer que l'administration elle-même a désappris totalement certaines méthodes que Schoelcher dénonçait il y a un siècle ?

La réaction de l'assistance au discours de Césaire est résumée dans un compte rendu de la cérémonie parue dans un journal de droite, *l'Époque*, le 28 avril 1948. Sous le titre « Incident à la Sorbonne. Un député nègre insulte la bourgeoisie française qui libéra ses ancêtres », le reporter anonyme écrit :

« Hier soir, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, en présence de M. Vincent Auriol, président de la République ; de M. Édouard Depreux, ministre de l'Éducation nationale, et sous la présidence de M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, M. Césaire, membre de l'Assemblée nationale, n'a pas hésité à prononcer ces paroles : *« Ces nègres que l'on vendait, tels des marchandises, tout cet esclavage est à porter au dossier de la bourgeoisie française. »*

« Il s'agissait pourtant de célébrer le centenaire de Victor Schoelcher et du vote de l'Assemblée nationale de 1848 du décret antiesclavagiste. »

« Une grande partie de l'amphithéâtre applaudit ces paroles à tout rompre. Quelques personnes pourtant quittèrent la salle. M. Georges Lecompte, secrétaire perpétuel de l'Académie française qui avait pris place au bureau et les quatre académiciens de France, ne bronchèrent pas. »

« Avant ce discours stupéfiant de M. Césaire, M. Depreux, ministre de l'Éducation nationale, avait célébré la mémoire de Victor Schoelcher, puis M. Senghor, membre de l'Assemblée nationale, avait montré que l'abolition de l'esclavage était bien dans le sens de la marche du temps, puisque Napoléon III n'avait pas osé revenir sur le décret. »

Dans la deuxième version du texte, publiée en 1972, Césaire modifie surtout la deuxième partie. À partir de la page 28 de l'original, au lieu de commencer par le paragraphe où il parle de l'immense mérite de Schoelcher, il note la façon dont le pouvoir invoque le législateur de 1848 *comme caution de sa politique antillaise*, politique opposée à ce que Césaire appelle *la nation martiniquaise*.

La vérité, c'est que c'est Schoelcher le premier qui a posé, mieux qui a créé le problème antillais moderne. Émancipant une masse servile, d'un agrégat d'îlotes, il a contribué à faire un corps de citoyens sans doute, mais aussi il a créé un peuple donc à terme il a fondé une nation.

D'où l'ambiguïté de Schoelcher : celle qui fait que c'est de l'insuffisance, tout autant que de la hardiesse de l'émancipation de 1848 que nous sommes aujourd'hui frappés ; une émancipation dont il faut dire désormais qu'indispensable premier pas, elle « appelle » dialectiquement, en termes de dépassement et de couronnement, une émancipation collective, tranchons le mot, nationale, des peuples antillais. Pour tout dire, être fidèle à l'esprit de Victor Schoelcher, c'est peut-être aujourd'hui choisir de renoncer à la lettre de son message.

Au lieu de citer un passage de Schoelcher sur le droit à la résistance à main armée à tout acte royal, comme il le fait dans le texte de 1948, ici Césaire choisit une autre citation qui prévoit en 1842 la possibilité éventuelle d'autonomie pour les îles.

Césaire reprend la page 29 de l'original à l'endroit où est décrite la façon dont Schoelcher arracha le décret d'abolition à l'Assemblée. Mais à la page 30 il modifie l'original pour insister sur un autre aspect de l'abolition mentionné par Schoelcher : le rôle des nègres à la Martinique et, en particulier, l'insurrection de Saint-Pierre le 22 mai 1848.

D'abord, après la référence à la victoire décisive de Schoelcher dans l'original, il ajoute le texte d'un deuxième décret qui précise l'application de l'abolition deux mois après la promulgation du premier décret dans chaque territoire. Ici, Césaire insiste sur ce qui a retardé l'annonce du texte concernant l'abolition : la récolte qui s'approche, l'appel des plan-

teurs, les efforts du gouverneur de la Martinique pour faire attendre les esclaves.

Voici qui suffit à légitimer l'entrée en scène des nègres, une scène sur laquelle ils n'avaient pas été invités en mai 1848. Spontanéité des masses ? Non pas. Mais sûr instinct révolutionnaire. Quoi qu'il en soit, dès le décret du 27 avril, une pluie de conseils s'abat sur les malheureux esclaves... il faut attendre, il faut patienter. Patience, enfin, et surtout, insistait l'inénarrable Husson, directeur de l'Intérieur à la Martinique : « Vous avez bien appris la bonne nouvelle qui vient d'arriver de France. Elle est bien vraie. La liberté va venir. Ce sont de bons maîtres qui l'ont demandée pour vous. Mais il faut que la République ait le temps de faire la loi de liberté. Ainsi, rien n'est changé jusqu'à présent. Vous demeurez esclaves jusqu'à la promulgation de la loi. Mes amis, ayez confiance et patience. »

Les nègres de la Martinique en décidèrent autrement. Ils avaient attendu deux siècles. Ils jurèrent de ne pas attendre une seconde de plus. Et le 22 mai, ce fut l'insurrection. Le 22 mai à Saint-Pierre, la population esclave se soulève, occupe la ville, incendie l'habitation des Abbayes, livre de sanglants combats au cours desquels 35 personnes trouvent la mort [...]

Le gouverneur Sostolan cette fois-ci comprend et c'est l'arrêté du 23 mai 1848 :

Article 1^{er} : « L'esclavage est aboli à partir de ce jour à la Martinique. »

48/108 « L'impossible contact »

a) *Chemins du monde*, n° 5-6, 1948 (sans mois), p. 105-112.

b) Repris avec de légères modifications dans *Discours sur le colonialisme*, p. 7-25. Voir 50/145.

48/109 [Lettre datée du 14 janvier 1948, cosignée par huit députés communistes, Duclos, Braun, Gresa, Chambeiron, Bastide, Michaut, Césaire, de Boyson, et adressée au Président de l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 15 janvier 1948, p. 174-175.

Si les partis de gauche, et en particulier les communistes, n'ont plus en 1948 le pouvoir qu'ils détenaient entre 1945 et

1947, ils participent toujours, même à titre limité, à l'administration de l'Assemblée nationale. Mais le groupe communiste constate que cette fonction est de plus en plus circonstrite par les forces de la majorité au Palais Bourbon. Afin de protester contre la domination de la majorité et, en passant, contre une tendance proaméricaine de la part des présidents de groupe qui ont établi la liste du Bureau, les huit députés communistes décident de démissionner de la liste du Bureau au lieu de collaborer avec la majorité dans l'administration du corps législatif.

48/110 « Contre le gaspillage des deniers départementaux »

— *Justice*, 22 janvier 1948.

Dans cette communication datée du 27 décembre et adressée aux ministres des Finances, de l'Intérieur et de la France d'outre-mer, Césaire et Léopold Bissol, l'autre député communiste de la Martinique, Thelus Léro et Victor Sablé, conseillers de la République, et E. Sylvester, conseiller de l'Union française, protestent contre l'envoi en mission (avec la collaboration du Préfet de la Martinique) d'un représentant de l'Assemblée générale de la Martinique au compte du budget local. Ils signalent qu'un pareil acte fut annulé l'année précédente par la force du droit, qui souligna l'illégalité d'une telle mesure de la part de l'Assemblée générale.

48/111 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 28 janvier 1948, p. 238-239.

Pour la deuxième fois Césaire est obligé d'élever la voix contre une dévaluation du franc, mesure qui aurait des conséquences particulièrement sévères pour la Martinique (voir 45/54-55, 46/60-62). La Martinique importe 50 à 60 % de ses produits de la zone dollar, en contraste avec la France métropolitaine, où le chiffre ne dépasse pas 10 %. Césaire attaque la politique du gouvernement qui tend à décourager l'industrialisation de l'île, et il offre comme exemples la pêche et le ciment. La Martinique importe de la morue américaine depuis trois siècles, tandis que les îles britanniques ont monté leur propre industrie de pêche. La Martinique possède de

bonnes terres pour la fabrication du ciment mais, jusqu'à présent, importe son ciment de Porto Rico. Enfin, Césaire avertit le gouvernement que si par suite de la dévaluation, le niveau de vie à la Martinique diminue encore, les îles tomberont sous la dépendance américaine, comme Haïti :

En tout cas, c'est notre droit à nous autres, Martiniquais, Guadeloupéens, Guyanais, à nous qui, par nos frères de Harlem et du Cotton Belt du Sud des États-Unis, sommes amplement renseignés sur les charmes de la démocratie atlantique et sur l'efficacité de la politique du « big stick » de vous dire que nous n'en voulons pas [...]

48/112 « C'est en violant ses engagements que Schuman a pris son décret colonialiste »

— *Justice*, 5 février 1948.

Dans cette lettre du 16 janvier 1948 au président du Conseil, Césaire proteste contre un décret gouvernemental du 31 décembre 1947, le jour avant l'application des lois créant les départements d'outre-mer, qui établirait un décalage entre les salaires des fonctionnaires d'origine martiniquaise et ceux d'origine métropolitaine.

En rompant avec la formule : « à travail égal, salaire égal », en accusant une disparité insupportable entre fonctionnaire d'origine indigène et fonctionnaires d'origine métropolitaine ; en violant le principe des droits acquis que nous avons fait triompher auprès de M. Yvon Delbos, précédemment chargé du service de coordination, votre décret est apparu à la masse des fonctionnaires martiniquais comme inspiré d'un esprit raciste peu conforme à la tradition française.

48/113 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 6 février 1948, p. 500-501.

Césaire participe à un débat sur le traitement des fonctionnaires d'outre-mer et, en particulier, proteste contre le régime d'exception qui a contribué à maintenir une grève à la Martinique.

48/114 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 17 février 1948, p. 791.

Césaire demande à l'Assemblée nationale de fixer une date de discussion pour l'interpellation qu'il a déposée sur le bureau de l'Assemblée à propos des incidents violents survenus à la Martinique le 8 février 1948 pendant lesquels un groupe du Mouvement républicain populaire, qui voulait commémorer le coup d'État du 6 février 1934, s'est heurté à une contre-manifestation de gauche. Le maire adjoint de Fort-de-France, Georges Gratiant, essaya de rétablir l'ordre, mais il fut arrêté sur l'ordre du préfet.

48/115 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 16 mars 1948, p. 1732.

Pour la quatrième fois, Césaire dépose sa demande d'interpellation sur les incidents survenus à la Martinique. Depuis les incidents qui ont provoqué sa première demande, Césaire note d'autres incidents : à la suite d'une grève au Carbet, la gendarmerie a tiré sur les grévistes et en a tué trois. Voir 48/121.

Je vous le dis tout net, mesdames, messieurs, cela ne peut pas durer. M. Trouillé ne doit plus rester à la tête de notre département. Il a sur les mains le sang des ouvriers de la Martinique. Il faut qu'il s'en aille, il faut que les assassins soient châtiés de manière exemplaire, pour le bon renom de la France.

48/116 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 17 mars 1848, p. 1821.

Brève intervention de Césaire en faveur d'une loi proposée par quelques collègues et lui pour accorder des secours d'extrême urgence de 200 millions de francs aux victimes du cyclone qui s'est abattu sur l'île de la Réunion les 26-27 janvier 1948.

48/117 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, le 4 mai 1948, p. 2486-2487.

Dans une discussion pour fixer la date où on doit discuter plusieurs interpellations, dont celle de Césaire sur les incidents du 8 février à la Martinique, le ministre de l'Intérieur demande le renvoi de la discussion. Césaire répond en décrivant en détail les incidents violents, et la façon dont le préfet a réprimé la bagarre. Bien que le ministre refuse d'accepter la discussion des incidents, Césaire lui pose des questions sur les actes du préfet qui, malgré un décret contraire du maire adjoint, a autorisé la manifestation qui a provoqué la bagarre. Pour terminer, Césaire met en question la nouvelle politique d'assimilation qui, depuis quatre mois, fait de la Martinique un département français.

En conclusion, mesdames, messieurs, je voudrais vous rappeler que c'est nous qui avons demandé que la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion fussent transformés en départements français, ce que l'on a appelé — à tort je crois — l'assimilation.

Acceptons ce mot, comme nous acceptons de grand cœur la chose, mais je vous dis que l'assimilation que vous nous offrez aujourd'hui n'est qu'une caricature de celle que nous vous avons demandée. Nous vous avons demandé l'assimilation des droits de l'homme et du citoyen. Celle que vous nous offrez, c'est celle de la matraque et des gardes mobiles. Ce ne sont pas les meilleurs ambassadeurs de la France.

48/118 « Rappel du préfet Trouillé. Soulignant l'incapacité du Préfet, notre camarade Césaire réclame au Président de la République son rappel immédiat »

— *Justice*, 1^{er} juillet 1948.

Dans cette lettre adressée au Président (la date n'est pas indiquée), Césaire critique vivement le Préfet. *Quant à l'arbitraire, il ne connaît plus de bornes. Affichant le plus grand mépris pour les corps élus du département, M. Trouillé gère seul, administre seul, gouverne seul, en tyran brouillon et*

borné, appuyé sur la seule police à qui il donne des ordres de répression féroce.

Quand on sait la passion politicienne et partisane de M. Trouillé on devine l'emploi qui est fait des deniers publics. En tout cas le but visé est atteint : le sabotage de tout ce que veulent entreprendre les municipalités progressistes pour l'amélioration des conditions d'existence des classes laborieuses et l'embellissement des agglomérations urbaines.

48/119 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 16 juillet 1948, p. 1691-1692.

Césaire intervient dans une discussion sur l'extension de la sécurité sociale et, en particulier, de l'assurance-vieillesse et l'allocation-retraite aux ouvriers des départements d'outre-mer. Répondant à une remarque du rapporteur de la Commission du Travail et de la Sécurité Sociale (« le peuple français en a marre de payer des cotisations pour les travailleurs d'outre-mer »), Césaire (comme les autres députés des départements d'outre-mer) réclame l'égalité des cotisations et des taux d'allocation aux vieux travailleurs. En particulier, Césaire souligne les problèmes économiques posés par la dévaluation du franc, et le fait que le coût de la vie dans les départements d'outre-mer est maintenant plus élevé que dans les départements métropolitains. Mais ce qui compte surtout pour Césaire est le principe d'égalité sur lequel la départementalisation est fondée :

M. le Ministre du Travail a fait tout à l'heure une déclaration largement applaudie sur certains bancs, sur la nécessité d'édifier une Union française fraternelle, qui ne ferait pas de distinction entre les hommes selon la couleur de leur peau.

Nous vous affirmons, monsieur le ministre du Travail, que nous en avons assez des beaux discours. Ce que nous vous demandons, ce sont des actes, et aujourd'hui que vous avez la possibilité d'agir, vous n'avez pas le droit de vous dérober.

48/120 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 5 août 1948, p. 53, 70-73.

Césaire et d'autres députés des départements d'outre-mer essayent, sans succès, de repousser un amendement qui permettrait au gouvernement d'appliquer la législation de la sécurité sociale dans les départements d'outre-mer selon des décrets d'application au lieu de le faire directement, automatiquement et sans modification, comme c'est le cas dans les départements métropolitains. C'est en quelque sorte l'histoire de l'échec de la départementalisation qui se voit ici et dans de nombreux autres cas où Césaire et ses collègues sont obligés de lutter pour des droits qui, en principe, leur ont déjà été accordés. Selon Césaire, l'amendement proposé ici est anticonstitutionnel dans la mesure où il est contre la loi qui a transformé les territoires en départements, mal conçu, étant donné le fait qu'il y a beaucoup moins de vieillards dans les départements d'outre-mer que dans la métropole et, enfin, inhumain puisque le coût de la vie est plus élevé dans les départements d'outre-mer :

Il est évident que si vous conservez à la Martinique, contrairement à ce que vous aurez fait en France, le taux actuel des allocations pour les vieux travailleurs, soit 700 francs par mois, en l'occurrence vous accorderez tout simplement à ces travailleurs martiniquais une sorte de sportule dédaigneuse, absolument indigne de la France [...] La plus grande faute serait de faire de ces départements uniques des départements sur papier, des départements « pour rire ».

Ce mythe doit cesser. Vous devez appliquer dans ces nouveaux départements la législation française dans son esprit et dans sa lettre.

48/121 « Deux poèmes d'Aimé Césaire à la gloire des assassinés du Carbet »

a) *Justice*, 15 août 1948 (extraits).

b) Un des poèmes, « Pour un gréviste assassiné », repris dans *Présence africaine*, nouvelle série, n° 1-2, avril-juillet 1955, p. 120-121.

c) b dans *le Progressiste*, 26 mai 1976.

À la suite de la grève au Carbet le 8 mars 1948 (voir 48/115) au cours de laquelle trois ouvriers furent tués, Césaire a écrit deux poèmes comme mémoriaux aux victimes. *Justice* a publié des extraits de celui qui était dédié à André Jacques, et

Césaire le reprend (avec de nombreuses modifications, d'après ce qu'on peut constater à partir des extraits) avec un groupe de cinq autres poèmes inédits (55/211). Nous n'avons trouvé nulle trace de l'autre poème.

Dans les extraits parus dans *Justice*, il n'y a que 22 lignes. Mais la version parue dans *Présence africaine* en contient 49, réparties entre le Leader et le Chœur, suivant le modèle utilisé dans *Et les chiens se taisaient*. L'extrait commence à partir de la ligne 19. Poème de circonstance, il n'a jamais été repris dans les collections de poésie de Césaire.

48/122 [Discours au Congrès mondial des intellectuels pour la paix, Wrocław, 26 août 1948]

a) Le dernier tiers publié dans « Rencontres à Wrocław », par Dominique Desanti, *Action*, 1^{er}-7 septembre 1948, p. 8-9.

b) Extraits dans *Justice*, 30 septembre 1948.

Du 24 au 28 août 1948, Césaire et 389 délégués de 45 pays participèrent à un congrès afin de discuter de l'inévitabilité de la guerre, l'extension de la liberté aux masses des deux sexes, de toutes les races et le libre développement de la culture. Le congrès était organisé par un comité franco-polonais. Césaire, qui représenta non seulement l'Union française mais aussi, dans un sens, le monde noir tout entier, fut nommé, à la fin du congrès, au Comité international pour la Défense de la Paix qui siégerait à Paris. Parmi la délégation française au Congrès, il y avait les Joliot-Curie, René Cassin, Jules Benda, Vercors, Le Corbusier, Picasso, Fernand Léger, Armand Salacrou, Jean-Louis et Madeleine Barrault. Le manifeste signé par 370 des participants attaque le colonialisme et la renaissance du fascisme ; les entraves apportées à l'indépendance nationale et au développement de la culture ; et l'utilisation des découvertes scientifiques à des fins militaires.

L'intervention de Césaire, le 25 août 1948, fut émouvante et suivie d'applaudissements frénétiques. Dernier des conférenciers à parler dans le débat sur le colonialisme, Césaire observe qu'au moment où il parle, *des avions britanniques bombardent des villages de Malaisie [...] À Java et Sumatra*

les Hollandais montent à l'assaut de la République indonésienne. En Indochine les armées françaises frappent [...] cependant que Madagascar ruisselle de sang innocent.

En contraste avec les idées de Montaigne au 16^e siècle et Montesquieu, Voltaire, Diderot et Condorcet au 18^e siècle, Césaire démontre que la bourgeoisie du 19^e siècle soutient le colonialisme, et il cite Joseph de Maistre et Ernest Renan pour souligner sa thèse. La réaction si chaleureuse au discours est sans doute provoquée par la conclusion, où il relie la situation des Afro-Américains, traduite dans un poème de Langston Hughes sur le Train de la Liberté, à la situation des opprimés de toutes les races.

48/123 « Varsovie » (poème)

— *Action*, n° 206, 8-14 septembre 1948, p. 10.

Dans ce poème, daté du 30 août 1948 et composé lors de sa participation dans le Congrès mondial des intellectuels pour la paix (voir 48/122), Césaire utilise l'image de la brique comme symbole du cauchemar du passé qui a tourmenté la Pologne.

Voici un extrait :

*ici la brique est le ricanement du mal
briques sur les rues dispersées
briques sur les juifs massacrés
briques briques briques*

48/124 « Couleur du tonnerre » (poème)

— *Action*, n° 210, 6-12 octobre 1948, p. 10.

Ce poème, qui fait écho aux sentiments exprimés par Césaire dans son discours donné à Wroclaw, se termine avec la note suivante : « Extrait de l'Épée nue, postface à paraître de *Soleil cou coupé*. » Mais Césaire n'a jamais repris le poème, qui traite de l'exploitation et des guerres coloniales. Voici un extrait :

*ô mercenaires condottières tueurs contrebande
Vous tenez mal un dieu et qui toujours s'échappe
lion roux panthère homme calme
plainte de source sourire de femme de partout*

48/125 « Césaire intervient auprès du gouvernement contre la dévaluation »

— *Justice*, 28 octobre 1948.

Dans cette lettre adressée au Premier ministre, M. Queuille, Césaire proteste contre l'idée d'une deuxième dévaluation du franc. Il insiste sur les dégâts produits par la première dévaluation pour montrer la situation particulière dans laquelle les Antilles se trouvent.

1949

49/126 « Ce que Renan n'a pas prévu »

— *Les Lettres françaises*, n° 247, 17 février 1949, p. 4.

À la suite du Congrès des intellectuels pour la paix en Pologne (48/122), Césaire et d'autres membres de la délégation française participent à un meeting des Partisans de la paix à la Mutualité, le 11 février 1949. Césaire parle de la guerre qui se prépare entre l'Est et l'Ouest. Reprenant ce qu'il avait déjà dit sur Hitler et la façon dont l'hitlérisme renaît dans les guerres dites coloniales (48/106), il déclare : *nul doute n'est possible que dès maintenant une menace pèse sur la civilisation d'une troisième guerre mondiale*. Mais ce ne sera pas les Russes qui provoqueront cette guerre car, explique Césaire, il est impossible qu'une société qui se donne pour but d'assurer rationnellement, méthodiquement, le bonheur et le perfectionnement du plus grand nombre, puisse vouloir la guerre. Ce seront plutôt les sociétés où, *comme aux États-Unis, la peine et la souffrance du plus grand nombre sont les conditions généralement admises de la prospérité d'une féodalité privilégiée*. Que le socialisme puisse réussir, contrairement à ce qu'affirmait Renan au 19^e siècle, n'est évident, note Césaire, qu'en regardant l'exemple de la Russie.

Dès lors, on comprend le pourquoi de la guerre que l'on nous prépare :

Tant que le communisme n'était qu'un spectre, selon le mot de Marx, on pouvait se contenter de le réfuter philosophi-

quement ; on pouvait essayer de le conjurer à coup de formules magiques : mais dès lors qu'il est devenu une force qui tous les jours dans le travail, dans la paix, fait la preuve de son efficacité et de sa supériorité, alors, ce n'est plus aux formules c'est aux armes qu'il faut faire appel.

Mais c'est ici très précisément que les peuples ont leur mot à dire.

49/127 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 22 février 1949, p. 799-802.

Césaire intervient dans un débat sur le renvoi des élections cantonales au mois d'octobre, sept mois après les élections cantonales en France. Selon Césaire, le projet de renvoi permettrait au gouvernement de marquer le pas, alors que la Martinique se trouve dans une situation difficile — crise de ravitaillement, refus de la sécurité sociale aux habitants de la Martinique, dépression économique causée par les dévaluations ; chutes des prix de la banane, etc. Il proteste contre le renvoi des élections et avertit que le gouvernement essaiera en plus d'opérer un *découpage des circonscriptions qui accordera un siège de conseiller général à un canton de 3 000 habitants et un siège à une ville de 60 000 comme Fort-de-France.*

49/128 « Sur la piste de Santa-Fé. L'Amérique renie Lincoln pour la plume d'un général sudiste »

— *Les Lettres françaises*, n° 250, 10 mars 1949, p. 1, 5.

La Piste de Santa-Fé, film américain fondé sur l'histoire de l'abolitionniste John Brown, inspire à Césaire des commentaires sur l'Amérique et son influence sur le monde, sujet qui le préoccupe toujours, étant donné la situation économique de la Martinique. Citant Hugo et Emerson sur la mort de Brown, Césaire note :

Et c'était, en effet, un conquérant que ce vaincu. Il avait terrassé l'indifférence américaine, le pharisaïsme américain, le misonéisme américain. Quel que fût le jugement que l'on portât sur tel aspect de son action, il était évident à tous qu'elle avait eu le singulier mérite de faire, d'une question qui som-

meillait atrocement, une question vitale, une question brûlante, une question devant laquelle la conscience humaine ne pouvait plus se dérober.

Mais l'image de Brown dans le film, selon Césaire, est le contraire de ce qu'il faudrait. Encadré de *héros sudistes* et de *nègres grotesques*, le monstre Brown est un fou, un fanatique, un sanguinaire, un ennemi de la société et de la civilisation, un *rouge avant la lettre*. Césaire se demande si, en fait, l'esprit de John Brown, comme dans la chanson des soldats du nord, « John Brown's Body », continue à vivre, ou si l'Amérique a choisi le Ku Klux Klan de préférence à Lincoln.

- 49/129 « Intervention de Césaire pour nos écoles et nos étudiants »
— *Justice*, 17 mars 1949.

Dans cette lettre du 20 janvier au ministre de l'Éducation nationale, Césaire souligne l'insuffisance des classes d'enseignement primaire, les efforts de la municipalité pour ouvrir six nouvelles classes et l'évaluation du Conseil général, qui préconise l'ouverture d'une vingtaine de classes dans l'île. Il demande une décision ministérielle pour la création des nouvelles classes.

- 49/130 « Intervention de Césaire pour nos écoles et nos étudiants »
— *Justice*, 17 mars 1949.

Deuxième lettre, du 20 janvier, adressée au ministre de l'Éducation nationale. Dans celle-ci Césaire demande le paiement régulier, mensuel, des bourses aux étudiants de faculté originaires des départements d'outre-mer qui, selon lui, ont souffert de retards allant jusqu'à six mois.

- 49/131 « Que les millions de simples gens se lèvent pour la paix ! Qu'ils se sentent invincibles ! »
— *Les Partisans de la paix*, n° 3, 24 mars 1949, p. 1.

Nous n'avons pas pu consulter le texte dont cette déclaration est tirée. D'après le contexte, Césaire avait accordé un entretien à l'Union française d'information au cours duquel il donna ses impressions sur le Congrès de Wrocław (voir 48/122-124).

49/132 [Discours au Congrès des intellectuels pour la paix et la culture, Bucarest, 29-31 mars 1949]

a) Publié dans la section « Salut des délégués étrangers », *Congrès des intellectuels de la République populaire roumaine pour la paix et la culture*, Bucarest, Institut roumain pour les relations culturelles avec l'étranger, sans date, p. 18-20.

b) Extraits dans « Au Congrès des intellectuels roumains », sous le titre « M. Aimé Césaire, Martinique : « La guerre reculera devant notre effort commun », *les Partisans de la paix*, n° 10, 1^{er} avril 1949, p. 1.

Comme à Wroclaw, Césaire participe à ce congrès non seulement comme représentant de l'Union française, mais aussi comme voix du monde noir. Dans son discours de salutation, il insiste sur l'intérêt que porte le Tiers Monde aux activités du Congrès. *Si ma présence [...] a un sens, que ce sens soit de vous dire que ce ne sont pas seulement les peuples de l'Europe occidentale qui suivent vos efforts avec attention, mais aussi, que dans le monde entier, en Asie, en Afrique, en Amérique du Sud ou en Amérique centrale, il y a des dizaines et des dizaines de peuples, hier ignorés ou oubliés, mais aujourd'hui réveillés à l'histoire, qui ont les yeux braqués sur [...] vos réalisations [...].*

49/133 « Put' narodov — put' mira » [« La voie du peuple est la voie de la paix »]

— *Ogonek* [Moscou], vol. 27, n° 18, 1949, p. 7.

Courte déclaration de 250 mots et une photo de Césaire publiées dans ce périodique soviétique à la suite du Congrès des intellectuels de la République populaire roumaine pour la paix et la culture (voir 49/132). Nous n'avons pas pu consulter ce texte, mais selon Keith Owen Tribble dans « La Réception des œuvres des fondateurs de la négritude en U. R. S. S. », (*Œuvres et critiques*, numéro à paraître en 1978), plusieurs participants au congrès avaient contribué à cette revue populaire. Le texte de Césaire est, selon Tribble, le premier du poète martiniquais à paraître dans la presse soviétique.

Dans son article, Césaire critique l'impérialisme, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, et loue la Roumanie comme exemple du progrès technique et culturel. En parti-

culier, il loue l'Armée soviétique pour son rôle dans la libération et la reconstruction de la Roumanie.

49/134 « Un poème d'Aimé Césaire. « La guerre qu'ils veulent nous faire, c'est la guerre au printemps »

a) *L'Humanité*, 27 avril 1949.

b) Repris dans *Justice*, 12 mai 1949, sous le titre « Notre camarade Césaire, député de la Martinique, fait honneur aux lettres françaises. À la conférence nationale du Mouvement des intellectuels français pour défendre la paix, il vient de lire son dernier poème, le plus beau. »

De retour du congrès des intellectuels pour la paix en Roumanie (voir 49/132), Césaire participe à une conférence des membres du Mouvement des intellectuels français pour la défense de la paix, le 23 avril au Centre Marcelin Berthelot. Picasso, Frédéric Joliot-Curie, Elsa Triolet, Jean Wahl, Fernand Léger et Aragon font des discours tandis que Césaire, présenté par Aragon, offre un poème qu'il n'a jamais repris. Aragon décrit le jeune poète ainsi : « Lui et moi, nous avons fait, à des époques différentes, le même chemin et, au moment où il va prendre la parole, je dois vous dire que c'est avec une grande émotion que l'ancien surréaliste que je suis salue en Aimé Césaire le grand poète qui fut surréaliste comme moi, un des plus grands parmi les poètes politiques d'aujourd'hui et que l'on peut ranger à côté de Pablo Neruda et de Maïakowski » (*Justice*, 12 mai 1949).

Si le poète a déjà amorcé une tendance vers une poésie moins surréaliste (voir *Soleil cou coupé* l'année précédente), ce poème constitue encore une étape dans cette direction, car le poète parle des préoccupations qu'il a déjà évoquées à Bucarest et il cite les noms de Bernard Baruch, Winston Churchill, James Forrestal et l'exemple d'Hiroshima pour annoncer la réalité de la guerre atomique préparée par les États-Unis.

49/135 « Notre camarade Césaire intervient pour l'augmentation de la participation de l'État aux demandes d'assistance. La majorité « domestiquée » du Conseil général s'était déjà pliée aux vues du Préfet »

— *Justice*, 23 juin 1949.

Dans cette lettre (la date n'est pas indiquée dans le journal), Césaire demande au ministre des Finances que le gouver-

nement tienn sa promesse de participer aux dépenses de l'Assistance — hôpitaux, maternités, etc. C'est d'autant plus important, note Césaire, que les lois de la Sécurité sociale ne sont pas encore entrées en vigueur à la Martinique.

49/136 « Notre camarade Aimé Césaire intervient dans la question des cinquante pas géométriques »

— *Justice*, 30 juin 1949.

Dans cette lettre écrite à la suite d'un procès intenté par un M. Porry contre les occupants d'un terrain dont il revendique la propriété, Césaire demande au directeur des Domaines à Paris d'intervenir auprès du service local des Domaines afin de faire respecter les biens d'État situés dans la zone des cinquante pas géométriques (zone de terrains qui bordent la mer).

49/137 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 7 juillet 1949, p. 4348-4349.

Césaire relance un débat sur la condamnation de deux anciens députés malgaches inculpés à Tananarive à la suite de la révolte de mars 1947 dans l'île au cours de laquelle des milliers de Malgaches furent tués. Césaire termine sa brève intervention par l'avertissement suivant :

En tout cas, mesdames, messieurs, je tiens à dire que le jour où les populations d'outre-mer auront l'impression que leur sort vous est indifférent et qu'il est simplement remis à l'arbitrage du pouvoir exécutif, il y aura encore place, bien sûr, pour un empire français maintenu par la force, mais il n'y aura plus d'Union française fondée sur le consentement des populations.

Je conjure l'Assemblée de signifier au gouvernement qu'il y a déjà eu assez de victimes [...]

CÉSAIRE ET LE DÉCOUPAGE CANTONAL

Dans les trois textes suivants, on voit comment Césaire a dû combattre les efforts du gouvernement pour introduire un nouveau découpage cantonal qui changerait la situation électorale à

la Martinique. Ce qui est intéressant dans cette série de discours à l'Assemblée nationale c'est que, pour la première fois, Césaire parle de la possibilité d'un sentiment national dans les départements d'outre-mer. Déjà on constate que, pour Césaire, la départementalisation est un échec et qu'il ne se fait plus d'illusions sur la volonté du gouvernement d'accorder à ces anciennes colonies l'égalité avec les départements métropolitains. Mais il faudra attendre les années soixante pour que le sentiment national prenne forme chez une nouvelle génération de Martiniquais qui réclameront éventuellement l'établissement d'une fête nationale (voir 48/107 et 71/419 pour l'origine de cette fête). Les conditions politiques et sociales en 1949, chez Césaire et les militants communistes, n'étaient évidemment pas encore prêtes pour le lancement d'un mouvement national ou même autonomiste.

49/138 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 11 juillet 1949, p. 4569-4571.

Dans ce discours mordant, que le ministre de l'Intérieur, Jules Moch, qualifie de « paroles abominables » dans sa réponse, Césaire attaque le gouvernement dont le projet d'instaurer un découpage cantonal dans les départements d'outre-mer ne serait pas du tout équitable : selon lui, certains cantons auraient 1 500 habitants, d'autres 20 000. Ce découpage, déclare Césaire, n'est qu'une tentative de la part du gouvernement pour diminuer le pouvoir des Communistes et renforcer le pouvoir du Préfet. Dans le contexte de la départementalisation, Césaire considère le nouveau projet de découpage cantonal comme un effort de plus pour creuser un fossé entre les Antilles et la France. Citant les exemples de la sécurité sociale (les Martiniquais cotisent mais ne reçoivent pas d'allocations), les fonctionnaires (ils n'ont plus le droit aux soins gratuits, mais n'ont pas encore la sécurité sociale comme leurs collègues en métropole), et des impôts (régime fiscal égal à celui de la France, mais pas d'écoles, d'hôpitaux, de dispensaires, de routes), Césaire avertit : *L'État, violant tous les engagements, nous prend tout et ne nous donne rien. Vous ne respectez pas les termes du contrat [...] C'est toujours l'assimilation pour le mal et jamais l'assimilation pour le bien.*

Aujourd'hui, vous voulez aller plus loin. Vous voulez enlever à nos populations ce qui leur restait : leur vraie représentation. [...] Permettez-moi de vous donner cet avertissement.

Lorsque, sous couleur d'assimilation et sous prétexte d'uniformisation, vous aurez accumulé dans ces territoires, injustice sur injustice, [...] alors, vous susciterez dans ces pays une immense rancœur et voici ce qui se produira :

Vous aurez fait naître dans le cœur des Martiniquais [...] un sentiment nouveau [...] qu'ils ne connaissaient pas et dont vous porterez la responsabilité devant l'histoire, un sentiment dont les conséquences sont imprévisibles : Vous aurez fait naître chez ces hommes le sentiment national martiniquais, guadeloupéen ou réunionnais.

49/139 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 11 juillet 1949, p. 4580-4581.

Césaire intervient dans le débat sur le découpage cantonal pour proposer, sans succès, l'addition de nouveaux cantons à la Martinique afin d'établir une sorte d'égalité de représentation fondée sur la population de l'île.

49/140 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 30 juillet 1949, p. 5574-5575.

Le ministre de l'Intérieur ayant cédé en partie aux pressions de Césaire sur la question du découpage cantonal lors de la première lecture du projet, le Conseil de la République demande qu'on revienne au premier projet que Césaire a tant combattu, projet qui établirait l'inégalité de représentation dans les circonscriptions électorales. Césaire relit en vain l'acceptation des modifications qu'il avait suggérées par le ministre de l'Intérieur et déclare :

Je me tourne vers le gouvernement et je lui demande : Comment se fait-il que, le 11 juillet, le découpage était normal, rationnel et juste, et que, le 29 juillet, vous lui trouvez des défauts inconcevables ?

Dans le débat qui s'ensuit, on découvre que l'amendement contre lequel Césaire proteste a été déposé par le député socialiste de la Guyane, Léon Damas, qui fait partie de la majorité à l'Assemblée nationale. Damas se défend en évoquant l'his-

toire des rapports entre la Martinique et la Guyane, et l'enfance commune qu'il a partagée avec Césaire. Malgré la plaisanterie de Damas (« je me refuserai toujours à donner à mes collègues l'impression qu'ils assistent à un combat de nègres sous un tunnel »), le spectacle des deux camarades de classe qui s'affrontent à la tribune de l'Assemblée nationale étonne par la profondeur de l'amertume manifestée entre les deux hommes. À la fin de leur débat, l'amendement de Damas, tant critiqué par Césaire, est adopté par l'Assemblée.

- 49/141 « À la mairie de Fort-de-France 12 000 électeurs acclament Grant, Alier, Lamon et Sylvestre candidats de la liste d'action républicaine et anticolonialiste et approuvent avec enthousiasme notre ligne politique exposée par Aimé Césaire, qui exprime avec force cette idée : « Si sous couleur d'assimilation le Gouvernement français continue à nous imposer un régime de racisme et de colonialisme, le peuple martiniquais sera forcé d'envisager une autre solution à ses problèmes »

— *Justice*, 29 septembre 1949.

De retour à la Martinique après une année entière en France, Césaire prépare les élections cantonales annoncées pour le 2 octobre par un discours où il fait le point sur les espoirs suscités par la libération et l'échec de la départementalisation. La phrase citée dans le titre du texte, seule citation complète de Césaire dans un résumé détaillé de son discours publié par *Justice*, provoquera des accusations de séparatisme de la part de la majorité (voir 49/143). Ces accusations préfigurent les attaques contre Césaire et sa politique d'autonomie dans les années soixante.

- 49/142 « Devant une foule enthousiaste, Césaire, Bissol et le Dr Alier dénoncent le colonialisme et appellent les Martiniquais à l'union »

— *Justice*, 13 octobre 1949.

Dans cet extrait d'un discours donné à Fort-de-France le 6 octobre 1949, quatre jours après des élections cantonales au cours desquelles il y eut des émeutes, Césaire attaque l'assimilation telle qu'elle est pratiquée par le gouvernement (*la feuille de vigne qui cache les parties honteuses du colonialisme*) et explique en plus de détails qu'auparavant (voir 46/57) les raisons de son adhésion au Parti communiste français. Ce qu'il y a d'intéressant ici c'est qu'il cite non seulement les raisons

traditionnelles (l'enseignement de Marx, Engels, Lénine et Staline ; l'amour de la justice, la liberté et la fraternité, la société sans classes, la croyance dans la puissance de l'homme) mais aussi, et surtout, les conditions qui découlent de ses origines antillaise et africaine.

Mais en vérité, à la question : « Pourquoi êtes-vous Communiste ? » si j'essayais de chercher en moi-même et de dire la raison qui m'est la plus personnelle, la plus intime et en même temps la plus contraignante, je dirais :

Je suis Communiste, parce que je sais tout ce que notre pays, tout ce que notre race ont souffert depuis l'origine, parce que je sais la traite, l'humiliation, l'imbécile préjugé, l'exploitation, la répression, et qu'aucune force au monde ne peut me faire oublier cela.

49/143 « Non ! au colonialisme »

— *Justice*, 13 octobre 1949.

À la suite d'attaques à la radio et dans la presse socialiste de la Martinique contre les tendances séparatistes des communistes, Césaire répond par une litanie de faits concernant les conditions socio-économiques de l'île et précise encore une fois sa conception de l'assimilation :

Nous disons et répétons que « l'assimilation » n'a jamais été que la forme des aspirations de notre peuple, à la liberté, à l'égalité et à la justice, et que toute politique fondée sur les principes contraires : de la discrimination raciale déclarée ou hypocrite, de la violence et de l'obscurantisme ne peut que soulever la colère du peuple martiniquais. Car [...] il y a un peuple martiniquais : avec son âme, ses traditions, son originalité, sa dignité, sa fierté.

1950

50/144 CORPS PERDU

a) Éditions Fragrance, 1950, 127 pages.

Achévé d'imprimer : le 3 juin 1950. Trente-deux gravures de Pablo Picasso in folio 29 x 40 cm. La « Tête de nègre » de

Picasso en couverture. L'édition originale comprend 207 exemplaires sur divers papiers avec le titre, *Corps perdu*, en filigrane. Il y a 4 exemplaires sur Japon impérial, avec une suite sur Chine, numérotés de 1 à 4 ; 3 exemplaires sur Japon impérial, avec une suite sur Chine, numérotés de 5 à 7 ; 200 exemplaires, avec une suite sur vieux Japon, numérotés de 8 à 30, et 177 exemplaires numérotés de 31 à 207 ; 12 exemplaires hors commerce, numérotés de I à XII. Tous les exemplaires sont signés par l'artiste et l'auteur.

Cote à la Bibliothèque nationale, Réserve g. Ye. 267. Des exemplaires se trouvent aussi à Widener Library, Harvard University ; Boston Public Library ; New York Public Library.

b) *Corps perdu* repris avec *Soleil cou coupé* dans *Cadastre*, Seuil, 1961, sans gravures et avec quelques modifications. Voir 61/300.

Nous avons peu de détails sur les circonstances dans lesquelles Césaire a pris contact avec Picasso afin de produire cette collection extraordinaire de poèmes et de gravures mais, en tout cas, nous savons que tous deux avaient participé à plusieurs congrès et meetings en France et ailleurs en Europe en 1948 et 1949 (voir le Congrès de Wroclaw, 48/122, la réunion du Mouvement des intellectuels français pour la défense de la paix, 49/134). Sur le plan artistique, Césaire continuait, malgré les critiques de certains membres du Parti communiste français, à fréquenter André Breton et, en plus, le milieu artiste qui reliait, de façon de plus en plus limitée, les surréalistes aux communistes.

Si la poésie dans cette édition limitée de *Corps perdu* est plus personnelle que celle des collections antérieures, c'est peut-être parce que la collection semble marquer une sorte de tournant dans la vie du poète. Continuant la tendance vers une poésie plus ouverte, tendance qu'on peut voir déjà dans *Soleil cou coupé*, ici le poète met en question sa recherche d'un paradis perdu en Afrique, notamment dans le dernier poème, « Dit d'errance », où il « abat les arbres de paradis ».

Sans rejeter entièrement l'image souvent optimiste et puissante du soleil de la dernière collection, il adopte ici l'image du volcan. Le poète, représentant de son peuple, est un corps

perdu, isolé de l'Afrique, rejeté par l'Europe, qui se cantonne dans son île natale. Là il se regroupera, pour restaurer ses énergies poétiques et morales. Et là, il éclatera encore une fois, comme il l'a fait dans son *Cahier d'un retour au pays natal* (p. 139).

Les images qui dominent la collection sont, donc, celles des îles, et le thème est ce qu'on a perdu entre l'Afrique et le nouveau monde.

L'image du volcan que Césaire reprend ici se retrouvera souvent dans sa poésie et d'ailleurs le poète se caractérisera plus tard comme « un poète péleén » (voir 74/439).

50/145 DISCOURS SUR LE COLONIALISME

a) Extrait sous le titre « L'impossible contact », *Chemins du monde*, n° 5-6, (nous n'avons pas pu vérifier le mois), 1948, p. 105-111 (48/108).

b) Première édition, éditions Réclame, 1950, 64 pages.

Achévé d'imprimer : 7 juin 1950. Comprend 2 575 exemplaires numérotés, dont 75 sur Marais-Crèveœur et 2 500 sur velin ordinaire. Un extrait dans *l'Humanité* (texte non consulté) en été 1950, et de nombreux extraits dans *Justice* (7 septembre, 28 décembre 1950 ; 4, 11, 18 et 25 janvier 1951 ; 1^{er} et 22 février 1951 ; 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 mars 1951 ; 5, 12, 19, 26 avril 1951 ; 17, 24 mai 1951).

c) Deuxième édition, revue et augmentée, Paris, Présence africaine, 1955. Il y a eu de nombreuses rééditions depuis 1955. Des extraits de la deuxième édition ont paru dans *l'Étudiant d'Afrique noire*, n° 6, octobre 1956, p. 6 et n° 7, novembre-décembre 1956, p. 16.

d) *Œuvres complètes*.

La version anglaise par Joan Pinkham (*Discourse on Colonialism*, New York et Londres, Monthly Review Press, 1972) contient le texte d'un entretien avec René Depestre à La Havane en 1967 (voir 68/401).

Discours sur le colonialisme n'est pas un discours prononcé par Césaire, mais plutôt un pamphlet qui contient le condensé de diverses idées dont on trouve déjà des traces dans des textes antérieurs. Dans l'ensemble, ce texte polémique

représente la réaction de Césaire à une série de frustrations qu'il ressentait vers la fin des années quarante. La montée de la droite après 1947, l'échec de la départementalisation, la répression des mouvements nationalistes dans l'Union française et une recrudescence au Palais Bourbon du mythe du bon maître / humble serviteur (voir, par exemple, 50/148) contribuaient à ce sentiment de colère chez Césaire.

Invité en 1948 par la revue *Chemins du monde* à faire un article sur l'Union française, Césaire saisit l'occasion pour exprimer une partie de la vague de pessimisme qui avait détruit ses espoirs de 1945-1946. Le texte paru dans *Chemins du monde* représente les pages 7 à 24 de la deuxième édition du *Discours sur le colonialisme*. C'est là que Césaire reprend la comparaison entre l'Europe nazie et l'Europe colonialiste qu'il avait lancée lors du centenaire de l'abolition de l'esclavage (48/107).

Entre le texte de 1948 et celui de 1950, il n'y a que quelques légères modifications, la principale étant que Césaire ajoute une introduction où il déclare que l'Europe est indéfendable.

La version originale du *Discours sur le colonialisme* est passée presque inaperçue à Paris en 1950. En 1955, Césaire ajoute les sections suivantes : p. 17-20, la conquête de l'Algérie ; p. 40, la note sur l'étude de Cheik Anta Diop ; p. 56-66, la discussion de l'attaque de Roger Caillois contre l'idée de la relativité culturelle.

Parmi les réactions à la deuxième édition, la plus marquante est celle de Yves Florenne, un des sujets de la polémique de Césaire qui qualifie l'auteur du *Discours sur le colonialisme* de raciste (« Racismes en chaîne », *le Monde*, 25 avril 1956). Aujourd'hui, le texte de Césaire est considéré comme le modèle polémique de la réponse du Tiers Monde à l'Europe coloniale.

L'ACTIVITÉ LÉGISLATIVE DE CÉSAIRE EN 1950

L'année 1950 marque le zénith de l'activité de Césaire au Palais Bourbon. Il intervient une quinzaine de fois à la tribune afin de défendre les intérêts des Martiniquais et des habitants de

l'Union française. C'est l'époque des révoltes en Côte d'Ivoire et en Indochine, et les lois d'exception proposées par le gouvernement risquent de détruire ce que Césaire a acquis sur le plan législatif pour les départements d'outre-mer.

Dans un de ses meilleurs discours à l'Assemblée nationale (50/148), Césaire attaque la départementalisation telle qu'elle a été appliquée à la Martinique et provoque des réponses insultantes de la part de ses collègues à la Chambre.

Enfin, il proteste contre l'influence montante des États-Unis en Europe et aux Antilles (50/148, 50/162), et à de nombreuses reprises s'élève contre l'inégalité du traitement de groupes particuliers à la Martinique : les fonctionnaires (50/150, 50/151, 50/157) ; les artisans (50/153) ; les greffiers (50/159) ; et les instituteurs (50/163).

Après 1950, Césaire limite pendant quelques années ses interventions politiques à la tribune au Palais Bourbon. Il ne prend pas la parole en 1951, se limite à une seule intervention en 1952, et ne parle que trois fois en 1953. On ne peut que se demander si cette réticence est due en partie à son découragement devant l'impossibilité d'une situation politique où la droite détient le pouvoir, ou à un changement dans ses rapports avec ses collègues du Parti communiste, qui décident de la répartition du temps à la tribune accordé à chaque parti par l'administration de l'Assemblée nationale.

50/146 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 3 mars 1950, p. 1791.

Dans un débat sur un projet de loi d'exception qui limiterait la liberté d'expression dans l'Union française, Césaire, qui est inscrit dans la discussion générale, proteste contre la clôture au moment où il allait prendre la parole. Il déclare : *Je proteste contre cette manœuvre systématique que, pour ma part, je considère comme une manifestation de racisme indigne de cette Assemblée.*

50/147 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 3 mars 1950, p. 1820.

Ayant obtenu enfin la parole dans le débat sur la loi d'exception concernant les droits civils (voir 50/146), Césaire propose un sous-amendement selon lequel ceux dont les actions sont inspirées par la volonté de défendre les droits contenus dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ne

seraient pas visés par la présente loi. Pour étayer son amendement, Césaire lit des textes de la constitution de 1789, réaffirmés par celle de 1946, avant de demander : *Quelle liberté existe pour le citoyen s'il ne peut dire ce qu'il pense, par exemple, d'une guerre injuste, criminelle, d'une guerre de rapine et qu'il considère comme attentatoire aux intérêts de la nation comme c'est le cas de la guerre au Viêt-Nam, si, pour avoir à ce sujet exprimé son sentiment, il est arrêté, déféré aux tribunaux militaires, comme vous le voulez, et passible, pour cet acte de civisme, d'une peine de réclusion, sous prétexte qu'il a démoralisé l'armée et la nation ?*

50/148 [Discours à l'Assemblée nationale]

a) *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 15 mars 1950, p. 2075-2079.

b) *Justice*, 30 mars, 6 avril, 13 avril, 20 avril, 27 avril 1950.

Ce discours est sans doute un des plus dramatiques parmi ceux de Césaire à l'Assemblée nationale, non seulement à cause de ce qu'il dit mais aussi à cause de la réaction de ses collègues qui l'attaquent pour son manque d'humilité et de reconnaissance à l'égard de la France. Le discours montre aussi la façon habile dont Césaire tourne le débat — en l'occurrence un accord d'aide mutuelle entre la France et les États-Unis — pour en revenir à la situation de la Martinique.

Césaire note d'abord que l'accord entre Washington et Paris comprend non seulement la France, mais aussi l'Union française, référence qui permet au député de la Martinique d'ouvrir la boîte de Pandore pour ainsi dire. Il critique d'abord la politique française dans l'Union française : *Qu'il s'agisse du Viêt-Nam, de Madagascar, des tueries du Carbet à la Martinique ou des événements de Dombroko et de Yamoussoukro en Côte-d'Ivoire* (voir 50/149), *relisez tous des débats coloniaux et vous verrez qu'il s'agit toujours, et aujourd'hui encore, de sang, de massacres, de guerre, toujours l'œuvre de la mort et jamais d'œuvres de la vie.*

Parlant de la Martinique, Césaire relève encore une fois les détails de l'échec de la départementalisation : *Je parle ici*

au nom d'un pays [...] où on refuse [...] toutes les garanties liées à la fonction de Français [...] et] l'application des lois sur la sécurité sociale ; où les écoles sont en ruines, les hôpitaux misérables. [...] Et voici qu'aujourd'hui nos Excellences acceptent d'en parler, mais c'est pour l'inclure dans un pacte qui signifie pour nos peuples la ruine et l'esclavage.

Aux cris de « Vous exagérez, monsieur Césaire, et vous le savez bien ! » Césaire répond par une longue série de citations pour documenter ses accusations.

Césaire résume les efforts, toujours bloqués par le gouvernement, faits par la gauche pour améliorer la situation dans l'Union française : distribution des terres, application immédiate et intégrale de la sécurité sociale, amélioration de la situation de fonctionnaires. *Ainsi donc, partout, un refus systématique, un refus obstiné, chaque fois que nous demandons plus de justice et plus d'humanité. Aujourd'hui on vient nous parler de nous rendre bénéficiaires de je ne sais quel programme d'aide militaire. Nous demandons du pain et l'on nous offre des armes !*

Citant de nombreux textes américains, il insiste sur le désir du gouvernement des États-Unis de se protéger en excluant les nations européennes de l'Amérique latine, menaçant ainsi les Antilles d'occupation préventive. Les armes seront utilisées non pas contre l'impérialisme américain, mais plutôt contre l'Union soviétique, pays qui, déclare Césaire, représente l'espoir d'un nouvel ordre. C'est ici, dans le contraste entre la vie en Union soviétique et la vie dans l'Union française, que Césaire éveille de la façon la plus frappante la réaction du mythe du bon maître/humble serviteur chez ses collègues du Palais Bourbon. Voici le texte de l'échange qu'il provoque :

Aimé Césaire : *En vérité, alors que, dans nos territoires, la misère, l'oppression, l'ignorance, la discrimination raciale sont de règle, alors que, de plus en plus, au mépris de la Constitution, vous vous ingéniez à faire de l'Union française non pas une union mais une prison de peuples...* (Exclamations à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême-gauche).

Paul Caron : « Vous êtes bien content qu'il y ait l'Union française ! »

Marcel Poimboeuf : « Que seriez-vous sans la France ? »

Aimé Césaire : *Un homme à qui on n'aurait pas essayé de prendre sa liberté.*

Paul Theetten : « C'est ridicule ! »

Paul Caron : « Vous êtes un insulteur de la patrie. »

(À droite) « Quelle ingratitude ! »

Maurice Bayrou : « Vous avez été bien heureux qu'on vous apprenne à lire ! »

Aimé Césaire : *Ce n'est pas vous, monsieur Bayrou, qui m'avez appris à lire.*

Si j'ai appris à lire, c'est grâce aux sacrifices de milliers et de milliers de Martiniquais qui ont saigné leurs veines pour que leurs fils aient de l'instruction et pour qu'ils puissent les défendre un jour (Applaudissements à l'extrême-gauche).

La fin du discours provoque encore un échange de mots avec Damas, partisan de la majorité. Lorsque le ministre de la Défense nationale essaye de contraster le discours « anti-français » de Césaire avec la mémoire de Félix Eboué, administrateur colonial d'origine guyanaise, Césaire réplique en citant la basse condition des Guyanais. Damas répond en remerciant le gouvernement d'avoir pensé à la mémoire d'Eboué.

50/149 [Poème]

a) Publié sans titre par Mamadou Conaté et Antoine Dirlan dans leur article « Našu volju ne slomit » [« Ne brisez pas notre volonté »], *Literaturnaja gazeta*, 15 mars 1950, p. 6.

b) Repris dans le volume *Narody Afriki*, édit. D. A. Ol'derogge, I. I. Potexin, qui fait partie de la série ethnographique « Narody mira. Etnograficeskie očerki », édit. P. Tolstoj, Moscou, Iz-vo Akademii nauk SSSR, 1954, p. 337.

Dans la version allemande de *Narody Afriki*, publiée à Berlin-Est en 1961, cinq ans après la démission de Césaire du Parti communiste français, la référence à Césaire et son poème sont supprimés.

Écrit en février 1950, à la suite des révoltes en Côte-d'Ivoire à Yamoussoukro et à Dembroko (où il y eut 12 morts et 50 blessés le 30 janvier 1950), ce poème n'a jamais été repris par Césaire. Etant donné les ressemblances stylistiques et thématiques entre ce poème et « le Temps de la liberté » dans *Ferrements*, il y a lieu de croire que les vers publiés en Union soviétique faisaient partie de la version originale de « le Temps de la Liberté ».

D'après Keith Owen Tribble, qui nous a fourni une traduction de la version russe et qui est, notons-le, la seule personne à notre connaissance à avoir étudié l'accueil fait à Césaire en Union soviétique (voir son article « La Réception de la littérature négro-africaine et antillaise en Union soviétique », *Œuvres et critiques*, numéro à paraître en 1978), le poème fut utilisé par deux membres d'une délégation du Congrès international des intellectuels pour la paix pour résumer la position d'un groupe en Union soviétique qui cherchait de la part des Noirs francophones une réduction d'armements et une politique antinucléaire. Voici un extrait du poème :

*Histoire ! Écoute le conte
De l'Afrique, ayant rejeté les chaînes du rêve,
Des gens de Dembroko, des gens de Yamoussoukro,
Qui, comme un feu noir,
Sont passés à travers les crépuscules verts de la forêt
Afin de devenir un mur vivant
Autour de leurs propres meilleurs fils.*

50/150 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 31 mars 1950, p. 2699-2703 ; 2706-2710.

Césaire intervient à deux reprises dans un long débat sur la condition des fonctionnaires d'outre-mer qui sont en grève depuis le 6 mars et qui demandent qu'on les mette, conformément à la loi de la départementalisation, sur le même pied que leurs collègues métropolitains : prestations familiales égales, sécurité sociale égale, indemnité de résidence égale, indemnité fondée sur le coût élevé de la vie dans les départe-

ments d'outre-mer. Soutenus par la Commission de l'Intérieur, les projets de Césaire pour améliorer la situation sont rendus inefficaces après une série de décrets du gouvernement qu'il qualifie de réactionnaires. Il déclare qu'ils *portent la marque du plus fâcheux colonialisme*. Il donne des exemples de discrimination dans l'intégration de certains fonctionnaires et lit des télégrammes de grévistes qui réagissent contre les décrets. À la fin du débat, Césaire intervient encore une fois dans la discussion des amendements pour insister sur la nécessité d'égalité dans le traitement des fonctionnaires.

Accordez l'égalité ou avouez que vous voulez [...] leur imposer un système fondé sur l'oppression et la discrimination raciale.

50/151 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 1^{er} avril 1950, p. 2786-2787.

Césaire intervient encore une fois sur la façon dont le gouvernement a réglé l'affaire des fonctionnaires d'outre-mer. Malgré des modifications destinées à apaiser les fonctionnaires, la solution n'est pas définitive, note Césaire :

Pour notre part, nous nous battons jusqu'au bout pour le triomphe de l'égalité intégrale, pour le triomphe du principe inscrit dans la Constitution, comme fondé sur l'équité la plus élémentaire : à travail égal, salaire égal.

50/152 [Télégramme à Camille Sylvestre, maire adjoint à Fort-de-France]

— *Justice*, 13 avril 1950.

Césaire annonce les résultats de ses efforts combinés avec ceux de l'autre député communiste de la Martinique, Léopold Bissol, en vue d'obtenir satisfaction pour les fonctionnaires en grève :

Proposition loi Césaire Bissol, discutée urgence Assemblée. Stop. Grâce lutte fonctionnaires essentiel revendications syndicats acquis. Taux métropolitain allocations majoration 25 %. Tous, sécurité sociale. Auxiliaires fonctionnaires, statut auxiliaariat métropolitain.

50/153 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 25 avril 1950, p. 2823.

Césaire intervient brièvement dans un débat sur l'artisanat pour dire que la situation dans les départements d'outre-mer est beaucoup plus précaire qu'en métropole et que les artisans ne bénéficient pas des prêts qui sont accordés à leurs collègues de la métropole.

50/154 « Notre camarade Césaire défend les accidentés du travail »

— *Justice*, 27 avril 1950.

Césaire écrit au ministre des Finances et au ministre du Travail pour demander l'application de la loi portant revalorisation des rentes des accidentés du travail dans les départements d'outre-mer. Le système actuel, déclare Césaire, n'offre qu'une rente minime dans un département où le coût de la vie est plus élevé qu'à Paris. [II] *aboutit purement et simplement à achever les blessés et à se débarrasser de ceux qui, après avoir contribué à l'édification d'immenses fortunes, sont jugés inutiles.*

50/155 « Maurice Thorez parle » (poème)

— *Justice*, 4 mai 1950.

Ce poème constitue la contribution de Césaire aux célébrations marquant l'anniversaire du chef du Parti communiste français. Accompagné d'une photo de Thorez, le poème, qui contient 44 vers, paraît à la une de *Justice*, et il est suivi d'un commentaire de Gilbert Gratiant. Le titre du poème vient d'une citation de Thorez à l'intérieur du poème que nous n'avons pas pu vérifier : « La terre à qui la travaille. Expropriation des expropriateurs. / Soleil. Paix. Et qu'importe qu'il y ait au ciel ou non / un paradis si nous nous unissons tous pour que la terre ne soit pas un enfer. » La référence à Gennevilliers à la suite de la citation dénote cependant que ce sont des paroles prononcées à un congrès récent du Parti communiste français.

Le poète évoque Thorez comme *contrepoison aux poisons* au début du poème. Après une série d'images qui consti-

tuent un avertissement au capitalisme (*Poiseau-tonnerre dans le ciel capitaliste tout terne*, par exemple), le narrateur arrive dans un paradis où *il n'y a plus de taudis plus d'hommes à genoux plus de quinquets* et où *l'absurde recule / faisant droit au droit le jour reconstitué / LE COMMUNISME EST À L'ORDRE DU JOUR / le communisme est l'ordre même des jours / sang des martyrs — pollen leur lumière — Révolution leur bel été / et pour tous du pain et des roses.*

50/156 « Le parti communiste véritable défenseur des classes moyennes victimes du colonialisme »

— *Justice*, 11 mai 1950.

Dans cette lettre (à un ministre non identifié), Césaire attire l'attention du ministre sur la situation des distillateurs et des petits planteurs de la Martinique. Notant que les gros distillateurs, avec l'aide des banques qui n'accordent plus de prêts aux petits distillateurs, sont en train de détruire la partie de l'industrie qui appartient à la classe moyenne des Antilles, il propose que l'État intervienne afin que les petits producteurs puissent obtenir des banques des avances sur leur récolte et aussi sur leurs stocks.

50/157 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 17 mai 1950, p. 3755-3758.

Césaire intervient dans un débat sur les suites de la grève des fonctionnaires le 6 mars : une loi votée le 3 avril pour satisfaire l'essentiel des demandes des grévistes et des tendances de la part du gouvernement à ne pas appliquer les détails de la loi, notamment celui concernant les sanctions prises contre les grévistes. Césaire réussit à obtenir le soutien de l'Assemblée nationale pour rappeler le gouvernement à son devoir.

50/158 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 25 mai 1950, p. 3925-3926.

Par voie d'un amendement au budget du ministère de l'Agriculture, Césaire demande le rétablissement du service

de conditionnement des produits agricoles exportés de la Martinique, service supprimé par le gouvernement à la suite de l'intégration des départements d'outre-mer dans l'administration métropolitaine.

50/159 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 1^{er} juin 1950, p. 4128-4129.

Par voie d'un amendement au budget, Césaire demande au Garde des Sceaux la réintégration de 28 greffiers des départements d'outre-mer qui ont été licenciés à la suite de la transformation de la Martinique en départements et de l'élimination du budget d'attente du ministère de l'Intérieur.

50/160 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 5 juin 1950, p. 4256.

Césaire intervient dans un débat sur l'inégalité dans l'application de la législation de la sécurité sociale. Il demande au ministre du Travail et de la Sécurité sociale comment un accidenté du travail à 75 % peut toucher une rente annuelle de 200 francs, somme souvent dépassée par le prix du billet d'autobus pour descendre en ville afin de toucher sa rente. *Monsieur le Ministre, ce scandale va-t-il encore durer longtemps ? Va-t-on continuer longtemps encore à se gargariser des mots d'humanisme et d'égalité raciale tout en ne faisant rien ? Ce n'est pas à vos paroles que nous vous jugerons ; nous vous attendrons aux actes. Il est temps que vous agissiez. En attendant, je constate que des centaines et des centaines d'hommes, usés par le travail, victimes d'oppression coloniale et capitaliste, sont, à l'heure actuelle, achevés par vos soins.*

50/161 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 6 juin 1950, p. 4342.

Dans un débat sur le budget des postes de radiodiffusion d'outre-mer, Césaire intervient pour proposer un amendement qui diminuerait par plus de deux tiers les crédits pour l'entre-

tien et le fonctionnement de ces postes. Après avoir critiqué le gouvernement pour son usage de tels postes à des fins de propagande, il ajoute : *Par ailleurs, nous aurions souhaité qu'on fit de cette radiodiffusion un instrument de culture véritable, mais au service des peuples de ces territoires. Or, je suis obligé de constater que, dans vos programmes, il n'y a aucune place pour la culture de ces peuples. Cette radiodiffusion plane, très olympienne, au-dessus d'eux !*

Nulle place pour le pays, nulle place pour la géographie, nulle place pour les langues indigènes. C'est avec le plus grand mépris pour ces peuples et leur culture que vous établissez vos programmes. En somme, votre radiodiffusion n'est pas au service des peuples de ces pays mais au service d'une poignée de colons et colonialistes.

50/162 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 20 juin 1950, p. 5073-5074.

Césaire intervient dans un débat sur les crédits pour la participation de la France à la Commission des Caraïbes. À la suite de l'exposé de M^{lle} Archimède de la Guadeloupe, qui signale les tentatives américaines pour obtenir, directement et indirectement, le contrôle des Antilles françaises depuis le début du siècle, Césaire cite un document qui circule actuellement aux Caraïbes et où on parle d'un projet de constitution d'une fédération caraïbe : il y a, note l'auteur du document, « un courant d'opinion de jour en jour plus puissant pour la réunion des petites Antilles en une seule organisation politique en conformité avec les principes de la charte de l'Atlantique ». Césaire ajoute qu'une agence d'information américaine a été ouverte à la Martinique qui tend à critiquer le colonialisme français et à louer l'idée d'une autre occupation — américaine. *Vous savez sans doute ce que représente l'Amérique pour nous. Pour nous, l'Amérique c'est le racisme le plus sauvage, les préjugés les plus éhontés. Pouvez-vous permettre que nos populations puissent avoir de telles craintes ?*

Vous n'avez pas le droit de livrer ces populations, surtout à l'Amérique, au lynch et au racisme. Je pense qu'il faut couper

court à de telles manœuvres, car, bien entendu, derrière cette propagande, il y a la Commission des Caraïbes, et derrière cette commission, il y a l'Amérique.

50/163 [Discours à l'Assemblée nationale]

a) *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 23 juin 1950, p. 5239.

b) *Justice*, 20 juillet 1950.

Césaire intervient dans le débat sur les crédits pour l'enseignement afin d'attirer l'attention du ministre de l'Éducation nationale sur la situation dans les départements d'outre-mer et notamment à la Martinique. En même temps, il relie la question de l'éducation primaire au problème culturel de l'influence américaine à la Martinique, sujet qui se retrouve dans de nombreux discours de cette époque.

Il souligne d'abord la pénurie des locaux et de maîtres, et précise que dans la ville de Fort-de-France près de 5 000 enfants sont dans la rue, faute de locaux scolaires. En plus, il note que le gouvernement vient de licencier, illégalement selon Césaire, une centaine d'instituteurs à la Martinique.

Situant l'éducation primaire dans le contexte plus général de la lutte culturelle et politique entre la France et les États-Unis, Césaire cite le remplacement du service aérien français qui reliait la Martinique à la France par le service de la Pan American Airways, ce qui a entraîné une infusion de culture américaine et de propagande dans l'île. *Ces visées ne sont pas nouvelles. Vous savez que, depuis l'ouverture du canal de Panama, le rêve de l'amirauté américaine a toujours été de faire main basse sur les Antilles françaises. [...] Il faut que vous entrepreniez de convaincre le Gouvernement que, dans la grande lutte qui s'est instaurée malgré nous aux Antilles entre l'américanisme et la présence française, l'arme la meilleure de la France, ce ne sont pas les préfets que vous avez installés dans les nouveaux départements, ce ne sont pas les C.R.S. que le Gouvernement nous a envoyés trop généreusement, c'est la culture française, ce sont les livres français, ce sont des écoles.*

50/164 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 29 juin 1950, p. 5286.

Césaire intervient brièvement pour soutenir une proposition de loi qui résoudra un problème concernant les loyers dans les départements d'outre-mer.

50/165 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 2 août 1950, p. 6451.

Césaire intervient brièvement pour indiquer son appui à un amendement qui obligerait le gouvernement à ne pas oublier ses promesses d'appliquer la sécurité sociale aux fonctionnaires des départements d'outre-mer.

50/166 • Césaire a demandé le maintien sur les lieux des occupants •

— *Justice*, 21 septembre 1950.

Dans ce télégramme au préfet de la Martinique, Césaire demande que l'administrateur stoppe l'expulsion des occupants du Marigot de Bellevue et reloge les familles selon le décret de 1947 concernant les cinquante pas géométriques.

50/167 • Césaire a demandé le maintien sur les lieux des occupants •

— *Justice*, 21 septembre 1950.

Dans cette lettre du 13 septembre au Préfet de la Martinique, Césaire énumère les raisons pour lesquelles il demande qu'on stoppe l'expulsion des occupants du Marigot (voir 50/166) et explique l'origine de la loi concernant les cinquante pas géométriques.

Vous savez ce que l'on appelle aux Antilles la zone des cinquante pas géométriques. Il s'agit de la bande de terrain faisant suite immédiatement au rivage de la mer — bande de terrain qui, de tout temps, a été considérée comme faisant partie du domaine de l'État.

Et vous savez aussi que, de tout temps, dans ces pays où la question agraire se trouve être la question primordiale, l'effort des démocrates a été, d'une part, de préserver cette zone de toute tentative d'accaparement de la part des grands

propriétaires fonciers environnant et, d'autre part, d'en assurer la jouissance aux familles les plus humbles et les plus déshéritées.

Après avoir noté que le gouvernement n'a jamais accepté les demandes de concessions, malgré un décret qui prévoyait que des concessions pourraient être accordées dans la zone des cinquante pas, Césaire explique :

La population de Fort-de-France ne cessant d'augmenter chaque jour, le prix des loyers ne cessant par ailleurs de croître, des masses de plus en plus considérables de pauvres gens se réfugièrent sur la zone des cinquante pas géométriques, où de véritables « bidonvilles » ne tardèrent pas à faire leur apparition. [...] Certes, on peut déplorer que la préfecture de la Martinique n'ait pas, par l'application loyale du décret du 23 avril 1946, canalisé le mouvement au lieu de le subir.

Après avoir critiqué la décision du Préfet d'expulser 200 personnes du quartier de Bellevue et de démolir les cases, il demande en sa qualité de maire de Fort-de-France que le Préfet rapporte les ordres d'expulsion et applique le décret de 1946.

50/168 « Aimé Césaire invité au Congrès mondial de la paix 13-19 novembre à Sheffield »

— *Justice*, 2 novembre 1950.

À la suite des réunions internationales et nationales des partisans de la paix (voir 48/122-124, 49/131-134), Césaire organise le Premier Congrès martiniquais des partisans de la paix. Cet article, qui réfère dans son titre à une future réunion des partisans de la paix à Sheffield qui serait transférée à Varsovie à cause de problèmes politiques, contient un extrait du discours de Césaire à la réunion martiniquaise. Voici le texte entier de l'extrait :

Serait-ce par lâcheté que les hommes qui ont vaincu à Stalingrad réclament la paix ? Non ! C'est parce que la Paix répond au principe fondamental même du communisme. C'est que l'Union soviétique veut la paix, par nature, par intérêt. Elle en a besoin pour mener la Révolution à sa fin : le régime économique et social communiste.

50/169 « Le fou, la bombe et la volonté des peuples »

— *Justice*, 7 décembre 1950.

Avec cet article, Césaire commence une série d'analyses suscitées par le conflit coréen qui vient d'éclater. Ici il critique la décision de Truman qui, d'après les journaux, vient de réclamer l'emploi de la bombe atomique dans le conflit coréen ; les paroles attribuées au général américain Omar Bradley selon lesquelles les forces armées américaines sont en faveur d'une guerre chaude ; celles de Francis Matthews, Secrétaire d'État à la Marine qui, lui aussi, propose une guerre comme prix de la paix ; Clement Attlee, Premier ministre anglais qui vient d'interdire le Congrès de la paix à Sheffield, et René Pleven, Garde des Sceaux, qui poursuit les partisans de la paix et de la liberté en France.

50/170 « Guerre ou paix ? »

— *Justice*, 14 décembre 1950.

À la suite de la rencontre Attlee-Truman, Césaire se demande si la guerre va éclater, et si on y peut quelque chose. Selon Césaire, la guerre *n'est ni nécessaire, parce qu'il est de moins en moins d'esprits honnêtes pour prendre au sérieux une soi-disant menace soviétique qui pèserait sur l'Europe occidentale, et qu'il est par contre de plus en plus d'esprits lucides pour comprendre que la soi-disant nécessité pour l'Europe occidentale de s'armer pour « la défense » de sa civilisation, n'est qu'un odieux dispositif de camouflage, pour légitimer l'armement à outrance et la préparation d'une guerre d'agression contre l'Union soviétique.*

50/171 « Les chances de la paix »

— *Justice*, 21 décembre 1950.

Césaire cite les dangers au maintien de la paix : mobilisation industrielle-militaire aux États-Unis, conflit entre les États occidentaux et la Chine à l'Organisation des nations unies, et la création d'une armée allemande de 200 000 soldats. Mais le pire, dit-il, est la domination croissante des États-Unis sur les alliés,

l'Angleterre et la France. Contre ce qu'il qualifie de militarisme, de bellicisme et de provocation de la part des États-Unis, Césaire conseille à ses lecteurs de *transformer l'isolement moral des États-Unis en isolement politique*. [...] *Que chacun de nous fasse son devoir, que chacun de nous se fasse un infatigable propagandiste de la paix, que chacun de nous, inlassablement, explique aux simples gens, à la fois la menace qui pèse sur eux et ce qu'ils peuvent contre cette menace ; que la parole s'associe à l'action et les peuples vaincront, et les gouvernements capituleront, et la paix — car il en est encore temps — sera sauvée.*

50/172 « Discours d'inauguration de la place de l'abbé Grégoire à Fort-de-France (Martinique) à l'occasion du bicentenaire de la naissance de l'illustre abolitionniste (1750-1950) »

a) Brochure imprimée par l'Imprimerie du Courrier à Fort-de-France. 10 pages.

b) *Œuvres complètes*.

Dans ce discours prononcé le 28 décembre 1950 à l'ancienne place Terres-Sainville, quartier populaire de Fort-de-France, Césaire évoque la vie de l'abbé Grégoire, prédécesseur de Victor Schoelcher dans la lutte pour l'abolition définitive de l'esclavage. Avec une éloquence très simple, Césaire montre comment Grégoire a obtenu la première abolition de l'esclavage pendant la Révolution. Il souligne les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles l'abbé Grégoire a mené la bataille contre l'abolition, et relie la situation à la fin du 18^e siècle à la présente : *L'ennemi contre lequel l'abbé Grégoire combatit toute sa vie n'est pas terrassé. Le préjugé de couleur n'est point mort. Ni à la Martinique hélas. Ni aux portes de la Martinique, dans une grande nation qui menace aujourd'hui le monde d'une guerre épouvantable. [...] Le nom de l'abbé Grégoire, suggère Césaire, symbolise notre volonté inébranlable à nous Martiniquais de mener notre histoire [...] au terme que lui a fixé, il y a deux siècles, la prophétique étendue du regard de l'abbé Grégoire : La Liberté vraie, et l'Égalité sans détours.*

1951

51/173 *Préface à Végétations de clarté* de René Depestre

— Depestre, René, *Végétations de clarté*, Pierre Seghers, 1951, p. 9-12.

René Depestre, jeune étudiant haïtien de tendance communiste, avait été envoyé en France en 1948 à la suite de la répression du communisme par le gouvernement Estimé. Avant de quitter son pays natal, il avait déjà publié deux collections de poésie à Port-au-Prince. Après son arrivée à Paris, il prépara une troisième collection et demanda à Césaire d'écrire une préface. Ce fut le commencement d'une amitié marquée par de nombreux textes dont les plus importants sont ceux qui résultèrent d'un débat sur la poésie nationale en 1955 (voir « Débat Césaire/Depestre sur la poésie nationale », introduction à 55/206, 55/212) et une importante interview de Césaire à La Havane en 1968 (voir 68/401). Depestre rentra en Haïti en 1958, mais à la suite de difficultés avec la police, il quitta l'île en 1960 pour s'installer à La Havane où il occupe un poste à la radio.

Dans cette courte préface, Césaire souligne le talent du poète pour intégrer l'actualité au monde poétique :

*Ce qui me paraît appartenir à René Depestre le plus précieusement, c'est ce bonheur quasi constant et presque infail-
lible, avec lequel il opère l'intégration de l'événement le plus
actuel, le plus immédiat, dans le monde poétique le plus authen-
tique ; cette faculté de brasser l'aventure humaine, de la dire à
pleine claire et abondante voix ; cette facilité à la faire ruisse-
ler en images et fuser en chant.*

Ensuite, Césaire relie Depestre au célèbre romancier haïtien, Jacques Roumain, lui aussi communiste, et baptise le jeune poète du titre du roman de son devancier, *Gouverneurs de la rosée*.

Je sais très exactement pourquoi René Depestre m'apparaît comme un Gouverneur de la Rosée. C'est qu'il est le poète de la fraîcheur, de la sève qui monte, de la vie qui s'épanouit, du fleuve de l'espoir qui irrigue le terreau du présent et le travail des hommes.

51/174 « Front unique contre le racisme et le colonialisme »

— *Justice*, 1^{er} mars 1951.

Dans cet article qui rappelle le ton de son *Discours sur le colonialisme* (50/145) et de son célèbre discours du 15 mars de l'année précédente à l'Assemblée nationale (50/148), Césaire s'élève contre un « Rapport des Directeurs et Chefs de service » rédigé par dix-neuf fonctionnaires métropolitains qui représentent plusieurs ministères à la Martinique. Le rapport, d'après Césaire, qui réagit très vivement, aurait critiqué la façon de vivre des Martiniquais. Le ton du rapport évoque pour Césaire le vieux mythe du bon maître et de son humble serviteur, puisque, selon lui, on décrit ainsi les Martiniquais et les métropolitains installés à la Martinique : *Une race de « sauvages », qui peut s'abriter dans une case comme un chien dans sa niche, et une race de « seigneurs », à qui une bonne justice se doit d'assurer le monopole du confort ; une race de « damnés de la terre » qui peut s'entasser dans la cuvette pestilentielle des villes, et une race de « conquérants » qui ne pourrait, sans déchoir, abandonner les hauteurs vertes et fraîches. Habitat ? Nourriture ? Fardeaux de l'homme blanc, comme eût dit Kipling, ou comme disent ces Messieurs, « charges spécifiques à l'Européen ». [...] vous avez compris que le racisme qui s'étale dans le mémoire dit des Chefs de Service, n'est pas seulement le fait d'un quarteron de sous-Goebells ; qu'il est, en fait, la pensée profonde, qu'il constitue la « philosophie » du régime dont ces Messieurs sont ici les instruments, je veux dire le colonialisme.*

51/175 « Tenir le dernier quart d'heure »

— *Justice*, 5 avril 1951.

La Martinique ayant été bouleversée par de nombreuses grèves en février et mars, le Préfet a établi une commission pour analyser la situation et proposer des solutions. Mais Césaire observe que cette commission *n'a accouché de rien, pas même d'une souris, et que les foyers de grèves, pour avoir été aspergés de quelques gouttes d'eau bénite de mauvaise qualité, ne sont pas pour autant éteints.* La seule solution, note Césaire, est d'encourager les ouvriers à maintenir leurs grèves

afin d'obtenir un salaire minimum et l'égalité avec les travailleurs en France.

51/176 « Plus que jamais le front commun contre le colonialisme »

— *Justice*, 26 avril 1951.

Après quatre années de départementalisation, Césaire fait le bilan à la Martinique et constate, encore une fois, que le changement de statut a échoué. *Un terrible roman à écrire : ce serait celui [...] de plans magnifiques jetés sur le papier et restés lettre morte, celui de lois solennellement votées et doucement torpillées, celui de décrets ministériels pris et jamais appliqués, celui de promesses gouvernementales faites avec l'idée bien arrêtée qu'elles ne seront jamais tenues.*

Après avoir cité de nombreux exemples de l'échec, Césaire avertit que le peuple martiniquais jugera le gouvernement d'après ces quatre années aux prochaines élections. La solution, selon Césaire, réside dans la constitution rapide d'un *front martiniquais [...] qui nous apparaît comme la seule force capable de briser dans ce pays les entreprises criminelles du colonialisme et du racisme français.*

51/177 « Plus que jamais, front uni contre le colonialisme »

— *Justice*, 28 juin 1951.

À la suite du déclenchement d'une grève des ouvriers de l'électricité, dernière en date d'une longue série de grèves en 1951 à la Martinique, Césaire critique vivement les Français et met en relief la résistance des Martiniquais à l'oppression. Encore une fois, c'est l'inégalité entre la situation des Martiniquais et celle des ouvriers de la métropole qui est à l'origine du différend, et qui semble faire naître les sentiments anti-français et nationalistes.

D'après Césaire, les grèves signifient que *la société martiniquaise est profondément malade, le peuple martiniquais reste magnifiquement sain et qu'à la volonté française d'opprimer, volonté de plus en plus évidente, s'oppose désormais une volonté martiniquaise de résistance de plus en plus lucide et de plus en plus farouche.*

Césaire analyse les causes de la grève des ouvriers de l'électricité et celles qui sont à l'origine d'une grève en préparation chez les fonctionnaires. Il s'agit, dans l'électricité, de la non-application des décrets déclarant que les ouvriers des départements d'outre-mer bénéficieront des mêmes bénéfices que ceux de France : prestations familiales, prestations maladie, vieillesse et décès. Chez les fonctionnaires, il est question que le gouvernement refuse d'appliquer une loi votée par l'Assemblée nationale qui établirait l'égalité de salaire et d'autres bénéfices entre les fonctionnaires martiniquais et ceux de la métropole.

À la suite de son analyse, Césaire conclut : *En tout cas, s'il y a une chose qui est désormais évidente pour nous, c'est que nous sommes en présence non pas de mesures isolées [...], mais d'une politique parfaitement cohérente, [...] une politique d'exploitation à outrance et de discrimination raciale qui, par degré, ramène notre peuple à l'esclavage si on n'y prend garde.*

Enfin, il lance les mots d'ordre pour les grévistes, leurs sympathisants et les Martiniquais en général :

— *Une seule tâche : abattre le colonialisme*

— *Un seul moyen : la lutte*

— *Une seule arme : le front uni et résolu de tous les Martiniquais.*

51/178 « Émouvante commémoration de la naissance de Victor Schoelcher »

— *Justice*, 26 juillet 1951.

Dans ces extraits du discours de Césaire prononcé le 22 juillet 1951 lors de la célébration de la naissance de Victor Schoelcher, Césaire relie la Martinique de 1951 à l'expérience de Victor Schoelcher un siècle auparavant : *Ce que nous saluons en Schoelcher, c'est d'abord l'apôtre de la liberté, c'est le combattant de toutes libertés, et c'est en particulier le restaurateur et le défenseur des libertés martiniquaises. [...] Enfin, Césaire distingue entre la liberté obtenue par Schoelcher et l'égalité qui s'ensuit. La grandeur de Victor Schoelcher est de ne s'être pas contenté de réclamer la liberté pour tous les hommes, mais d'avoir découvert que l'égalité était son complément naturel.*

[...] *Liberté, égalité, ce n'est pas du ciel que Victor Schoelcher attendait votre triomphe, c'était de l'effort de tous, c'était de la volonté des peuples, c'était du combat du peuple ; c'était de l'action révolutionnaire du peuple.*

51/179 « Les élus communistes à l'œuvre »

— *Justice*, 25 octobre 1951.

Dans cet extrait d'une lettre du 14 septembre 1951 adressée au directeur de la Caisse centrale de la France d'outre-mer à Paris, Césaire demande des prêts à faible intérêt pour secourir les victimes du cyclone du 2 septembre qui avait ravagé la culture de la banane et de la canne.

51/180 « À propos de l'appel pour un pacte des cinq grands. Un appel de Aimé Césaire, membre du Conseil mondial de la paix »

— *Justice*, 27 décembre 1951.

Le Conseil mondial de la paix ayant lancé un appel à la France, l'Italie, les États-Unis, la Chine et l'Union soviétique leur demandant de signer un pacte qui mettrait fin à la course aux armements, Césaire, en tant que membre français de l'organisation, explique aux Martiniquais l'impact local du réarmement : accroissement du coût de la vie, tendances fascistes dans les démocraties bourgeoises traditionnelles, etc. Il demande aux Martiniquais de *grossir par milliers [...] le nombre de simples gens du monde entier qui exigent que les cinq grands se rencontentent, car vous savez que c'est le seul moyen de fermer les portes de la Guerre et de rouvrir celles de l'Espérance.*

1952

52/181 [Discours à l'Assemblée nationale]

a) *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 15 novembre 1952, p. 5185-5186.

b) *Justice*, 4 décembre 1952.

Césaire saisit habilement l'occasion d'un débat sur le budget du ministre de la Reconstruction et, en particulier, du traitement du ministre, pour obtenir, malgré les protestations

du président de l'Assemblée nationale, la parole pour deux minutes afin de parler des problèmes de la Martinique. Notant que le ministre vient de faire un voyage aux Antilles au cours duquel il a parlé des vertus du travail et des méfaits de l'alcoolisme, Césaire demande ce qu'il est advenu du projet lancé il y a quatre ans de construire des habitations à loyer modéré. Le projet devait être mené à terme par la Société immobilière martiniquaise qui avait été financée par le gouvernement. Il demande au ministre de relancer le projet, de mettre en vigueur des mesures pour favoriser la construction, d'implanter aux Antilles le Crédit foncier de France, et de consacrer des sommes plus importantes du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des départements d'outre-mer à des projets de construction. *Voilà ce que nous vous demandons, monsieur le ministre. Au lieu de pousser des cris de vertu effarouchée devant le phénomène antillais, construisez pour les populations des maisons, percez-leur des rues et des boulevards, aidez à leur faire des conditions de vie décente.*

De cette façon, vous aurez plus fait pour leur moralisation, vous aurez plus fait pour leur progrès moral, auquel vous semblez tenir particulièrement, que par les discours et par les homélies.

1953

53/182 « Vienne, visage de l'espérance »

— *Justice*, 5 février 1953.

Césaire avait participé à la fondation du Mouvement pour la paix à Wroclaw en 1948 (voir 48/122, 48/124, 48/133) et à Bucarest en 1949 (voir 49/131, 49/134). Mais ces congrès avaient pour titre « Congrès des intellectuels pour la paix », ce qui contraste avec le titre du rassemblement à Vienne, « Congrès des peuples pour la paix », qui eut lieu du 12 au 22 décembre 1952. Dans cet article, il essaye de dégager les grandes lignes du Congrès, d'insister sur le rôle du peuple

et de communiquer un peu le sentiment d'enthousiasme qui animait les 2 000 participants. Mais d'abord, il cite les témoignages de plusieurs délégués afin de souligner les obstacles à la paix : l'impérialisme en Europe, la guerre en Indochine et en Corée, le fonctionnement défectueux de l'Organisation des Nations unies. Enfin, il déclare que *qui a assisté au déroulement des travaux du Congrès de Vienne, qui de séance en séance a vibré de toutes les émotions humaines, [...] qui a participé aussi à cet enthousiasme, à cette frénésie ne peut douter que les peuples ne se contenteront pas de la réclamer, cette paix, mais qu'ils sont désormais résolus à l'exiger.*

53/183 « Golos ostrova Martiniki » [« La voix de l'île de la Martinique »]
— *Literaturnaja gazeta*, 19 mars 1953, p. 4.

Texte non consulté. Selon Keith Owen Tribble, il s'agit d'un panégyrique de Staline écrit à l'occasion de la visite de Césaire à Moscou en 1953 pour assister aux funérailles du chef d'État soviétique (« la Réception des œuvres des fondateurs de la négritude en U. R. S. S., *Œuvres et critiques*, numéro spécial annoncé pour 1978).

53/184 « À Moscou Aimé Césaire est reçu par Maurice Thorez »
— *Justice*, 2 avril 1953.

Extrait d'une lettre de Césaire (envoyée vraisemblablement à ses camarades de la Section martiniquaise du Parti communiste français) où il décrit son entretien avec Maurice Thorez. Thorez était à Moscou afin de suivre des traitements médicaux au moment où Staline mourait, et Césaire s'était rendu à Moscou pour l'enterrement. Dans l'extrait, Césaire exprime son enthousiasme pour la Russie — on a l'impression que c'est sa première visite — et indique que le chef du Parti communiste français continue à s'intéresser aux problèmes martiniquais :

J'ai passé en tout 7 jours en U.R.S.S. Ça a été une des semaines les plus riches que j'ai jamais vécues. C'est une expérience enthousiasmante, un enrichissement incroyable. [...] Parmi les joies que j'ai eues là-bas, une des plus grandes a été d'être reçu par Maurice Thorez dont la santé est à peu près rétablie. Toujours la même intelligence, la même lucidité.

Il m'a parlé de la Martinique, de notre Fédération, de nos problèmes. Extraordinairement attentif à tout ! Il a reçu la lettre que nous lui avons envoyée pendant la Conférence fédérale et en a été très content.

TEXTES RELATIFS À LA GRÈVE DES FONCTIONNAIRES
À LA MARTINIQUE EN 1953

Les fonctionnaires d'origine martiniquaise à la Martinique déclenchèrent une grève le 15 mai 1953 afin d'obtenir l'égalité avec les fonctionnaires d'origine métropolitaine. La grève dura 56 jours et à la fin, les grévistes n'obtinrent de la part du gouvernement que la promesse de faire une enquête sur la situation à la Martinique. Césaire avait déjà averti le gouvernement en 1951 que les fonctionnaires, à la suite des ouvriers de l'électricité (voir 51/177), demanderaient l'égalité avec leurs homologues métropolitains. Après le déclenchement de la grève des fonctionnaires, Césaire essaie, comme en témoignent les sept textes suivants, d'obtenir le soutien du Parti communiste français et de saisir l'Assemblée nationale de la situation. Enfin, comme il le montre dans plusieurs textes, surtout dans son discours à l'Assemblée nationale (53/189) et dans l'article où il tire les leçons de la grève (53/190), les origines de la grève remontent à la non-application des lois de la départementalisation et, de façon plus fondamentale, à l'esprit de colonialisme qui continue à animer les responsables du gouvernement français. Voir aussi 54/198, 54/200, 54/203.

53/185 « Le colonialisme, c'est bien l'ennemi »

— *Justice*, 21 mai 1953.

Une grève des fonctionnaires ayant commencé le 15 mai, Césaire essaie de la situer dans le contexte historique de la discrimination raciale à la Martinique. Il relie la situation des fonctionnaires à celles des classes moins fortunées, celle des ouvriers agricoles, par exemple, pour montrer que tous sont victimes du même genre d'inégalité. Le colonialisme, note Césaire, n'est que l'extension de l'esclavage et ne cessera pas tant que le gouvernement exclut les Communistes. *Nous les premiers, nous avons dit que du système odieux qui depuis six ans maintenant pèse sur ce qu'il est convenu d'appeler Union française ; que de la politique des gouvernements fantoches qui se succèdent au pouvoir, depuis que les Communistes en ont été chassés sur l'ordre de Washington, il ne pouvait résulter que*

l'oppression, la misère, le racisme et la guerre. Aujourd'hui, c'est le peuple martiniquais tout entier qui, après nous, en prend conscience et qui dit « nous en avons assez ».

53/186 « À l'occasion de la grève des fonctionnaires Césaire télégraphie à notre parti »

— *Justice*, 21 mai 1953.

Dans un télégramme daté du 14 mai et envoyé au Parti communiste français à Paris, Césaire demande à la direction du Parti de prendre des initiatives parlementaires afin de résoudre la grève des fonctionnaires à la Martinique.

Fonctionnaires Martinique déclenchent grève générale illimitée compter 15 mai. Stop. Revendications majoration 65% sur tous éléments traitements, suppression indemnité d'installation, application intégrale régime métropolitain prestations familiales. Stop. Profond mouvement de masse pour Égalité des Droits. Indispensable Parti prendre initiative action parlementaire. Arrivée Girard imminente. Me télégraphier si présence députés Martinique nécessaire.

53/187 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 10 juin 1953, p. 3006-3007.

Césaire soulève la question de la grève des fonctionnaires d'outre-mer en s'adressant au président du conseil désigné qui, dans son discours, avait passé sous silence le sujet de la grève. Césaire souligne la façon dont la loi de la départementalisation a été détournée au profit des Blancs, mais distingue entre les habitants des anciennes colonies et ceux des nouvelles colonies lors de la création de la loi de 1946.

Ce qui était demandé, c'était l'égalité des charges, oui, mais assortie de l'égalité des droits. [...]

Or, qu'est-il arrivé ? En tout cas rien de ce que les populations avaient attendu, rien de ce que les populations avaient espéré. Les gouvernements successifs qui ont dirigé la France depuis 1947 n'ont rien eu de plus pressé que de vider la loi du 19 mars 1946 de son contenu, de la dénaturer, de la mutiler, et c'est ainsi que de vieilles colonies, la Martinique, la

Guadeloupe, la Réunion et la Guyane, sont devenus des caricatures de départements français ; [...].

Enfin, après avoir cité de nombreux exemples de la façon dont on a bloqué l'application de la loi de 1946, Césaire arrive à l'essentiel de son discours, la grève qui dure depuis le 15 mai dans les départements d'outre-mer, grève des fonctionnaires, des douanes, des contributions, de l'enseignement, du Trésor, des préfectures, etc., qui a le soutien des syndicats, des maires et des conseils généraux.

Césaire énumère les revendications des grévistes — égalité des bénéficiaires familiaux, égalité des salaires, élimination de la prime d'installation consentie aux fonctionnaires de la France métropolitaine — avant de terminer avec l'avertissement suivant :

En tout cas, soyez certain, monsieur le Président du conseil désigné, que les populations des départements d'outre-mer sont résolues, quoi qu'il arrive, à s'organiser, à s'unir, à lutter jusqu'à ce que les gouvernements de ce pays se décident enfin à remiser au musée de l'histoire les vieux dieux dont il n'est que trop vrai que vous gardez le culte, je veux parler de cet esprit de tyrannie et d'erreur qui préside à la plus sottise des discriminations, la discrimination raciale.

53/188 « Aimé Césaire demande la discussion d'urgence du projet de loi sur la rémunération des fonctionnaires des D. O. M. »

— *Justice*, 25 juin 1953.

Dans cette lettre du 11 juin au Président de la Commission de l'Intérieur, Césaire demande que la commission, déjà saisie de deux propositions de loi concernant la rémunération des fonctionnaires des départements d'outre-mer en 1952, réclame à l'Assemblée nationale la discussion d'urgence de la question.

53/189 [Discours à l'Assemblée nationale]

a) *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 2 juillet 1953, p. 3218-3223.

b) *Justice*, 16 juillet 1953.

Césaire prend la parole afin de soutenir une proposition de loi portant sur la rémunération des agents de la fonction

publique dans les départements d'outre-mer, qui sont en grève depuis six semaines. Après avoir donné des exemples de situations dans lesquelles il existe une inégalité entre les fonctionnaires d'outre-mer et ceux de la métropole, Césaire insiste sur l'origine raciale de cette inégalité. Il cite deux textes de Maginot, ministre des Colonies en 1920, qui renient toute possibilité de discrimination entre employés dans les colonies et en conclut :

Eh bien, monsieur le Ministre [vraisemblablement le ministre des Finances], je suis obligé de constater que ce qui était évident pour un ministre de la III^e République, fût-il ministre des Colonies, l'est beaucoup moins pour un ministre de la IV^e République. Cela prouve au moins une chose : c'est que l'art de gouverner n'a pas précisément fait de grands progrès en France depuis trente ans.

Quoi qu'il en soit, en prenant l'initiative de classer les fonctionnaires selon leur origine, le gouvernement a ouvert une voie singulièrement dangereuse et, comme il fallait s'y attendre, fort de ce précédent, l'esprit de discrimination s'est généralisé, [...] au point parfois de prendre des formes monstrueuses qui finissent par apparaître comme de véritables provocations.

53/190 « Les leçons d'une grève »

— *Justice*, 30 juillet 1953.

La grève des fonctionnaires s'étant terminée sans obtenir les résultats espérés par les grévistes, Césaire essaie d'en dresser le bilan en quelques points :

Le premier, c'est que le peuple martiniquais n'est point las ni blasé sur ses intérêts, ni découragé ; qu'il a conservé intact [...] l'admirable instinct révolutionnaire qui à tous les moments de son histoire l'a toujours retenu sur les bords de l'abîme.

La deuxième leçon de cette grève, la voici : [...] juger sur pièces de la nature vraie du gouvernement actuel, et du contenu réel de l'actuelle politique française. [...]

Enfin, il note que la dernière leçon, c'est que la lutte paie, si elle est menée dans la solidarité et l'unité. *C'est qu'au cours*

de cette lutte historique une grande arme a été forgée : l'unité [...] de tous ceux qui peinent et souffrent ; l'unité de tous ceux qui n'attendent le salut que de leur courage et de leur persévérance.

53/191 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 10 décembre 1953, p. 6386.

Six mois après la fin de la grève des fonctionnaires dans les départements d'outre-mer, après l'envoi d'une commission d'enquête, le ministre des Finances propose une solution aux demandes des grévistes qui, selon Césaire, est loin des promesses faites par le gouvernement pour obtenir un retour au travail.

Vous avez attendu six mois, vous avez envoyé là-bas des statisticiens qui sont revenus. Ils ont fait leur rapport. Et vous n'offrez que 5 p. 100 d'augmentation.

C'est dérisoire !

Après avoir cité d'autres aspects inacceptables des propositions du ministre des Finances, Césaire insiste encore une fois, déclarant : *ce que nous demandons, monsieur le Ministre, c'est de poser le principe [...] que deux fonctionnaires de même grade, de même compétence, effectuant le même travail, ne doivent pas être traités différents sous prétexte que l'un est d'origine autochtone et que l'autre est d'origine métropolitaine. [...]*

53/192 * À Paris avec A. Césaire et A. Yata. Colonialisme, honte du 20^e siècle *

— *Justice*, 10 décembre 1953.

D'après ce fragment de discours, Césaire a sans doute donné une conférence avec A. Yata, secrétaire du Parti communiste marocain, sur le colonialisme à Paris vers la fin novembre ou le début décembre. Le texte fait écho aux idées déjà lancées dans le *Discours sur le colonialisme* (50/145), et a peut-être un rapport avec un article beaucoup plus documenté, « Le colonialisme n'est pas mort » (54/193) que Césaire publie en janvier 1954 dans *La Nouvelle Critique*. Césaire

insiste sur le racisme, le côté décivilisateur et l'histoire de destruction qui marquent le colonialisme. Il reprend aussi la comparaison entre l'Europe nazie et l'Europe colonialiste.

1954

54/193 « Le colonialisme n'est pas mort »

— *La Nouvelle Critique*, n° 51, janvier 1954, p. 11-29.

Au moment où la guerre en Indochine approche de sa dernière étape, où la question de l'Algérie commence à inquiéter la France, Césaire réexamine la mythologie du colonialisme dans un essai qui est richement documenté.

À partir de quelques textes dans lesquels les auteurs soulignent la réalité du colonialisme (notamment *Grandeur et Servitude coloniales* d'Albert Sarraut), Césaire met en relief — documents à l'appui — trois caractéristiques de la colonisation : la violence, le vol et le pillage. Le pire, note Césaire, c'est que ces caractéristiques se retrouvent non seulement dans l'histoire, mais aussi dans le présent.

Il cite de nombreux auteurs (généraux, explorateurs, etc.) afin d'accumuler une série d'histoires sanglantes de tueries coloniales, les plus choquantes étant la description de l'extermination d'un village malgache rapporté par Vigne d'Octon dans son livre *À la gloire du sabre*, en 1900, et un extrait d'une note de Pierre Loti qui décrit un épisode sanglant de la guerre du Tonkin en 1883.

En plus d'incidents violents, Césaire trouve de nombreux témoignages de vols et de pillages, notamment en Algérie. Enfin, pour répondre à ceux qui diraient que ce sont des exemples du passé, Césaire cite des Africains contemporains qui rapportent des cas de vols de terres en Oubangui-Chari.

Que la violence continue aujourd'hui est évident en Algérie, note Césaire, où il y a eu 45 000 morts en 1945, à Madagascar (90 000 morts en 1947) et dans d'autres coins de l'Union française. L'aspect le plus choquant, cependant, c'est la façon dont on passe à côté des lois contre le travail forcé

afin de continuer, sous forme légale, l'esclavage aboli depuis un siècle.

Césaire s'en prend à la théorie de la colonisation/défourlement proposée par Carl Siger dans son *Essai sur la colonisation* (1907) et attaque aussi ceux qui ne voient que l'amélioration de la vie des colonisés comme but du système. Selon Césaire, qui s'appuie sur des chiffres, l'amélioration de la vie des colonisés grâce aux écoles, hôpitaux, etc., est minime.

Enfin, pour terminer, il avertit que les peuples vont se dresser contre le colonialisme, et cite Hugo à l'appui : « Un peuple tyran d'un autre peuple, une race soutirant la vie à une race, c'est la succion monstrueuse de la pieuvre, et cette superposition épouvantable est un des faits terribles du 19^e siècle ».

ACTIVITÉ LÉGISLATIVE EN 1954

Après deux années où Césaire ne parle que rarement à la tribune de l'Assemblée nationale, l'année 1954 marque une reprise de son activité législative. Huit ans après la loi de la départementalisation, il se trouve toujours obligé de lutter pour l'application de chaque élément de la sécurité sociale dans les départements d'outre-mer. En 1954, par exemple, il demande l'égalité de traitement pour les accidentés du travail (54/194), égalité des allocations familiales (54/195), extension de la sécurité sociale aux chômeurs (54/196), et une augmentation de la participation du gouvernement aux frais de la sécurité sociale (54/197). Il examine aussi le problème de l'éducation, non seulement à la Martinique, où il n'y a pas assez de classes (54/199), mais aussi en Afrique, où il n'y a pas assez d'instituteurs africains (54/204). À deux reprises il revient à la question des promesses faites par le gouvernement aux fonctionnaires martiniquais lors de la fin de leur grève l'année précédente (54/200, 54/203). Enfin, dans un discours important, il attaque la politique du gouvernement dans les départements d'outre-mer au moment où les ouvriers agricoles martiniquais sont en grève.

54/194 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 11 février 1954, p. 182-183.

Césaire s'élève contre l'inégalité de l'application de la sécurité sociale dans les départements d'outre-mer, et en particulier en ce qui concerne les prestations aux accidentés du

travail. Après avoir critiqué le grand décalage qui existe entre les conditions et les bénéfices proposés pour les départements d'outre-mer et ceux qui sont en application en métropole, Césaire demande : *Ici encore, nous demandons l'application de la loi française : la loi, rien que la loi ; pourquoi une mesure d'exception ? [...] C'est pourquoi nous vous demanderons de corriger, avec nous, les insuffisances du texte qui nous est proposé.*

54/195 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 11 février 1954, p. 195.

Césaire intervient dans un débat sur les allocations familiales pour proposer un amendement qui garantirait l'application de la réglementation métropolitaine dans les départements d'outre-mer au lieu d'y établir un régime spécial.

54/196 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 11 février 1954, p. 198.

Césaire intervient une deuxième fois dans le débat sur l'extension de la sécurité sociale pour proposer un amendement qui inclurait les chômeurs au régime de la sécurité sociale.

54/197 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 11 février 1954, p. 201.

Dans cette troisième intervention dans le débat sur la sécurité sociale, Césaire souligne la faiblesse financière des municipalités et demande que le gouvernement assume plus de responsabilités dans le financement de la sécurité sociale.

54/198 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 26 mars 1954, p. 1316-1318.

À la suite d'une longue série d'interpellations sur la politique du gouvernement dans les départements et territoires

d'outre-mer, dont deux sont de Césaire, le président de l'Assemblée nationale annonce que l'ordre du jour inclut une discussion au cours de laquelle chaque interpellateur aura 30 minutes. Césaire, qui a souvent des difficultés à obtenir deux ou trois minutes à la tribune, profite de cette occasion pour exposer dans un long discours trois problèmes de la Martinique : l'inadaptation économique aux conditions générales de l'économie moderne, les pratiques antidémocratiques du gouvernement et le monopole des riches qui profitent d'un prolétariat exploité.

Dans le domaine économique, il met en relief le déficit commercial qui s'aggrave et le refus du gouvernement de suivre les suggestions faites par le Conseil économique (investissements, création de nouvelles industries, étude de la question des douanes). En ce qui concerne les douanes, Césaire cite des textes d'éminents Français qui remontent au début du 19^e siècle afin d'étayer sa thèse selon laquelle le régime colonial et, en particulier, le pacte colonial, doivent être enterrés.

Dans la politique, Césaire cite une série d'exemples contemporains pour illustrer le décalage entre les lois appliquées en France et en Martinique.

Enfin, sur le sujet des problèmes sociaux, Césaire revient à la question des grèves à la Martinique : les promesses non tenues du gouvernement après la grève des fonctionnaires en 1953, la grève actuelle des ouvriers agricoles, et les solutions proposées par le gouvernement, solutions qui ont été acceptées par les ouvriers mais rejetées par les planteurs. Avec le soutien du groupe communiste, Césaire propose une loi qui augmenterait le salaire minimum interprofessionnel garanti à la Martinique afin d'établir l'égalité avec la France.

Césaire conclut : « *Quoi que fasse le gouvernement, il ne peut empêcher que dans nos pays un grand espoir ne soit né. C'est l'espoir, c'est la certitude que donne à un peuple le sentiment de son bon droit, le sentiment de son unité, le sentiment qu'en définitive le dernier mot ne restera pas à ses oppresseurs.*

54/199 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 1^{er} avril 1954, p. 1639-1640.

Césaire intervient dans un débat sur le budget des subventions d'équipement pour les établissements du premier degré afin de souligner l'insuffisance des crédits accordés à la Martinique. La construction des écoles dans les départements d'outre-mer étant à la charge du ministère de l'Éducation depuis deux ans (avant elle était la responsabilité d'un fonds spécial, le Fonds d'investissements pour le développement économique et social des départements d'outre-mer), Césaire remarque qu'on n'a pas construit de nouvelles écoles à la Martinique et que les groupes scolaires lancés par ce fonds n'ont pas été continués. Citant des rapports officiels qui insistent sur la nécessité de construire 400 classes à la Martinique, Césaire demande une individualisation des crédits des départements d'outre-mer dans le cadre du budget de l'éducation nationale et une liste des travaux projetés.

54/200 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 9 avril 1954, p. 2035-2036.

Césaire revient à la question des promesses non tenues par le gouvernement en ce qui concerne la grève des fonctionnaires. Répondant au ministre de l'Intérieur, qui déclare qu'il a tenu ses promesses, Césaire note que le gouvernement n'a pas suivi les recommandations des statisticiens envoyés à la Martinique qui ont suggéré qu'il faudrait majorer les traitements de 30 ou 65 pour cent. Enfin, Césaire propose un amendement au budget qui accorderait aux fonctionnaires *une majoration de traitement équitable fonction du coût de la vie*. Mais l'Assemblée refuse de modifier les règles concernant l'ordre du jour, ce qui revient à rejeter l'amendement.

54/201 « Martinique, Guadeloupe, Réunion : Salutation présentée par Aimé Césaire, député »

a) Extraits du discours de Césaire dans *les Travaux du 13^e Congrès du Parti communiste français à Ivry, 3-7 juin 1954, Cahiers du communisme*, n° 6-7, juin-juillet 1954, p. 959.

b) Extraits plus longs sous le titre « Le salut d'Aimé Césaire au XIII^e Congrès (extrait) » dans *Justice*, 17 juin 1954, p. 1 ; 1^{er} juillet 1954, p. 1-2.

Représentant trois des quatre départements d'outre-mer, Césaire insiste sur la fidélité et le respect accordés par les masses au leader du Parti, Maurice Thorez. Mais au-delà des formules de loyauté, Césaire insiste sur le développement d'une prise de conscience populaire qui, quelques années plus tard, se manifesterait par des émeutes à Fort-de-France et un sentiment autonomiste parmi les partis de gauche dans presque tous les départements d'outre-mer. Césaire annonce : *Dans les trois îles, on assiste à l'avènement d'un phénomène capital : la formation de fronts anticolonialistes englobant des couches de plus en plus larges de la population.*

54/202 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 3 août 1954, p. 3822.

Très brève intervention dans un débat sur un amendement qui mettrait à la charge des collectivités locales la tâche de combler un déficit.

54/203 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 23 novembre 1954, p. 5287-5288.

Césaire intervient encore dans un débat sur le budget afin d'attirer l'attention du nouveau gouvernement sur la question des promesses faites par l'ancien gouvernement aux fonctionnaires grévistes en 1953. Il demande au ministre de l'Intérieur de reconsidérer les promesses du gouvernement, notamment en ce qui concerne le rajustement de l'indemnité spéciale qui est allouée aux fonctionnaires dans des départements d'outre-mer.

54/204 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 16 décembre 1954, p. 6429.

Dans un débat sur le budget de l'éducation pour l'Afrique, Césaire intervient afin de critiquer la qualité et le volume de

l'éducation dispensée en Afrique. Il note qu'il existe un décalage entre la situation du corps enseignant africain et le corps enseignant européen — les premiers ne sont pas logés, ce qui est en violation des textes parlementaires et ces enseignants sont souvent déplacés à cause de leurs activités politiques ou syndicales. Après avoir cité quelques exemples de cas où les enseignants africains sont les victimes d'une politique de discrimination, Césaire demande au ministre d'exercer plus de contrôle sur les administrateurs des territoires africains.

1955

55/205 « Césaire et Bissol demandent au ministre la création d'un centre d'examen à Fort-de-France »

— *Justice*, 6 janvier 1955.

Dans une lettre au Secrétaire d'État à la Présidence du conseil, chargé de la Fonction publique, Césaire et l'autre député communiste de la Martinique, Léopold Bissol, demandent la création d'un centre d'examen à Fort-de-France afin que les jeunes Martiniquais puissent participer aux épreuves d'entrée à l'École nationale d'administration. Césaire note que de tels centres existent déjà dans d'autres parties de l'Union française, notamment à Dakar, à Alger et à Saïgon.

DÉBAT CÉSAIRE / DEPESTRE SUR LA POÉSIE NATIONALE

Au début de 1955, après presque cinq ans de silence sur la littérature en général et la poésie en particulier, Césaire se lance dans un débat amical avec le poète haïtien René Depestre sur la question des poésies nationales. Les origines du débat remontent à des réflexions sur les idées d'Aragon concernant les conditions selon lesquelles on pourrait s'attendre à un retour aux formes traditionnelles dans la poésie française. Depestre, en visite à São Paulo à cette époque, écrit dans une lettre à Charles Dobzynski à Paris que ses amis brésiliens s'intéressent beaucoup aux idées d'Aragon, et que lui-même, à l'aide de ces mêmes idées, cherche à se libérer de ce qu'il voit comme « l'individualisme formel » dans sa poésie.

Dobzynski publia des extraits de la lettre de Depestre dans *les Lettres françaises*, n° 573, 16-23 juin 1955. Césaire, qui ne

s'était pas entendu avec Aragon et le Parti communiste français sur la question de la poésie dans les années quarante à cause de ses liens avec le surréalisme, voyait dans les propos de Depestre une sorte d'assimilation qui mettait en question la longue lutte des Noirs pour une libération culturelle. Dans sa réponse à Depestre, un poème intitulé tout simplement « Réponse à Depestre, poète haïtien (Éléments d'un art poétique) », il avertit son ami et lui dit *fous-t-en Depestre fous-t-en laisse dire Aragon*.

Présence africaine profita de l'occasion pour organiser le 9 juillet un débat autour de la question des conditions d'une poésie nationale. Césaire et d'autres écrivains antillais et africains participèrent au débat. Depestre, de retour plus tard de São Paulo, écouta l'enregistrement du débat et prépara une mise au point de ses idées. *Présence africaine* publia l'essentiel de l'intervention de Césaire le 9 juillet et le texte de Depestre en octobre (55/212) et, dans des numéros ultérieurs, publia aussi les interventions d'autres participants au débat.

Le débat entre deux poètes communistes, dont l'un qui n'avait pas coupé ses liens avec le surréalisme et l'autre était un jeune poète à ses débuts, ne fut pas négligé par les surréalistes, qui ranimèrent le vieux différend qu'ils avaient avec les communistes. Jean Schuster publia sa propre « Lettre ouverte à Césaire », avec des extraits du poème de Césaire dans *le Surréalisme, même*, n° 1, octobre 1956, p. 146-147, où il encourage le poète martiniquais à suivre sa propre voie. Schuster écrit à Césaire : « Il me plaît qu'Aragon non seulement vous ait tenu closes, jusqu'à ce jour, les portes des *Lettres françaises*, mais ait systématiquement interdit toute critique, tout compte rendu relatifs à vos livres [...] Ce silence, Aimé Césaire, sur votre nom, dans cette feuille, je souhaite de tout mon cœur qu'il dure aussi longtemps que vous et moi. »

55/206 « Réponse à Depestre poète haïtien (Éléments d'un art poétique) »

a) *Présence africaine*, nouvelle série, n° 1-2, avril-juillet 1955, p. 113-115.

b) Extraits de a publiés en marge de « Lettre ouverte à Aimé Césaire » Par Jean Schuster dans *le Surréalisme, même*, n° 1, octobre 1956, p. 146-147.

c) a repris sous le titre « Lettre brésilienne » dans *Aimé Césaire, l'homme et l'œuvre* par Lilyan Kesteloot et Barthélemy Kotchy, Paris, *Présence africaine*, 1973, p. 109-111. Césaire ajoute trois vers contenant des références aux déités afro-brésiliennes à l'avant-dernière strophe du poème, juste après le mot *diablos* : *Cabritos cantagallo Botafogo / bate / batuque*.

d) c repris sous le titre « Le Verbe marronner » avec, pour la première fois, une dédicace « à René Depestre, poète

haïtien », dans les *Œuvres complètes*. Cette version du poème comporte trois modifications : Césaire supprime la troisième strophe (de *Laisse-là Depestre* jusqu'à *assez*) ; il change la première ligne de la strophe suivante (*marronnons-les* devient *marronnons-nous*) ; il ajoute un point d'interrogation à la ligne et supprime la ligne suivante qui réfère à la façon dont leurs ancêtres fuyaient leurs *maîtres à fouet*) ; et, enfin, il élimine deux vers au milieu du poème où il critiquait Aragon (*que le poème tourne bien ou mal sur l'huile de ses gonds / fous t'en Depestre fous t'en laisse dire Aragon*).

Les vers ajoutés à *a* où le poète ajoute des précisions à la référence aux dieux et diables afro-brésiliens témoignent de l'approfondissement de ses connaissances en culture afro-brésilienne après son voyage au Brésil en 1963 (voir 65/355, « Prose pour Bahia-de-tous-les-saints »). Dans l'ensemble, les modifications apportées à *c* adoucissent légèrement le ton critique du poème et reflètent, en général, une tendance de la part de Césaire à diminuer les barrières entre lui et les communistes, tant sur le plan artistique que sur le plan politique, depuis les années soixante.

Dans le poème, Césaire remonte à la révolution haïtienne et à ses leaders (*du chant dément de Boukmann accouchant ton pays / aux forceps de l'orage*) afin d'apostropher le jeune poète (*DEPESTRE / Vaillant cavalier du tam-tam*). Il suggère qu'il est possible que *les pluies de l'exil / aient détendu la peau de tambour de ta voix*. Admettant que le problème *des rapports de la poésie et de la Révolution* est très grave, et que *le fond conditionne la forme*, Césaire compare le *détour dialectique* au *figuier maudit qui étouffe le poème* (image qui revient souvent dans son œuvre) et conclut par un appel : *Depestre / bombaïa bombaïa / crois m'en comme jadis bats-nous le bon tam-tam / éclaboussant leur nuit rance / d'un rut sommaire d'astres moudangs*.

« Réponse à Depestre, poète haïtien (Éléments d'un art poétique) » est suivi de cinq autres poèmes dans le même numéro de *Présence africaine*, mais les titres de ces poèmes sont

en caractères différents de « Réponse à Depestre » et le groupe est suivi de la note suivante : « Ces poèmes sont extraits de *Vampire liminaire*, recueil à paraître ». En fait, quatre des cinq poèmes paraîtront cinq ans plus tard dans *Ferrements*. L'exception est le poème « Pour un gréviste assassiné ».

55/207 Va-t'en chien des nuits (poème)

a) *Présence africaine*, n° 1-2, nouvelle série, avril-juillet 1955, p. 116.

b) *Ferrements*, Paris, Seuil, 1960, avec l'addition de *séchée* après *futaie*.

c) *b* dans les *Œuvres complètes*.

55/208 « Des crocs » (poème)

a) *Présence africaine*, n° 1-2, nouvelle série, avril-juillet 1955, p. 117.

b) *Ferrements*, Seuil, 1960.

c) *Œuvres complètes*.

55/209 « Statue de Lafcadio Hearn » (poème)

a) *Présence africaine*, n° 1-2, nouvelle série, avril-juillet 1955, p. 118.

b) Repris dans *Ferrements*, Paris, Seuil, 1960, avec plusieurs modifications : À la première strophe, Césaire ajoute la série de questions rhétoriques qui sont introduites avec la phrase *Grande phrase de terre sensuelle*. Il ajoute aussi une grande partie de la dernière strophe, de *des rhums* jusqu'à *moi moi moi*. Enfin, la troisième ligne avant la fin, *de lui on connut que sa patience fut faite* devient *car de toi je connus que ta patience fut faite*. L'effet des modifications est de réduire la distance entre le poète et le passé, entre le poète et Lafcadio Hearn, écrivain américain qui, à partir de 1887, collectionna le folklore martiniquais en langue créole et le publia sous les titres *Esquisses martiniquaises*, *Youma*, *Contes des Tropiques* et *Trois fois Bel Conte*.

c) *b* dans les *Œuvres complètes*.

55/210 « Faveur des sèves » (poème)

- a) *Présence africaine*, n° 1-2, nouvelle série, avril-juillet 1955, p. 119.
- b) *Ferrements*, Seuil, 1960.
- c) *Œuvres complètes*.

55/211 « Pour un gréviste assassiné » (poème)

- a) *Justice*, 15 août 1948 (extraits).
- b) *Présence africaine*, n° 1-2, nouvelle série, avril-juillet 1955, p. 120-121.
- c) *b* dans *le Progressiste*, 26 mai 1976. Voir 48/115, 48/121.

55/212 « Sur la poésie nationale »

- a) *Présence africaine*, nouvelle série, n° 4, octobre-novembre 1955, p. 39-41.
- b) *Optique* (Port-au-Prince), mars 1956, p. 5-8.

Dans ce qui est indiqué comme « l'essentiel de l'intervention » de Césaire dans le débat du 9 juillet 1955 sur la poésie nationale, Césaire cite un paragraphe de Depestre afin de situer sa propre réponse. D'après Depestre : « Aragon éclaire de son génie, de son exemple, la direction qui doit être la nôtre, poètes haïtiens, en nous laissant la responsabilité avec le coefficient propre de notre talent d'utiliser les données étrangères au domaine français. [...] Nous devons pénétrer le sens de sa démarche pour discerner dans le domaine culturel, qui nous vient d'Afrique, ce qui peut s'intégrer avec harmonie, à l'héritage prosodique français ».

Césaire répond en déclarant : *Si cette phrase a un sens, c'est que désormais, pour Depestre, l'essentiel c'est l'héritage français, c'est le fond français, l'héritage africain constituant un immense tas de débris, un tas confus de matériaux plus ou moins hétéroclites, où il importe de faire un tri. [...]*

Je dis que cela me paraît un étrange renversement des valeurs. Et il me semble que Depestre, sous prétexte de s'aligner sur les positions d'Aragon, tombe dans un assimilationnisme détestable.

Ensuite, Césaire met en question l'idée d'une poésie nationale citant à l'appui les origines internationales de diverses formes françaises, telle que le sonnet. Il proteste contre l'idée de formalisme, *car enfin c'est du formalisme de penser qu'il y a une forme préétablie, un moule tout fait dans lequel le poète n'a plus qu'à faire rentrer son expérience.*

Revenant à la question du rôle de l'Afrique, Césaire note : *Si l'a-priorisme d'une forme traditionnelle arbitrairement empruntée à l'Europe me semble grave, j'en dirai tout autant — et ici, ce n'est pas à Depestre que je m'adresse — de l'a-priori d'une forme traditionnelle empruntée à l'Afrique.*

Césaire rejette la question originale de poésie nationale, déclarant *Que la poésie soit — et c'est tout. Elle sera nationale par surcroît. On a donné beaucoup de définitions de la poésie. Mais une chose est sûre : c'est que son domaine se circonscrit dans l'authentique.*

Il rejette aussi l'idée d'une poésie « africaine » ou « antillaise », notant que l'engagement du poète et la qualité de son poème assureront qu'il portera *la marque du poète, sa marque essentielle, c'est-à-dire la marque nationale.*

Césaire conclut par un avertissement : *Je pense que nous n'avons rien à gagner à nous enfermer, nous créateurs nègres, dans une esthétique dont on voit mal les attendus historiques ; que [...] nous sommes assez grands pour courir à nos risques et périls la grande aventure de la liberté ; que notre poésie existe à ce prix : notre droit à l'initiative y compris notre droit à l'erreur. Je dis la poésie. Et la Révolution aussi.*

Dans sa réponse au poème et à l'article de Césaire, « Réponse à Aimé Césaire (Introduction à un art poétique haïtien) », p. 42-62 du même numéro de *Présence africaine*, Depestre reprend le débat en admettant qu'il a eu tort d'isoler les deux traditions, africaine et française. Il ajoute : « je tiens [...] comme un devoir, à me prononcer, avec loyauté, tant sur le fond que sur la forme de la vieille querelle qui enlaidit, aux yeux de tous, l'état de leurs relations [celles de Césaire et d'Aragon] ».

La référence à Aragon illumine le fond du problème entre Césaire et le Parti communiste français sur la question de l'art

de la négritude, problème qui s'aggraverait l'année suivante au moment où les responsables du Parti essayeront de persuader les membres noirs de ne pas participer au Premier Congrès international des écrivains et artistes noirs à la Sorbonne.

Depestre mentionne aussi le refus du Parti de publier des textes ou comptes rendus de l'œuvre de Césaire dans *les Lettres françaises*. « De nombreux intellectuels de couleur se sont souvent devant moi étonnés de ne pas rencontrer la voix de Césaire dans les colonnes des *Lettres françaises*, de ne pas tomber sur des critiques ou des comptes rendus de ses livres. Certains ont été jusqu'à parler de mise systématique à l'index. Est-ce faire injure à Aragon que de le croire responsable du silence établi autour de Césaire ? » (Voir 49/134 pour des commentaires d'Aragon sur Césaire.)

En fait, des textes de Césaire ont été publiés deux fois dans *les Lettres françaises* (49/126, 49/128) mais on n'y trouve pas, en effet, de comptes rendus de son œuvre.

Depestre revient au poème qui lui est adressé, rejetant les notions de poésie noire et de négritude métaphysique en faveur d'une perspective fondée sur des considérations de classe.

La référence à Aragon que Césaire supprimera plus tard (*Fous t'en Depestre fous t'en laisse dire Aragon*) rappelle à Depestre des racines communes aux deux écrivains, Césaire et Aragon.

Enfin, en ce qui concerne la question du formalisme, Depestre propose un système dialectique : la thèse serait la somme des expériences du langage poétique ; l'antithèse serait la recherche d'une technique originale ; et la synthèse serait l'assimilation critique, l'alliance de la tradition et de l'invention.

55/213 « Nos camarades Vergès, Girard, Bissol et Césaire appellent à l'action commune pour faire voter par l'Assemblée nationale française certains projets de loi d'intérêt pour les travailleurs des vieilles colonies »

— *Justice*, 3 novembre 1955.

Texte d'une lettre du 6 octobre 1955 adressée aux autres députés des départements d'outre-mer — Valentino, Tirolien, De Villeneuve, Babet, Gaumont et Véry — pour demander leur soutien pour des propositions de loi concernant l'industrie

sucrière, les prestations familiales, les assurances sociales, la rémunération des fonctionnaires, etc. Césaire et les députés communistes des départements d'outre-mer qui ont signé la lettre invitent les députés apparentés à d'autres partis à mettre les questions des départements d'outre-mer au-dessus des questions de parti et de participer à une réunion afin de formuler un front commun sur la législation en question.

1956

56/214 « Décolonisation pour les Antilles »

a) *Présence africaine*, nouvelle série, n° 7, avril-mars 1956, p. 7-12.

b) Repris avec une modification comme *Introduction aux Antilles décolonisées* de Daniel Guérin, *Présence africaine*, 1956, p. 9-17. Césaire ajoute le paragraphe concernant la définition d'une civilisation au début du texte (de *D'ailleurs* jusqu'à la phrase qui commence par *Aux ethnographes antillais de voir*).

c) Repris sous le titre « Les Antilles et le problème antillais », dans *Aimé Césaire* de Lilyan Kesteloot, Seghers, 1962, p. 170-180.

Ce texte n'est pas parmi les plus rares de Césaire, mais il a été relativement ignoré par les chercheurs. Pourtant, c'est un des écrits les plus importants des années cinquante, car Césaire y établit un lien dialectique entre la loi de la départementalisation et la naissance d'un sentiment national à la Martinique. Dans le contexte de sa rupture avec le Parti communiste français six mois plus tard, la création de son propre parti en 1958, sa politique d'autonomie et, plus récemment, l'établissement d'une journée nationale martiniquaise, le 22 mai, en 1971, ce texte marque le commencement d'une nouvelle époque chez Césaire.

Répondant à la question de son soutien pour la loi de la départementalisation, Césaire explique :

Seulement, j'ajoute qu'il est très vrai de dire que la loi n'avait pas que de côtés positifs.

Elle [la loi] comblait une contradiction. Elle en créait une autre. L'égalité était désormais totale dans le droit. L'inégalité s'aggravait chaque jour davantage dans les faits. Bref, à mesure que la France s'enfonçait chaque jour davantage dans les ornières de la réaction politique, une terrible contradiction s'agrandissait au sein de la départementalisation, contradiction qui ne pouvait se résoudre que par la négation de la départementalisation.

Pour tout dire, je soutiens que si aujourd'hui nous assistons à l'éveil d'un sentiment national aux Antilles françaises, c'est à la loi du 19 mars 1946 que nous le devons et que c'est la dialectique elle-même qui donne aux problèmes posés par la départementalisation, la seule issue qui leur puisse convenir : une issue nationale.

56/215 « Message sur l'état de l'Union » (poème)

a) *Présence africaine*, nouvelle série, n° 6, février-mars 1956, p. 119-120.

b) Repris dans *Ferrements*, Seuil, 1960, sous le titre « ... sur l'état de l'Union », avec de nombreuses modifications : Césaire supprime les deux premiers mots du poème, *sans rire* ; change le chiffre du soufre de *35 ans* à *55 ans* ; change *roulant* à *charriant* après *Mississippi* ; remplace le vers *il crut. Il crut qu'un nègre valait un blanc* (après *avalanches*) par onze lignes (de *Au printemps* jusqu'à *louches boucs immémoriaux*) ; remplace *froissement* par *béguètement* dans le vers qui commence par *Autant en emporte*, et supprime la fin du vers (*et son*) et le vers suivant (*cliquetis de fouets*). Dans la même strophe, *l'oiseau de sang* devient *l'oiseau-sang*, *le sommeil des berges* devient *berges à sommeil*, *soleil véhément* devient *poisson véhément* et il supprime *il* devant *devine*. Dans la strophe suivante, il ajoute le vers qui commence par *mou vol de vampire* et supprime *de chair aurorale* de l'avant-dernière ligne. Il supprime entièrement la strophe suivante (de *halètements* jusqu'à *gratte-ciel*). Dans l'avant-dernière strophe il supprime les deux premiers vers (*je dis [...] / Je dis [...]*). Enfin, dans la der-

nière strophe, il modifie le troisième vers pour lire *quoi, rien, zéro* et ajoute un point d'interrogation à la dernière ligne.

c) *Œuvres complètes.*

Un des rares poèmes de Césaire consacré à la situation des Afro-Américains, « ... sur l'état de l'Union » est la réaction du poète à la nouvelle choquante du lynchage d'Emmett Till, jeune Afro-Américain de Chicago qui découvre trop tard que les mœurs de Chicago — en l'occurrence, la tendance des jeunes hommes de toutes les races à siffler les filles, sans distinction de couleur — sont interdites aux Noirs chez ses parents au Mississippi.

56/216 « Une brochure qu'il est du devoir de chaque Martiniquais de lire et de relire »

— *Justice*, 3 février 1956.

Dans cet article à la une de *Justice*, Césaire commente le *Rapport du comité fédéral* présenté par Camille Sylvestre à la 11^e Conférence de la Fédération communiste de la Martinique. Il insiste sur le fait que, dix ans après la loi de la départementalisation, la Martinique reste une colonie. Le rapport définit, selon Césaire, la situation actuelle de l'île, qui est *une colonie au même titre ou avec la même absence de titre que les plus dénués des territoires d'outre-mer.*

56/217 « Activité des élus communistes à l'Assemblée »

— *Justice*, 23 février 1956.

Texte d'une lettre non datée signée par Césaire, L. Bissol (Martinique), R. Girard (Guadeloupe), P. Vergès (Réunion) et M. Mondon (Réunion), députés communistes, et adressée au Président de la Commission du travail et de la sécurité sociale à l'Assemblée nationale. Ils demandent à la commission l'inclusion d'un rapport tendant à étendre aux départements d'outre-mer l'application de la législation métropolitaine concernant les prestations familiales.

56/218 « La mort des colonies »

— *Les Temps modernes*, n° 123, mars-avril 1956, p. 1366-1370.

Au moment où la situation en Algérie s'aggrave, des intellectuels de Paris forment un Comité d'action des intellectuels contre la poursuite de la guerre en Algérie du Nord et se réunissent à la salle Wagram le 27 janvier 1956. *Les Temps modernes* publie dans ce numéro les discours de deux des participants à la réunion, ceux de Sartre et de Césaire.

Césaire contraste le Congrès de Berlin en 1885, où l'Europe partagea l'Afrique, avec la Conférence de Bandoeung en 1955, première réunion mondiale des pays dits du Tiers Monde. La seule question pour Césaire est la façon dont l'Europe va démanteler le système colonial. Dans le contexte algérien, la seule réponse réaliste à la question, propose Césaire, est le rétablissement d'un État algérien *uni avec la France par des lois d'amitié et de solidarité et non plus par des liens de sujétion et de domination.*

56/219 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 13 mars 1956, p. 890-893.

Césaire intervient dans un débat sur la politique agricole du gouvernement afin d'exposer dans un long discours une variété de problèmes agricoles dans les départements d'outre-mer et, en particulier, à la Martinique. Il traite du contingentement du sucre et du rhum, qui a été diminué pour la Martinique ; du prix élevé des engrais, qui sont sujets à la douane, et du problème des transports, qui sont contrôlés par une seule compagnie. Enfin, il insiste sur le besoin de démocratiser l'agriculture en Martinique, car, d'après Césaire, la politique agricole du gouvernement tend à faire disparaître les petits planteurs et oblige les ouvriers agricoles à se mettre en grève chaque année au commencement de la récolte afin d'obtenir une convention collective avec leurs patrons.

56/220 « Interview »

— *Trait d'union*, bulletin de l'Association des étudiants de la Martinique, mai 1956, p. 17-18.

Parmi les premières (et les moins connues) des interviews de Césaire, celle-ci annonce en partie les idées de Césaire

sur le rôle de la culture dans la libération, idées qu'il communiquera quatre mois plus tard au Premier Congrès international d'écrivains et d'artistes noirs à Paris (voir « Culture et colonisation », 56/221). Mais ici il se limite pour la plupart à des questions concernant la naissance d'une culture spécifiquement martiniquaise.

Toute culture, à un moment de crise, et plus encore au moment de sa prise de conscience, éprouve le besoin d'un retour aux sources. [...]

Réhabiliter la culture africaine, c'est en même temps chez nous réhabiliter la culture populaire et vice versa. J'ajoute que la réhabilitation de l'Afrique m'a toujours paru une chose essentielle dans la mesure où elle ne peut que combattre le complexe d'infériorité que la colonisation et l'esclavage devaient fatalement imprimer à la conscience martiniquaise. Complexe paralysateur et négateur de la culture.

Quant au thème de la négritude qui a fait l'objet de tant de spéculations métaphysiques, dans mon esprit il est synonyme de prise de conscience de soi ; prise de conscience totale et puisque nous vivons dans une société où la discrimination raciale s'impose comme une réalité, il était fatal qu'en cette prise de conscience affleurât, ce qui à aucun moment ne peut être tenu pour subalterne, au moins dans la condition de colonisé, l'appartenance raciale.

56/221 « Culture et colonisation », discours prononcé au Premier Congrès international des écrivains et artistes noirs, Paris, la Sorbonne, 19-22 septembre 1956.

a) *Présence africaine*, nouvelle série, n° 8-10, juin-novembre 1956, p. 190-205.

b) Extraits dans *l'Étudiant d'Afrique noire*, n° 8, novembre-décembre 1956, p. 25.

c) a reproduit dans *Liberté* (Montréal), vol. 5, janvier-février 1963, p. 15-35.

Organisé par la revue *Présence africaine*, le congrès réunit 63 écrivains et artistes d'Afrique, de l'Amérique du Sud, de l'Amérique du Nord et des Antilles pour trois jours de conférences, débats et discussions. Selon James Baldwin qui participa à titre d'observateur (voir son chapitre « Princes and

Powers » dans *Nobody Knows My Name*, New York, Dial Press, 1961), le discours de Césaire était l'événement majeur de la journée du jeudi, 20 septembre 1956. Le texte reste une des meilleures communications de Césaire, tant sur le plan de la documentation que sur le plan de l'organisation.

Parlant dans l'amphithéâtre Descartes, Césaire mit en relief l'influence nocive de la colonisation sur les cultures du Tiers Monde, puis précisa le rôle des leaders intellectuels et du peuple dans le rétablissement de ces cultures.

Distinguant d'abord entre la civilisation négro-africaine et les diverses cultures qui en sont la somme, Césaire fait appel ensuite à un sentiment de solidarité horizontale à travers le monde noir colonisé et une solidarité verticale, dans le temps, qui relie tout homme noir à l'Afrique. *Pour ma part, je ne crois pas qu'il y ait antinomie entre les deux choses. Je crois au contraire que ces deux aspects se complètent et que notre démarche qui peut sembler hésitation et embarras entre le passé et l'avenir est au contraire des plus naturelles, inspirée qu'elle est de cette idée que la voie la plus courte vers l'avenir est toujours celle qui passe par l'approfondissement du passé.*

Selon Césaire, il n'y a pas deux colonisations, une mauvaise et une bonne, et il n'y a pas de substitution d'une civilisation par une autre sans destruction. Le processus d'interaction n'existe pas en colonialisme, observe-t-il. *Les traits culturels sont juxtaposés et non harmonisés*, ce qui produit une mosaïque culturelle. Le peuple, dit-il, ne peut pas rétablir une nouvelle harmonie culturelle fondée sur ses expériences sans une nouvelle initiative historique, autrement dit, la liberté.

En conclusion, Césaire insiste sur le rôle du peuple dans le choix des valeurs africaines et non africaines qui servira comme base de la nouvelle culture. Il reviendra à cette même idée dix ans plus tard au Festival de Dakar après un discours où Malraux parla de l'impossibilité de retourner au passé en Afrique (voir 66/375, 73/435). *Pour notre part, et pour ce qui est de nos sociétés particulières, nous croyons qu'il y aura dans la culture africaine à naître ou dans la culture para-africaine à naître, nous croyons qu'il y aura beaucoup d'éléments nouveaux, d'éléments modernes, d'éléments si l'on veut*

empruntés à l'Europe. Mais nous croyons aussi qu'il subsistera dans ces cultures beaucoup d'éléments traditionnels. [...] Nous sommes aujourd'hui dans le chaos culturel. Notre rôle est de dire : libérez le demiurge qui seul peut organiser ce chaos en une synthèse nouvelle, une synthèse qui méritera elle le nom de culture, une synthèse qui sera réconciliatrice et dépassement de l'ancien et du nouveau. Nous sommes là pour dire et pour réclamer : donnez la parole aux peuples. Laissez entrer les peuples noirs sur la grande scène de l'histoire.

56/222 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 19 juin 1956, p. 2714-2715.

Césaire intervient dans un débat sur les bénéfices accordés aux anciens travailleurs salariés afin de maintenir une version moins restrictive du texte relatif aux anciens travailleurs d'outre-mer.

56/223 « Un important télégramme des députés communistes »

— *Justice*, 25 octobre 1956.

Texte d'un télégramme envoyé le 19 octobre par Césaire, Bissol, Girard et Mondon à la Fédération communiste martiniquaise. C'est le dernier texte que Césaire signera en tant que membre du Parti communiste français.

Suite nos énergiques interventions discussion rapports Renard assurances sociales. Monnerville prestations familiales. Inscrits ordre du jour Assemblée nationale 26 au 31 courant stop.

Indispensable appuyer action parlementaire pour empêcher opposition financière gouvernementale et retrait ordre du jour.

TEXTES RELATIFS À LA DÉMISSION DE CÉSAIRE DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

La rupture avec le Parti communiste français compte parmi les événements les plus traumatiques de la vie de Césaire. Aujourd'hui, presque un quart de siècle après sa démission, Césaire et son Parti progressiste martiniquais collaborent souvent avec le

Parti communiste martiniquais sur des projets qui ont pour but l'amélioration de la situation politique à la Martinique. Pour cette raison, parmi d'autres, Césaire n'aime pas insister trop sur les conflits qui l'ont amené à se séparer de ses collègues du Parti communiste français.

Les quelques textes marquant la rupture expliquent pleinement les sentiments de Césaire à l'époque : sa lettre publique au chef du Parti communiste français, Maurice Thorez (56/224), des extraits de son discours à son retour à la Martinique le mois suivant (56/225), et un extrait de sa lettre au Secrétaire fédéral de la section martiniquaise du Parti (56/226). Il ne mentionne que rarement la rupture dans ses entretiens (la meilleure description rétrospective se trouve dans l'entretien avec François Beloux en 1969 ; voir 69/407). Enfin, selon Lilyan Kesteloot, un des poèmes de *Ferrements*, « Séisme », traduit les sentiments bouleversés du poète juste après l'événement (*Les Écrivains noirs de langue française : naissance d'une littérature*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 1963, p. 173).

Voyons le film des événements à partir du 23 octobre, le jour où Césaire remet au Président de l'Assemblée nationale sa démission du groupe parlementaire communiste. Le lendemain, le 24, Maurice Thorez reçoit la lettre de démission de Césaire. *France-observateur* en publie de larges extraits le 25, le jour où la nouvelle est annoncée à la radio à la Martinique. Le même jour, *Justice* publie une note de dernière heure annonçant la nouvelle mais niant la possibilité que Césaire ait pu démissionner du Parti communiste français. La confirmation de la démission arrive plus tard dans la journée sous forme d'une lettre de Césaire au Secrétariat fédéral de la section martiniquaise du Parti communiste accompagnée d'une copie de la lettre à Thorez.

56/224 « Lettre à Maurice Thorez »

a) *France-observateur*, 25 octobre 1956, p. 7 (extraits des passages principaux).

b) « La lettre de démission de Césaire », *Justice*, 1^{er} et 8 novembre 1956 (texte intégral).

c) *Lettre à Maurice Thorez*, introduction d'Alioune Diop, Présence africaine, 1956, 16 pages. Il y eut plusieurs éditions de la brochure, la seule différence étant que Diop supprime les mots *l'avènement* (dix lignes avant la fin) et les mots *plus d'amour* (trois lignes avant la fin) de son introduction dans la troisième édition.

d) *Œuvres complètes*.

Les extraits publiés dans *France-observateur* furent traduits en anglais par Mercer Cook et ont paru dans *The Crisis*,

n° 3, mars 1957, p. 154-156 sous le titre « A Distinguished Martinican Leaves the Communists ».

Présence africaine publia en 1957 une traduction du texte intégral sous le titre *Lettre to Maurice Thorez*, la seule modification étant que Diop ne signa pas l'introduction.

La lettre de Césaire est parmi les mieux connus de ses écrits. Nous résumons les points principaux. Césaire critique le refus du Parti communiste français de condamner les crimes de Staline à son XIV^e Congrès du Havre en juin, en contraste avec les Partis communistes russe, italien, polonais, hongrois et chinois. Sur le plan national, il attaque le soutien accordé par le Parti communiste français à la politique française en Algérie. En ce qui concerne les rapports entre les communistes et le Tiers Monde, il constate qu'il existe toujours une attitude colonialiste. Enfin, dans la situation martiniquaise, il insiste sur la nécessité d'établir un communisme adapté aux besoins de son peuple. *Ce n'est ni le marxisme ni le communisme que je renie [...] c'est l'usage que certains ont fait du marxisme et du communisme. [...] le communisme [...] a achevé de nous couper de l'Afrique noire dont l'évolution se dessine désormais à contresens de la nôtre. Et pourtant cette Afrique noire, la mère de notre culture et de notre civilisation antillaise, c'est d'elle que j'attends la régénération des Antilles ; pas de l'Europe qui ne peut que parfaire notre aliénation, mais de l'Afrique qui seule peut revitaliser, repersonnaliser les Antilles. [...] Je ne m'enterre pas dans un particularisme étroit. Mais je ne veux pas non plus me perdre dans un universalisme décharné. [...] Ma conception de l'universel est celle d'un universel riche de tout le particulier, riche de tous les particuliers, approfondissement et coexistence de tous les particuliers.*

Les réactions à la lettre de Césaire sont rapides. À Paris, Maurice Thorez répond à Césaire dans une courte lettre publiée dans *l'Humanité* du 26 octobre, « Maurice Thorez répond à Césaire ». Il y évoque l'atmosphère de leur dernière réunion, quelques semaines auparavant et se montre surpris par une action si inattendue et ouverte de la part de Césaire : « Nous nous étions entretenus du Congrès international des écrivains

noirs et de certains problèmes littéraires. Et il m'avait semblé que nos points de vue concordaient.

La dissimulation et l'agression brutale et publique contre le Parti ne me paraissent pas les meilleurs moyens de bien servir la classe ouvrière et tous les peuples opprimés. »

La lettre de Thorez est suivie une semaine plus tard d'une longue lettre de Roger Garaudy qui contredit les critiques de Césaire. (« Lettre à Aimé Césaire », *l'Humanité*, 2 novembre 1956).

À Paris et à la Martinique, l'événement provoque des attaques contre Césaire et de nouvelles professions de foi en faveur du Parti communiste français. *Justice* publie de nombreux articles dans les semaines suivantes qui qualifient la démission de Césaire de « crime » et de « catastrophe ». Le ton des articles est mesuré au début. Plus tard, les attaques contre Césaire deviennent plus méchantes. La démission se manifeste comme un événement aussi traumatique pour la section martiniquaise du Parti communiste français que pour Césaire lui-même, qui entraînera une majorité des adhérents communistes avec lui au cours des élections. En décembre, Césaire et dix-huit conseillers municipaux (dont seize communistes) démissionnent du Conseil municipal, ce qui provoque de nouvelles élections à la suite desquelles Césaire est réélu maire de Fort-de-France.

56/225 « M. Aimé Césaire (député démissionnaire du P. C.) critique le « régime stalinien » à Fort-de-France, devant 10 000 Martiniquais »

a) Extraits de son discours du 24 novembre à la Martinique dans *France-soir*, 25-26 novembre 1956.

b) Extraits différents du même discours sous le titre « M. Césaire fait huer le P. C. à la Martinique », dans *l'Aurore*, 24 décembre 1956.

De retour à la Martinique le 19 novembre, Césaire s'adresse trois jours plus tard à une foule de 10 000 personnes afin d'expliquer les raisons de sa démission. Le discours dura deux heures. Il n'en reste que ces deux courts extraits dans *l'Aurore* et *France-soir*. Césaire se plaint de la façon dont il a été traité par le Parti et, afin de rassurer son audience sur ses

intentions, il insiste sur son désir de ne pas changer radicalement le statut politique de la Martinique. C'est la seule interprétation qu'on peut donner à sa déclaration concernant la nationalité des Martiniquais. En juillet, il avait proposé à l'Assemblée nationale une modification du statut politique de l'île qui aurait permis aux habitants une participation beaucoup plus large dans la gestion de leurs affaires. (Cf. « La Fédération communiste propose un nouveau statut pour la Martinique », par Armand Nicolas, *Justice*, 26 juillet 1956). Voici les textes de ces extraits :

France-soir : *Seul un homme de conscience peut avoir une crise de conscience et c'est la multiplication de ces cas de conscience qui a abouti à ma démission du Parti... Les Martiniquais veulent rester français.*

L'Aurore : *Je ne crois pas au socialisme qui massacre les ouvriers. Je ne crois pas au socialisme qui s'impose par des tanks.*

La direction du P. C. F. m'a toujours tenu en position de vassal. Je n'avais le droit de prendre aucune initiative. Je me faisais fréquemment blâmer. Au Congrès du Havre, je n'ai pas eu le droit de prendre la parole. J'ai été brimé systématiquement.

Nous sommes marqués par le génie français et je considère comme permanente et définitive notre appartenance à l'Union française.

56/226 « L'historique des événements entourant la démission de Césaire indique qu'il a voulu mettre la Fédération devant un fait accompli »

— *Justice*, 20 décembre 1956.

Cette chronologie des événements contient un extrait de la lettre du 24 octobre de Césaire au Secrétaire fédéral de la section martiniquaise du Parti communiste français. Voici le texte :

Je regrette que les conditions d'éloignement ne m'ont pas permis de m'expliquer avec vous au préalable sur cette grave décision.

Mais j'ai jugé qu'il fallait agir vite, sous peine d'être dépassé par l'accélération des événements. [...] Pour ce qui est de ma conduite ultérieure, j'attends de connaître vos réactions

à la lecture du document [il s'agit d'une copie de sa lettre à Maurice Thorez] que je vous envoie ci-joint.

1957

57/227 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 6 juillet 1957, p. 3348-3349.

Césaire intervient dans un débat sur le traité du Marché commun pour mettre en relief l'impact du traité sur l'économie de la Martinique. Il souligne le danger pour la banane et le rhum martiniquais dans le cas où le traité serait voté sans modification.

1958

58/228 *Pour la transformation de la Martinique en « région » dans le cadre d'une Union française fédérée*, texte du discours de Césaire prononcé le 22 mars 1958 au Congrès constitutif du Parti progressiste martiniquais

a) Édité en forme de brochure par le Parti progressiste martiniquais, Fort-de-France, 1958, 15 pages.

b) Extraits dans *le Progressiste*, journal du Parti progressiste martiniquais, 5 avril, 5 juillet, 26 juillet 1958.

c) a dans les *Œuvres complètes*.

À la suite de ses tentatives pour modifier le statut de la Martinique et établir un Parti communiste martiniquais, qui aboutissent à un échec, et après sa démission du Parti communiste français, Césaire et ses partisans organisent leur propre Parti progressiste martiniquais afin de lancer un mouvement autonomiste. Mais la voie que propose Césaire est à distinguer de l'autonomisme pur. Il s'agit plutôt de l'établissement d'une fédération de régions avec un Conseil régional qui exerce des pouvoirs législatifs et réglementaires pour la région et d'un organe exécutif, suivant le modèle italien. La région décidera

comment distribuer les fonds fournis par l'État, quels seront les rapports entre la région et l'État fédéral, notamment en ce qui concerne les traités et les transports.

À la veille de l'établissement d'une nouvelle Constitution en France, Césaire est optimiste sur la possibilité de modifier le statut actuel. *La départementalisation a établi une coupure entre nous et les hommes de progrès d'Afrique, l'adhésion à l'idée fédérale nous donnera plus de force en nous installant sur le même terrain de revendication et de combat que nos frères d'Afrique et que les hommes de progrès en France.*

Le Parti progressiste martiniquais doit donc, à mon avis, dans les débats parlementaires qui vont s'instaurer sur le titre VIII de la Constitution, soutenir toutes démarches et prendre toutes initiatives sur la transformation de la République française unitaire en République fédérale. [...]

Le Parti progressiste martiniquais [...] pourrait proposer la transformation des départements d'outre-mer en régions fédérales.

Si nous faisons cela, nous aurons réussi à allier notre double souci de rester liés à la France et d'être de bons Martiniquais, et sans tomber dans le séparatisme qui nous serait mortel, nous aurons triomphé d'une autre séparation qui elle aussi, à la longue, peut s'avérer mortelle, la séparation de l'homme d'avec lui-même.

LANCEMENT DU JOURNAL LE PROGRESSISTE

Bien que Césaire ait pu entraîner derrière lui 70 % de ceux qui avaient voté pour lui avant la rupture avec le Parti communiste français, le projet de lancer un nouveau parti nécessite non seulement une organisation et un journal, mais aussi un investissement humain considérable de la part de Césaire et ses amis. Deux semaines après le Congrès constitutif du Parti progressiste martiniquais, Césaire lance un hebdomadaire de quatre pages, *le Progressiste*. Il se consacre lui-même à la tâche d'informer ses lecteurs avec une série ininterrompue de 22 articles en 1958. C'est là qu'il précise les positions du Parti sur les nombreux événements qui bouleversent la France à l'époque — le coup en Algérie, la montée de de Gaulle, la nouvelle Constitution, etc. Ce n'est qu'à partir de l'année suivante que Césaire retrouve le temps de publier des textes non politiques.

58/229 « Notre journal »

— *Le Progressiste*, 5 avril 1958.

Césaire explique que les idées proposées au Congrès constitutif (expansion économique, élévation du niveau de vie des travailleurs, transformation de la Martinique en région) *doivent devenir des forces. Et elles ne deviendront des forces que dans la mesure où, par notre action et par notre propagande, nous aurons réussi à les faire pénétrer dans les larges masses. En bref, resserrer nos liens entre camarades d'un même combat ; assurer l'incessante liaison entre nous et les masses ; servir la démocratie antillaise, en servant la vérité, voilà la triple tâche de notre hebdomadaire.*

58/230 « L'enjeu des élections cantonales : lettre-circulaire aux électeurs et électrices »

— *Le Progressiste*, 12 avril 1958.

À l'approche des élections cantonales le 20 avril, le Parti progressiste présente une liste avec Césaire en tête comme représentant de Fort-de-France rive droite. Césaire explique ce que veulent dire les initiales du Parti progressiste martiniquais : Progrès social et économique ; Promotion de la personnalité martiniquaise dans le cadre de l'Union française ; Moralité dans les affaires politiques. Il répète les points principaux du programme du parti et cite les besoins particuliers de Fort-de-France : routes, eau, électricité, allocations familiales, écoles, crèches, stades, théâtre et bibliothèques populaires.

58/231 « La grande peur »

— *Le Progressiste*, 28 avril 1958.

Faisant le point sur les élections cantonales, Césaire note que le Parti progressiste martiniquais, dans son premier essai, a retenu tous les sièges déjà occupés et deux nouveaux sièges qui appartenaient au Parti communiste martiniquais. Il résume les tentatives pour bloquer l'élection de candidats progressistes avec des références littéraires. *Tout se comprenait, tout s'admettait, même les scènes les plus invraisemblables de la commedia del arte de la politique locale, dont la moins bonne n'aura pas été cela jouée, avec tant de maîtrise, au François*

par un M. Duval à la fois comique et sinistre, étreignant toute une journée « son urne » avec la monomaniaque passion de l'*Harpagon* de Molière pour sa cassette. [...]

C'est de peur qu'il s'agit : La Grande Peur d'un dépassé qui refuse de mourir, mais qu'il faudra bien que l'on tue, si l'on veut que la Martinique vive.

58/232 « Le « coup » était prévu ! »

— *Le Progressiste*, 28 avril 1958.

Texte d'une lettre de Césaire au préfet de la Martinique dans laquelle il cite de nombreux cas de fraude dans diverses parties de l'île lors des élections cantonales. Il demande l'intervention du préfet, qui avait, à son arrivée, pris position pour le respect du suffrage universel à la Martinique.

58/233 « Mais quelqu'un troubla la fête »

— *Le Progressiste*, 3 mai 1958.

Évoquant l'atmosphère de la première réunion du Conseil général de Fort-de-France, où le Parti progressiste a maintenant une voix importante, Césaire cite Lénine (« crétinisme parlementaire ») pour caractériser la situation qui s'y est développée au cours des années. Mais les conseillers communistes et socialistes ne sont pas d'accord avec Césaire sur ce point et, selon lui, se dressent contre le Parti progressiste martiniquais. Césaire déclare à ses partisans : *nous ne désespérons pas pour autant et, pensant à tout ce peuple qui a foi en nous, notre groupe sentirait se décupler et ses forces et son ardeur et nous nous hasarderions à parodier le vers de Corneille :*

« *Que reste-t-il ? Nous seuls.*

Mais c'est assez ».

58/234 « Ne pas bêler l'union »

— *Le Progressiste*, 10 mai 1958.

Césaire précise que la politique d'union préconisée par son parti ne veut pas dire acception des idées des autres partis, mais signifie le désir d'établir un *pool intéressé d'ambitions partanes*. Il n'y aura, explique-t-il, ni gentleman's agreements ni traité d'assurance mutuelle.

58/235 « 1958 ou 1788 ? »

— *Le Progressiste*, 17 mai 1958.

Césaire cite trois exemples récents des dangers d'un système gouvernemental qui ne comprend pas les problèmes locaux : 1) la réponse d'un des responsables du Fonds d'investissements pour le Développement économique et social des départements d'outre-mer à un Martiniquais qui demandait des fonds pour financer une industrie destinée à concurrencer une industrie de la métropole (dans chaque cas de concurrence avec la métropole, « la réponse sera non ») ; 2) de nouvelles restrictions sur le crédit à la Martinique ; 3) la suppression par le ministre de l'Éducation nationale de dix classes primaires au Lycée Schoelcher.

Il cite Benjamin Constant sur les désavantages des États où *les lois partant d'un lieu tellement éloigné de ceux où elles doivent s'appliquer [...] produisent des erreurs graves qui sont l'effet inévitable de cet éloignement*. Mais pire c'est le genre de tyrannie par indifférence à laquelle Tocqueville se réfère lorsqu'il parle d'un gouvernement « qui ne semble s'être emparé de tout que pour tout laisser stérile ». *Le fait que nous puissions appliquer une telle phrase à la politique qu'en 1958, nous sommes ici obligés de subir, n'est pas le moindre signe qu'en France comme dans l'Union française, un grand changement s'impose.*

L'autre avait-il raison, et ne serions-nous pas en 1788 ?

58/236 « Contre l'augmentation du prix du pain. Intervention de notre député Aimé Césaire »

— *Le Progressiste*, 17 mai 1958.

Texte d'une lettre de Césaire à un autre député (dont le nom n'est pas indiqué) où il explique les modalités de la suppression des subventions sur le pain par le gouvernement et des mesures particulières pour retarder l'application de ces modifications des subventions dans deux des départements d'outre-mer.

58/237 « Taxe, taxation, taxéite »

— *Le Progressiste*, 24 mai 1958.

Césaire répond aux critiques communistes qui blâment le Parti progressiste martiniquais pour le coût de la vie et pour ses idées sur la taxation. Il cite des textes de la fin du 19^e siècle afin de montrer que la Martinique, pendant cette période de relative prospérité, avait le droit d'établir ses propres taxes et douanes, et ceci malgré les efforts du Conseil d'État pour circonscrire cette liberté locale. Pour terminer, il cite Ricardo et Marx afin de souligner les dangers du libre-échange.

58/238 « Je ne suis pas Véry... »

— *Le Progressiste*, 31 mai 1958.

Parmi les plus intéressants des textes dans cette série du *Progressiste*, car c'est un des rares exemples où Césaire relie les questions politiques à la question culturelle dans un dialogue avec un adversaire politique martiniquais. Césaire vient de s'apparenter au Parti du regroupement africain et des fédéralistes à l'Assemblée nationale et il est critiqué par le député socialiste Véry de Morne-des-Esses, qui ne croit pas que les Martiniquais aient des problèmes, intérêts, etc., en commun avec les Africains.

Césaire cite le fait que beaucoup de Martiniquais travaillent en Afrique, où ils occupent souvent des postes importants. En plus, il existe, dit-il, une identité de situation et d'aspirations, c'est-à-dire que les Antillais et les Africains partagent l'expérience de la situation coloniale. Il cite des passages de son discours au Congrès international des écrivains et artistes noirs en 1956 et ajoute : *Qu'on le veuille ou non, Antillais et Africains sont donc coude-à-coude dans le même combat : celui de l'aménagement de ce que l'on appelle l'Union française en une union véritable, une union fraternelle de nations et de peuples.* À la question de Véry, « Est-ce l'Afrique qui nous définira ? » Césaire répond que *la Martinique, comme les autres Antilles d'ailleurs, est installée au confluent de deux civilisations : l'africaine d'une part, et la française d'autre part ; que de grands pans d'Antilles encore debout, s'enracinent dans*

le passé africain ; et qu'à ne pas tenir compte de la composante africaine, on s'expose à ne rien comprendre à tout un aspect, et des plus riches, de la réalité antillaise.

58/239 « P. P. M. pour la défense de la République »

— *Le Progressiste*, 31 mai 1958.

Article qui contient le texte d'un télégramme de Césaire au Président de la République à la suite de la démission du Premier ministre Pflimlin. Dans le contexte de l'insurrection à Alger qui a provoqué la crise gouvernementale, Césaire annonce : *Parti progressiste Martinique conscient dangers République vous adresse respectueusement expression son attachement indéfectible aux libertés démocratiques stop Demande formation gouvernement défense républicaine qui appuyé sur larges masses aura pour tâche entreprendre réformes indispensables à survie régime et l'Union française.*

58/240 « Digression sur la dictature »

— *Le Progressiste*, 7 juin 1958.

Devant la crise à Paris, Césaire demande qu'on soutienne de Gaulle pour une période limitée. Il définit la dictature en termes romains, c'est-à-dire que les Romains limitaient leurs dictateurs à une durée légale de six mois. Il compare de Gaulle à certains leaders romains et cite Rousseau sur la nécessité d'une action rapide de la part du dictateur dans les moments de crise. Enfin, Césaire demande au peuple d'accepter de Gaulle *comme un fait : aider le nouveau Président du Conseil à prendre ses distances à l'égard des factieux ; obtenir qu'il tienne ses promesses à l'égard de l'Union française ; veiller enfin à ce que la commission exceptionnelle qui lui a été conférée ne dégénère pas en pouvoir tyrannique et ne consolide pas des privilèges que de Gaulle lui-même sait condamnés par l'histoire.*

58/241 « Billet de Paris. Charles l'Équivoque »

— *Le Progressiste*, 28 juin 1958.

Césaire commence à s'interroger sur de Gaulle et à communiquer ses hésitations à ses partisans de la Martinique. Il

considère de Gaulle comme un phénomène *de type de toute évidence archaïque*. [...] *En attendant, c'est cet archaïsme même qui fait la force du nouveau pouvoir. Silence. Mystère. Équivoque.* [...] *Mais cela explique en même temps la fragilité de de Gaulle. Car il est clair que l'équivoque n'a qu'un temps.* Tandis que la bourgeoisie a besoin de de Gaulle, Césaire note que *la classe ouvrière, privée de perspectives, mal conduite, mal guidée, elle tolère de Gaulle comme le moindre mal.*
Mais combien de temps cela durera-t-il ?

58/242 « Billet de Paris. L'heure du choix »

— *Le Progressiste*, 5 juillet 1958.

Après un mois du régime de de Gaulle, Césaire cherche la vérité entre les deux extrêmes qui critiquent le nouveau chef d'État. Il n'est point rassuré par les événements, car la révolte à Alger n'est pas encore matée. Césaire avertit que le deuxième voyage de de Gaulle à Alger tranchera la question. *L'Heure pour de Gaulle est donc venue de parler net et d'agir. À moins que, tirailé par des forces contradictoires, il ne consente à apparaître un jour, dans l'histoire, comme le plus grand exposant des incertitudes françaises...*

58/243 « Le fil d'Ariane »

— *Le Progressiste*, 12 juillet 1958.

Répondant à ceux qui l'ont critiqué pour avoir baptisé de Gaulle Charles l'Équivoque dans 58/241, Césaire insiste sur le fait qu'on ne peut pas juger autrement de Gaulle en attendant des actes et la nouvelle Constitution qui sera soumise au peuple. *En bref, un texte sera soumis au peuple par le général de Gaulle. Nous l'étudierons avec soin et lui donnerons ou lui refuserons notre approbation, selon que nous y trouverons ou n'y trouverons pas les indispensables garanties qui conditionnent à nos yeux et la survie de la République et l'élargissement de la démocratie.*

On peut être abasourdi par le fracas des propagandes. On peut être effrayé de la complication des situations. Mais les labyrinthes ne font peur qu'à ceux qui n'ont point de fil conducteur. Le nôtre, et qui vaut bien celui d'Ariane, ne peut

être que le sens de l'intérêt supérieur de la Martinique et de son peuple travailleur.

58/244 « Relire Schoelcher »

— *Le Progressiste*, 19 juillet 1958.

À l'approche de l'anniversaire de Victor Schoelcher, commémoré chaque année à la Martinique, Césaire offre quelques phrases de Schoelcher, non pas au peuple mais aux gouvernements américain, hongrois, russe et français.

Au gouvernement américain qui, courageusement, avait pris l'initiative d'une politique d'intégration scolaire, mais vient de capituler devant les exigences discriminatoires des racistes du sud des États-Unis ? Je lui dédierais la phrase de Schoelcher sur le droit de la nation à imposer silence aux « lobbies » : « La mère veille avec sollicitude sur tous ses enfants et lui nier la faculté de protéger les infirmes contre les forts, d'user de son autorité pour dompter les aînés quand ils oppriment les jeunes, c'est lui nier sa plus noble prérogative ».

L'assassinat d'Imre Nagy ? La déloyauté et la cruauté des Russes en la circonstance ? Le refus des intellectuels communistes mondiaux de désapprouver un tel forfait ? Ici encore, Schoelcher aurait son mot à dire : « Absoudre de tels attentats... trouver bonnes tant d'offenses flagrantes à l'équité... cela passe notre entendement. Et des hommes viennent dire que les coupables de tant d'actes sauvages ont sauvé la civilisation ? ... Ils glorifient la terreur sous le nom de repos public. Mais à moins que le mot célèbre « la fin justifie les moyens » ne soit pas une doctrine abominable, les égorgeurs restent les plus haïssables des assassins. »

Quant à la France, quant aux colonels qui, sur le corps de la République anesthésiée, méditent de remodeler au sabre le visage de la France, du fond de la tombe, c'est Schoelcher qui leur crie le suprême avertissement : « En définitive, le problème reste toujours le même : trouver une organisation sociale qui garantisse à chaque citoyen en échange de son travail, le développement et la satisfaction de ses besoins. Que peut à cela le sabre des prétoriens ? »

Avais-je tort de dire qu'il faut relire Victor Schoelcher ?

58/245 « Les opiomanes du mensonge... »

— *Le Progressiste*, 27 juillet 1958.

Césaire répond à ceux (et en particulier à Marcel Manville) qui voyaient dans son article sur la dictature un soutien pour le pouvoir personnel et pour les colonels d'Alger. *Pour trouver l'ombre d'un acte de foi dans ce qui précisément, n'en déplaît à M. Manville, constitue une analyse, il n'aura fallu rien de moins que de tous ces manieurs de slogans, que de tous ces opiomanes du mensonge, l'incommensurable mauvaise foi.*

58/246 « De la Constitution... »

— *Le Progressiste*, 2 août 1958.

En attendant la publication d'un texte du projet de constitution, Césaire s'appuie sur Lénine dans *L'État et la révolution* afin de définir les deux aspects qui doivent retenir l'intérêt de l'Union française et de la Martinique : le maintien d'un régime démocratique et l'instauration d'une république fédérale. En ce qui concerne le parlementarisme bourgeois, il cite la remarque de Lénine sur l'idée d'Engels que la république démocratique est aussi oppressive que la monarchie : *La mise au point de Lénine est précieuse* : « Engels n'entend pas du tout par là que la forme d'oppression doit être indifférente au prolétariat. Une forme plus large, plus libre, plus franche de lutte de classe, facilite considérablement la lutte du prolétariat pour la suppression des classes en général. »

Quant à l'idée fédérale, un passage du même livre de Lénine, établissant un parallèle entre la république unitaire et la république fédérative vaut également qu'on s'y arrête. On sait que la république unitaire décentralisée « n'excluant pas une large autonomie administrative locale » avait les préférences de Marx et de Engels. Réaction contre Proudhon et Bakounine ? Peut-être... En tout cas Lénine montre aussi que dans certains cas particuliers et dans certaines conditions particulières, la République fédérative constitue un pas en avant : « Engels, de même que Marx, écrit-il, défend du point de vue du prolétariat et de la révolution prolétarienne, le centralisme

démocratique, la république une et indivisible. Il considère la république fédérative soit comme une exception et un obstacle au développement, soit comme une transition de la monarchie à la république centralisée, soit comme un « pas en avant » dans certaines conditions particulières. Et parmi ces conditions particulières, il met au premier plan la question nationale. »

Or, qui nierait que, dans notre Union française travaillée par le nationalisme de peuples renaissants ou les particularismes locaux, les conditions existent qui font que la République fédérative constituerait un « pas en avant » — le seul maintenant possible et le seul décisif ?

58/247 « Une occasion manquée... »

— *Le Progressiste*, 9 août 1958.

Césaire critique le projet de constitution de de Gaulle dans lequel il voit un excès de prudence et trop de compromis. Le compromis, selon Césaire, c'est le régime présidentiel qui, d'après la radio officielle, est à mi-chemin entre le régime parlementaire britannique et le régime présidentiel américain, le président étant une sorte d'arbitre entre le Premier ministre et le parlement. Mais le plus grave, déclare Césaire, ce sont les options offertes aux territoires de l'Union française : pas d'indépendance et exclusion des députés d'outre-mer du parlement métropolitain.

On était fondé à espérer plus franc et plus hardi de l'homme qui, comme le rappelait dernièrement Senghor, a jadis, à Brazzaville, porté la plus sévère et la plus justifiée des condamnations sur ce qu'il appelait « la fausse prudence d'autrefois ».

58/248 « Télégramme »

— *Le Progressiste*, 9 août 1958.

Texte d'un télégramme de Césaire au Président du Conseil et au Président du Comité constitutionnel consultatif à Paris sur la nécessité de modifier le statut des départements d'outre-mer dans la nouvelle constitution. En voici le texte :

Sûr d'être interprète fraction nombreuse population martiniquaise et organisations jeunesse D.O.M. honneur vous ex-

primer déception population devant silence avant-projet constitutionnel sur statut D.O.M. Stop. Insiste pour demander révision statut D.O.M. et répudiation doctrine Assimilation bâtarde suivie jusqu'ici. Stop. Insiste particulièrement pour ouvrir droit D.O.M. aux options prévues par texte constitutionnel et permettre inclusion D.O.M. dans tout contexte fédéral et confédéral.

58/249 « Les parias de l'empire... »

— *Le Progressiste*, 16 août 1958.

Césaire critique vivement la Constitution qui sera proposée au peuple à cause du fait qu'elle exclut les départements d'outre-mer d'un vote sur leur rattachement à la République.

Tous les peuples d'outre-mer, je dis tous, de Madagascar à l'Afrique équatoriale en passant par l'Océanie, seront consultés, tous pourront choisir la nature des liens qui doivent les unir à la France. Nous Martiniquais, nous seuls, avec les quelques pelés et tondus qui sont nos compagnons d'infortune, ceux de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion, nous ne le pourrons pas. En sorte que de cet Empire, nous sommes, bel et bien, les parias.

58/250 « Jusques à quand ? »

— *Le Progressiste*, 23 août 1958.

Revenant à la question du statut de la Martinique dans la nouvelle Constitution, Césaire donne des précisions sur le sens de la loi de la départementalisation en 1946 et, de façon prophétique, prévoit le mécontentement qui naîtra dans les années soixante et qui donnera une nouvelle impulsion au sentiment national dans l'île.

S'il est vrai que le législateur de 1945 et de 1946 a transformé notre pays en département, il n'entendait nullement faire de ce statut occasionnel, toujours précaire comme tous les statuts, toujours révoquant, une impasse définitive. Citant la Constitution (« Les statuts respectifs des membres de la République et de l'Union française sont susceptibles d'évolution...), Césaire déclare que nous était donc formellement garanti tout

droit d'évolution ; tout droit de passage d'une catégorie à l'autre.

Je ne vois rien de tel dans le texte qui nous est soumis aujourd'hui et je dis que loin d'être un progrès, c'est un recul. Prévoyant la réponse des jeunes, Césaire avertit : Le conflit entre les assimilationnistes et les non-assimilationnistes c'est très largement un conflit de générations : le conflit entre les vieux et les jeunes. Et l'on sait comment à l'ordinaire se terminent ces sortes de conflit !

58/251 « Imaginer ou mourir »

— *Le Progressiste*, 30 août 1978.

Encore une fois, Césaire critique le principe du tout ou rien, d'assimilation ou de sécession qui est implicite dans la nouvelle constitution. Après avoir critiqué le despotisme du système préfectoral dans les départements d'outre-mer, selon lequel les préfets prennent des décisions qui seraient normalement prises par les départements de la métropole, il demande qu'on aborde *de manière nouvelle le problème de nos rapports avec la métropole*. Refusant le dilemme stupide : *assimilation ou sécession*, il demande qu'on inaugure un système nouveau, [...] le système fédéral.

Le dilemme, si dilemme il y a, c'est, pour l'Union française, celui-ci : imaginer ou mourir.

58/252 « Et d'abord, de quoi s'agit-il ? »

— *Le Progressiste*, 6 septembre 1958.

Césaire critique ceux qui cherchent à personnaliser le référendum sur la Constitution en disant oui ou non à de Gaulle sans avoir vu les textes. Citant des commentaires qui disent que les Africains voteront non pas pour de Gaulle mais pour le statut qui leur sera proposé dans la nouvelle constitution, Césaire demande : *Et nous Martiniquais ? Pour moi laissant le soin du reste au peuple de France, j'en appellerais volontiers ici au seul égoïsme qui soit légitime, à l'égoïsme de tout peuple qui veut survivre*. Il invite les Martiniquais à voter pour la Martinique, non pas pour une personnalité.

58/253 « Le voyage du ministre M. André Malraux à la Martinique. Discours de M. Aimé Césaire »

— *Le Progressiste*, 20-27 septembre 1958.

À la veille du référendum, de Gaulle envoie André Malraux en tournée afin d'obtenir plus de soutien pour la nouvelle Constitution. Césaire l'accueille chaleureusement à la Martinique, exprimant sa satisfaction qu'un romancier, et non pas un spécialiste quelconque, soit envoyé : *Un romancier, un grand romancier et il n'y a pas de grand romancier sans sympathie humaine et j'ai la conviction que ce qu'il faut essentiellement à la Martinique, ce dont elle a besoin pour être comprise dans sa totalité et sa réalité profonde, c'est ce que vous représentez ici avec quel éclat : la chaleur humaine, la sympathie humaine, la sympathie vraie et la fraternité.*

Césaire évoque la lutte des Martiniquais contre la nature et contre l'histoire. Il remercie la France de Robespierre, Grégoire, Schoelcher et Hugo de l'aide fournie dans cette lutte.

Pour terminer, il déclare : [Malraux est] *aux yeux des hommes de ma génération le grand romancier de ce maître livre que vous avez intitulé l'Espoir : puissiez-vous être aujourd'hui à notre échelle et pour tout notre peuple, l'ambassadeur de l'espérance retrouvée.*

58/254 « Tenir le pas gagné... »

— *Le Progressiste*, 20-27 septembre 1958.

À la suite de la visite de Malraux à la Martinique, Césaire compare ses réserves à l'égard de la nouvelle Constitution aux promesses de l'émissaire de de Gaulle et se décide enfin à demander aux Martiniquais de voter oui au référendum.

Après avoir noté l'extrême diversité qui caractérise les groupes qui sont pour et contre la Constitution (Tixier-Vignancour et Defferre pour, Poujade et Thorez contre), Césaire exprime ses propres réserves sur deux articles qui définissent le statut des départements d'outre-mer.

Mais il voit des espoirs dans le message de de Gaulle et dans les engagements de Malraux à améliorer la Constitution, à augmenter les franchises des Martiniquais et à développer la

Martinique, tant sur le plan de l'économie que sur le plan des lois sociales. À la conclusion du discours de Malraux (« La différence entre les promesses du général de Gaulle et celles des autres est que celles du général de Gaulle ont toujours été tenues »), Césaire déclare : *Eh bien ! cela nous suffit.*

Je dis que nous, Martiniquais, nous prenons acte des déclarations du général de Gaulle. [...] Nous considérons que désormais un grand contrat a été proposé par la grande France à la petite Martinique, un contrat de fraternité, d'aide et de compréhension mutuelle.

Pour qu'un contrat soit respecté, il faut qu'il existe [et] qu'il soit signé. Césaire demande qu'on réponde oui au référendum du 28 septembre, le oui de la raison, le oui de l'espérance, le oui de la vigilance, bref le oui viril.

58/255 « Si c'était à refaire... »

— *Le Progressiste*, 25 octobre 1958.

Césaire fait le point sur le référendum du 28 septembre, notant les résultats positifs qui en découlent dans l'Union française et en France. *Les faits ? On peut les citer pêle-mêle. L'indépendance accordée à la Guinée, la proclamation de la République Malgache, la levée de la tutelle française sur le Togo, sans compter les accords passés avec la Tunisie, bref, tout un processus de décolonisation mis en marche et le contentieux vidé de bien des questions qui, au cours de l'histoire de la IV^e République, n'ont cessé d'empoisonner l'atmosphère de l'Union française. En plus, il salue le contrôle du général de Gaulle sur l'Armée et l'Algérie et, enfin, la volonté de l'État de secouer tous les vasselages, et d'abord celui de l'oligarchie colonialiste. [...]*

58/256 « Orienter la République... »

— *Le Progressiste*, 1^{er} novembre 1958.

Soulignant les dangers auxquels la V^e République est exposée, Césaire avertit : *L'essentiel pour le moment est de tout mettre en œuvre pour empêcher que la V^e République ne soit confisquée par une caste, qu'il s'agisse de la caste militaire ou de la caste des grands capitalistes.*

58/257 « Mémorial de Louis Delgrès »

a) *Présence africaine*, nouvelle série, n° 23, décembre 1958-janvier 1959, p. 69-72.

b) *Le Progressiste*, 7 février 1959.

c) a repris dans *Ferrements*, Seuil, 1960, avec de légères modifications.

d) c dans les *Œuvres complètes*, avec de très légères modifications.

Pour la version publiée dans *Ferrements*, Césaire supprime plusieurs points d'exclamation, rend singuliers trois mots (*sang*, *ingénu*, *fumée*), remplace *incurable* par *insondable*, change *désenlisant* en *désenliser* et supprime *je veux* avant *dans la vérité pourrie*.

À part l'élimination d'encore d'autres points d'exclamation et de suspension pour la version publiée dans les *Œuvres complètes*, la seule modification d'importance est la suppression du vers *Tout trembla sauf Delgrès...* après *l'exode du dialogue*.

Ce poème consacré à un soldat martiniquais qui participait dans la résistance contre les troupes envoyées par Napoléon en Guadeloupe en 1802 est d'une importance particulière pour les Martiniquais. Après l'abolition de l'esclavage par la Convention de 1789, Napoléon le rétablit en 1802. Selon la tradition, le rétablissement de l'esclavage est au moins en partie le résultat des pressions de la deuxième femme de Napoléon, Joséphine de Beauharnais, une créole née à la Martinique. Aujourd'hui la statue de Joséphine domine la Savane au centre de Fort-de-France et certains Martiniquais se sont consacrés à reconstruire sa maison natale, encourager le tourisme, etc. Mais il n'y avait aucune statue de Martiniquais qui se sont dressés contre l'acte de Napoléon. C'est donc en partie pour souligner l'ironie de l'attention consacrée à Joséphine et pour informer les Martiniquais au sujet d'un héros qui, dans les histoires officielles de l'île, ne reçoit pas sa place méritée, que Césaire a écrit cette élogie à Delgrès.

1959

59/258 « La pensée politique de Sekou Touré »

a) *Présence africaine*, n° 29, décembre 1959-janvier 1960, p. 65-73.

b) Première partie de a repris comme *Préface* à Touré, Sekou, *Expérience guinéenne et unité africaine*, *Présence africaine*, 1959, p. 5-7.

Seul pays à voter non dans le référendum de 1958 sur la continuation d'une forme d'association avec la France, la Guinée, sous la direction de Sekou Touré, a acquis ainsi son indépendance deux ans avant les autres pays de l'Afrique francophone. *Présence africaine* consacra l'année suivante un numéro spécial à la Guinée et publia aussi un volume de textes de Sekou Touré. Césaire y contribua par un texte élogieux en deux parties. Dans la première partie, il situe dans le contexte du Tiers Monde le refus des Guinéens à accepter les conditions du référendum. La deuxième partie, beaucoup plus longue, consiste en une analyse plus approfondie de la pensée politique de Sekou Touré à partir d'extraits de ses écrits. Dans l'ensemble, Césaire souligne le rapport entre le chef d'État guinéen et son peuple : *La réforme de l'enseignement ? La brousse en discute. [...] Sékou Touré lui, interroge le paysan. [...] La réforme de l'économie ? On peut être assuré que pendant des mois il en sera question dans le moindre village et que c'est le peuple de Guinée qui, en définitive, l'arrêtera.* (Voir aussi « Salut à la Guinée », 59/267.)

Dans un entretien l'année suivante (60/288), Césaire dit qu'il vient de faire un voyage en Guinée, vraisemblablement afin de préparer ce texte. Mais en 1971, dans un autre entretien (71/410), il déclare qu'il n'a fait qu'un seul voyage en Afrique, celui à Dakar pour participer au Festival mondial des arts nègres en 1966.

59/259 « Dire notre désaccord »

— *Le Progressiste*, 31 janvier 1959.

Quatre mois après le référendum, Césaire commence à manifester son insatisfaction au sujet du nouveau gouvernement

de de Gaulle, sentiment qu'il exprime en votant contre le nouveau Premier ministre, Debré, lors de son investiture. Césaire explique qu'il proteste ainsi contre la politique de sécurité sociale proposée par le gouvernement qui, selon lui, impose de nouveaux sacrifices à la classe laborieuse et aussi contre la politique gouvernementale en Algérie qui, en ce moment, semble être axée plutôt sur une *clientèle exigeante de colonialistes chauvins*.

59/260 « L'homme de culture et ses responsabilités », texte d'une communication prononcée au Deuxième Congrès des écrivains noirs, Rome, 26 mars-1^{er} avril 1959

a) *Présence africaine*, n° 24-25, février-mai 1959. Traux du Deuxième Congrès des écrivains noirs, p. 116-122.

b) *Œuvres complètes*.

Au Premier Congrès des écrivains noirs (56/221), Césaire avait insisté sur la nécessité de la décolonisation, de la liberté comme point de départ du relancement des cultures du Tiers Monde qui avaient été endommagées par la colonisation. Trois ans plus tard, la décolonisation en voie d'aboutir, Césaire revient au même sujet afin de préciser le rôle des hommes de culture dans le double processus de décolonisation et de nouveau culturel.

La mission de l'homme de culture noire est de *hâter la décolonisation*, ce qui veut dire pour Césaire *hâter le mûrissement de la prise de conscience populaire, sans quoi il n'y aura jamais de décolonisation*.

Il ne s'agit pas d'une conception messianique de l'artiste ou de l'écrivain. [...] Il s'agit d'une chose plus simple et qui est ceci : que l'homme de culture est celui qui par la création, exprime et donne forme. Et cette expression est donc mise à jour, crée ou recrée — dialectiquement — à son image le sentiment [national] dont il n'est à tout prendre que l'émanation. [...] Mais ce sentiment, il faut le détecter. Il faut le magnifier ; dans le monde des fausses valeurs, il faut lui redonner sa valeur. Et c'est précisément là le rôle de l'écrivain et de l'artiste, et c'est là ce qui fonde sa légitimité.

Enfin, le rôle des écrivains et artistes noirs est *de rétablir la double continuité rompue par le colonialisme, la continuité d'avec le monde, la continuité d'avec nous-mêmes.*

59/261 « Du pire et du meilleur »

— *Le Progressiste*, 7 février 1959.

À la suite de l'annonce qu'il y aura un secrétariat spécial qui s'occupera des problèmes des départements d'outre-mer, Césaire revient à la question du statut de la Martinique afin d'insister encore une fois sur la nécessité de solutions émanant non pas de Paris mais de législateurs locaux qui sauront adapter les dispositions générales aux conditions particulières. Il voit dans la nouvelle constitution que *le meilleur côtoie le pire* et que c'est précisément dans les dispositions concernant la Communauté qu'on trouve *l'élément d'avenir, à partir de quoi devrait s'opérer la régénération de la politique française.*

59/262 « Danger fasciste »

— *Le Progressiste*, 14-21 février 1959.

Césaire distingue entre les cris des communistes qui parlent de fascisme à propos de de Gaulle et ce qu'il voit comme une montée récente du fascisme un peu partout en France, dont le Mouvement jeune nation, qui vient d'être dissous par le gouvernement, est le dernier exemple : *Cette décision qu'on ne peut qu'approuver, ne doit pas laisser croire que le danger est conjuré. Le fascisme grouille partout ; à la Chambre des députés, dans les allées du pouvoir, dans les forces armées et il est permis de soupçonner qu'à l'intérieur même du gouvernement, il n'est pas sans alliés.*

59/263 « Intervention de notre camarade Aimé Césaire et de Victor Sablé contre l'introduction des travailleurs étrangers »

— *Le Progressiste*, 14-21 février 1959.

Texte du télégramme de Césaire et d'un autre député martiniquais au ministre du Travail et aussi au ministre d'État chargé des Départements d'outre-mer dans lequel ils expriment le mécontentement de la population rurale devant l'importation d'ouvriers agricoles des îles anglaises pour la campagne sucrière de 1959.

59/264 « À la population du Lamentin »

— *Le Progressiste*, 7 mars 1959.

Texte d'un appel où Césaire explique que son parti n'a pas établi d'alliances avec d'autres partis dans cette ville.

59/265 « Élections municipales du 8 mars 1959. Liste de l'Union des progressistes et des démocrates martiniquais patronnée par Aimé Césaire. Électeurs, électrices de Fort-de-France »

— *Le Progressiste*, 7 mars 1959.

Dans cet appel à la population, Césaire cite les réalisations de la municipalité et demande le soutien des électeurs de Fort-de-France. *Aucune municipalité, dans le passé, n'a fait autant que nous en si peu de temps.* Après avoir passé en revue les améliorations dans l'adduction de l'eau, les égouts, l'électrification, les rues, les écoles et les logements, il ajoute : *Mais il ne faut pas se le dissimuler : si nous avons beaucoup fait, il nous reste encore beaucoup à faire. Et c'est précisément pour cela que nous vous demandons un nouveau bail.*

59/266 « L'affaire de la S. E. E. M. »

— *Le Progressiste*, 30 avril 1959.

Texte d'un télégramme de Césaire au préfet de la Martinique concernant une bagarre entre les grévistes de la Société des Entreprises électriques et mécaniques et les gendarmes et agents de la Compagnie républicaine de sûreté. La grève avait commencé le 19 avril à la suite d'une décision de la part de la direction de refuser aux ouvriers un système selon lequel ils pouvaient partager le travail réduit.

59/267 « Salut à la Guinée » (poème)

a) *Présence africaine*, n° 26, juin-juillet 1959, p. 89.

b) *Ferrements*, Paris, Seuil, 1960.

c) *Œuvres complètes*.

Seul pays du continent africain à dire non au référendum de 1958, et à obtenir, par conséquent, l'indépendance immédiate et totale de la France, la Guinée de Sekou Touré représentait pour Césaire l'avant-garde du sentiment national dans la Communauté française. D'ailleurs, Césaire a contribué à une préface aux écrits de Sekou Touré (voir 59/258).

Dans le poème, Césaire évoque à la fois des noms de villes et de lieux géographiques et aussi la puissance tellurique de l'Afrique afin de célébrer l'indépendance du pays.

59/268 « Pour saluer le Tiers Monde » (poème)

a) *Présence africaine*, n° 26, juin-juillet 1959, p. 90-91.

b) a repris dans *Ferments* avec une seule modification : les deux premiers vers de la strophe au milieu du poème qui commence par *Haine / bruit vain [...]* deviennent *De la haine, oui, ou le ban ou la barre / et l'arroi qui grunnit, mais*.

c) b dans les *Œuvres complètes*.

Ce poème qui paraît avec « Salut à la Guinée » (voir 59/267) est dédié à Léopold Sédar Senghor. Ici aussi Césaire cite de nombreux noms et lieux géographiques — fleuves, lacs, pays, etc., afin de concrétiser les images de l'Afrique. Mais Césaire va plus loin dans ce poème, insistant sur l'isolement de la Martinique, son désir de rétablir des liens avec l'Afrique mère et le rôle de l'Afrique dans le monde moderne, à portée / du siècle, comme un cœur de réserve.

59/269 « Action du député Aimé Césaire »

— *Le Progressiste*, 7-11 juin 1959.

Texte d'une lettre de Césaire au ministre du Travail et de la Sécurité sociale concernant le projet de licenciement de 70 agents martiniquais de la Compagnie générale transatlantique. À la suite d'autres licenciements dans cette compagnie, qui détient le monopole des transports marins entre la France et la Martinique, et dans d'autres secteurs de l'économie martiniquaise, Césaire avertit : *Ce débauchage systématique venant contredire la politique d'emploi promise m'apparaît extrêmement grave et de nature à créer des troubles sérieux étant donné que rien n'est prévu pour le réemploi et le secours aux chômeurs.*

La Compagnie générale transatlantique étant subventionnée par l'État, j'interviens avec force auprès de vous pour vous demander d'écarter cette menace et de mettre fin à ces mesures préjudiciables à la paix publique.

59/270 « Contre le chômage »

— *Le Progressiste*, 7-11 juin 1959.

Devant la montée du chômage à la Martinique, Césaire demande dans cette lettre au ministre du Travail et de la Sécurité sociale, *de connaître le montant des crédits aux travailleurs sans emploi prévus cette année pour la Martinique et pour Fort-de-France particulièrement. Ces crédits ayant été dérisoires l'année dernière, il serait souhaitable qu'ils soient considérablement augmentés.*

59/271 « Action de nos parlementaires. Nouvelle intervention de Césaire en faveur des victimes du lock-out de la S. E. E. M. »

— *Le Progressiste*, 7-11 juin 1959.

Texte d'une lettre de Césaire datée du 27 mai 1959 au ministre du Travail et de la Sécurité sociale concernant le lock-out à la Société des Entreprises électriques et mécaniques, la violence qui s'ensuit et le refus de la Direction départementale du travail d'agir de façon décisive dans l'affaire. *J'en appelle à votre sens de la justice pour vous demander d'intervenir et de trouver une solution équitable à ce conflit qui risque de durer, de faire tache d'huile dans un pays où les problèmes d'emploi sont graves et de porter les travailleurs à des solutions extrêmes. (Voir aussi 59/266.)*

59/272 « Pour les travailleurs de l'électricité »

— *Le Progressiste*, 7-11 juin 1959.

Texte d'une lettre de Césaire le 15 mai 1959 au Ministre délégué près le Premier ministre sur l'élimination d'un protocole de travail qui, selon Césaire, discrimine contre les ouvriers martiniquais de la Compagnie martiniquaise de l'éclairage électrique. Il demande qu'on les fasse bénéficier intégralement du statut national et d'une indemnité de vie chère.

59/273 « Des écoles pour nos enfants »

— *Le Progressiste*, 7-11 juin 1959.

Texte d'une lettre de Césaire le 25 mai 1959 au ministre de l'Éducation nationale dans laquelle il souligne le décalage

entre le taux d'accroissement de la population scolaire à la Martinique et le nombre de classes. Il demande 450 millions d'anciens francs pour subvenir aux besoins en équipement scolaire de l'île.

59/274 [Discours à l'Assemblée nationale]

a) *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, le 21 novembre 1959, p. 2750-2752.

b) *Le Progressiste*, 24 décembre 1959.

Césaire intervient dans le débat annuel sur le budget pour exposer une série de problèmes martiniquais : salaires, allocations familiales, chômage, assistance médicale, etc. L'importance du discours réside non seulement dans l'exposition claire de problèmes dans un temps très limité par les règles de l'Assemblée nationale, mais aussi dans le caractère prophétique de ses propos. Car un mois plus tard, des émeutes qui dureront trois jours éclateront à Fort-de-France.

Césaire demande une fin au décalage entre le salaire minimum interprofessionnel garanti en France et aux Antilles et entre le taux des allocations familiales. Il critique le refus du gouvernement de recenser les chômeurs antillais et de fournir des crédits suffisants aux chômeurs. Enfin, tous les problèmes martiniquais, déclare Césaire, reviennent toujours au problème fondamental du chômage. La solution, propose-t-il, est l'industrialisation de l'île, un programme d'énergie hydraulique, la mise en opération du bassin de radoub et l'élimination de l'importation d'ouvriers étrangers pour les récoltes.

En conclusion, Césaire avertit qu'il faut agir et agir vite avant que la situation ne se dégrade davantage [...] *Les Antilles ne sont pas des terres de violence, ce ne sont pas des terres de rupture. Ce qu'elles demandent, mais alors passionnément, c'est qu'à leur angoisse, il ne soit pas répondu par le silence et que leur fidélité n'apparaisse pas au gouvernement comme le signe que l'on peut les négliger impunément.* La non-violence des Antilles, suggère donc Césaire, n'est pas sans limites. (Voir 59/278, 59/279.)

59/275 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 9 décembre 1959, p. 3271.

Césaire intervient brièvement dans un débat sur un amendement tendant à supprimer la prévision du Sénat qui exigerait l'avis des conseils généraux des départements d'outre-mer pour le gouvernement dans des décrets d'assouplissement en matière d'impôts directs et indirects. Césaire est contre l'amendement, qui est soutenu par le gouvernement qui ne veut pas être restreint par des groupes particuliers lors de la préparation de décrets concernant les impôts. Selon Césaire, la Constitution a prévu des cas d'adaptation aux situations locales. La prévision du Sénat, dit-il, est un premier pas, même s'il est petit, dans le retour à un rôle plus important aux élus locaux dans la gestion de leurs affaires. (Voir 59/277.)

59/276 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 18 décembre 1959, p. 3496.

Très brève intervention dans un débat sur un amendement exigeant que le gouvernement dépose un projet de loi tendant à améliorer l'équipement et à promouvoir l'expansion économique dans les départements d'outre-mer.

59/277 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 21 décembre 1959, p. 3538-3539.

Dans un retour au débat du 9 décembre concernant le rôle des élus locaux dans les modifications de décrets relatifs aux impôts (voir 59/275), le gouvernement propose de supprimer les consultations locales. Césaire intervient à plusieurs reprises dans ce débat afin d'insister sur le caractère rétrograde de la position du gouvernement. Il remonte à 1825 pour retrouver de nombreux exemples d'assemblées locales qui jouissaient d'un rôle important dans l'établissement des impôts dans les départements d'outre-mer. Césaire conclut par une comparaison étonnante : *Par conséquent, dans la circonstance,*

monsieur le ministre, si vous preniez une décision aussi peu sage, vous accompliriez une singulière performance : vous vous montreriez plus réactionnaire que Charles X, que Louis-Philippe et que Napoléon Bonaparte.

59/278 « Aimé Césaire qui mène à son poste un dur combat dont nous commençons à voir les heureux résultats nous fait parvenir le message suivant »

— *Le Progressiste*, 31 décembre 1959.

Texte d'un télégramme de Césaire aux Martiniquais à la suite des émeutes raciales du 20-22 décembre 1959 qui furent provoquées par un incident de la circulation et qui causèrent la mort de trois Martiniquais.

Exprimons population vive émotion devant événements à Fort-de-France. Stop. Condoléances familles éprouvées. Multiplications interventions tous échelons pour solution différents problèmes évoqués par motion Conseil général. Stop. Problème antillais posé dans son ensemble nécessite présence effective Paris pour efficacité action. Prière garder sang-froid et ne pas céder provocations.

La référence à la nécessité de rester à Paris souligne le problème de l'isolement de la Martinique et la concentration du pouvoir dans la métropole. Césaire fut critiqué pour ne pas être rentré immédiatement à la Martinique, tant par ses ennemis politiques que par les jeunes. Voir, par exemple, la pièce d'Auguste Macouba (nom de plume d'Auguste Armet, jeune fonctionnaire martiniquais), qui traite des émeutes, *Eta ! Man-maille là !* (éditions Pierre Jean Oswald, 1968.)

59/279 « Premiers résultats de l'action parlementaire »

— *Le Progressiste*, 31 décembre 1959.

Texte d'un télégramme envoyé le 29 décembre 1959 au Conseil général de la Martinique et signé par Césaire et les autres députés et sénateurs martiniquais à Paris, Sablé, Véry, Marie-Anne et Symphor.

Représentation parlementaire unanime Martinique a suivi avec angoisse déroulement événements douloureux qui ont endeuillé le pays et adresse condoléances émues à familles cruellement éprouvées. Stop. Nombreux contacts pris avec

responsable gouvernement. Stop. Suite dernière entrevue ce matin avec ministre délégué pour premier examen motion Conseil général.

Vous annonçons :

1. *Annulation départ De Grasse.*
2. *Enquête en vue d'établir responsabilité tous éléments racistes sur incident et climat général.*
3. *Réassurance donnée non introduction travailleurs étrangers.*
4. *Relèvement immédiat S. M. I. G. taux en discussion.*
5. *Revalorisation salaire base calcul prestations familiales. Stop.*
6. *Promesse proche règlement : a) indemnité dégressive petits fonctionnaires — b) Allocations familiales marins-pêcheurs et gens de maison.*
7. *Annonce par gouvernement pour session avril dépôt projet loi programme développement économique et équipement spécial D. O. M.*
8. *Conformément loi réforme fiscale déjà votée, gouvernement soumettra Parlement session avril projet aménagements fiscaux pour D. O. M.*
9. *Pour autres questions incluses dans motion Conseil général poursuivons démarches. Stop.*
10. *Recommandons en accord avec élus locaux et toutes autres personnalités maintien calme. Stop.*

1960

60/280 FERREMENTS

a) Paris, Seuil, 1960, 94 pages.

La couverture porte l'indication « imprimé en France 2-60.2 ». L'édition originale est constituée de 25 exemplaires sur vélin pur fil marais, dont vingt exemplaires numérotés de 1 à 20 et cinq hors commerce numérotés H. C. 1 à H. C. 5, et 105 exemplaires sur vélin neige numérotés de 1 à 105,

Quatre des poèmes avaient déjà paru dans *Présence africaine* en 1955 : « Va't-en chien des nuits » (55/207), « Des crocs » (55/208), « Statue de Lafcadio Hearn » (55/209) et « Faveur des Sèves » (55/210) avec l'indication « ces poèmes sont des extraits de *Vampire liminaire*, recueil à paraître. « Vampire liminaire » est le titre d'un des poèmes dans la collection.

Quatre autres poèmes ont paru dans *Présence africaine* entre 1956 et 1959 : « Message sur l'État de l'union » (56/215), « Mémorial de Louis Delgrès » (58/257), « Salut à la Guinée » (59/267) et « Pour saluer le Tiers Monde » (59/268).

b) a repris dans les *Œuvres complètes* avec de très légères modifications. En plus de celles que nous avons citées dans les notices des poèmes publiés dans *Présence africaine*, notons qu'il y a des modifications mineures dans la mise en page de certains poèmes. Les seules variantes que nous avons pu trouver dans le reste des poèmes sont les suivantes : l'élimination du mot *feu* à la fin de la septième ligne de « Patience des Signes » et la mise au singulier du mot *alambics* dans « C'est le courage des hommes qui est démis ».

Le volume a reçu le Prix René Laporte en 1960.

Le volume comprend une variété de poèmes écrits entre 1950 et 1960, qui témoignent, dans l'ensemble, de l'évolution du poète vers une vision un peu moins personnelle et plus orientée vers les problèmes immédiats de sa race.

Le titre, *Ferrements*, suggère à la fois la triste histoire du passé et l'optimisme du futur. Le premier poème de la collection, dont Césaire tire le titre, « Ferrements », traite de l'esclavage tandis que « Ferments », qui sépare dans un sens la première moitié du volume de la deuxième, manifeste dans son symbolisme prométhéen un regard vers l'action qui marquera le présent et le futur.

Cette division entre le passé et le futur, entre le pessimisme et l'optimisme, se reflète dans la carrière de Césaire au cours des années cinquante — silence au début de la décennie, engagement politique, culturel et littéraire vers la fin.

Partout on trouve les images préférées de Césaire — l'île, le volcan, les oiseaux, les animaux, les arbres et, surtout, le soleil. Pour la première fois, on trouve une série d'élégies, par exemple celles consacrées à Louis Delgrès, Paul Éluard, Emmet Till et à un syndicaliste noir (Albert Cretinoir, mort à la Martinique de causes naturelles en 1952). Enfin, les poèmes consacrés à l'Afrique et au Tiers Monde témoignent, comme tant d'autres dans le volume, du besoin de Césaire de communiquer plus directement avec le monde sur des sujets d'actualité.

Voir les entretiens suivants pour les commentaires de Césaire sur *Ferremets* : 60/288, 60/290, 60/295 et 61/309.

60/281 TOUSSAINT LOUVERTURE. LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET LE PROBLÈME COLONIAL

a) Paris, Club français du livre, 1960, 293 pages.

b) Deuxième édition, Paris, Présence africaine, 1962, 312 pages, plus cartes d'Haïti et des Antilles. Préface de Charles-André Julien, avec l'indication « édition revue, corrigée et augmentée ». Achevé d'imprimer le 6 janvier 1962. L'indication « 1961 — Copyright original Club français du livre » à la page [4] est une erreur. La deuxième édition comprend cent exemplaires sur papier bouffant Edita numérotés de 1 à 100.

c) *Œuvres complètes*.

Il existe une traduction espagnole anonyme de la deuxième édition du texte, *Toussaint Louverture : la Revolución francesa y el problema colonial*, Instituto del Libro, La Habana, 1967.

Un des lieux communs de l'histoire française est que la France a perdu Haïti à cause de la Révolution française et de ses suites au début du 19^e siècle. Dans cette étude historique, Césaire essaye de détruire ce mythe en montrant que la révolution haïtienne, branchée en partie sur la Révolution française, avait néanmoins sa propre dynamique interne et que c'est grâce aux événements et aux conditions particulières à Haïti, et non pas à la France, que le pays a pu obtenir son indépendance.

Se servant d'une documentation contemporaine extrêmement riche, Césaire explique comment les Blancs échouèrent

dans leur tentative de se séparer de la France, pourquoi les mûlatres ne réussirent pas à obtenir plus de liberté au moment où ils devenaient de plus en plus indépendants sur le plan économique et, enfin, comment *le groupe social le plus dénué, le groupe nègre, le groupe du « grief généralisé »* arriva à prendre le dessus et à obtenir l'indépendance du pays. Chemin faisant, Césaire détruit le mythe des Noirs qui n'ont pas de héros, de leaders qui savent diriger les hommes. À maintes reprises, Césaire présente des cas d'héroïsme, de noblesse et de sagesse dans la très complexe histoire de la révolution haïtienne. En démystifiant l'histoire de la révolution haïtienne et de ses héros, Césaire crée de nouveaux portraits de leaders noirs qui se retrouveront sous forme dramatique quelques années plus tard dans ses pièces historiques.

Les modifications qu'il apporte à la deuxième édition sont nombreuses, mais pour la plupart elles sont d'ordre stylistique. Souvent, il modifie une phrase afin d'ajouter une précision. À plusieurs endroits, on trouve de nouvelles citations, le produit de nouvelles sources découvertes entre la publication des deux éditions. Les modifications les plus importantes sont les suivantes : à la fin du quatrième chapitre du premier livre, il ajoute plusieurs pages à la discussion des répercussions des événements en France à la Martinique ; dans le deuxième livre, il ajoute à plusieurs reprises de nouvelles citations de Toussaint Louverture ; à la fin du troisième livre, il supprime quelques pages consacrées à la situation à la Guadeloupe ; enfin, la modification la plus importante est l'addition à la fin du livre de la section « En guise de conclusion » où Césaire insiste davantage sur le rôle primordial de Toussaint Louverture dans *le combat pour la transformation du droit formel en droit réel, le combat pour la reconnaissance de l'homme*.

60/282 « En finir avec les querelles subalternes »

— *Le progressiste*, 7 janvier 1960.

Césaire répond au critique communiste qui, dans le journal *Justice*, suggère que la municipalité est indirectement responsable de la continuation des émeutes raciales de décembre

1959. Il rejette la thèse selon laquelle le maire adjoint, le D^r Alikér, aurait pu, tout seul, apaiser la foule et empêcher la mort de plusieurs personnes. Enfin, il fait appel à l'esprit d'unité face aux problèmes de l'île. *Ces morts de décembre ne doivent pas être, ne peuvent pas devenir une cause supplémentaire de division. Ces morts n'appartiennent à personne sinon au peuple martiniquais tout entier. Cette émeute doit servir, oui. Mais au pays. Et elle ne servira au pays que si elle sert à l'union raisonnable, à l'union loyale de tous les Martiniquais, de tous les démocrates contre l'injustice et le racisme, contre l'oppression et la tyrannie.*

Au fait, quel meilleur ciment de l'unité d'un peuple, que le sang de ses martyrs ?

60/283 « Un premier pas... »

— *Le Progressiste*, 21 janvier 1960.

Césaire contraste son rêve d'une séance du Conseil général pendant laquelle les différents partis s'uniraient dans un front commun contre le racisme et le colonialisme avec la réalité d'une série de séances remplies de disputes. Enfin, il voit des progrès dans le fait que les officiers du Conseil général représentent plusieurs partis différents. *Mais ce résultat, quelque appréciable qu'il soit, n'est qu'un premier pas.* (Voir 60/284, 60/285.)

60/284 « Motion du groupe P. P. M. »

— *Le Progressiste*, 21 janvier 1960.

Texte d'une motion présentée au Conseil général, à sa réunion du 11 janvier 1960, où Césaire et ses collègues proposent que le Conseil général fasse *sans distinction de groupes et sans discrimination de personnes, de sa première réunion en session ordinaire une manifestation d'union et d'unanimité, témoignage de sa volonté de travailler en commun pour préparer à la Martinique un avenir conforme aux aspirations populaires.* La motion est signée Aimé Césaire, Aristide Maugée, I. Cleoron, D^r Alikér, E. Maurice et Ernest Renard. (Voir 60/283, 60/285.)

60/285 « Au Conseil général »

— *Le Progressiste*, 21 janvier 1960.

Extrait du discours de Césaire au Conseil général de Fort-de-France où il fait appel à l'union. Le discours fut interrompu par des perturbateurs auxquels réfère l'introduction à l'extrait, que nous publions : *Ce que les événements de décembre révèlent c'est que notre pays est encore un pays colonial et que le colonialisme n'est pas mort. C'est dans cette constatation que réside le fondement et la légitimation de l'unité que nous recherchons. C'est qu'il n'est pas d'exemple du pays colonial où la lutte pour le progrès ait pu être menée victorieusement sans l'union de tous. Le P. P. M. n'a qu'une ambition : d'être un des bons artisans de cette union qui répond aux vœux de tous, comme elle correspond aux nécessités de l'heure.* (Voir 60/283, 60/284.)

60/286 « Quelques prémisses »

— *Le Progressiste*, 4 février 1960.

À la suite des événements de décembre, Césaire revient encore une fois à la question du statut de l'île et les diverses positions des partis politiques à la Martinique afin d'en tirer quelques prémisses : *La première, qu'il est puéril de croire que l'on pourra maintenant longtemps maintenir le statut actuel ; la seconde que le nouveau statut, quel qu'il soit, devra être non une charte octroyée, mais l'affaire du peuple et qu'il ne vaudra que pour autant qu'il aura été ratifié par le peuple librement consulté à cet effet ; la troisième enfin, [...] que le nouveau statut doit être [...] un cadre qui guide une évolution plutôt qu'une cage qui emprisonne un destin ; qu'il doit sans doute « coller » à la réalité martiniquaise d'aujourd'hui, mais qu'il doit plus encore préserver et avec toutes ses possibilités l'avenir antillais.*

60/287 « Que se passe-t-il à la Martinique ? » article de Max Clos qui contient une interview avec Césaire

— *Le Figaro*, 26 février 1960.

Notant que les promesses faites par Malraux, au nom du général de Gaulle, n'ont pas été tenues, Césaire énumère

les demandes de la Martinique, demandes qu'il a souvent présentées à l'Assemblée nationale, avant de souligner le fond du problème martiniquais, le statut. Ce qu'il y a d'intéressant ici, c'est la façon dont Césaire compare la situation à la Martinique avec ce qui se passe dans les autres îles, et même en Afrique, afin d'insister sur le côté colonialiste qui caractérise les départements d'outre-mer. *La France demeure attachée au vieux mythe de la centralisation républicaine. Or, l'Afrique noire obtient son indépendance. Ici, aux Antilles, les anciens territoires britanniques sont autonomes. Curaçao a son gouvernement et envoie un ambassadeur à La Haye. Porto Rico n'est pas indépendante, mais les États-Unis y ont fait d'énormes efforts pour développer l'économie. Nous sommes bien obligés de constater que le colonialisme recule partout, sauf à la Martinique. Seuls les Martiniquais se voient refuser le droit de participer dans leurs propres affaires.* En particulier, Césaire demande que l'État impose les réformes nécessaires pour éliminer le régime colonial et donner la direction de l'économie et de sa fiscalité au peuple de l'île. Enfin, il insiste sur le rapport entre les émeutes de décembre 1959 à Fort-de-France et la situation socio-économique. *Croyez-moi, tout le monde pouvait prévoir les émeutes de Fort-de-France en décembre.* (Voir 59/274, 59/278-279.)

60/288 « Entretien avec Aimé Césaire sur l'avenir de la littérature africaine »

— *Tribune de Lausanne*, 28 février 1960.

Césaire répond à une série de trois questions concernant *Ferrements*, la langue française et l'homme noir, et le rôle des poètes comme leaders politiques dans les pays noirs. Commentant sur la rupture de ton entre le surréalisme du passé et le ton direct de l'actualité dans *Ferrements*, il réitère l'importance du surréalisme *comme entreprise de libération capable de sortir l'homme de ses contraintes, par conséquent capable de faire surgir l'homme noir.* Mais la politique a provoqué, dit-il, *le désir d'un langage simple pour m'entretenir non plus seulement avec mes élèves du lycée, mais avec les paysans, les ouvriers,* ce qui a résulté dans un ton plus direct. Il précise : *Pour être exact, mettons pourtant qu'il n'y a pas rupture de ton, mais coexistence de deux tons dans mes poèmes.*

Césaire fait référence à son ouvrage consacré à Toussaint Louverture et le fait qu'il a fait un voyage en Guinée, vraisemblablement son premier voyage en Afrique (voir 59/258 et 70/410).

Pour terminer, il explique la présence des poètes à la tête des communautés noires en soulignant la distinction entre la vision du politicien et celle du poète. Il y a, dit-il, *une vieille méfiance de l'électeur à l'égard des hommes politiques de métier. Il sait le poète dirigé par des notions claires : celle du bien et du mal, celle du progrès humain. De là vient sans doute sa confiance en des hommes dont il se dit que la grandeur de leurs espoirs doit les tenir hors des compromissions. Et il y a ce vieux respect africain pour l'homme qui sait les mots, l'homme qui parle.*

60/289 « Contre deux préjugés »

— *Le Progressiste*, 22 avril 1960.

Césaire résume les critiques contre l'assimilation et l'autonomie avant de suggérer encore une fois l'idée d'un état fédéré, *un complexe antillo-guyanais de langue française dans un avenir sans doute encore lointain.*

60/290 « Aimé Césaire : le cannibale s'est tassé... » Interview par Anne Guérin

— *L'Express*, 19 mai 1960, p. 35

À l'occasion de la publication de *Ferrements*, Césaire offre quelques remarques sur la collection dans cette brève interview. Reliant *Ferrements* à son œuvre, il suggère que c'est *un aboutissement*. Il continue en disant : *Car je n'ai jamais écrit qu'un seul poème, où quelques émotions premières se révèlent indéfiniment. On trouvera Ferrements plus amer, plus discipliné... [...] Le volcanisme [du Cahier d'un retour au pays natal] du début s'est tassé, intériorisé, plutôt.* À la question de son interlocuteur sur la raison du changement, il répond simplement : *j'ai vécu... Et puis, au commencement, il fallait tout briser, créer de toutes pièces une littérature antillaise. Ce qui supposait une violence de cannibale.* Enfin, il relie la littérature à la politique en déclarant : *notre tâche à tous est de cerner*

l'homme antillais pour lui montrer qu'il existe, qu'il n'est pas un Français comme les autres. Car il ne le sait pas. C'est ainsi qu'en faisant de la bonne littérature, nous ferons de la bonne politique.

ACTIVITÉ LÉGISLATIVE EN 1960

Césaire intervient à plusieurs reprises dans les débats parlementaires de 1960 afin d'insister pour que le gouvernement tienne les promesses faites après les émeutes à la Martinique en décembre 1959. En juin (60/291), il fait le point sur la situation économique et politique à la Martinique dans un de ses meilleurs discours à l'Assemblée nationale. Au cours de la session d'automne, presque un an après les émeutes, il critique les réalisations — ou non-réalisations — du gouvernement en ce qui concerne les réformes promises et l'instauration d'un régime plus dictatorial dans les départements d'outre-mer (60/293). Enfin, dans une série d'interventions vers la fin de l'année, il préconise la politique que le gouvernement devrait suivre : encourager des investissements par les classes moyennes (60/296, 60/297), modifier les conditions dans lesquelles le gouvernement peut améliorer l'équipement des départements d'outre-mer (60/298), et changer les statuts concernant les artisans afin de développer ce secteur de l'économie.

60/291 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 30 juin 1960, p. 1599-1603.

Sans doute un des discours les plus importants de Césaire à l'Assemblée nationale, celui-ci est aussi un des plus longs, à peu près 7 000 mots. Après une enquête de six mois sur la situation à la Martinique, le gouvernement propose des crédits supplémentaires pour relancer l'économie martiniquaise, des pouvoirs accrus pour le préfet et diverses modifications du régime départemental, parmi d'autres. Césaire répond par une analyse approfondie de l'économie martiniquaise au cours de laquelle il cite non seulement les réalités du présent mais aussi les usages du passé. Au 19^e siècle, montre-t-il, la Martinique jouissait de beaucoup plus de liberté économique, notamment sur le plan des douanes.

Césaire critique aussi le renforcement des pouvoirs du préfet, modification du statut départemental qui irritera long-

temps les Martiniquais et qui ne sera aboli que douze ans plus tard (voir 60/293, 61/308, 72/427).

60/292 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 30 juin 1960, p. 1627-1632.

À la suite de sa longue intervention dans la première séance de la journée, Césaire intervient à plusieurs reprises dans une série de débats sur différents aspects du programme du gouvernement (voir 60/291). Il réussit à faire voter des amendements tendant à augmenter le crédit à moyen terme, à refaire le statut de la compagnie qui distribue l'électricité à la Martinique, à déclasser des terrains militaires en faveur de projets d'urbanisme et à faire acheter par le Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes un contingent de tabac des départements d'outre-mer. Césaire ajoute que *point n'est besoin d'une longue expérimentation, car le tabac pousse à l'état sauvage dans tous les départements d'outre-mer.*

Au XIX^e siècle, Balzac ne fumait que du macouba, produit par le village de ce nom, à la Martinique.

60/293 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 6 novembre 1960, p. 3245-3247.

Discours important dans lequel Césaire souligne la lenteur du gouvernement à appliquer les réformes votées par l'Assemblée nationale, rejette la discrimination entre les départements d'outre-mer et la métropole sur la question des allocations familiales et critique vivement le nouveau statut qui augmente les pouvoirs des préfets.

Bien sûr ! une loi de programme a été votée, mais nous sommes encore à en attendre la réalisation : c'est vraiment une chrysalide qui tarde quelque peu à devenir papillon. Après avoir donné de nombreux exemples du retard (tourisme, industrialisation, crédit, énergie, réforme fiscale), il cite le cas des allocations familiales et note que le gouvernement *entend faire financer les allocations familiales des départements d'outre-mer par leurs caisses particulières, sans qu'en aucun cas puisse*

jouer ce que l'on appelle la solidarité nationale. C'est comme si on ne distribuait aux enfants de la Lozère ou du Cantal que le montant des cotisations recueillies dans la Lozère ou dans le Cantal.

Fort bien ! Mais alors comment après cela nous parler de départementalisation ?

Enfin, il termine sur la question politique qui symbolise le problème des rapports entre la Martinique et la métropole, l'ordonnance du 15 octobre 1960 qui permet aux préfets des départements d'outre-mer de « faire rentrer en France tout fonctionnaire dont le comportement est jugé de nature à troubler l'ordre public ».

En vérité, dit Césaire, votre loi est une sorte de loi de majesté, de loi de bas empire, pour ceux qui ont ce que Césaire nomme la nostalgie du colonialisme. [...] Au moment où le gouvernement français supprime en Afrique le dernier gouverneur des colonies, vous venez, par ce texte, d'en doter les Antilles.

Nous ne vous dirons pas merci pour ce cadeau !

60/294 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 8 novembre 1960, p. 3312.

Césaire interrompt le ministre du Travail pour poser encore une fois la question du financement des allocations familiales dans les départements d'outre-mer. Comme le gouvernement entend persister sur la voie du financement local, Césaire avertit : *dans ces conditions, je dis que c'est vous qui nous précipitez vers l'autonomie, en nous enfermant ainsi dans un tel particularisme.*

60/295 « Aimé Césaire et les nègres sauvages » interview par Jeanine Cahen.

— *Afrique action*, 21 novembre 1960, p. 23.

Dans cet entretien occasionné par la publication de *Ferrements*, Césaire situe la collection dans le contexte de son œuvre, explique certaines images et certains mots et relie sa poésie à sa politique.

La seule différence entre son premier poème, *Cahier d'un retour au pays natal*, et les poèmes de *Ferrements*, précise-t-il, est dans le ton. *Aujourd'hui je suis peut-être un peu moins optimiste, un peu plus amer. La révolution n'avance pas vite.* Parlant des influences, il distingue entre le révélateur, Rimbaud, et Éluard, qu'il a connu trop tard pour qu'une influence soit possible. Il ajoute : *Sa poésie est plus parallèle à la mienne.*

Répondant à la critique d'exotisme, il déclare : *Je suis Antillais. Je veux une poésie concrète, très antillaise, martiniquaise. Je dois nommer les choses martiniquaises, les appeler par leur nom. Le « canéfice » cité dans « Spirales » est un arbre ; on l'appelle aussi le cassier. Il a de grandes feuilles jaunes, d'un jaune solaire et son fruit est cette grande gousse noire violacée, utilisée ici aussi comme plante médicinale. Le balisier ressemble au bananier, mais il a un cœur rouge, une floraison rouge en son centre qui a véritablement la forme d'un cœur. Les cécropies ont la forme de mains argentées, oui, comme l'intérieur de la main d'un Noir. Tous ces mots qui surprennent sont absolument nécessaires, jamais gratuits. Les mangles dont j'ai parlé dans « Pour Ina », c'est le nom qu'on donne à la frange littorale marécageuse. Le boutre (« Nocturne d'une nostalgie »), un petit bateau, le marronneur, c'est le nègre marron. [...] parce qu'il fuit l'esclavage.*

Le thème de l'enracinement est un des plus importants dans sa poésie et il compare cet enracinement à celui des Juifs. *La poésie est un enracinement, au même sens où Simone Weil, juive et victime de la Diaspora, entendait ce mot.*

Ceci dit, Césaire souligne l'importance de la culture française. *On agit avec ce qu'on a entre les mains. Après trois siècles, la langue du pays est le français. Et la culture française est un instrument magnifique. Il faut s'en servir, sans tomber pour autant dans l'excès contraire. Nous nous servons du français, mais nous avons un devoir d'originalité. [...]*

[...] *Nous avons donc besoin, pour faire réapparaître le génie nègre, de formes nouvelles, d'une poésie d'avant-garde. Ceci peut expliquer pourquoi le surréalisme fut si bien accueilli chez nous. Ce qui scandalisait les Français dans cette forme d'art si peu française nous plaisait justement. La psychologie*

abyssale aussi. Les Antillais vivent dans une fiction d'assimilation, le langage était une excellente carapace. Le surréalisme a dynamité tout cela.

Reliant les images telles que celles des enfants dans les vagues sur la côte atlantique de la Martinique (« Mémorial de Louis Delgrès ») à l'espoir naissant de la vitalité de son peuple, Césaire termine en définissant le rôle de la poésie et du poète : *être le « ferment » de cet espoir à faire lever toutes les mains.* En ce qui le concerne, il précise : *Mon rôle est de me souvenir, d'être, si je le puis, un de ces « griots » qui relie le peuple à son histoire (d'où la note douloureuse de si nombreux poèmes), mais il est aussi de construire et d'exalter l'effort de ceux qui construisent. Ainsi mon poème « À la mémoire d'un syndicaliste noir ».*

C'est pourquoi je suis homme politique. Car la révolution littéraire et humaine ressemblerait fort à une tempête au fond d'un encrier, si elle ne débouchait sur la révolution politique.

60/296 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 1^{er} décembre 1960, p. 4233-4236.

Continuant le débat sur les réformes promises pour la Martinique, Césaire intervient dans une discussion sur un projet de réforme fiscale, discussion qu'il a longtemps attendue. Après avoir critiqué le projet du gouvernement qui consiste en un abattement de l'impôt sur le revenu qui, selon Césaire, est loin de compenser le coût de vie aux Antilles qui est de 40 à 50 % plus élevé qu'en métropole, il revient à la solution de l'augmentation des capitaux comme base d'une réanimation de l'économie martiniquaise. Au lieu d'exonérer les bénéficiaires industriels et agricoles qui sont, note-t-il, *dans les mêmes mains*, il vaut mieux exonérer les classes moyennes. Cela mettrait fin à ce qu'il appelle *l'apartheid des capitaux*, capitaux qui fuient vers des pays plus riches.

Ce qu'il faut, c'est créer quelque chose de neuf, non une adaptation de la loi française à nos départements, mais quelque chose qui réponde à notre situation économique vraie.

Et cela, seuls, en définitive, les habitants des départements d'outre-mer peuvent le faire.

Voilà pourquoi j'en suis arrivé à cette conclusion — qui paraîtra un peu insolite à la fin d'un débat consacré à la réforme fiscale — que de ce dont les Antillais ont le plus besoin, à l'heure actuelle, [...] c'est avant tout d'une réforme politique leur permettant de protéger leur marché, de réanimer leur économie et d'insuffler une nouvelle énergie à leurs populations.

60/297 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 8 décembre 1970, p. 4470.

Brève intervention dans laquelle Césaire offre un amendement au projet de loi fiscale tendant à encourager les contribuables des classes moyennes à investir dans leurs départements.

60/298 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 8 décembre 1960, p. 4475-4476.

Césaire propose et puis retire, après des promesses de la part du ministre des Départements et Territoires d'outre-mer, un amendement concernant l'application de l'appellation « zone critique » à la Guyane et aux Antilles, ce qui les ferait bénéficier d'une prime d'équipement.

60/299 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française, Annales de l'Assemblée nationale*, 8 décembre 1960, p. 4480.

Césaire et un autre député martiniquais, Victor Sablé, obtiennent du gouvernement, sous forme d'un amendement adopté par l'Assemblée nationale, la promesse de proposer dans la prochaine session parlementaire un projet de loi instituant *au profit des artisans des départements d'outre-mer un régime fiscal destiné à favoriser leur installation, leur modernisation, ainsi que leur groupement en coopération.*

1961

61/300 CADASTRE

a) Paris, Seuil, 1961, 94 pages.

La couverture porte l'indication « imprimé en France 4-61.2 ». L'édition originale est constituée de dix exemplaires sur vélin pur fil numérotés de 1 à 10 et cinq exemplaires hors commerce numérotés de H.C. 1 à H.C. 5.

b) *Œuvres complètes*.

Césaire profite de l'occasion d'une réédition de *Soleil cou coupé* (48/105) et de *Corps perdu* (50/144) pour émonder assez sévèrement ces œuvres de jeunesse. Dès 72 poèmes parus dans *Soleil cou coupé*, il en élimine 29 : « Lynch I », « Dévoreur », « Société secrète », « Traversée nocturne », « Transmutations », « Demeure I », « Le Coup de couteau du soleil dans le dos des villes surprises », « À l'heure où dans la chaleur les moines nus descendent de l'Himalaya », « Attentat aux mœurs », « Laissez-passer », « Solide », « La Femme et la flamme », « Galanterie de l'histoire », « À quelques milles de la surface », « Scalp », « Apothéose », « Défaire et refaire le soleil », « Au serpent », « Torture », « Fanion », « Délicatesse d'une momie », « Idylle », « Tournure des choses », « Question préalable », « Tatouage des regards », « Déshérence », « À la nuit », « Demeure antipode » et « D'une métamorphose ».

Il modifie de nombreux poèmes en supprimant une image, un vers çà et là : « La Parole est aux oricous », « La Loi est nue », « Allure », « Mississipi », « Millibars de l'orage », « Chevelure », « La Tornade », « An neuf », « Quelconque », « Ode à la Guinée », « Cheval », « Marche des perturbations », « Antipodes », « Mort à l'aube » et « À hurler ». Dans certains cas, il modifie aussi le titre du poème : « Désastre » devient « Désastre intangible » ; « Marais » devient « Marais nocturne » ; « Intercesseur » devient « Interlude » ; « Croisade du silence » devient « Croisades du silence » ; « La Pluie » devient « Pluies » ; et « Lynch II » devient « Lynch ».

Il supprime les seize premiers vers de « Mot de passe » et renomme les neuf vers qui restent « Antipode ». Enfin, le poème « Aux écluses du vide » subit de nombreuses coupures

et modifications. Souvent, il supprime presque tout d'un poème et laisse seulement quelques vers de l'original — par exemple « Quelconque » et « La Pluie ».

Dans l'ensemble, Césaire tend à réduire légèrement le nombre des références sexuelles et à resserrer un peu les images surréalistes. Mais c'est l'élimination de tant de poèmes, plutôt que les modifications diverses, qui constitue l'aspect le plus important de la deuxième édition et il souligne le contraste entre l'esprit libre de la jeunesse et une vision plus mûre, moins tolérant pour les abstractions.

En contraste avec *Soleil cou coupé*, les modifications apportées à *Corps perdu* sont minimales. Ceci est dû en partie à l'ampleur de la collection (une dizaine de poèmes) et au fait que le format original comportait des dessins de Picasso. Césaire supprime un poème, « Longitude » et le remplace avec « Qui donc, qui donc », qui faisait partie de « Présence ». « Au Large » devient « De Forlance ». Enfin, Césaire fait des coupes considérables dans deux poèmes (19 vers sur 51 dans « Élégie » et 23 des 55 vers de « Ton Portrait ») et supprime des vers çà et là dans les autres poèmes, toujours, semble-t-il, afin de minimiser les excès du surréalisme. Malgré ces modifications, la collection ne perd pas son caractère surréel.

Voir 61/309 pour des commentaires de Césaire sur *Cadastre*.

61/301 *Préface aux Bâtards* de Bertène Juminer

a) Juminer, Bertène, *les Bâtards*, Paris, Présence africaine, 1961, p. 7-9.

b) Repris, avec quelques modifications, comme compte rendu dans *Présence africaine*, n° 36, 1^{er} trimestre 1961, p. 160-161. On supprime un paragraphe où Césaire critique brièvement la littérature mystificatrice de la colonisation. Il semble qu'il y ait une coquille, soit dans le compte rendu, soit dans la *Préface*, car à la ligne 15 de celle-ci on lit « sa non négligeable valeur documentaire », tandis que le mot « non » est omis du compte rendu.

Tout en louant le talent de ce romancier guyanais dont le personnage principal parle de sa négritude, Césaire n'hésite

pas à souligner les faiblesses de ce premier roman, chronique d'un retour au pays natal. Vingt ans après son propre retour au pays natal, Césaire est de plus en plus conscient du rapport des problèmes de l'individu à ceux de la collectivité. *Peut-être l'art de conter y est-il un peu trop biographique, je veux dire trop esclave de la chronique et sans défense contre l'anecdote ; [...] L'insuffisance du roman [...] est de manquer d'horizon [...] de ne pas tirer précisément la leçon de l'échec individuel pour nous préparer à nous déboucher dans un grand problème collectif, celui d'un peuple qui doit lutter pour la vraie liberté. Mais, note-t-il, c'est un bon livre et doué d'une vertu, par ce temps, essentielle : une vertu de démystification et d'élucidation.*

61/302 Préface à *Lamba* de Jacques Rabemananjara

a) Rabemananjara, Jacques, *Lamba*, Paris, Présence africaine, 1961. La première édition ne comprenait pas la *Préface* de Césaire. Une note dans la deuxième édition explique : « Deuxième édition enrichie d'une préface inédite d'Aimé Césaire. »

b) Repris avec quelques modifications, sous le titre « Présentation de *Lamba* » dans Ravelonanosy, G., *J. Rabemananjara*, Paris, éditions Nathan, 1970, p. 26. On supprime plusieurs citations du poème et rend singulier le mot « hainteny ».

Rabemananjara, comme Césaire, est poète, homme politique et habitant d'une île, Madagascar. Militant dans la lutte pour l'indépendance au cours des années quarante, détenu jusqu'à 1956, ministre du gouvernement de Philibert Tsiranana, il représente par sa naissance la liaison entre l'Afrique noire et l'Asie. Césaire apprécie beaucoup ce long poème écrit en prison, *un Cantique des Cantiques*, [...] *un seul et même poème, un poème d'amour dont le thème est la terre-mère de l'île malgache. Mais il voit chez Rabemananjara le risque de trop d'exotisme [...] et l'abus d'un vocabulaire post-symboliste français. Enfin, l'essentiel, c'est la force lyrique qui sous-tend le poème et, en définitive, le soulève, puissant, incoercible, comme un trop plein de l'âme.*

61/303 « Crise dans les départements d'outre-mer ou crise de la départementalisation ? »

a) *Le Monde*, 29 mars 1961, sous la rubrique « Libres Opinions ».

b) *Présence africaine*, n° 36, 1^{er} trimestre 1961, p. 109-111.

À la suite des émeutes à Fort-de-France en décembre 1959, d'une grève agricole à la Martinique au cours de laquelle trois ouvriers sont tués et 25 blessés, et de la montée de l'agitation en Guyane, Césaire attaque vivement le système de la départementalisation comme une continuation du système colonial, qui maintient *les dernières colonies françaises [...] en face de l'Afrique aujourd'hui indépendante [...] à côté des Antilles anglaises ou néerlandaises ou américaines largement autonomes. [...] Des peuples frustrés du droit de se gouverner eux-mêmes [...] se réveillent à une revendication nouvelle : celle de leur personnalité et de l'autogestion. Il faut décoloniser pour jeter les bases d'une fédération de langue française Antilles-Guyane, propose-t-il comme solution à la crise.*

61/304 « Conférence d'Aimé Césaire sur le statut politique à la Martinique », discours prononcé le 11 avril 1961 à la mairie, Fort-de-France — *Le Progressiste*, 6 mai 1961 ; 26 mai 1961.

Discours important au cours duquel Césaire lance à la Martinique l'idée *d'un statut politique nouveau fondé sur l'autogestion. [...] Pendant 15 ans, nous avons réclamé l'assimilation. Pendant 15 ans, les gouvernements français successifs nous l'ont refusé.* Citant de nombreux exemples de la façon dont on a refusé d'accorder l'égalité économique aux Martiniquais, Césaire déclare : « *On nous dit assimilation, mais on pense discrimination ; on nous dit intégration, mais on pense oppression. Bref, on nous dit départementalisation, mais on pense colonisation. [...] Je ne dis pas que la Martinique doit se séparer de la France. Je dis [...] que dans un ensemble français, en parfaite solidarité avec la France, les Martiniquais doivent gérer librement leurs propres affaires.*

61/305 « Le statut des Antilles françaises. Une lettre de M. Aimé Césaire »

a) *Le Monde*, 18 mai 1961.

b) *Le Progressiste*, 19 mai 1961.

À la suite de la publication d'un communiqué de neuf parlementaires antillais qui « proclament l'attachement de [leurs] départements à la nation française » (*le Monde*, 14-15 mai 1961), Césaire, qui a refusé de le signer, répond en faisant la distinction entre l'attachement à la France et l'attachement à un mode particulier d'attachement, le statut départemental. Il critique *comme une véritable escroquerie intellectuelle la manœuvre de ceux qui voudraient spéculer sur le profond attachement des Antilles à la nation française pour légitimer le maintien aux Antilles d'un ordre de choses antidémocratique et d'un statut périmé préjudiciables précisément aux intérêts des Antilles comme aux intérêts bien compris de la nation.*

61/306 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 18 juillet 1961, p. 1761-1763.

Césaire intervient dans un débat sur un projet de réforme agraire dans les départements d'outre-mer afin de situer la discussion dans un contexte plus large. Le projet de loi ne marchera pas, dit-il, puisque le problème de la réforme agraire n'est que le symptôme d'un problème économique que le régime départemental est incapable d'améliorer. *Il faut lui substituer un cadre nouveau — peu m'importe le nom, décentralisation, autonomie ou autogestion — mais, en tous cas, un cadre nouveau qui permette aux Antillais et aux Guyanais de régler sur place leurs problèmes en fonction de leurs besoins et selon leur propre optique.* Ayant posé la question de l'autonomie, Césaire avertit que la vague de répression qui semble déferler sur les Antilles (prison et amendes pour les autonomistes martiniquais ; suspension de poste pour un Guadeloupéen ; dissolution du Front Antillo-Guyanais à Paris ; voir 61/307-308) ne fait qu'aggraver la situation. *Il n'y avait qu'un malaise aux Antilles, votre politique de répression va créer un problème ; il n'y avait que des opposants, vous allez créer des martyrs.*

61/307 « Césaire contre la répression », texte de deux lettres du 17 août
-308 au Premier ministre, Michel Debré, et au ministre des Départements
d'outre-mer.

— *Le Progressiste*, 28 août 1961.

Dans la première lettre, adressée vraisemblablement au Premier ministre, Césaire proteste contre le procès intenté par le gouvernement contre un fonctionnaire guadeloupéen détaché au Sénégal, Albert Béville. Celui-ci avait fait partie du Front Antilles-Guyane avant la dissolution de l'organisation par le gouvernement et avait milité en faveur de l'autonomie des Antilles. Selon Césaire, le cas Béville n'est qu'un autre exemple de la répression aux Antilles qui fait se *détériorer davantage le climat politique et social de ces territoires*.

Dans la deuxième lettre, adressée apparemment au ministre des Départements d'outre-mer, Césaire proteste vivement contre l'application de l'ordonnance du 15 octobre 1960 (voir 60/291 et 72/427) qui permet au gouvernement de rappeler tout fonctionnaire des départements d'outre-mer susceptible de troubler l'ordre public. Il s'élève contre le rappel d'un professeur, M. Beaumatin du lycée de Pointe-à-Pitre et de trois Martiniquais, Armand Nicolas, professeur au lycée Schoelcher à Fort-de-France, et deux fonctionnaires des Postes, télégraphes et télécommunications, Walter Guitteaud et M. Mauvois. Césaire voit dans ce *dispositif de répression* une tentative pour *briser toute velléité de résistance des populations* et « *décérébrer* » *les peuples martiniquais pour les empêcher de prendre conscience d'eux-mêmes et arrêter leur évolution*. Enfin, il demande l'abrogation de l'ordonnance du 15 octobre 1960 et des mesures prises contre les fonctionnaires.

61/309 « Entretien avec Aimé Césaire » par Jacqueline Sieger

— *Afrique*, n° 5, 1961, p. 64-67.

Un des premiers entretiens de valeur, celui-ci offre beaucoup de détails sur l'arrivée de Césaire à Paris, ses lectures (surtout Rimbaud et Lautréamont), sa propre conception de la poésie, notamment vis-à-vis de l'Afrique. *Je suis un poète africain ! Le déracinement de mon peuple, je le ressens profondément. On a remarqué dans mon œuvre la constante de certains thèmes, en particulier les symboles végétaux. Je suis*

effectivement obsédé par la végétation, par la fleur, par la racine. [...] L'arbre profondément enraciné dans le sol, c'est pour moi le symbole de l'homme lié à sa nature, la nostalgie d'un paradis perdu. [...] Oui, je sais qu'on me trouve souvent obscur, voire maniéré, soucieux d'exotisme. C'est absurde. Je suis Antillais. Je veux une poésie concrète, très antillaise, très martiniquaise. Je dois nommer les choses martiniquaises, les appeler par leur nom.

61/310 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 5 octobre 1961, p. 2408-2409.

Césaire intervient dans un débat de politique générale pour adresser au Premier ministre un avertissement au sujet de la répression policière aux Antilles. Résumant les incidents cités ultérieurement (voir 61/306-308), il cite Victor Hugo, parlant de l'inévitable explosion qui suit la compression de la liberté. *Monsieur le ministre, méditez ces paroles pendant qu'il est encore temps et redoutez l'explosion d'un peuple bafoué dans ses droits et contrarié dans ses espérances.*

61/311 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 25 octobre 1961, p. 2990-2991.

À la suite d'un exposé budgétaire par le ministre des Départements d'outre-mer, Césaire prend la parole pour résumer les raisons de son refus de voter pour le budget : le manque de droits sociaux et de libertés démocratiques à la Martinique ; le pouvoir accru du préfet ; le refus d'accorder l'autogestion à la Martinique ; et la colonisation militaire de la Guyane.

61/312 « Césaire et la négritude », extraits d'une communication présentée aux « Mercredis du Club de Présence africaine » en octobre ou novembre 1961.

— *La Vie africaine*, n° 19, novembre 1961, p. 33.

Césaire résume brièvement l'histoire de la négritude, *d'abord la découverte de l'Afrique par les Africains [...] et*

le refus de toute assimilation... Nous protestions et je continue à protester contre toute littérature qui tend à dénigrifier le nègre ; car il y avait en nous un nègre fondamental qui refuse de mourir [...] Il y avait dans la négritude quelque chose d'à la fois racial et [...] narcissistique, mais rien de raciste. [...] La négritude, pour nous, était la reconnaissance de la spécificité du Noir, mais aussi l'ouverture à toutes les influences extérieures. Son aspect politique était l'unité africaine.

61/313 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 16 novembre 1961, p. 4893-4894.

Dans un débat sur la création d'une société mixte à la Martinique dont l'objet serait de diminuer le prix élevé de l'électricité, Césaire prend la parole pour protester contre le mode de financement. À la place du projet du gouvernement (prélèvement de fonds sur la dotation du Fonds d'investissements pour le développement économique et social des départements d'outre-mer), Césaire propose que le Trésor en prenne en charge le financement ou que la nouvelle société se rembourse par une redevance annuelle. Son projet est refusé, mais Césaire saisit l'occasion du débat pour poser la question de la situation du personnel de la société productrice d'électricité à la Martinique, qui ne bénéficie pas encore de prestations familiales. [...] *les Antillais en ont assez d'être trompés, assez d'être bercés de promesses fallacieuses, assez d'être dupes de l'éternelle politique du « donner » et du « retenir ».*

61/314 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 16 novembre 1961, p. 4897.

Très brève intervention pour soutenir un amendement au texte concernant le statut de la société mixte d'électricité à la Martinique (voir 61/313). L'objet de l'amendement est d'assimiler le statut du personnel martiniquais au statut national de l'Électricité de France.

61/315 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 12 décembre 1961, p. 5529.

Très brève intervention où Césaire déclare qu'il votera pour le nouveau statut des îles Comores, *non comme une fin, mais comme un précédent*, ajoutant : *j'espère que nous passerons ensuite à l'examen de la question antillaise.*

1962

62/316 « AL LETTORE ITALIANO »

— Préface à *Le Armi miracolose*, traduction et introduction par Anna Vizioli et Franco De Poli, Parma, éditions Guanda, 1962. Collection de 24 poèmes et d'un extrait de quatre pages du *Cahier d'un retour au pays natal*.

Dans ce texte peu connu, Césaire jette un regard sur le passé et sur son rapport avec sa poésie. Obligé de se relire pour cette traduction, Césaire se rend compte, plus que jamais, du côté biographique de sa poésie et de sa signification profonde. *Si dans ma vie il y a eu des effondrements, des bouleversements, qui m'ont pris au dépourvu, cela est arrivé — ce n'est que maintenant que je m'en rends compte — parce que je n'ai pas su évaluer de façon assez humble et honnête tous les signes qui fulguraient obscurément dans ces poésies. [...] j'ai péché de n'avoir pas eu assez de foi dans la poésie, ma poésie !* (Traduction de l'italien par Natalie Fornasiero.)

62/317 [Entretien avec Lilyan Kesteloot, juin 1959]

— Kesteloot, Lilyan, *Aimé Césaire*, Seghers, « Poètes d'aujourd'hui », 1962, p. 93.

Ce fragment d'entretien est une des meilleures définitions de la négritude césairienne : *Partant de la conscience d'être noir, ce qui implique la prise en charge de son destin, de son histoire et de sa culture, la négritude est la simple reconnaissance de ce fait et ne comporte ni racisme, ni reniement*

de l'Europe, ni exclusivité, mais au contraire une fraternité avec tous les hommes. Il existe cependant une solidarité plus grande entre les hommes de race noire ; ce n'est pas en fonction de leur peau, mais bien d'une communauté de culture, d'histoire et de tempérament. Ainsi définie la négritude est, pour l'homme noir, une condition sine qua non d'authenticité de la création dans quelque domaine que ce soit.

Voir aussi 65/365.

62/318 « Réflexions sur la poésie. Lettre à Lilyan Kesteloot »

— Kesteloot, Lilyan, *Aimé Césaire*, Seghers, « Poètes d'aujourd'hui », 1962, p. 181-183.

Dans cette réaction à l'étude de Kesteloot, Césaire offre des précisions sur plusieurs aspects de sa poésie : 1) le rapport entre le mot et son objet non pas comme fonction d'exotisme mais plutôt de moyen pour invoquer, conquérir et faire partie de la flore et la faune du monde ; 2) le rôle de l'image qui relie l'objet nommé à sa singularité et ses potentialités ; 3) le rythme qui, remontant à une vibration intérieure, *appelle et apprivoise, séduit et nécessite* le mot et la structure du poème. Enfin, il évoque l'image du volcan qu'il utilisera plus tard (voir 74/439) pour caractériser sa poésie comme péleénne : *Surgie du vide intérieur, comme un volcan qui émerge du chaos primitif, c'est notre lieu primitif ; la situation éminente d'où l'on somme ; magie ; magie.*

62/319 « Hommages à Frantz Fanon »

a) *Présence africaine*, n° 40, 1^{er} trimestre 1962, p. 118-123 (le texte de Césaire se trouve p. 119-122).

b) Extraits de a sous le titre « La révolte de Frantz Fanon » dans *le Progressiste*, 1^{er} avril 1962.

Fanon était un élève de Césaire non pas au sens strict du terme — il n'avait pas eu l'occasion d'avoir Césaire comme professeur, bien que tous deux se trouvaient au lycée Schoelcher pendant la guerre — mais plutôt au sens philosophique. C'est à Fanon que nous devons l'analyse de la situation à la Martinique avant et après le retour de Césaire (son essai « Antillais

et Africains » en 1955) et on voit l'influence de Césaire dans sa première œuvre, *Peau noire, masques blancs*, en 1952.

Dans son hommage à Fanon, Césaire n'évoque pas ses rapports personnels avec le théoricien de la violence — il lui avait rendu visite pendant sa maladie — mais plutôt le côté non violent de sa philosophie. *Sa violence était, sans paradoxe, celle du non-violent, je veux dire la violence de la justice, de la pureté, de l'intransigeance [...]. Comme ce violent était amour, ce révolutionnaire était humanisme!* Enfin, il insiste sur son côté épique (*mort en soldat de l'Universel*) et, surtout, son côté tragique : il n'a pas trouvé *des Antilles à sa taille*. C'est en fin de compte son origine antillaise qui lui a permis de *réussir à démonter avec une telle maîtrise les ressorts les plus secrets de la mystification*.

62/320 « À l'occasion du référendum du 8 avril, une immense majorité de Français a dit oui à la paix en Algérie. Oui à l'anéantissement des menées fascistes. Oui à la décolonisation et à la promotion algérienne. » Texte d'un discours prononcé à la Martinique avant le référendum qui a accordé l'indépendance à l'Algérie

— *Le Progressiste*, 14 avril 1960.

L'appel de Césaire à la population martiniquaise, prononcé avant le vote mais publié une semaine après, souligne le rapport entre la décolonisation de l'Algérie et l'amélioration qu'il espère voir dans la situation du peuple martiniquais : *Nous, P. P. M., nous n'avons jamais accepté [...] le dilemme infâme : ou accepter de renoncer à ses aspirations les plus profondes et les plus naturelles ou être condamné à l'isolement, à l'abandon et à la misère. Ça a été notre thèse constante qu'entre les deux extrêmes de la domination et de l'abandon, il y a place pour une formule plus humaine, qui ménage tous les intérêts en cause, une formule qui s'appelle l'Association, c'est-à-dire précisément la formule dont les accords d'Évian jettent la base en ce qui concerne les rapports de la France et de l'Algérie*.

62/321 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 26 avril 1962, p. 792-793.

À la suite de la présentation au parlement de Georges Pompidou, nouveau Premier ministre et, en particulier, d'une référence dans son discours aux besoins des départements d'outre-mer, Césaire prend la parole afin de souligner, de façon extrêmement directe et critique, les promesses non tenues du gouvernement et la nécessité d'une refonte du statut. S'adressant à Pompidou dans sa conclusion, il explique *pourquoi nous ne sommes pas enthousiastes à l'idée d'une continuité politique [...]. Monsieur le Premier ministre, ce matin on vous a présenté comme un homme neuf; ce que nous vous demandons, c'est dans notre particulier domaine de faire du neuf. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que vous aiderez les départements d'outre-mer.*

62/322 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 14 juin 1962, p. 1719-1722.

Césaire suit les autres députés des départements d'outre-mer dans une critique sévère du projet de loi concernant le plan de développement économique et social. C'est un discours extrêmement long et truffé de chiffres et citations de rapports. Au fond, l'essentiel, dit Césaire, est de *planifier les planificateurs*, d'inviter la participation *des assemblées départementales qui sont infiniment plus proches des populations que ne le seront jamais les technocrates de Paris.*

62/323 « Deuil aux Antilles » (hommage à Albert Béville et Justin Catayée)

— *Présence africaine*, n° 42, 3^e trimestre 1962, p. 221-222.

Césaire évoque brièvement ses deux amis antillais qui trouvèrent la mort dans un accident d'avion à l'occasion de leur retour aux Antilles le 22 juin 1962. Béville, autonomiste guadeloupéen (voir 61/307) qui avait servi dans l'administration coloniale en Afrique, avait l'intention de rentrer définitivement dans son île natale. Il était connu pour sa poésie sous le nom de plume de Paul Niger. Catayée, député de la Guyane qui partageait souvent le point de vue de Césaire à l'Assem-

blée nationale, retournait en Guyane à cause d'une montée de tension dans le département. Tous deux avaient téléphoné à Césaire le matin de leur départ de Paris.

Si Justin Catayée était l'homme d'action, le politique à l'état pur, l'homme d'une idée, l'idée guyanaise, tel était Albert Béville : homme de sensibilité, homme d'imagination, poète pour tout dire. Pour lui, comme pour beaucoup de notre génération, l'Afrique avait été non seulement la Mère, mais la grande formatrice, et c'est par le détour de l'Afrique qu'il s'était initié à sa propre essence, qu'il avait forgé et appréhendé la notion de lui-même. [...] Il a été un des ouvriers de la résurrection de l'Afrique. Il veut être un des initiateurs de la résurrection antillaise.

62/324 « Annexes de la contribution de la personnalité africaine à la vitalité du catholicisme » section B, « Lettre aux Africains non catholiques »

— *Présence africaine*, n° 44, 4^e trimestre 1962, p. 246-248 (version anglaise, p. 242-244).

À la suite de deux journées d'études à Rome (26 et 27 mai 1962) sur la présence et l'expression de la personnalité africaine dans la vie catholique, la Société africaine de culture, qui a patronné la réunion, sollicite la collaboration d'Africains à la rédaction d'études portant sur la contribution de l'Afrique dans la vie catholique. Dans le contexte du mouvement œcuménique lancé par le pape Jean XXIII, il s'agit d'une réexamination des rapports de l'Église avec l'Afrique. Les organisateurs lancent deux appels, le premier aux catholiques africains, signé par la Société africaine de culture, et le deuxième aux Africains non catholiques, qui sollicite des études par des non-catholiques sur le sujet « La personnalité africaine et l'Église catholique ». Cette dernière lettre est signée par des membres non catholiques de la Société africaine de culture — Ahmadou Hampate Bâ, Olumbe Bassir, Aimé Césaire, Abdel Kader Chanderli, K. Onwuka Dike, Marcus James et un monsieur Busia. La participation de Césaire à l'appel ne semble pas signifier un changement dans sa position critique à l'égard de l'Église catholique, mais plutôt un désir de contribuer à un

mouvement qui renversera la voie à sens unique qui caractérise les rapports entre l'Afrique et le Vatican.

62/325 « Télégrammes adressés par la délégation PPM après l'accueil -326 chaleureux reçu à Trinidad et Tobago à l'occasion de la fête de l'indépendance du peuple trinitadien »

— *Le Progressiste*, 4 octobre 1962.

Le texte du premier télégramme, adressé au Premier ministre et signé par Césaire, exprime les remerciements de Césaire, au nom de ses collègues Pierre Alier, maire adjoint de Fort-de-France, et Aristide Maugée, maire de Gros-Morne et conseiller général de la Martinique, de l'accueil qui leur a été réservé et ajoute qu'ils gardent *un souvenir inoubliable de ces fêtes d'indépendance*.

Le texte du deuxième télégramme au Premier ministre, signé par Césaire et les deux autres membres de la délégation martiniquaise, évoque l'importance de l'indépendance de Trinidad dans le contexte de l'archipel des Antilles et du continent américain.

62/327 « Citoyennes, citoyens »

— *Le Progressiste*, 9 octobre 1962.

Césaire fait appel aux Martiniquais, leur demandant de voter pour les candidats du Parti progressiste martiniquais aux élections législatives du 18 novembre. Il insiste sur l'importance de l'industrialisation de l'île dans le contexte d'un nouveau statut départemental. *C'est ce que résume de manière lapidaire notre triptyque : Travail — Industrialisation — Auto-gestion dans le cadre institutionnel français.*

62/328 « Regard sur le monde des Caraïbes. Interviews d'Aimé Césaire, L. G. Damas et Alioune Diop », par François De Dieu

— *L'Unité africaine*, 17 octobre 1962.

À la suite de la saisie le 8 octobre d'un numéro spécial de *Présence africaine* consacré aux problèmes des Antilles et de la Guyane, Césaire, Damas et Diop, éditeur de la revue, soulèvent la question du futur des Antilles et répondent à l'accusation que le numéro spécial, où on parle d'une vocation nationale des peuples des Caraïbes, porte atteinte à la sûreté

de l'État. Césaire termine son analyse de la situation en déclarant qu'il faut convoquer une table ronde *des représentants qualifiés des populations des Antilles et ceux du gouvernement français afin d'étudier dans quelles mesures on peut adapter à nos conditions particulières les modalités d'application des grands principes de la décolonisation qui ont prévalu au XX^e siècle.*

62/329 [Discours prononcé à la Radio martiniquaise le 23 octobre 1962]

— *Le Progressiste*, 25 octobre 1962.

Ayant voté avec la majorité des parlementaires contre la réforme constitutionnelle proposée par de Gaulle, qui établirait l'élection du président directement par la population, Césaire conseille à ses adhérents de voter non lors du référendum du 28 octobre pour rejeter la même réforme. Car, il voit *le danger réel pour l'avenir, et en cas de disparition du général de Gaulle, de voir se concentrer entre les mains d'un homme que nous ne connaissons pas, des pouvoirs exorbitants dont nous ignorons quel usage il sera fait.*

62/330 « Martiniquais, Martiniquaises »

— *Le Progressiste*, 23 novembre 1962.

Césaire reçoit 11 000 voix au premier tour des élections législatives, mais ce n'est pas assez pour éviter le ballottage. Il demande aux Martiniquais de sortir *de la réserve dans laquelle quelques-uns ont cru devoir se tenir*, et il leur conseille de prendre leurs *responsabilités dimanche prochain d'une manière positive. [...] Il est encore temps de choisir : faites-le clairement. Hardiment.*

1963

63/331 LA TRAGÉDIE DU ROI CHRISTOPHE

a) *Présence africaine*, n° 39, 4^e trimestre 1961, p. 125-153 (acte I) ; n° 44, 4^e trimestre 1962, p. 146-165 (acte II) ; n° 46, 2^e trimestre 1963, p. 163-183 (acte III).

b) Première édition en volume : Paris, Présence africaine, 1963, 162 pages. Achevé d'imprimer : 23 mai 1963.

c) Deuxième édition, Présence africaine, 1970, 158 pages. Une note précise que « la présente édition, parue en 1970, a été entièrement revue par l'auteur ». Achevé d'imprimer : 27 mai 1970. Après la distribution, une deuxième note ajoute : « *la Tragédie du roi Christophe* fut créée par Jean-Marie Serreau au Festival de Salzbourg le 4 août 1964, puis en France, l'année suivante à l'Odéon, grâce au soutien actif d'une « Association des Amis du roi Christophe », réunissant, en particulier, Michel Leiris, Picasso, Giacometti, Gaëtan Picon, Alejo Carpentier et Alioune Diop. La pièce fut jouée avec un succès grandissant à Berlin, à Bruxelles, à la Biennale de Venise, dans les Maisons de la culture en France, au Festival des arts nègres à Dakar, à l'Exposition internationale de Montréal, en Yougoslavie et au Piccolo Teatro de Milan. »

d) *Œuvres complètes*.

Il existe de nombreuses traductions de la pièce :

En allemand : *Die Tragödie von König Christoph*, Köln, Kiepenheuer et Witsch, 1964, traduction par Janheinz Jahn.

En italien : *la Tragedia del Re Christophe*, Torino, Einaudi, 1968, traduction par Luigi Bonino Savarino, introduction par G. R. M.

En anglais : *The Tragedy of King Christophe*, New York, Grove Press, 1970, traduction par Ralph Manheim. Cette version contient une partie des modifications apportées à la deuxième édition. Il existe aussi une deuxième version anglaise, celle de Seth Wolitz publiée dans la revue *Occident*, vol. 4, printemps-été 1970.

En espagnol : *la Tragedia del Rey Christophe*, Barcelona, Barral, 1972, traduction par Carmen Kurtz. La pièce est accompagnée d'une version d'*Une tempête*.

C'est vers la fin des années cinquante que Césaire commence à se rendre compte que le théâtre offre un meilleur moyen que la poésie de communiquer avec les masses. Jusqu'à cette époque, son théâtre s'était limité à une version théâtrale de son oratorio lyrique, *Et les chiens se taisaient*, qu'il a écrit pendant la guerre et remanié en 1956 à l'encouragement de

Janheinz Jahn. De plus en plus conscient du rôle d'éveilleur des masses assigné à l'homme de culture du Tiers Monde (voir ses discours à Paris (56/221) et à Rome (59/260), rôle qui lui demandait une part de plus en plus grande de son temps à la Martinique après la formation du Parti progressiste martiniquais en 1958, Césaire s'est décidé à passer du « je » poétique à « l'histoire » théâtrale vers 1959, le moment où il s'est mis à écrire *la Tragédie du roi Christophe*. Dans un entretien inédit à Radio Canada en 1970, il précisa : *j'ai été amené ainsi à faire du théâtre parce que le théâtre est un moyen de mettre au clair, si vous voulez, tout ce qui est dit de manière obscure, obscure pour les autres en tout cas, pas pour moi, obscure dans mes poèmes. Par conséquent voici la raison pour laquelle depuis quelque temps je me suis livré à l'activité théâtrale. Il me semble que c'est le meilleur moyen de faire prendre conscience aux gens, surtout à des peuples où on ne lit pas. Il y a un choc donné par le théâtre et c'est un éveilleur extraordinaire. Enfin, il y a une sorte de multiplication de la force poétique grâce au théâtre, et pour moi c'est l'essentiel.* (Nous tenons à remercier Fernando Lambert qui nous a fourni une copie ronéotypée de la transcription.)

Après avoir terminé la pièce en 1961, Césaire a offert le manuscrit à Roger Blin. Mais avant de recevoir la réponse de Blin, Césaire rencontra Jean-Marie Serreau, un des pionniers du théâtre révolutionnaire en France. Serreau s'y intéressait beaucoup et, ensemble, Césaire et lui entreprirent de monter la pièce malgré d'énormes difficultés : la création d'une compagnie d'acteurs noirs à Paris ; l'impossibilité de trouver des producteurs français ; le soutien financier d'un groupe allemand, Europa Studios, qui se termine par des poursuites judiciaires lorsque Serreau, arrivé à Paris après la première tournée en Europe, n'a plus un sou ; un procès contre les producteurs allemands pour obtenir les droits de production français, procès qui est financé par « Les Amis du roi Christophe » sous la direction de Michel Leiris.

L'évolution du texte de la première version à la deuxième est le produit de la tournée européenne au cours de laquelle Serreau, Césaire et les acteurs noirs faisaient des expérimentations avec le script. La modification la plus importante, l'assimilation de Christophe à Shango à la fin de la pièce, fut

suggérée par des acteurs africains, bien que la pièce soit fondée en grande partie sur des éléments vaudou.

Selon Césaire, la réaction la plus significative à la pièce fut celle du peuple dakarois. La représentation de la pièce devant l'élite et les chefs d'État qui participèrent au Festival des arts nègres en avril 1966 suscita des réactions mixtes. Mais l'intérêt pour la pièce fut si fort que Senghor demanda à la compagnie de la présenter encore une fois au public dakarois. C'est à ce moment que Césaire circula parmi l'assistance pour poser des questions, pour demander pourquoi les gens riaient aux paroles de Christophe. La réponse, selon Césaire, était que Christophe demandait les mêmes choses, agissait de la même façon que les leaders africains. C'est dans ce sens que Césaire entendait enseigner la leçon du leader haïtien du 19^e siècle aux chefs d'État des nouveaux pays indépendants en Afrique. Mais au-delà de la leçon d'histoire, il voulait déterrer, pour ainsi dire, une des grandes figures de l'histoire des Noirs, quelqu'un qui ne se trouvait pas dans les livres d'histoire écrits par des Européens. Dans ce sens, Christophe devenait le premier personnage dans une sorte de panthéon des leaders noirs que Césaire mettait sur la scène. Plus tard, dans un entretien, il parlerait d'un triptyque du monde noir — Antilles, Afrique, Amérique — où figurerait une série d'hommes célèbres. Voir les entretiens suivants : 63/341, 64/349, 64/351, 64/352, 65/359, 65/360, 65/362, 66/371-375.

63/332 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 22 janvier 1963, p. 1430-1431.

Césaire intervient une seule fois en 1962-1963 — on ne lui accorde que cinq minutes par an — afin de critiquer encore une fois la politique du gouvernement dans les départements d'outre-mer. *Nous voilà donc réunis une fois de plus dans une ambiance aussi intime et confidentielle que d'habitude pour la petite cérémonie rituelle qui nous permet, une fois par an, d'évoquer dans cette enceinte les problèmes des Antilles, de la Guyane et de la Réunion.* Après avoir passé en revue les pro-

blèmes, il cite l'exemple de l'industrialisation et la modernisation dans le Sud de l'Italie et demande au ministre des Départements d'outre-mer si la France est prête à créer les organismes et à investir le nécessaire afin de faire la même chose dans les départements d'outre-mer.

63/333 « Hommages à Jean Amrouche »

— *Présence africaine*, n° 46, 2^e trimestre 1963, p. 187-196. Le texte de Césaire se trouve p. 187-189, suivi des textes de cinq autres écrivains.

À l'occasion du premier anniversaire de la mort de l'écrivain algérien, Jean Amrouche, Césaire commente les qualités d'Amrouche le poète : *Il y a chez Amrouche le couple dialectiquement uni de l'amont et de l'aval [...]. L'amont c'est le passé [...] L'aval c'est le présent, c'est l'action, la novation, la métamorphose ; à la limite, c'est la révolution. [...] Grandeur pathétique d'Amrouche : d'avoir maintenu [...] la double tension ; de n'avoir sacrifié ni l'amont ni l'aval ; ni son pays, ni l'homme universel ; ni les Mânes, ni Prométhée.*

63/334 « À propos de la suppression des bourses », textes de deux-335 lettres

— *Le Progressiste*, 10 mai 1963.

Dans la première lettre, adressée au Président du Conseil général de la Martinique, Césaire proteste contre la suppression de bourses qui avaient été décernées par le département à 17 étudiants en médecine, parce qu'ils ont signé une motion protestant contre l'arrestation de quelques camarades dans l'affaire de l'Organisation de la jeunesse anticolonialiste de la Martinique (voir 63/340, 64/342, 64/345, 64/346). *Est-ce un délit d'intervenir en faveur d'un inculpé et de lui dire sa sympathie ?*

Dans la deuxième lettre, adressée au ministère des Départements d'outre-mer, Césaire insiste sur le fait que la protestation des étudiants *constitue un acte parfaitement normal de solidarité estudiantine et professionnelle, qu'il ne saurait être question de l'incriminer.*

63/336 « Addis-Abeba 1963 » (poème dédié à Alioune Diop)

a) *Présence africaine*, n° 47, 3^e trimestre 1963, p. 173-175.

b) *Conférence au sommet des pays indépendants africains, Addis-Abeba, mai 1963*, *Présence africaine*, 1964, p. 259-261.

c) Repris, sous le titre « Éthiopie... » dans la collection *Noria, Œuvres complètes*.

À l'occasion de la création de l'Organisation de l'unité africaine à Addis-Abeba en mai 1963, Césaire contribue avec ce poème au compte rendu publié par *Présence africaine*. Un des rares poèmes des années soixante, celui-ci évoque la géographie du continent, *de mon cœur Sénégal au Nil bleu* ; l'Éthiopie, *belle comme ton écriture étrange* et les parties du monde noir où on attend toujours la liberté, les pays *des nègres inconsolés*.

63/337 « Le temps des tueurs »

a) *Le Progressiste*, 18 juillet 1963.

b) Extraits dans « *Grandeur et misère des Antilles françaises* », article de Georges Mureaux dans *Combat*, 3 décembre 1963.

Dans cet article, Césaire expose les menaces les plus récentes qui lui ont été adressées. Déjà, en janvier 1962, avec d'autres autonomistes antillais, il avait reçu une lettre de Jacques Albert Viévi, de la part du général d'armée Raoul Salan, commandant en chef de l'Organisation de l'armée secrète. Viévi l'avertit : [mettez] « un terme à vos activités subversives et séparatistes afin de nous éviter la pénible obligation de vous infliger les sanctions spéciales réservées aux traîtres de votre espèce ». Il le menaçait de « l'entrée en action de notre Section spécialisée dans la liquidation physique des ennemis de la Patrie » (texte complet de la lettre dans *Esprit*, n° 305, avril 1962, dans l'article « Chronique de la répression », par Marcel Manville, p. 551-557).

L'année suivante, Césaire est attaqué par la gauche et la droite. Dans un article qu'il cite, publié dans le *Bulletin Antilles-Guyane*, on le menace de « liquidation physique »

pour crime de trahison envers la nation martiniquaise. De l'autre côté, il reçoit une lettre d'un groupe Rosenberg [qui, dit-il], me fait savoir que pour me punir de mes menées autonomistes et séparatistes, autant dire pour crime de trahison envers la France, il me condamne à la même peine. Après avoir précisé les buts de son parti composé d'hommes ni immobilistes ni aventuristes, il déclare au tueur de droite comme au tueur de gauche qu'il est facile de supprimer un homme. Mais au premier, assurons qu'il ne supprimera pas le problème et qu'il ne coupera pas du même coup le jarret de l'histoire ; et au second qu'il ne suffit pas de tirer le poignard de sa gaine pour que l'histoire têtue et rétive, lente et patiente, prenne son temps de galop et brûle les étapes.

63/338 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 8 novembre 1963, p. 6954-6955.

Comme en 1962-1963, Césaire utilise ses cinq minutes annuelles pour critiquer le budget des départements d'outre-mer, qu'il qualifie de *routine*. Après avoir passé en revue les insuffisances du budget dans les domaines de l'agriculture et de l'industrialisation, il demande la création d'une société de développement régional, organisme promis depuis longtemps. *Notre idéal*, conclut-il, *est de tirer parti de toutes les ressources de nos pays pour assurer à leurs populations une vie décente [...], non seulement leur vie physique, mais aussi, ce qui est aussi précieux que la vie, leur culture propre et leur originalité, leur irréductible personnalité.*

63/339 « Cyclone et cyclone »

— *Le Progressiste*, 8 novembre 1963.

À la suite du passage du cyclone Édith le 24-25 septembre 1963, à la Martinique, Césaire se demande *qu'est-ce qu'une économie qui est à la merci d'un coup de vent ?* Devant le refus du gouvernement à promouvoir la diversification des cultures et l'industrialisation, Césaire fait appel métaphoriquement à un cyclone : *Puisqu'il s'agit de cyclone, qu'il y en a un que je souhaite de tout cœur aux Antilles : celui qui nous*

débarrasserait à la fois de la bureaucratie paralysante ; de la centralisation aberrante et du paternalisme humiliant.

Ah oui ! alors et alors seulement le peuple martiniquais reprendrait confiance dans les destinées du pays.

63/340 « M. Aimé Césaire dépose au procès des jeunes Martiniquais. Selon le député de la Martinique, les accusés ne peuvent tomber sous le coup de la loi, car la Constitution a prévu la possibilité d'un changement de statut »

a) *Le Monde*, 31 novembre 1963.

b) Extraits de son témoignage sous le titre « Michel Leyris [sic] et Aimé Césaire témoignent au procès des Martiniquais », dans *Combat*, 30 novembre-1^{er} décembre 1963.

c) a repris dans *le Progressiste*, 5 décembre 1963.

Césaire témoigne devant la 16^e Chambre correctionnelle du Palais de justice de Paris au procès d'un groupe de 18 jeunes Martiniquais qui ont protesté contre la situation coloniale à la Martinique (voir 63/334-335, 63/342, 64/345, 64/346). Le procès lui donne l'occasion de citer non seulement une liste d'événements, incidents et promesses non tenues, mais aussi d'insister sur la suppression de la personnalité martiniquaise par le régime actuel : *Si nous tenons certes de la France, nous tenons aussi de l'Afrique. Dans ces conditions on peut dire qu'a été créée une sorte de tierce personne qui n'est ni absolument française, ni absolument africaine, mais qui est tout simplement antillaise, martiniquaise.*

La culture, en effet, c'est la manière d'être, c'est la manière de marcher, de rire, de chanter. Je crois donc qu'il y a bien une culture proprement martiniquaise, et il est clair que le système départemental actuel n'en permet pas le développement, pas plus qu'il ne permet celui de la personnalité martiniquaise.

63/341 « Aimé Césaire crée un Faust africain. *La Tragédie du roi Christophe* », entretien de Dominique Desanti

— *Jeune Afrique*, n° 161, 9-15 décembre 1963, p. 25-26.

C'est le premier entretien de Césaire consacré à *la Tragédie du roi Christophe*, mais ses réponses vont au-delà du théâtre pour toucher les problèmes d'acculturation à la Martinique

et dans la société multiraciale du Brésil, pays qu'il vient de visiter. Selon l'introduction à l'entretien, la compagnie « Les Griots », dirigée par Roger Blin, se prépare pour une représentation de la pièce au Festival du film, de la littérature et du théâtre expérimental à Knocke-le-Zoute en Belgique, du 25 décembre au 2 janvier 1963-1964. Sans précisions sur ce premier projet de représentation, nous concluons que la pièce fut bientôt prise par Jean-Marie Serreau et présentée à Salzbourg et non pas à Knocke-le-Zoute.

Dans ses réponses à Dominique Desanti, Césaire insiste sur le message de la pièce au Tiers Monde (*Décolonisation ? Oui. Mais après ?*) et la complexité du personnage de Christophe : *J'ai volontairement laissé l'ambiguïté. Le « conducteur » devenu roi éprouve soudain [...] une tragique solitude. Tragique au sens grec. Christophe est aussi un Faust africain. [...] Pour juger Christophe il faut comprendre son contexte social, humain. Ce n'est pas une société européenne [...] Il ressent le déni de justice envers l'Afrique, mais il y a en lui une sorte de trahison culturelle. C'est l'un des éléments du drame présent, actuel des dirigeants noirs [...] Il faut [...] inventer une voie entre le passé africain périmé et l'Europe dont l'imitation ne peut conduire qu'à une caricature vide.*

Bien qu'il faille attendre dix ans pour voir des pièces de Césaire présentées à la Martinique (voir 68/402), Césaire prévoit déjà le rôle du théâtre dans la libération culturelle : *Aux Antilles, où l'acculturation est presque arrivée à son terme, où il faut recréer un homme antillais, le théâtre devrait jouer un rôle essentiel. Comme exemple d'une société qui a réussi à combiner la culture africaine et la civilisation moderne, il signale le Brésil : C'est l'homme noir qui semble avoir animé le Brésil. [...] C'est bien — non — une société syncrétique ? Une civilisation multiraciale, non ?*

63/342 « Jugement dans le procès des Martiniquais. M. Césaire : ce Jugement ferme la porte au dialogue »

— *Le Monde*, 11 décembre 1963.

À la suite du jugement des participants à l'Organisation de la jeunesse anticolonialiste martiniquaise (voir 63/334-335,

63/340, 64/345-346), Césaire déclare à la presse que *la plupart de ceux qui ont été acquittés ont quand même fait dix mois de prison. Je considère personnellement que ce jugement ferme la porte au dialogue et j'espère que les juges d'appel sauront le réviser.*

63/343 « Déclaration commune »

— *Le Progressiste*, 31 décembre 1963.

À la suite d'une vague montante de mécontentement à l'égard du système de la départementalisation, Césaire en tant que leader de son parti et les autres responsables d'autres partis autonomistes dans les autres départements d'outre-mer signent une déclaration commune dans laquelle ils demandent un statut qui permettrait l'autonomie interne, l'élection d'une assemblée et l'installation d'un pouvoir exécutif à la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et en Guyane.

1964

64/344 « De qui se moque-t-on à De Briant ? » (article contenant une lettre de Césaire au directeur général de la Société immobilière Antilles-Guyane)

— *Le Progressiste*, 30 janvier 1964.

Ayant déjà demandé en 1959 aux constructeurs du lotissement De Briant de modifier leurs dispositions afin d'éviter des inondations, il demande que la Société immobilière Antilles-Guyane porte une certaine responsabilité pour les dégâts causés par le cyclone Édith et qu'elle modifie les contrats avec les locataires.

64/345 « En marge d'un procès. Que demandent les Antillais ? » Entretien de Paulin Joachim, rédacteur en chef de *Bingo*, avec Césaire et Philippe Decraene.

— *Bingo*, n° 133, février 1964, p. 18-27.

À la suite de la condamnation de 5 des 18 Antillais de l'Organisation de la jeunesse anticolonialiste martiniquaise accusés de complot contre l'intégrité du territoire, Paulin Joachim

interviewe Césaire et Philippe Decraene afin de faire le point sur la situation à la Martinique. Sans se prononcer pour ou contre les activités des jeunes Martiniquais, Césaire insiste sur leur droit de s'exprimer et sur la valeur du procès pour mettre en lumière l'existence d'un problème antillais. Ensuite, il examine les racines du problème — manque d'industrialisation, rapports coloniaux avec la France, échec du régime départemental, nécessité de trouver un nouveau statut et l'attitude « tout ou rien » qui caractérise le gouvernement français à l'égard de l'assouplissement de ses rapports avec les départements d'outre-mer.

64/346 « Le procès des Martiniquais »

a) *La Vie africaine*, n° 44, février 1964, p. 12-13, suivi d'une traduction anglaise par Wilfrid D. Richards sous le titre « Eighteen West Indians Arrested in Martinique and Brought Over to Paris for Trial », p. 14-15.

b) Extraits dans *le Progressiste*, 17 octobre 1964.

Césaire résume les événements qui ont abouti au procès, commençant par l'arrestation de 18 jeunes Martiniquais, y compris des avocats, médecins, pharmaciens et étudiants, et terminant par l'inculpation et condamnation à deux ou trois années de prison de 5 des 18. Il relie l'action des jeunes Martiniquais à l'échec de la départementalisation et demande *qu'on décolonise bien et que cette décolonisation ne débouche sur le chaos*. Encore une fois, il propose l'autonomie parce que c'est le seul moyen de concilier *la décolonisation et la juste appréciation des handicaps martiniquais — petitesse de l'île, économie agricole, etc.* Enfin, il termine en insistant sur l'importance du rôle des jeunes dans la solution des problèmes martiniquais.

64/347 « Le dialogue entre le général de Gaulle et M. Aimé Césaire »

a) *Le Monde*, 24 mars 1964, p. 8, extraits du discours de Césaire à l'arrivée de de Gaulle à Fort-de-France, le 22 mars 1964.

b) Texte complet du discours de Césaire sous le titre « Césaire à de Gaulle », *le Progressiste*, 6 avril 1964.

Césaire évoque la grandeur de de Gaulle *le mainteneur de la France* et le *décolonisateur* avant de passer en revue les problèmes de la Martinique et de demander des solutions fondées sur *la nécessaire refonte de nos institutions*, de sorte que la Martinique n'ait plus *le sentiment qu'elle assiste, impuissante, au déroulement de sa propre histoire [...] le sentiment d'être frustrée de son avenir.*

Césaire semble contredire trente ans de ses critiques de la politique française lorsqu'il cite *l'œuvre admirable* de la France en Martinique (hôpitaux, routes, écoles, etc.) et ajoute que *la France a forgé l'homme*. Ce n'est toutefois que pour insister davantage sur le problème psychologique : *Mais que serait cet homme si pour prix d'avantages matériels évidents, il était amené à renoncer à lui-même et à abdiquer son âme ?*

64/348 « Jugement et domicile », texte d'une lettre de Césaire au président du tribunal d'instance de Fort-de-France

— *Le Progressiste*, 6 avril 1964.

Césaire demande au président du tribunal d'appliquer avec la plus grande rigueur les textes concernant le vote par jugement et souligne que l'affectation de l'électeur à un canton quelconque dépend de la municipalité et du domicile indiqué par l'électeur lors de son inscription sur la liste électorale. Le souci de Césaire se fonde sur ce qu'il a souvent caractérisé comme une longue tradition de fraude électorale à la Martinique.

64/349 « Interview d'Aimé Césaire pour *la Vie africaine* », par D'Dée

— *La Vie africaine*, n° 50, août-septembre 1964, p. 10.

Court entretien accordé pendant les répétitions de *la Tragédie du roi Christophe*, qu'il qualifie de *pièce énorme, une grande tragédie shakespearienne*. Il veut insister sur les problèmes de la *décolonisation* qui se posent à *Senghor, Ben Bella, Keita, Castro*, etc. Christophe est comparé aux grands fondateurs *comme Pierre le Grand, Gengis Khan, Charlemagne*. Étant donné la longueur de la pièce, il explique qu'*il n'est naturellement pas question de couper dans le texte. Mais je laisse une grande liberté à J.-M. Serreau qui fait absolu-*

ment comme il l'entend. Il a choisi Christophe au lieu de Toussaint Louverture parce que les faits de la vie de Toussaint Louverture étaient davantage tournés vers l'épopée.

64/350 « Notes d'histoire. 1943 — La censure de Vichy interdit la revue *Tropiques* », article par René Ménil contenant le texte d'une lettre de Césaire et de ses collaborateurs adressée à M. le lieutenant de vaisseau Bayle

— *Action*, revue du Parti communiste martiniquais, n° 5, septembre 1964, p. 76-78.

Ce texte peu connu de Césaire paraît à la suite des élections cantonales de 1964 à la Martinique, au cours desquelles le candidat de droite, Laurent Valère, aurait déclaré que la revue *Tropiques* avait collaboré avec le régime de Vichy. René Ménil, qui avait participé à *Tropiques*, mais qui ne s'entendait plus très bien avec Césaire, du moins sur le plan politique, depuis que ce dernier avait quitté le Parti communiste en 1956, n'hésite pas à contredire Valère en fixant la date de censure de la revue au 10 mai 1943 et en publiant à la fois la lettre de censure du lieutenant Bayle et la réponse de Césaire et ses collaborateurs. Les signataires de la lettre — Césaire, sa femme Suzanne, Georges Gratiant, Aristide Maugée, René Ménil et Lucie Thésée, accusent réception de la lettre du lieutenant Bayle, reprennent ses critiques, tout en ajoutant des noms d'écrivains français (exemple : « *Sectaires* », *passionnément comme Rimbaud et Lautréamont*, « *Racistes* », *oui. Du racisme de Toussaint Louverture, de Claude McKay et de Langston Hughes — contre celui de Drumont et de Hitler*) et terminent ainsi : *Pour ce qui est du reste, n'attendez de nous ni plaidoyer, ni vaines récriminations ni discussion même.*

Nous ne parlons pas le même langage.

64/351 « Aimé Césaire e il movimento negro », interview par Paolo Caruso

— *La Fiera letteraria*, 4 octobre 1964, p. 1-2.

Dans cette interview, qui a lieu lors de la représentation de *la Tragédie du roi Christophe* à Venise, Césaire parle brièvement de l'œuvre qu'il va bientôt commencer (*une œuvre qui échappe à toute tentative de classification [...] moitié repor-*

tage et moitié autobiographie). Il mentionne Jahn, qu'il compare à Frobenius, et parle aussi de sa visite avec Fanon un mois avant la mort de celui-ci. Mais la plupart de l'interview est consacrée à une discussion et explication de la négritude. Il propose la négritude comme une sorte d'équivalent, en tant que ressource culturelle, des grands mouvements idéologiques ou religieux qu'on trouve chez d'autres peuples, par exemple chez les Arabes, les Chinois ou les Indochinois. Enfin, il ne trouve pas de différence, au fond, entre la négritude et le « *African personality* » des Africains anglophones ou les mouvements culturels des Afro-Américains dans les années vingt.

64/352 « La Tragédie du roi Christophe », entretien avec Ghislaine de Préville

— *Club des lecteurs d'expression française*, n° 3, novembre-décembre 1964, p. 7-10.

Texte non consulté.

64/353 « Martinique 1964 »

— *Le Progressiste*, 17 novembre 1964.

Césaire critique la politique anti-industrialisation du gouvernement et en donne plusieurs exemples : décision probable du gouvernement à construire une raffinerie de pétrole non pas à la Martinique, comme prévu, mais maintenant à la Guadeloupe ; découragement d'un groupe de Japonais qui voulaient construire une pêcherie et une conserverie à la Martinique ; et ce qu'il voit comme une tendance de la part du syndicat des usiniers à décourager les travaux sur les routes pendant la récolte sucrière afin d'augmenter le chômage et maintenir la réserve de main-d'œuvre à bon marché.

64/354 « Les bienfaits de l'é-mi-gra-tion ! »

— *Le Progressiste*, 17 novembre 1964.

Texte d'une lettre de Césaire au préfet de police à Paris concernant l'interpellation d'un Martiniquais, Christophe Salomon, surveillant stagiaire à la Régie autonome des trans-

ports parisiens, par un groupe d'agents le 17 octobre à 10 heures du soir. *Il ne fait pas de doute qu'il s'agit là d'un incident racial, car pendant tous ces déplacements, M. Salomon fut houspillé de la façon la plus ignoble, traité de sale nègre, sale race, etc.* Césaire demande au préfet de police de prescrire une enquête et de sanctionner les agents coupables.

1965

65/355 « Prose pour Bahia-de-tous-les-saints » (poème)

a) Spies, Warner, *Pour Daniel-Henry Kahnweiler*, Stuttgart, Verlag Gerd Hatje, 1965, p. 77-78.

b) Repris dans *Aimé Césaire, l'homme et l'œuvre* par Lilyan Kesteloot et Barthélemy Kotchy, Présence africaine, 1973, p. 107-108. Il y a deux variantes dans cette version : à la fin de la troisième strophe, *lieu* devient *lien* ; *azulejos* devient *azuléjis* dans la dernière strophe.

c) *b* reproduit dans *A Tarde* (Salvador-Bahia), 1^{er} mai 1976, avec une présentation et une traduction en portugais par Celina Scheinowitz. Le mot *azuléjis* est placé entre guillemets pour indiquer que c'est une forme non standard du nom propre qui signifie tuiles émaillées.

d) *a* repris sous le titre de « Lettre de Bahia-de-tous-les-saints » dans la collection *Noria, Œuvres complètes*.

Collection d'impressions de son voyage au Brésil en 1963 où il participa, avec l'ethnologue dahomeyen Alexandre Adande, à un congrès sur les cultures du monde noir, ce poème est une célébration joyeuse et rythmée de la richesse culturelle de Bahia. Chaque strophe est introduite par un *Bahii-a* exubérant. On y trouve de nombreuses images typiquement césairiennes — par exemple *le mot délira en moi en un hennissement d'îles vertes [...]* ; *un écroulement de perroquets [...]* ; *des filles de saints, des femmes de Dieu, à peau de crevette rose ; De fait, d'Ogù ou de Saint Georges, on ne sait, des nuages solennels croisèrent l'épée, échangèrent des perles [...]*.

65/356 « Nègre, Africain ou Noir ? Que pense d'abord l'inventeur du mot négritude ? » entretien de Ahmed Diop avec Césaire

— *Bingo*, janvier 1965, p. 13.

Le président du Ghana, Kwame Nkrumah, dont le pays finance *l'Encyclopédie africaine*, aurait déclaré au directeur de l'équipe chargée de réaliser le projet, qu'il ne voulait pas voir le mot *nègre* dans l'œuvre. Paulin Joachim, rédacteur en chef de *Bingo*, envoie ses reporters pour sonder le milieu noir francophone à Paris sur la question du terme et on commence avec Césaire. Il explique que la réaction négative en face du terme est fondée sur le mot *négritude*, terme qui est mal accepté en Afrique anglophone :

Le mot Africain établit certes une solidarité à l'échelle du continent africain. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a des Nègres aux États-Unis, aux Antilles, au Brésil, etc. [...] qui constituent ce que j'appelle les Nègres de la diaspora. Il se trouve que ces Nègres affirment, de plus en plus, leur solidarité à l'égard des Noirs africains. Ils leur ont beaucoup apporté ; ils les ont aidés à prendre conscience de leur personnalité.

En refusant le mot Nègre, on renonce un peu gratuitement à une solidarité et on tend à limiter l'héritage nègre.

65/357 « Citoyennes, citoyens »

— *Le Progressiste*, 8 mars 1965.

Texte d'un appel de Césaire aux électeurs des municipalités pour les encourager à voter pour un renouvellement du mandat de son parti aux élections du 14 mars 1965. Il cite les progrès faits sous son régime : dettes payées, excédent budgétaire ; nouvelles écoles, cantines scolaires, crèches ; distribution d'eau potable, égouts, électricité, logements populaires, boulevards, routes et chemins.

65/358 « Entretien sur la situation politique en Martinique »

a) *Le Nouvelliste* (Guadeloupe), 26, 27, 28, 29 avril 1965 (texte non consulté).

b) Extraits de a dans « *le Nouvelliste et Césaire* », *le Progressiste*, 30 mai 1965, p. 3.

Césaire fait le point sur les élections municipales, notant que son parti a été renforcé et rajeuni : *J'ai renouvelé la moitié de mon Conseil municipal et nous avons des conseillers de 32 ans et même de 22 ans [...] Nous avons l'impression que le P. P. M. retrouve son second souffle.*

- 65/359 « Entretien avec Aimé Césaire à propos de *la Tragédie du roi Christophe*, première pièce de théâtre noir », par Philippe Decraene
— *Le Monde*, 12 mai 1965.

À l'occasion de la première parisienne de la pièce, Césaire souligne la complexité du personnage de Christophe et le rôle de la lutte des classes dans l'histoire haïtienne.

Il y a chez lui du Prométhée, du Pierre le Grand, du Bourgeois Gentilhomme. Ce tyran, qui fonde la tyrannie sur l'ambition de la grandeur collective, forme un « binôme » avec Hugonin. C'est le couple shakespearien classique du roi et du bouffon. Christophe incarne la force, Hugonin la plaisanterie. Il s'agit de deux aspects vitaux complémentaires.

Mais l'histoire de Christophe ne constitue pas une mise en garde contre l'indépendance des Antilles françaises, dit-il, *bien que la pièce souligne combien l'indépendance constitue une expérience délicate [...]*

Contrairement aux apparences, il ne s'agissait pas de luttes raciales, mais de luttes de classes. L'histoire d'Haïti s'est déroulée de manière proprement hégélienne. [...]

- 65/360 « Pour un théâtre d'inspiration africaine : Aimé Césaire », entretien de Claude Stevens

— *La Vie africaine*, n° 59, juin 1965, p. 40-41.

Dans cet excellent entretien qui a lieu lors des répétitions pour la première parisienne de *la Tragédie du roi Christophe*, Césaire parle non seulement de la pièce mais aussi de son évolution personnelle de la poésie au théâtre. Il précise que la pièce contient *un message dont les peuples nouvellement décolonisés devraient faire leur profit [...]* *J'ai choisi ce sujet parce qu'il est magnifique, il a des dimensions shakespeariennes, mais aussi des résonances modernes.* Parlant de son introduction au théâtre, il explique que la pièce est pour lui *une démarche à la fois ancienne et nouvelle.* Il ajoute : *En 1945,*

J'ai rédigé ma première pièce de théâtre : Et les chiens se taisaient. [...] À cette époque j'avais subi l'influence de Nietzsche et de son ouvrage sur la tragédie grecque. Ma pièce était un oratorio lyrique. Pour moi le théâtre est un art total, composé de danses, de chants et de poésie. En cela je me rattache à une tradition tout à fait africaine ; fidèle non à la lettre mais à l'esprit de notre culture. J'ai conservé ce point de vue. Mais, à présent, le monde est arrivé à un autre stade. Le théâtre correspond à cette nouvelle ère, qui est celle des responsabilités.

65/361 « Lettre de Césaire à France-Antilles »

— *Le Progressiste*, 19 août 1965.

L'incident qui a provoqué cette lettre illustre bien la séparation des pouvoirs entre le maire et le préfet à Fort-de-France et l'atmosphère de tension qui y règne. À la suite d'un malentendu entre une commerçante et une enfant martiniquaise, malentendu qui risque de dégénérer en émeute, on fait appel à Césaire pour calmer les esprits et éviter ainsi une confrontation plus grave avec la police, qui relève du Préfet. Il y a quand même quelques dégâts causés par la foule et le quotidien de droite, *France-Antilles*, suggère que la municipalité en est responsable parce que Césaire a excité les passions en menaçant la foule d'une intervention policière. Dans sa lettre, Césaire précise qu'il avait *mis les manifestants en garde contre un heurt avec les forces de police*, qu'il *n'a aucune qualité pour donner des instructions au corps urbain* et que *la municipalité qui a été dessaisie de ses forces de police, a été en même temps déchargée de toute responsabilité quant au maintien de l'ordre sur le territoire de la commune.*

65/362 « Aimé Césaire a écrit le premier drame de la décolonisation »
entretien de Frédéric Mégret

— *Le Figaro littéraire*, 16-20 septembre 1965, p. 3.

Cet entretien ajoute peu à ce que le dramaturge a déjà dit dans les entretiens précédents, mais dans l'introduction, Mégret donne quelques détails sur l'incident qui a provoqué la lettre de 65/361.

65/363 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 15 octobre 1965, p. 3774-3775.

Dans sa seule intervention en 1965-1966, Césaire critique comme d'habitude le budget des départements d'outre-mer et, encore une fois, demande un régime plus souple. *Monsieur le Ministre, je saisis l'occasion du vote de ce budget, je devrais dire de ce petit rite budgétaire et maintenant quasi nocturne, pour vous exprimer non moins rituellement mon désaccord sur votre politique.* Après avoir passé en revue les problèmes, il cite comme modèle la Corse, département qui devient de plus en plus partisan d'une autonomie régionale sur le mode de la Sicile et de la Sardaigne.

65/364 « M. Aimé Césaire souligne la détérioration de la situation aux Antilles et à la Réunion »

— *Le Monde*, 23 octobre 1945.

À la suite d'émeutes à la Martinique les 20 et 21 octobre pendant lesquelles un homme est tué par la police au cours d'une fusillade, émeutes provoquées par l'arrestation d'un meurtrier qui s'était échappé de prison, Césaire et plusieurs centaines d'autres personnes qui s'intéressent à la situation aux Antilles et à la Réunion tiennent une réunion d'information à Paris. Césaire, qui y préside, avec Daniel Mayer, déclare que *la logique de la départementalisation apparaît comme une logique d'appauvrissement et de prolétarianisation.* Encore une fois, il demande que la possibilité soit donnée aux Antillais, Réunionnais et Guyanais de gérer leurs propres affaires et d'obtenir l'autonomie.

65/365 « Présence africaine et la négritude », article de François Biro qui contient un court entretien avec Césaire

— *Croissance des jeunes nations*, n° 50, décembre 1965, p. 39-41.

Le texte de Césaire résume brièvement l'atmosphère des années trente et réitère la définition de négritude, mais de façon plus précise, qu'il avait déjà donnée en 1959 (voir 62/317). L'important ici est l'insistance sur l'évolution de chaque élément de la négritude. *Article premier : je suis Nègre [...] Ce*

n'est pas encore le retour aux sources, démarche intellectuelle, mais un retour sur soi-même pour s'analyser. Article II : il fallait chercher à sortir l'Afrique de son exotisme, la réhabiliter dans l'histoire. [...] Article III : aller plus loin. Alimenter le génie noir avec tous les apports de ce monde moderne que l'on nous reprochait à tort de refuser.

65/366 « Le peuple martiniquais n'est pas un peuple libre »

— *Le Progressiste*, 16 décembre 1965.

Césaire tire la leçon de la victoire de de Gaulle à la Martinique au premier tour des élections présidentielles, le 5 décembre. À part les irrégularités, la fraude et le contrôle de la radio et de la télévision par le gouvernement, il insiste sur le fait que le vote des Martiniquais en faveur de de Gaulle est le résultat d'une mystification du peuple martiniquais et, au fond, la tragique conséquence du sous-développement.

1966

66/367 UNE SAISON AU CONGO

a) Première édition, Seuil, 1966, 128 pages, achevé d'imprimer mars 1966. Texte de Césaire sur la couverture qui esquisse la situation au Congo et le caractère de Lumumba.

b) Repris dans la « Collection Théâtre », Seuil, 1967, 125 pages. Une note explique que « *Une saison au Congo* a paru dans sa première version aux éditions du Seuil en 1966. La présente édition comporte des modifications et des additions qui en font le texte définitif pour le théâtre. » Le texte de Césaire sur la couverture est légèrement émondé.

c) Repris en 1973 dans le format original avec d'autres modifications, mais avec la même note qui a paru dans la deuxième édition.

d) *Œuvres complètes*.

Il existe trois traductions :

En allemand : *Im Kongo*, Berlin, Wagenbach, 1966, traduction de Monika Kind. Ce texte comprend « Das politische

Denken Lumumbas », traduction de la préface de Jean-Paul Sartre à *la Pensée politique de Patrice Lumumba*, par Jean Van Lierde, Présence africaine, 1963.

En anglais : *A Season in the Congo*, New York, Grove Press, 1969, traduction par Ralph Manheim. Il a sans doute utilisé le script car la traduction contient des éléments de la première édition et de la deuxième édition.

En Suédois : *En tid i Kongo*, Stockholm, FIBs Lyrikklubb, 1969, traduction par Ingemar et Mikaela Leckius.

Césaire se lança dans la création de sa deuxième pièce pour plusieurs raisons. À part l'actualité du sujet et son désir de démystifier l'histoire du Congo, il se souciait du futur de la Compagnie du Toucan, et c'est en partie pour l'aider à survivre qu'il a écrit rapidement, en quelques mois, *Une saison au Congo*. N'ayant jamais visité le Zaïre, il comptait sur ses propres recherches et contacts avec ceux qui avaient vécu l'indépendance congolaise. Mais après la publication de la pièce en 1966, des étudiants zaïrois lui ont suggéré que le portrait de Mobutu dans la pièce était injuste, étant donné la stabilité qu'il avait réussi à établir dans le pays et la façon dont il avait réhabilité son défunt compagnon Lumumba. Sans prendre position pour ou contre Mobutu, ils voulaient dire, en somme, qu'il était trop tôt pour le juger. À la suite de ces discussions, Césaire modifia quelque peu l'image du chef d'État, notamment à la fin de la pièce, pour souligner l'ambiguïté qui plane sur le personnage. C'est cette deuxième version qu'il a publiée en 1967 et qui a été mise en scène à Paris.

En 1972, lorsque les Éditions du Seuil se préparaient à réimprimer la pièce, Césaire la modifia une deuxième fois afin de souligner l'évolution de Mobutu, pour insister sur ce qu'il nous a décrit comme *le côté féroce* de l'homme (entretien à Fort-de-France, janvier 1973). Entre 1967 et 1973, Mobutu fut souvent critiqué pour la violence qui caractérisait son régime. Par exemple, il invita Pierre Mulele, ancien associé de Lumumba qui vivait en exil à Brazzaville, à retourner au Zaïre. Après une réception et un dîner où Mulele fut accueilli chaleureusement, Mobutu le fit fusiller. Pendant cette période, des conflits avec des étudiants zaïrois s'étaient déclarés au cours

desquels la police en avait fusillé un certain nombre. L'incident Mulele et une fusillade des partisans de Lumumba se retrouvent dans cette troisième version de la pièce.

À travers toutes les modifications, on constate une tendance de la part du dramaturge à renforcer le rôle du Joueur de Sanza, symbole du peuple zaïrois.

La première de la pièce eut lieu non pas à Paris, comme l'indique la couverture de la deuxième édition, mais à Bruxelles dans des conditions particulières. Le metteur en scène Rudi Barnet, qui avait créé la Compagnie du théâtre vivant en 1966, invita 5 acteurs noirs, des étudiants et quelques-uns de ceux qui avaient fait partie de la Compagnie du Toucan, à venir à Bruxelles pour créer la pièce. Mais après des difficultés pour trouver des producteurs belges, il fit appel à un comité de soutien qui comptait Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir, Jean Van Lierde, un ami de Lumumba, et une cinquantaine d'artistes qui contribuèrent des toiles. La première eut lieu le 20 mars et, malgré le boycottage de la presse belge, les représentations continuèrent jusqu'au 5 avril.

Serreau et Perinetti organisèrent une compagnie à Paris en août 1967 avec les acteurs qui avaient participé à la première à Bruxelles et d'autres de l'ancienne Compagnie du Toucan. La première de cette mise en scène eut lieu à la Biennale de Venise le 21 ou le 22 septembre 1967 et la première parisienne eut lieu le 4 octobre au Théâtre de l'est parisien.

La critique européenne trouva la pièce moins lyrique que la *Tragédie du roi Christophe* et insista sur son côté brechtien.

Voir les entretiens suivants : 64/351, 66/369, 66/372, 67/388, 67/391-392.

66/368 « Liminaire », note préfatoire

— *Présence africaine*, n° 57, 1^{er} trimestre 1966, numéro spécial, *Nouvelle Somme de poésie du monde noir*, p. 3.

Césaire, avec son « Liminaire », Léon Damas, avec une « Introduction générale » et Lamine Diakhité, avec sa « Présentation » annoncent une collection de près de 400 poèmes par 144 poètes noirs publiée à l'occasion du Festival des arts

nègres à Dakar. Césaire voit dans la poésie une forme de libération après des siècles de domination : *Tout cela avait besoin de sortir, et quand cela sort et que cela s'exprime et que cela gicle, charriant indistinctement l'individu et le collectif, le conscient et l'inconscient, le vécu et le prophétique, cela s'appelle la poésie.* Dans la variété de thèmes, formes et langues qui se trouve dans cette collection il voit la confirmation que *la négritude s'étend, comme elle se renouvelle.*

Signe que la Négritude continue.

66/369 « Une passion noire », entretien de Yvette Romi

— *Le Nouvel Observateur*, n° 70, 16-22 mars 1966, p. 30.

Court entretien où Césaire offre des précisions sur deux personnages d'*Une saison au Congo*, Lumumba et Hammarskjöld : *J'ai voulu montrer Lumumba tel qu'il était, tel que l'ont connu ses amis, comme un homme du peuple doublé d'un poète. Dans ma pièce, on le voit souvent dans les bars. [...] Il [...] dansait comme un dieu, jouait de la guitare, adorait les femmes. Et puis il possédait le don de l'éloquence. [...] Quand il parlait, dans les villages, il fascinait les foules. Il y avait, en lui, quelque chose de magique. Cet être de feu était un autodidacte mais il avait du génie. Alors que les autres ne s'occupaient que de leurs petits problèmes de tribus, lui voyait déjà l'Afrique unifiée. [...] Hammarskjöld, je le montre comme un parfait honnête homme. Mais il était malheureusement naïf, de cette naïveté suédoise qui tient au fait que la petite Suède vit en paix depuis cent cinquante ans et n'a jamais été mêlée aux grands événements mondiaux. Hammarskjöld croyait à la neutralité dont il parlait si souvent.*

Au Congo, pays tropical où tout le monde intrigue, il était égaré. La mort de Lumumba a produit en lui un revirement total. Il a pris les plus grands risques, à croire, par moment, qu'il voulait se punir lui-même. En fait, Hammarskjöld était un mystique. J'ai lu ses Cahiers : on dirait — en moins bien — les Pensées de Pascal : à chaque ligne, on trouve les mots « Dieu », « péché » et « mort ».

PARTICIPATION DE CÉSAIRE AU FESTIVAL
DES ARTS NÈGRES À DAKAR

Césaire participa à plusieurs titres au Premier Festival mondial des arts nègres à Dakar en avril 1966 : vice-président du comité d'honneur, il a contribué aussi à une communication retentissante au « Colloque sur l'art dans la vie du peuple » pendant la première semaine du Festival (voir 73/435). Enfin, les représentations de *la Tragédie du roi Christophe* furent un des événements les plus mémorables du Festival. Il fut interviewé plusieurs fois au cours du Festival (66/374, 66/375), il participa à une table ronde (66/373) et écrivit un article pour le quotidien du Sénégal, *Dakar-Matin* (66/371). Mais même avant le Festival, Césaire avait dû faire le point sur le rôle des artistes martiniquais, y compris lui-même, en tant que citoyens français (66/370).

66/370 « Le Festival des arts nègres »

— *Le Progressiste*, 17 mars 1966.

Césaire explique le paradoxe apparent entre sa politique d'autonomie et la participation d'artistes martiniquais comme représentants de la France au Festival de Dakar (notamment les acteurs qui présenteront *la Tragédie du roi Christophe*). D'abord, il précise que sa participation au comité du Festival est offerte à titre personnel et que le comité ne choisit pas les artistes qui participeront. S'il est impossible pour les artistes martiniquais d'être présents à Dakar sauf dans le cadre de la participation française au Festival, c'est à cause du statut départemental *qui est*, explique-t-il, *jusqu'à nouvel ordre, le nôtre*.

Une fois de plus, et sur la base de leur propre expérience, les Martiniquais doivent se rendre compte de l'absurdité et de la nocivité de ce statut.

Nous n'avons ni nom, ni personnalité juridique.

C'est précisément à conquérir tout cela que je convie mes compatriotes, y compris les artistes, depuis une décade déjà.

66/371 « Sur *la Tragédie du roi Christophe* »

— *Dakar-Matin*, 16 avril 1966.

En quelques paragraphes, Césaire arrive à esquisser les trois plans de la pièce et sa triple signification. Il cite le plan politique, qui se voit dans le conflit Christophe-Pétion, le plan humain de la marche à la mort du leader isolé, et la dimension

métaphysique dans les liens de Christophe avec Shango et de Hugonin avec Eshu, les deux personnages formant ainsi un couple. La conclusion, note-t-il, est un triple enterrement : *Madame Christophe ensevelissant l'homme Christophe ; Vastey ensevelissant le Roi et les prêtres [...] ensevelissant Christophe, le Dieu Shango qui reviendra hanter le monde monté sur les béliers du tonnerre.*

66/372 « Pour Aimé Césaire Lumumba fut un héros tragique », entretien de Frédéric Mégret

— *Le Figaro littéraire*, n° 1044, 21 avril 1966, p. 7.

Pour la première fois Césaire compare Lumumba à Christophe. *C'était tous les deux des poètes, coupés du gros de la troupe [...] des visionnaires très en avance sur leur époque. Pas plus politiciens l'un que l'autre. Lancés derrière un idéal très noble, comme rattraper l'Europe, ils perdent contact avec une réalité qui ne pardonne pas. [...] Lumumba comme Christophe, ce sont des vainqueurs qui se dressent alors que tout s'écroule autour d'eux.*

66/373 « Le théâtre africain est né »

— *Dakar-Matin*, 23 avril 1966.

Très court extrait d'une intervention de Césaire à une table ronde radiotélévisée sur le théâtre africain, événement organisé à la suite des représentations des *Derniers Jours de Lat Dior* de Amadou Cissé Dia, de *la Tragédie du roi Christophe* et de *Chaka* de Senghor. Césaire déclare que *l'Afrique a besoin de se comprendre, de prendre conscience d'elle-même. Aussi, ce théâtre partit-il toujours de l'histoire. C'est parce que par-delà le destin individuel il implique le destin du peuple entier.*

66/374 « *La Tragédie du roi Christophe* mercredi et jeudi au théâtre Daniel Sorano »

— *Dakar-Matin*, 26 avril 1966.

À la demande de Senghor, la délégation française au Festival offre deux représentations supplémentaires de la pièce au public dakarois. Dans l'article qui annonce la nouvelle,

Césaire commente le sens du nom de la compagnie qui présente la pièce. *Ils apprécient les difficultés [les représentations supplémentaires] et mesurent l'obstacle ; mais qu'ils aient pris le nom du toucan (l'oiseau qui, de son bec puissant, brise le fruit du palmier-raphia) indique suffisamment leur volonté de vaincre et de le briser.*

66/375 « L'Interview exclusive de M. Aimé Césaire à *Fraternité-Matin*. « La négritude n'est pas un racisme », par Laurent Dona-Fologo

a) *Fraternité-Matin* (Abidjan), 29 avril 1966.

b) Extraits dans « Impressions sur le Festival de Dakar », *Alizés*, Bulletin de la Fédération antillo-guyanaise des étudiants catholiques, Paris, n° 6, juin 1966, p. 27-29.

Après le Festival mondial des arts nègres à Dakar, Césaire et Alioune Diop sont invités à passer quelques jours en Côte-d'Ivoire, où ils sont accueillis presque comme des chefs d'État selon celui qui les a interviewés, le rédacteur en chef du journal semi-officiel. Césaire fait le point sur le Festival, son rapport avec la négritude et les liens avec les différentes communautés du monde noir. Notant qu'il y a toujours eu des malentendus en ce qui concerne la négritude, il déclare que *après ce Festival où toutes les explications ont été fournies, et très clairement, personne ne peut plus soutenir la thèse erronée que la négritude est un racisme. Bien au contraire, la négritude a fait la preuve qu'elle est un humanisme.*

Il souligne les ressemblances entre les cultures noires représentées à Dakar qui se manifestent dans les danses, tam-tams, etc., afin de conclure *qu'il y a bien une civilisation noire.* [...]

Le théâtre qui se développe en Afrique, ajoute-t-il, *doit être un théâtre total. Il doit réunir tous les arts et en être la synthèse et la symbiose. Il doit être différent de la forme de théâtre que l'Europe connaît en ce moment.*

66/376 « Le « recours »

— *Le Nouvel Observateur*, n° 99, 5-11 octobre 1966, p. 37.

À l'occasion de la mort d'André Breton, Césaire et de nombreux autres écrivains, artistes et philosophes offrent des

hommages. Césaire insiste, en quelques paragraphes, sur l'importance de Breton dans sa vie depuis leur rencontre en 1941 à Fort-de-France. *Cette rencontre a été celle qui a orienté ma vie de manière décisive et je dois dire que son image, depuis, n'a cessé de m'accompagner. [...] Absente, mais familière et quotidienne, telle était pour moi, telle est toujours pour moi, la présence d'André Breton, l'incarnation de la pureté, du courage et des plus nobles vertus de l'esprit — un de mes « recours » dans le petit panthéon que chacun de nous se constitue pour affronter la vie.*

66/377 « À propos du drame de la Guadeloupe »

a) *Le Monde*, 19 octobre 1966.

b) *Le Progressiste*, 20 octobre 1966.

Texte d'une lettre au *Monde* concernant un article par Christiane Fournier, « Le drame de la Guadeloupe », qui a paru dans le journal le 9-10 octobre. Selon Césaire, l'auteur de l'article, dont le sujet était les dégâts du cyclone Inès, a utilisé des stéréotypes de la vie antillaise, de ce qu'il qualifie d'*imagerie traditionnelle : braves gens, gentils et passablement puérils ; les inévitables filles précoces, [...] garçons dédaigneux des métiers manuels*, qui contrastent avec le Blanc qui, *campé en héros, [...] porte magnifiquement [...] le célèbre fardeau.*

66/378 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 20 octobre 1966, p. 3658-3660.

Prenant pour thème de son intervention annuelle sur le budget des départements d'outre-mer un vers de Victor Hugo (« Je vis les quatre vents passer »), Césaire déclare qu'il n'en voit que trois qui soufflent sur les départements d'outre-mer, *mais ils suffisent et sont passablement inquiétants.*

D'abord, il cite le coup de vent (le cyclone Inès) qui a causé des dégâts de 300 millions de francs en Guadeloupe en septembre comme exemple de la nécessité de créer une économie *moins vulnérable et plus solide*. Le deuxième coup de vent vient de Belgique où ni la banane ni le rhum antillais ni

le sucre n'ont obtenu le soutien nécessaire au niveau des négociations pour pénétrer le Marché Commun. Enfin, le dernier vent est le harmattan, qui souffle de Djibouti lorsque de Gaulle s'y est prononcé en faveur d'un régime plus souple. C'est la preuve, dit Césaire, que la Constitution, notamment dans l'article 72, prévoit la possibilité d'une autonomie légale.

66/379 « Vite, un Bureau municipal d'hygiène ! »

— *Le Progressiste*, 20 octobre 1966.

Césaire écrit au ministre de la Santé pour exprimer l'impatience de la municipalité devant la lenteur du ministre à approuver un bureau municipal d'hygiène, organisme obligatoire pour toutes les villes de plus de 20 000 habitants. Le projet ayant le soutien financier du Conseil municipal et l'encouragement du Préfet, Césaire demande pourquoi, après une attente de deux ans, le ministre de la Santé n'a toujours pas répondu à leur demande.

66/380 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 26 octobre 1966, p. 3916-3917.

N'ayant pas obtenu satisfaction auprès du ministre des Départements d'outre-mer en ce qui concerne les négociations du Marché Commun pour les produits agricoles des Antilles, Césaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. Si le sucre antillais est admis au Marché Commun, dit-il, *c'est vraiment au bas bout de la table où ils* [les producteurs antillais] *font figure de parents pauvres*. Césaire ajoute qu'il paraît que la France a cédé à Bruxelles, au cours des négociations qui continuent, notamment sur le principe de la détaxe de distance. Il demande au ministre de l'Agriculture *de tout mettre en œuvre pour corriger l'injustice dont nous sommes victimes*.

66/381 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 9 novembre 1966, p. 4442-4443.

Césaire intervient dans une discussion sur les subventions accordées pour la construction de logements. Il critique les

sociétés immobilières d'État (à la Martinique, la Société immobilière Antilles-Guyane) pour leur façon de se conduire comme des entités indépendantes des autorités locales et une tendance à esquiver les normes de construction. Le résultat, déclare-t-il, est la destruction de bâtiments en Martinique par les cyclones Édith et Inès. Enfin, il demande plus de contrôle de ces sociétés et l'établissement d'offices publics d'habitations à loyer modéré.

66/382 [Discours à l'Assemblée nationale]

a) *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 2 décembre 1966, p. 5229-5232.

b) Extraits sous le titre « Organisant le référendum à Djibouti » par André Ballet et André Laurens, *le Monde*, 4-5 décembre 1966.

Dans le débat sur le référendum proposé pour le territoire des Afars et des Issas, Césaire critique ce qu'il appelle l'attitude manichéenne du gouvernement d'offrir aux habitants le choix du tout ou rien, sans possibilité d'un régime intermédiaire, comme l'association. En plus, il critique le refus du gouvernement de consulter d'abord l'assemblée territoriale sur la question et la tendance à *noircir comme à plaisir le tableau* fait aux populations en cas d'un vote favorable à la séparation d'avec la France.

1967

67/383 « L'escroquerie de la nuit du 3 au 4 mars »
-385

— *Le Progressiste*, 16 mars 1967.

Les trois lettres suivantes paraissent dans le même article et constituent la réponse de Césaire et de son parti à une manœuvre de la droite à la veille des élections législatives du 5 mars, manœuvre qui consistait à coller des affiches pendant la nuit qui proclamaient que le Parti progressiste martiniquais

et le Parti communiste martiniquais étaient pour l'indépendance de l'île.

Dans la première lettre, datée du 4 mars et adressée au procureur, Césaire distingue entre les affiches de son parti et celles des colleurs d'affiches nocturnes, avant de déclarer : *nous entendons porter plainte expressément et formellement contre X, pour faux, usage de faux et toutes autres qualifications pénales correspondant à pareille manœuvre.*

Trois jours plus tard, dans une deuxième lettre adressée au Président du Conseil constitutionnel, au ministre de l'Intérieur et au ministre des Départements d'outre-mer, Césaire résume ses démarches, note que le gouvernement n'a pas encore entrepris une investigation et demande que ces trois autorités interviennent afin d'encourager la police à découvrir les responsables de l'incident.

Enfin, dans la troisième lettre, datée du 4 mars et envoyée au Préfet, Césaire demande qu'on annonce à la radio un communiqué sur les affiches.

67/386 « Notre combat à tous »

— *Le Progressiste*, 20 juillet 1967.

Césaire fait appel aux Martiniquais pour qu'ils manifestent leur solidarité avec les autonomistes guadeloupéens qui ont été arrêtés les 26 et 27 mai, après des émeutes et des confrontations qui avaient commencé en mars à Basse-Terre et à Pointe-à-Pitre. Après avoir distingué entre l'indépendance et l'autonomie, il déclare : *c'est pourquoi en protestant contre leur détention arbitraire et en exigeant leur libération, nous avons le sentiment de rester fidèles à ce qui est notre souci et constitue le but de notre combat à tous : la suppression du colonialisme et l'avènement d'un pays antillais rénové et régénéré* (voir le témoignage de Césaire au procès des Guadeloupéens, 68/394).

67/387 « Discours de clôture »

a) *Rapports du 3^e Congrès. Parti progressiste martiniquais. Fort-de-France les 12 et 13 août 1967. Le texte de Césaire se trouve aux pages 59-71.*

b) Extraits dans *le Progressiste*, 16 novembre 1967.

c) *Œuvres complètes*.

Dans son résumé et sa synthèse des travaux du Congrès, Césaire insiste sur la nécessité d'obtenir suffisamment de pouvoir politique à la Martinique afin de résoudre les problèmes de l'île. À ce propos il cite à la fois l'exemple des Afro-Américains et celui des Québécois, qui ont été encouragés par de Gaulle. *Eh bien ce pouvoir politique que les Canadiens français veulent conquérir pour vaincre les effets du colonialisme anglais ; ce pouvoir politique que les Noirs américains veulent conquérir pour leur compte, et cela, pour résister aux entreprises du racisme américain, nous, Martiniquais, nous devons le conquérir à la Martinique, si nous voulons en finir avec le colonialisme qui pèse sur notre pays et le maintient dans la misère et la dégradation.*

Précisant les termes de ce statut d'autonomie, Césaire explique que les Martiniquais, s'ils veulent rester dans l'ensemble français, constituent néanmoins un groupe spécifique qui a le droit à une *assemblée* délibérante martiniquaise *souveraine dans un certain nombre de domaines lesquels sont à délimiter et d'un exécutif martiniquais.*

67/388 « Entretien avec Aimé Césaire » par Nicole Zand

a) *Le Monde*, 7 octobre 1967.

b) *Le Progressiste*, 19 octobre 1967.

À la veille de la répétition générale de *Une saison au Congo* au Théâtre de l'est parisien, Césaire explique le côté poète de Lumumba et offre des précisions sur la réception de son œuvre en Afrique. C'est ici, à la fin de l'entretien, qu'il parle pour la première fois du sujet de sa troisième pièce.

Lumumba est un révolutionnaire dans la mesure même où il est un voyant. [...] Et Lumumba est grand [...] parce qu'il y a toujours un au-delà chez lui. Bien entendu, ce sont des qualités de poète, d'imagination.

Et, en plus, il est poète par le verbe [...] la puissance magique du verbe, la puissance du nommo, le verbe créateur. [...] C'est sa grandeur, c'est en même temps sa faiblesse.

[...] *Souvent, mon œuvre est mieux comprise en Afrique qu'aux Antilles. Et l'Africain se reconnaît. On dit mes poèmes difficiles, mais lorsqu'on a joué le Roi Christophe à Dakar, on l'a joué dans un stade, devant un public populaire, qui a réagi chaleureusement.*

En réponse à une question sur sa prochaine pièce, il déclare : *Maintenant, ma raison me commanderait d'écrire quelque chose sur les Nègres américains. Je conçois cette œuvre que je fais actuellement comme un triptyque. C'est un peu le drame des Nègres dans le monde moderne. Il y a déjà deux volets du triptyque : le Roi Christophe est le volet antillais, Une saison au Congo le volet africain et le troisième devrait être, normalement, celui des Nègres américains dont l'éveil est l'événement de ce demi-siècle.*

67/389 « Après « Beulah » : nouvelles recommandations du maire de Fort-de-France »

— *Le Progressiste*, 26 octobre 1967.

Texte d'une longue lettre au préfet à la suite des dégâts causés par l'ouragan tropical Beulah. Césaire demande l'intervention du Service des Ponts-et-Chaussées pour remplacer des petits ponts et pour améliorer le lit de la rivière Levassor afin d'éviter de futurs problèmes.

67/390 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, le 2 novembre 1967, p. 4342-4343.

Dans son intervention de 1967-1968 sur le budget des départements d'outre-mer, Césaire dresse encore une fois la liste des problèmes des Antilles françaises : la décadence de l'agriculture, la paralysation de l'industrie, la timidité des efforts pour améliorer le tourisme et ce qui reste, dit-il, *l'émigration avec son cortège non pas de promotions, comme vous l'avez dit, monsieur le Ministre, mais d'humiliations et de misères*. Il cite l'Allemagne et l'Italie comme exemples de pays où l'autonomie a réussi et demande encore une fois un régime plus souple à la Martinique. Enfin, il termine en demandant au gouvernement de mettre *en liberté les quarante Guade-*

loupéens qui expient dans les geôles de Pointe-à-Pitre ou à la prison de la Santé leurs opinions non orthodoxes. Libérez-les ; ce sera une mesure d'équité sans doute [et] aussi une mesure de bon sens, car jamais les répressions n'ont eu raison des idées [...].

67/391 « Une saison au Congo, fresque de la négritude dans le monde moderne. Une interview d'Aimé Césaire », par Claude Stevens

— *L'Afrique actuelle*, n° 23, décembre 1967, p. 49, 51-52.

Césaire offre des précisions sur certains des personnages de la pièce, explique le contexte socio-politique du Congo au moment des préparations pour l'indépendance et, encore une fois, parle de la pièce qu'il aimerait écrire sur les Afro-Américains.

Citant l'exemple du refus de Lumumba d'accepter la peau de léopard, symbole de la royauté, que son peuple lui offre, Césaire explique que ce geste *marque un tournant décisif de la pièce ; car, ensuite, Lumumba va à sa perte. Je n'ai pas fait une apologie sans nuances de Lumumba : celui-ci était trop en avance sur son temps, trop décalé par rapport à la réalité pour pouvoir réussir. [...]*

Le Joueur de Sanza incarne le peuple : c'est l'esprit populaire, l'esprit de bon sens qui survit à toutes les occupations [...], et c'est le Congo éternel que représente le Joueur de Sanza.

Encore une fois, il termine son entretien en parlant du sujet de la pièce qu'il aura bientôt en chantier, *une pièce sur les Noirs américains et tous les phénomènes qui se passent à l'heure actuelle aux U. S. A.*

1968

68/392 « Le temps du sang rouge » entretien par Jean-Jacques Hocquard

— *Le Point* (Bruxelles), n° 13, janvier 1968, p. 30-31.

Après avoir parlé d'*Une saison au Congo* et de son côté épique, Césaire revient au sujet de sa future pièce consacrée

aux Afro-Américains et, pour la première fois, en précise le titre. *Je suis très intéressé par le « pouvoir noir ». Comme je veux faire du théâtre vivant, prendre à bras-le-corps la réalité historique, il me semble que ce qui se passe à l'heure actuelle aux États-Unis, le réveil des Noirs américains, le Black Power, ce mouvement extraordinaire qui fait des étés chauds, ça mérite d'être traité théâtralement. [...] J'envisage de faire une pièce s'appelant Un été chaud.*

68/393 « Une interview de Césaire »

— *Le Progressiste*, 15 février 1968.

Césaire participe avec 437 intellectuels de tous pays à un congrès culturel sur le thème « Colonialisme et néo-colonialisme : le développement culturel des peuples » à La Havane, du 4 au 11 janvier 1968. Arrivé à La Havane le 26 décembre 1967, il visite des usines et des fermes, rencontre Fidel Castro, accorde des interviews (voir 68/400-401), participe aux travaux de la première Commission, chargée d'étudier le thème « Culture et indépendance nationale », et prend la parole le 4 janvier pour parler de « Culture nationale : colonialisme, néo-colonialisme ». Cette interview, dont *le Progressiste* a publié des extraits, a été présentée par Radio-Havane le 4 février 1968. Césaire reprend les thèmes du lien entre la culture et la civilisation, et de la nécessité d'une libération nationale comme point de départ d'un renouvellement culturel, thèmes qu'il avait traités à Paris en 1956 et à Rome en 1959. De Castro il offre le portrait suivant : *Je regardais l'homme vivre littéralement son discours... La franchise, la lucidité de cet homme en font vraiment une incarnation magnifique de la révolution. Et, bien entendu, j'ai salué avec joie sa condamnation des églises, du sectarisme, du dogmatisme. J'ai vraiment eu l'impression d'avoir vu, peut-être pour la première fois de ma vie, un révolutionnaire. [...]*

68/394 [Témoignage de Césaire au procès des Guadeloupéens]

a) Extraits sous le titre « Le Procès des Guadeloupéens devant la Cour de sûreté. M. Césaire : nous estimons que la

tutelle est terminée », compte rendu par Jean-Marc Théolleyre dans *le Monde* du 28 février 1968.

b) Texte intégral de la déposition de Césaire dans le volume anonyme *le Procès des Guadeloupéens : 18 patriotes devant la Cour de sûreté de l'État français*, publié par CO.GA.SO.D. (Comité guadeloupéen d'aide et de soutien aux détenus guadeloupéens), 1969, p. 293-301.

Césaire, Sartre, Leiris, Guérin et de nombreux sympathisants et experts sur les Antilles ont témoigné au procès des Guadeloupéens accusés d'avoir porté atteinte à l'intégrité du territoire français par leurs activités nationalistes. Césaire en avait déjà parlé à la tribune de l'Assemblée nationale (voir 67/390). Le procès se déroula du 19 février au 1^{er} mars 1968, et Césaire témoigna le 26 février. Césaire insiste d'abord sur l'application du mot nation aux départements et territoires d'outre-mer. Ensuite, il cite plusieurs membres du gouvernement pour étayer sa thèse dans laquelle il déclare que l'évolution du statut dans les départements et territoires d'outre-mer est chose normale, prévue par la Constitution. Par conséquent, il n'y a aucune raison pour poursuivre les Guadeloupéens, même s'ils ont demandé l'indépendance de leur île.

68/395 « Seelenmassage auf Martinique. Spiegel Interview mit dem Schriftsteller Aimé Césaire »

— *Der Spiegel*, 18 mars 1968, p. 1601.

À l'occasion du procès des Guadeloupéens à Paris, Césaire est interrogé sur la situation aux Antilles et la possibilité d'une évolution politique qui pourrait être attribuée au procès. Il explique qu'une partie de la population n'est pas encore arrivée à comprendre que les départements d'outre-mer ne sont pas de vrais départements, et ceci à cause du « seelenmassage » ou bourrage de crâne de la presse officielle, de la radio et de la télévision. *Si le gouvernement a le sens de l'histoire, et le général de Gaulle est un homme qui a le sens de l'histoire, alors il [le gouvernement] comprendra la leçon de ce procès* [notre traduction de l'allemand].

68/396 « Allocution d'Almé Césaire, président du P. P. M. »

a) *Parti progressiste martiniquais. X^e anniversaire, 23 mars 1958 — 23 mars 1968. 10 ans de service du peuple*, brochure sans date publiée par le Parti progressiste martiniquais, Fort-de-France.

b) *Œuvres complètes*.

C'est dans ce bilan de dix ans de son parti que Césaire lance à la Martinique pour la première fois la notion d'une nation martiniquaise, notion qu'il avait déjà définie lors du procès des Guadeloupéens (voir 68/394). Après avoir passé en revue les principes sur lesquels son Parti est fondé et l'histoire de ce dernier depuis 1958, à propos des derniers mois, Césaire déclare : *nous venons de franchir une étape nouvelle. La première étape nous avait amenés de l'idée d'une personnalité antillaise à l'idée d'une Martinique, groupe naturel relevant de l'autogestion. [...] Il nous fallait donc aller plus loin et pour être clair, préciser la nature du groupe naturel qui constitue la Martinique. [...] Il faut, sans ambages, appeler nations, les groupes humains que constituent, chacun pour sa part, la Martinique et la Guadeloupe*. Selon Césaire, cette évolution est le résultat *d'une conscience nouvelle qu'il nous faut bien appeler la conscience nationale*. De là découle, dit-il, une série de possibilités de statut, dans laquelle le P. P. M. a choisi l'autonomie.

68/397 « Une lettre de M. Aimé Césaire à propos du voyage de M. Pierre Billotte à la Martinique »

— *Le Monde*, 5 avril 1968.

Césaire répond à une déclaration du général Billotte, ministre des Départements et Territoires d'outre-mer, dans *le Monde* du 2 avril selon lequel les Martiniquais auraient manifesté leur « attachement » à la France. Césaire démystifie les origines des manifestations « spontanées » qui, selon lui, sont organisées par le préfet. *Impressionné par l'ampleur de la manifestation populaire, la préfecture a en effet appliqué une formule bien connue dans l'Algérie de « papa » : convocation par la radio des « bons français » ; appels aux anciens combattants*

[...] cars dépêchés dans les moindres villages, congé donné par les patrons aux ouvriers. [...]

Ces mensonges officiels comportent cependant un danger dans la mesure où ils peuvent permettre au pouvoir d'éluder le problème politique, [...] le problème fondamental des Antilles.

68/398 « Aimé Césaire. An Interview with an Architect of Negritude », par Ellen Conroy Kennedy

— *Negro Digest*, mai 1968, p. 53-61.

Césaire explique sa perspective sur l'unité des cultures africaines (sur ce sujet, il n'est pas d'accord avec l'anthropologue américain Herskovits, ce dernier croyant qu'il n'existe pas de liens entre beaucoup de cultures africaines), insiste sur l'importance croissante de la négritude aujourd'hui sur le plan international et résume son différend avec Malraux (voir 73/435). Parlant de la négritude aux États-Unis et dans les autres pays du nouveau monde, il distingue entre la bourgeoisie, qui l'a rejetée, et le peuple, qui en garde toujours des traces dans sa musique, ses danses, etc. Enfin, il cite comme exemple une vieille Casamançaise dont le visage, les expressions et les mouvements lui font penser à sa propre grand-mère à la Martinique.

68/399 « Après la bataille »

— *Le Progressiste*, 27 juin 1968.

Césaire tire le bilan des élections législatives à la Martinique et explique son refus de parler à la radio ou à la télévision. Caractérisant ces institutions comme *l'instrument de l'intoxication gouvernementale et le moyen principal de l'abrutissement et de la mystification de notre peuple*, il explique : *ce que j'avais à dire au peuple martiniquais au sujet des élections qui viennent d'avoir lieu, je l'ai dit au peuple directement et sans truchement, lors du grand vidé du 26 juin 1968.*

Ceci dit, Césaire revient au sujet des élections elles-mêmes pour constater que *s'il n'y a pas eu de victoire réactionnaire ni même de progrès réactionnaire*, son Parti et la gauche ont stagné et *le peuple martiniquais n'a pas eu le grand sursaut que nous attendions de lui.*

68/400 « Entrevistas con Aimé Césaire », entretiens avec Sonia Aratán et René Depestre lors du Congrès culturel de La Havane (voir 68/393)

— *Casa de las Américas*, n° 49, juillet-août 1968, p. 130-137.

La revue cubaine publie les deux entretiens ensemble, celui de Depestre paraissant après celui de Aratán (voir 68/401).

Césaire répond à de nombreuses questions de Sonia Aratán sur le théâtre, la poésie et la négritude. Il souligne l'importance du surréalisme dans sa propre libération et relie ce mouvement à la révolution cubaine où les leaders essayent de relier de nombreuses antinomies : *raison et fantaisie, imagination et raison, travail intellectuel et travail manuel, tout cela me paraît être dans la ligne des préoccupations du surréalisme.*

Se tournant vers son théâtre, il insiste sur le lien entre le chef d'État et le peuple, lien qui se manifestait déjà dans son oratorio lyrique : *Au fond, tout ce que j'ai fait depuis sort de cette matrice première qui s'appelle Et les chiens se taisaient, qui contenait déjà en germe l'inspiration première et totale [...] Lumumba est grand dans la mesure où, au-delà de toutes les divisions, il est en accord profond avec le peuple congolais.*

Enfin, dans une longue réponse à une question sur la négritude, il manifeste son irritation devant le débat que le terme a suscité depuis qu'il l'a inventé. Il critique ceux qui bâtissent des théories rigides à partir du terme, notamment Senghor, et souligne qu'il *n'y a pas de négritude prédéterminée, il n'y a pas de substance ; il y a une histoire, et une histoire vivante.* Cela se voit dans certaines qualités, *la manière de rire, la manière de parler, les gestes [...]. Les histoires que notre mère nous racontait quand nous étions enfants, tout cela qui modèle la sensibilité, tout le folklore martiniquais est folklore africain* [notre traduction de l'espagnol].

68/401 [même titre que 68/400]

a) *Casa de las Américas*, n° 49, juillet-août 1968, p. 137-142.

b) *Prologo. Un Orfeo del Caribe*, préface à *Poésias*, collection de poésie de Césaire, La Habana, Casa de las Américas, 1969, p. vii-xxxiii, le traducteur est anonyme.

c) « An Interview with Aimé Césaire », *Radical America*, vol. 5, n° 3, mai-juin 1971, p. 27-39, traduction et introduction par Dale Tomich.

d) « Truer than Biography : Aimé Césaire interviewed by René Depestre », *Savacou* (Kingston, Jamaica), n° 5, juin 1971, p. 77-80, traduction par Lloyd King.

e) « An Interview with Aimé Césaire », postface à la traduction américaine du *Discours sur le colonialisme, Discourse on Colonialism*, New York, Monthly Review Press, 1972, p. 63-79, traduction de l'interview par Maro Riofrancos.

Cet entretien avec René Depestre n'a jamais été publié en français. Il contient de nombreux détails sur l'histoire de la négritude et les influences de Césaire. *Pendant les années trente j'ai subi trois influences primaires : la première était celle de la littérature française à travers l'œuvre de Mallarmé, Rimbaud, Lautréamont et Claudel. La deuxième était l'Afrique. [...] et la troisième, c'était celle de la renaissance des Noirs américains, qui ne m'a pas influencé directement mais qui a créé cependant l'atmosphère qui m'a permis de devenir conscient de la solidarité du monde noir.*

Parlant de la naissance de la négritude, Césaire explique qu'il avait choisi la racine nègre afin de jeter un défi au monde. *Je dois dire que quand nous avons fondé L'Étudiant noir, je tenais vraiment à l'appeler L'Étudiant nègre. Les Antillais, ajoute Césaire, étaient opposés à l'idée, car ils la trouvaient trop offensive, trop aggressive [notre traduction de l'espagnol].*

68/402 UNE TEMPÊTE. D'APRÈS LA TEMPÊTE DE SHAKESPEARE. ADAPTATION POUR UN THÉÂTRE NÈGRE

a) *Présence africaine*, n° 67, 3^e trimestre 1968, p. 3-32.

b) Première édition en volume : Seuil, 1969, imprimé en novembre 1969, 96 pages.

c) *Œuvres complètes*.

Césaire a apporté de nombreuses modifications à la première version, dont les plus importantes sont les suivantes : il ajoute les trois répliques au début de la scène 2, acte I, où Miranda manifeste son inquiétude à regarder le naufrage ; dans la même scène, il ajoute la discussion entre Caliban et Prospero sur le nom de l'indigène, échange qui montre l'héritage des musulmans noirs ; acte I, scène 3 devient acte II, scène 1 ; il ajoute les répliques 4, 5 et 6 avant la fin de la première scène, acte II, afin de mettre en lumière les deux voix différentes de Caliban et de Ariel ; enfin, il ajoute la première scène du troisième acte, où Caliban est au travail, scène où il chante une chanson d'origine africaine et afro-antillaise enregistrée aux États-Unis vers la fin du 19^e siècle. L'effet de ces modifications, qui ne sont que les plus importantes, est d'ajouter à l'héritage culturel du monde noir dont Caliban est le bénéficiaire et à souligner le thème de la lutte des classes.

Il existe deux traductions de la pièce :

En allemand : *Ein Sturm*, Berlin, Wagenbach, 1970, traduction de Monika Kind.

En espagnol : *Una Tempestad*, Barcelona, Barral, 1972, avec une traduction de *la Tragédie du roi Christophe*. Traduction par Carmen Kurtz.

Le troisième volet de son triptyque annoncé depuis 1967 (voir 67/388, 68/392) traite, comme il l'avait promis, de la situation des Afro-Américains. Mais c'est dans le contexte d'un remaniement de Shakespeare du point de vue du Tiers Monde. C'est Serreau qui avait suggéré à Césaire de refaire la pièce de Shakespeare afin d'insister sur l'aspect le plus répulsif au Tiers Monde, le mythe du bon maître et de son humble serviteur qui n'a aucun héritage culturel. Serreau monta la pièce au Festival de Hammamet en Tunisie en juillet 1969. Après une représentation au Festival de Venise (le 7 ou 8 octobre 1969), Serreau présente la pièce au Théâtre de l'ouest parisien dans un décor simple : Prospéro est vêtu en pionnier du Far West, Caliban et Ariel sont des Africains et l'action est accompagnée de musique négro-africaine. La pièce est critiquée à Paris en partie à cause de la mise en scène et en partie

à cause du sentiment que Césaire a trahi Shakespeare en modifiant *la Tempête*.

À la suite des représentations en Europe, la pièce a eu du succès au Liban, au Quinzième Festival international de Baalbek, où elle est jouée à l'intérieur du temple de Bacchus en août 1970 et aussi à la Martinique en août 1972. Césaire a modifié un peu la pièce pour les représentations à la Martinique, notamment avec l'addition d'un chœur de chanteurs créoles. Dirigé par un acteur martiniquais, Ivan Labejof, qui avait participé dans les pièces antérieures, *Une tempête* à la Martinique marque la première représentation d'une pièce de Césaire chez lui. On présente la pièce au premier Festival culturel de Fort-de-France, événement patronné par la municipalité, et ensuite dans cinq autres villes.

Dans l'ensemble, la pièce a été bien accueillie dans le Tiers Monde, mais est restée toujours mal comprise en Europe. Les Européens y ont cherché du Shakespeare adapté pour les Noirs, tandis que le public du Tiers Monde y trouve la démystification d'une œuvre classique. Voir 68/406-407.

68/403 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 23 juillet 1968, p. 2489-2491.

Césaire intervient dans un débat sur un projet de loi d'amnistie qui vise ceux qui avaient été condamnés au cours des événements d'Algérie. Il propose un article supplémentaire qui appliquerait l'amnistie aux départements d'outre-mer. Notant que les événements d'Algérie font partie du grand drame de la décolonisation qui s'est déroulé dans de nombreux territoires et départements d'outre-mer, où il y a eu des condamnations d'ordre politique, il déclare : *On me pardonnera de penser plus particulièrement aux jeunes Martiniquais et Gadeloupéens qui ont comparu ces dernières années devant la Cour de sûreté de l'État. Il n'en est pas un seul qui, devant cette juridiction, n'ait fait référence au problème algérien et n'ait cité ce drame comme la cause du grand trouble de conscience qui a inspiré leur action.*

68/404 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 9 novembre 1968, p. 4259-4260.

Dans un débat sur le projet de régionalisation proposé par le gouvernement, Césaire, après avoir cité la litanie de l'échec de la départementalisation, offre son soutien qualifié au projet. La régionalisation, dit-il, constitue un progrès, mais à deux conditions : la participation de la population à tous les niveaux — à la délimitation et à l'exécution. *La région ne sera viable que si, assez vite, elle correspond à la fois à un espace économique rationnel et à une identification ethno-culturelle précise.*

1969

69/405 « Lettre adressée par le P. P. M. à tous les candidats aux « Présidentielles »

— *Le Progressiste*, 17 mai 1969.

Texte d'une lettre de Césaire aux sept candidats à la présidence pour attirer leur attention sur les problèmes des départements d'outre-mer et pour *tenir compte de nos revendications* dans leur programme.

Seule une réponse claire de votre part nous permettra d'informer objectivement et totalement nos populations et de leur donner des raisons valables de s'intéresser au prochain scrutin.

N'ayant reçu de réponses que de Jacques Duclos et de Michel Rocard, Césaire préconise l'abstention.

69/406 « Le Noir, cet inconnu. Entretien avec Aimé Césaire » par Lucien Attoun

— *Les Nouvelles littéraires*, 17 juillet 1969, p. 12.

Après avoir expliqué encore une fois le fond de son différend avec Senghor sur la négritude, il offre de nombreuses précisions sur sa dernière pièce, *Une tempête. J'ai essayé de démythifier la Tempête...* *En relisant la pièce j'ai été frappé par le totalitarisme de Prospéro. [...] Je m'insurge lorsqu'on*

me dit que c'est l'homme du pardon. Ce qui est essentiel chez lui, c'est la volonté de puissance. [...] C'est le monde européen campé en face du monde magique, du monde primitif.

En ce qui concerne la fin de la pièce, l'aspect qui a suscité de nombreuses questions, Césaire explique que *Prospéro est prisonnier de son œuvre [...] Caliban et lui font un couple indissociable. Pas plus que les Nègres et les Blancs ne peuvent se séparer en Amérique, Prospéro ne peut se séparer de Caliban et c'est cela l'histoire. C'est le caractère indissoluble de cette union qui fait le drame.*

69/407 « Un poète politique : Aimé Césaire » interview par François Beloux

a) *Magazine littéraire*, n° 34, novembre 1969, p. 27-32.

b) Extraits dans *Jeune Afrique*, n° 464, 19-25 novembre 1969, p. 26.

Jusqu'en 1969, les entretiens avec Césaire se sont souvent limités soit à la littérature, soit à la politique, et les interlocuteurs n'arrivent pas souvent à soutirer des renseignements vraiment nouveaux. Mais dans celui-ci, le plus long jusqu'à cette date (à peu près 4 000 mots), François Beloux pose de nombreuses questions sur une variété d'aspects de l'activité de Césaire, de sorte que l'entretien par lui-même offre au lecteur un résumé bien organisé de la vie et de la pensée de l'écrivain et homme politique. Ses remarques sur *Une tempête* sont les plus détaillées de toutes, mais il ne néglige pas le passé, commençant par ses premières rencontres avec des Africains à Paris, l'aliénation des Martiniquais à l'époque, ses premiers poèmes, ses rapports avec le surréalisme et André Breton, son entrée dans l'arène politique, ses conflits avec le Parti communiste français et les raisons qui l'ont amené à le quitter et à fonder son propre parti.

Répondant à une question sur la langue créole, il explique son importance dans son théâtre : *J'ai voulu mettre le sceau imprimé, la marque nègre — ou la marque antillaise, comme vous voulez — sur le français, j'ai voulu lui donner la couleur du créole.*

Enfin, il raconte comment il est arrivé à écrire *Une tempête* : Jean-Marie Serreau [...] m'a demandé si je voulais faire l'adaptation. J'ai dit d'accord, mais je veux la faire à ma manière. Le travail terminé, je me suis rendu compte qu'il ne restait plus grand-chose de Shakespeare. C'est pourquoi, pudiquement, j'ai donné comme titre *Une tempête*.

Mon texte, et c'est normal, est devenu gros de toutes les préoccupations que j'avais à ce moment-là. Comme je pensais beaucoup à une pièce de théâtre sur les États-Unis, inévitablement, les points de référence sont devenus américains. Rejetant les interprétations traditionnelles de Prospéro comme l'homme du pardon, il explique qu'il a été frappé par la brutalité du sieur Prospéro. [...] Il a conquis une île et, immédiatement, il établit des rapports de maître à serviteur. [...] Devant la domination de Prospéro, il y a plusieurs façons de réagir : il y a l'attitude violente et la non violente. Il y a Martin Luther King et Malcolm X et les Black Panthers.

1970

70/408 « Lettre circulaire de Césaire aux électeurs et électrices du 4^e canton »

— *Le Progressiste*, 12 mars 1970.

Césaire explique qu'il ne se présentera pas aux élections cantonales. Ayant subi une intervention chirurgicale, il est de l'avis qu'il est impossible d'exercer convenablement en même temps un triple mandat de maire, de député et de conseiller général. C'est pour cette raison qu'il soutient la candidature d'un membre de son parti qui est beaucoup plus jeune que lui.

70/409 « Césaire on Culture » entretien anonyme

— *West Africa*, 4 avril 1970, p. 362-363.

Au Festival Pan Africain d'Alger en 1969, la négritude fut vivement critiquée. À la suite de la nouvelle que le deuxième Festival mondial des arts nègres aura lieu au Ghana, le

reporter anonyme de *West Africa*, Griot, pose la question de la négritude à Césaire, inventeur du terme, qui avait joué un rôle principal au premier Festival mondial des arts nègres à Dakar. Selon Césaire, le débat entre les partisans et ennemis de la négritude n'est qu'une fausse querelle. *La politique est simplement une des manifestations de la culture avec laquelle elle a un rapport dialectique : la synthèse de l'histoire.*

70/410 « Aimé Césaire, l'homme d'une seule idée » entretien avec I. Bm.
— *Zaïre*, 1^{er} juin 1970, p. 32-33.

Court entretien qui a eu lieu vraisemblablement avant la publication d'*Une tempête*, puisqu'il parle de finir une pièce sur le pouvoir noir, une suite à ses deux premières pièces. Il parle d'*Une saison au Congo*, de son désir de visiter le Zaïre — et ce qu'il décrit comme son seul voyage en Afrique, celui qu'il a fait au Sénégal et en Côte-d'Ivoire en 1966 (mais voir 60/288). De ce voyage il raconte l'histoire du masque qu'il a trouvé en Casamance et les parallèles qu'il y trouvait avec des masques antillais. *Quand j'ai demandé aux gens ce que signifiaient les cornes et les miroirs qui y étaient incrustés, exactement comme en Haïti, on m'a donné la même réponse : les cornes, c'est l'abondance [...] et le miroir, c'est le savoir (voir 73/434).*

70/411 « [Lettre au directeur de la Société immobilière Antilles-Guyane]
— *Le Progressiste*, 27 août 1970.

Césaire demande que le directeur de la Société immobilière Antilles-Guyane cesse de construire à la Plaine Dillon des maisonnettes à rez-de-chaussée à même le sol, car, depuis l'ouragan Dorothy les 20-21 août qui a causé 15 morts, il est évident qu'il ne faut construire dans ce quartier que sur pilotis.

70/412 « Une deuxième issue à la cité Dillon »
— *Le Progressiste*, 3 septembre 1970.

Texte d'une lettre du 20 août au directeur de la Société immobilière Antilles-Guyane où Césaire demande l'aménagement d'une deuxième issue à un lotissement de 10 000 personnes afin d'éviter des embouteillages.

70/413 [Discours à l'Assemblée nationale]

a) *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 26 septembre 1970, p. 4727-4728.

b) *Le Progressiste*, 5 novembre 1970.

Seule intervention de Césaire en 1970-1971, celle-ci est limitée à dix minutes. C'est pour cette raison que Césaire utilise *la méthode rapide des petits faits vrais* [...] : les gendarmes à la Martinique lacérèrent des affiches qui invitent les Martiniquais à participer à un colloque sur l'émigration ; le préfet de la Guadeloupe saisit 2 000 disques reproduisant une conférence en langue créole prononcée à la Martinique, « *langue étrangère* », a dit le préfet et, de plus, « *conférence raciste* » ; le frère de Frantz Fanon, Joby Fanon, ne peut pas être nommé à la Martinique « vu l'attitude critique qu'il a toujours montrée envers l'administration de ces territoires », explique la lettre du ministre de l'Économie.

1971

71/414 « Agression contre Césaire. Mise au point »

— *Le Progressiste*, 28 janvier 1971.

Texte d'une lettre au directeur du journal *France-Antilles* concernant un article dans le numéro du 23 janvier qui décrit un incident à la mairie au cours duquel des jeunes auraient provoqué une attaque des gendarmes contre l'édifice. Les gendarmes avaient entouré l'hôtel de ville, l'avaient investi et, enfin, avaient lancé des bombes lacrymogènes à travers les fenêtres. Césaire déclare *je tiens la Préfecture pour directement responsable de l'agression perpétrée contre la mairie*, et ajoute que sa position constante était que *seul le retrait pur et simple des forces de police pouvait mettre fin à la situation*.

71/415 « Aimé Césaire : « nous sommes à la veille de 1789 » entretien avec Pierre Benichou et Jean-Pierre Joulin

— *Le Nouvel Observateur*, n° 329, 1^{er} mars 1971, p. 33-35.

Dans cet entretien important accordé à la veille des élections municipales à la Martinique, Césaire souligne la dégradation à la situation politique, économique et sociale, et décrit les tentatives extraordinaires de la droite pour le remplacer à la mairie par un colonel de l'armée française qui est originaire de la Martinique.

Nous sommes en 1788, à la veille de 1789 : c'est ce qui explique cette réaction « ultra » [...] Les Martiniquais sont en conflit permanent avec les autorités françaises et, depuis quelque temps, en conflit ouvert. Le candidat de la droite, explique Césaire, est un « Bokassa » local [...] démobilisé pour qu'il se présente contre moi. [...] Il se vante d'avoir reçu 400 millions pour mener à bien son action. Il a son P. C. chez les militaires. Son programme est simple : il ne s'agit pas de gérer une municipalité mais de maintenir la « Martinique française ».

71/416 « Martinique. Le « départementalisme » tourne au fascisme nous déclare Aimé Césaire », entretien avec Annette Lena

— *Politique hebdo*, 18 mars 1971.

Césaire fait le point sur les élections municipales du 14 mars où il a battu le colonel Rimize 21 549 voix contre 7 596. Parlant de l'échec de la politique de répression du préfet, il note *nous avons eu droit à un flux considérable de policiers et de gendarmes envoyés par avion. On se demande quel ennemi la France a à combattre dans cet hémisphère. Nous avons déjà eu droit, aussi, à une répétition générale : l'attaque de la mairie de Fort-de-France le 21 janvier dernier.*

71/417 « Les Antilles françaises en quête d'un statut. II. L'autonomie, l'indépendance ou la régionalisation ? » deuxième dans une série d'articles par Noël-Jean Bergeroux qui contient un court entretien avec Césaire

— *Le Monde*, 8 mai 1971, p. 12.

Césaire insiste sur l'unité et l'approfondissement de sa pensée politique depuis 1946 et son attitude à l'égard de l'autonomie. *Je n'ai jamais parlé d'indépendance parce que je crois à l'autodétermination. Nous sommes à un tournant. Il restait un petit sentier, si ce sentier est barré, l'histoire se fera [...] On n'a jamais vu un peuple acculé dans une impasse ne pas se frayer un chemin.*

71/418 « M. Césaire déclare à *l'Express* », entretien anonyme

— *L'Express*, 24-30 mai 1971, p. 80-81.

Court entretien où Césaire précise encore une fois sa définition de l'autonomie et critique la politique du gouvernement : *Ou bien vous conservez le statut actuel, ou bien c'est l'indépendance totale, à vos risques et périls. J'estime qu'il s'agit là d'un chantage éhonté. Pis : du terrorisme économique.*

71/419 « Schoelcher philanthrope français, libérateur des Noirs »

— *Notre 22 mai*, brochure tirée à part du *Progressiste* qui contient le texte du discours de Césaire le 22 mai 1971 à Fort-de-France, p. 1-10.

Afin de nourrir le sentiment national naissant à la Martinique, Césaire et son Parti ont choisi le 22 mai, date d'une insurrection à la Martinique en 1848 qui précipita la mise en vigueur de l'abolition de l'esclavage. La cérémonie fut marquée par l'inauguration d'une statue de René Corail représentant une femme avec un blessé dans une main et une arme dans l'autre sur la Place de la Liberté à Fort-de-France.

Césaire distingue l'image officielle de Schoelcher, suggérée par le titre de son discours, du vrai Schoelcher, celui qui tenta d'attirer l'attention des Français sur les efforts des Noirs eux-mêmes, notamment les révoltes de 1811, 1822, 1823 et 1831. Dans sa description des événements de 1848, Césaire reprend en le soulignant ce qu'il avait dit au centenaire (voir 48/107), c'est-à-dire la description des tentatives du gouvernement pour retarder l'application de l'abolition à la Martinique et l'insurrection du 22 mai à Saint-Pierre qui a provoqué, le lendemain, la déclaration de l'abolition. Il s'agit donc *d'une liberté non pas octroyée mais arrachée de haute lutte ; une émancipation non pas concédée mais conquise.*

71/420 « Martinique et Guadeloupe. Départements français ou terres étrangères ? », entretien avec Claude Kiejman

— *Le Monde diplomatique*, octobre 1971, p. 16-17.

Très court entretien dans le cadre d'un article sur la situation aux Antilles. Césaire explique pourquoi les Martiniquais s'intéressaient à la départementalisation en 1946, et

esquisse ses espoirs et déceptions en ce qui concerne le nouveau ministre des Départements d'outre-mer, Pierre Messmer. *Nous faisons crédit à M. Messmer, auteur de la loi-cadre de 1956, sachant sans doute qu'il ne pouvait aller très loin, mais croyant qu'il était prêt au dialogue. Or, à la Martinique, il a durci ses positions, refusé le débat.*

71/421 « Author : Political Bar to Caribbean Unity », entretien avec Constance McTair

— *Trinidad Guardian*, 12 octobre 1971.

L'intérêt de ce long entretien réside au fond dans le fait que c'est le premier qu'il accorde à une journaliste des îles anglophones. Les questions posées manifestent en un sens la distance culturelle entre Trinidad, anglophone et indépendant depuis neuf ans, et la Martinique, département français. Mais Césaire insiste, dans ses réponses, sur les similarités. *Je ne me sens pas dépaycé à Trinidad [...] Le vrai obstacle [à l'unité] est politique.*

71/422 [Discours à l'Assemblée nationale]

a) *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 26 octobre 1971, p. 4905.

b) Repris dans *Aimé Césaire, l'homme et l'œuvre*, par Lilyan Kesteloot et Barthélemy Kotchy, *Présence africaine*, 1973, p. 204-205.

Notant que le budget des Départements d'outre-mer manque d'originalité face à la situation qu'il déclare catastrophique, Césaire cite de nombreux cas pour soutenir sa thèse selon laquelle les Antilles *cessent de plus en plus d'être des terres de production pour tendre à ne devenir que des centres de consommation.*

71/423 « Communiqué du maire de Fort-de-France »

— *Le Progressiste*, 27 décembre 1971.

Césaire dément une rumeur selon laquelle il y aurait eu un détournement de fonds destinés à l'achat de divers mobiliers scolaires.

1972

72/424 « À l'aube de 1972 »

— *Le Progressiste*, 3 janvier 1972.

Après avoir constaté que le P.P.M. est de plus en plus fort et bien enraciné dans le pays, et qu'il n'y a pas de divisions à l'intérieur du parti, Césaire déclare que la tâche est d'aider le peuple martiniquais à déjouer les manœuvres mystificatrices dont il est à l'heure actuelle l'objet, et de l'aider à reconquérir le droit à l'autodétermination qui [est] le droit de toute nation pour qu'il arrive à disposer de lui-même et à bâtir librement son avenir.

72/425 « Aimé Césaire à Québec. En marche vers l'antidestin », entretien avec Ivanhoé Beaulieu

— *Le Soleil*, 14 avril 1972.

Césaire fait de brefs commentaires sur la question du créole et celle de la poésie canadienne d'expression française dans cet entretien, qui se trouve dans l'intérieur d'un article concernant sa visite au Québec (voir aussi 73/432 et le texte de sa conférence à l'Université Laval, 73/434). *Je persiste à croire que le créole est une langue pauvre sur laquelle il faudrait par conséquent faire un travail comparable à celui que les Français ont fait sur la leur à la Renaissance.* La poésie québécoise est une poésie qu'il comprend directement, mieux en fait qu'un lecteur français.

72/426 « Une démarche en faveur du théâtre Za Branou »

— *Le monde*, 7 juillet 1972.

Texte d'une lettre signée par Césaire et une centaine d'auteurs et acteurs français et étrangers, et adressée au ministre tchécoslovaque de la Culture. Les signataires expriment leur inquiétude au sujet de la dissolution du théâtre de Prague Divadlo Za Branou.

72/427 [Discours à l'Assemblée nationale]

a) *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 10 octobre 1972, p. 4003.

b) Extraits sous le titre « L'Assemblée nationale modernise et libéralise le code de la nationalité française. L'ordonnance permettant le rappel d'office de certains fonctionnaires des DOM est abrogée », dans *le Monde*, 12 octobre 1972.

c) a reproduit sous le titre « À propos de l'ordonnance », dans *le Progressiste*, 19 octobre 1972.

Un des discours les plus frappants de Césaire à l'Assemblée nationale. Césaire accueille avec un *Enfin !* résonnant la décision du gouvernement, après de longues années de protestations de la part des députés des départements d'outre-mer, d'abroger l'ordonnance du 15 octobre 1960 selon laquelle le préfet pouvait expulser ou bannir ou empêcher de retourner chez eux des personnes originaires des départements d'outre-mer. Au cours de son discours, Césaire demande des dommages et intérêts pour les fonctionnaires qui ont souffert à cause de cette loi.

72/428 « Antilles et Guyane : ces départements désenchantés », article de François-Jean Perret qui contient un court entretien avec Césaire
— *Le Figaro*, 17 octobre 1972.

Césaire esquisse brièvement l'évolution de la situation économique à la Martinique depuis 1946, propose l'autonomie interne comme solution et, pour la première fois, fait des commentaires sur les aspects financiers d'une modification du statut. *En cas d'autonomie, même si les transferts sont moins importants, ils seront mieux utilisés. Et je mettrai les Martiniquais au travail. Je leur demanderai plus qu'on ne leur demande aujourd'hui.*

72/429 [Discours à l'Assemblée nationale]

a) *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 13 novembre 1972, p. 5062-5063.

b) Extraits sous le titre « DOM : les décrets d'application de la loi sur la régulation des naissances vont être publiés », dans *le Monde*, 15 novembre 1972.

c) a reproduit dans *le Progressiste*, 20 novembre 1972.

Dans son intervention annuelle sur le budget, Césaire exprime son inquiétude au sujet du projet du gouvernement

pour relancer la culture de la canne à sucre à la Martinique. Après avoir expliqué comment le gouvernement a démantelé l'agriculture martiniquaise et l'industrie sucrière, il demande la nationalisation à l'échelon de la Martinique afin d'opérer la réintégration dans le patrimoine de la collectivité de ce qui lui appartient, de ce qui constitue son gagne-pain.

72/430 « Avant une bataille »

— *Le Progressiste*, 30 novembre 1972.

Face à la dissolution, à quelques mois des élections législatives, du front uni de la gauche martiniquaise, front formé à Morne Rouge en 1971, Césaire exprime quand même un sentiment d'optimisme. Son Parti *se sent plus que jamais éveilleur de conscience et fabricant de l'histoire*.

1973

73/431 « Entretien avec Césaire » par Lilyan Kesteloot

— *Aimé Césaire, l'homme et l'œuvre*, par Lilyan Kesteloot et Barthélemy Kotchy, Paris, Présence africaine, 1973, p. 227-243.

Un des meilleurs entretiens de Césaire, celui-ci fut enregistré le 8 décembre 1971. Lilyan Kesteloot y a réussi à garder beaucoup de la spontanéité de Césaire, qui répond à une longue série de questions sur le lien entre la poésie et la politique, l'idéal et le réel, l'Afrique et l'Afro-Amérique, et de nombreux autres sujets. La partie la plus intéressante de l'entretien est sans doute celle où il parle de la négritude. Césaire y définit encore une fois sa perception du terme et prend ses distances à l'égard de Senghor et de François Duvalier.

73/432 « Conférence de presse à Québec »

— *Aimé Césaire, l'homme et l'œuvre*, Lilyan Kesteloot et Barthélemy Kotchy, Paris, Présence africaine, 1973, p. 212-224.

Texte d'une partie importante de la première conférence de presse télévisée de Césaire, qui eut lieu à l'Université Laval

le 10 avril 1972. Césaire passa dix jours à l'Université Laval, sa première visite à une université. En plus d'une conférence (voir 73/434), sa participation à des séminaires au Département des littératures, et un entretien (voir 72/425), Césaire était aussi l'hôte du gouvernement québécois et, dans ce contexte, sa présence revêtait une importance politique, étant donné certains parallèles entre le Canada francophone et la Martinique. La plupart des questions visent la situation politique à la Martinique et les chances de réussite de l'autonomie.

73/433 « Un grand meeting », « La parole au peuple », discours prononcé le 2 février à Fort-de-France

— *Le Progressiste*, 5, 13 et 16 février 1973.

Dans ce discours publié en trois parties, Césaire explique sa perception du député à mandat limité, mot d'ordre pour les élections suivantes qui n'est pas partagé par les autres partis de gauche. Il s'agit d'envoyer un député à Paris qui *aura pour tâche essentielle [...] de soulever au Parlement français et auprès du gouvernement le problème essentiel de la Martinique. [...] Dès que l'on refuse d'y aborder son problème, votre député reviendra parmi vous, [...] il remettra son mandat à la disposition du peuple qui lui donnera de nouvelles instructions.*

73/434 « Société et littérature aux Antilles »

a) *Études littéraires*, vol. 6, n° 1, avril 1973, p. 9-20.

b) Extrait dans *le Progressiste*, 4 décembre 1977.

Texte d'une conférence donnée à l'Université Laval le 11 avril 1973. C'est la première fois que Césaire parle dans une université. Il explique d'abord les liens entre la culture, la politique et la civilisation, et cite comme exemple de la dégradation culturelle aux Antilles la différence entre le masque du bœuf du mardi-gras à la Martinique, assimilé tout simplement au diable, et le même masque qu'il a rencontré au Sénégal lors d'une visite en Casamance avec Senghor en 1966 (voir 70/410). Ensuite, il cite des poètes québécois — Miron et Pilon — pour insister sur le rôle revalorisant de la littérature dans la récupération de l'être aliéné. La charte de la littérature antillaise, conclut-il, *est de prendre en charge le passé, éclairer*

le présent, débusquer l'avenir, bref, aider à achever et à conduire à sa vraie naissance l'Archipel inachevé [titre d'une œuvre sociologique sur les Antilles écrite par un Québécois, Jean Benoist].

73/435 « Discours sur l'art africain »

— *Études littéraires*, vol. 6, n° 1, avril 1973, p. 99-109.

Texte de la communication de Césaire le 6 avril 1966, l'avant-dernière journée du « Colloque sur l'art dans la vie du peuple » tenu à Dakar, du 30 mars au 7 avril 1966. La semaine du Colloque marqua l'ouverture du premier Festival mondial des arts nègres à Dakar du 30 mars au 21 avril 1966.

André Malraux inaugura le colloque avec un discours sur l'art africain, déclarant que « ce qui a fait jadis les masques, comme ce qui a fait jadis les cathédrales, est à jamais perdu ». Selon Malraux, il faudrait que les Africains tiennent compte des métamorphoses dans la vie et dans l'art africain, et qu'ils bâtissent le futur à partir d'un présent qui n'a plus avec le passé le même rapport qu'il avait autrefois. En somme, on ne pouvait plus retrouver le monde magique qui avait créé les masques.

Selon Césaire, personne parmi ceux qui suivirent Malraux durant la semaine de communications sur l'art africain ne s'est vraiment adressé à la prise de position de Malraux vis-à-vis de l'art africain. C'est donc pour cette raison que, vers la fin du colloque, Césaire rédigea rapidement, en une nuit, ses idées sur le sujet qu'il hésite de qualifier de réponse à Malraux. Pour Césaire, l'art africain dépend de l'homme africain, qui dépend du futur d'une Afrique qui n'est pas encore coupée de ses traditions. Ce fut sans doute une des communications les plus intéressantes du Festival, car Césaire fut interrompu à plusieurs reprises par les applaudissements passionnés de l'assistance, applaudissements qui continuèrent pendant 10 ou 15 minutes après la fin du discours. *Aux hommes d'État africain qui nous disent : messieurs les artistes africains, travaillez à sauver l'art africain, nous répondons : hommes d'Afrique et vous d'abord, politiques africains, parce que c'est vous qui êtes les plus responsables, faites-nous de la bonne*

politique africaine, faites-nous une bonne Afrique, faites-nous une Afrique où il y a encore des raisons d'espérer, des moyens de s'accomplir, des raisons d'être fiers, refaites à l'Afrique une dignité et une santé, et l'art africain sera sauvé.

73/436 « Mise au point »

— *Le Progressiste*, 22 mars 1963.

Texte d'une lettre de Césaire à Marcel Beaudza, chef du bureau d'information de l'Office de radiodiffusion-télévision française à la Martinique, où il explique son refus de participer à une interview à la télévision le 16 mars avec les deux autres députés martiniquais. Étant donné la *partialité indécente* de la télévision et du journal subventionné *France-Antilles* au cours de la campagne électorale qui s'est terminée le 4 mars, il déclare qu'il ne veut pas que *les cinq minutes qui [lui] seraient accordées a posteriori laissent les téléspectateurs croire qu'il en a été autrement.*

73/437 « Les apprentis-sorciers »

— *Le Progressiste*, 28 juin 1973.

Article qui contient le texte d'une lettre de Césaire datée du 30 décembre 1972 et adressée au Procureur. Il demande que le procureur fasse une enquête sur la destruction des réverbères et de panneaux au rond point du Viêt-nam Héroïque.

73/438 [Discours à l'Assemblée nationale]

— *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, le 26 octobre 1973, p. 4935-4936.

À la suite d'une série de rapports qui soulignent la gravité de la situation économique à la Martinique, Césaire manifeste son étonnement devant l'étonnement des rapporteurs. *Tous ces faits que vous constatez et que vous déplorez à juste titre ne constituent pas des accidents.* Enfin, il propose de porter *la hache dans les vieux systèmes hérités du passé, et d'abord dans l'anachronisme du pacte colonial.*

1974

74/439 « Entretien avec Aimé Césaire, Fort-de-France, le 14 février 1973 », par Michel Benamou

— *Cahiers césairiens*, n° 1, printemps 1974, p. 4-8.

Dans cet entretien accordé au cours de la campagne pour les élections législatives de mars 1973, Césaire exprime la conception qu'il se fait de sa poésie en prenant l'image de la montagne qui domine la partie nord-ouest de la Martinique : *J'ai l'habitude de dire que je suis un Péléen. [...] La Montagne Pelée [...] est considérée comme éteinte, bon, depuis très longtemps et qui se manifeste rarement, mais quand elle se manifeste, elle se manifeste avec violence. C'est l'explosion, c'est le type explosif* [dans la classification des volcans].

Il parle aussi de sa façon de composer un poème : *C'est une idée qui vient, c'est un mot que je fixe [...] vous comprenez, qui indique une tonalité, et ça peut me venir n'importe où, dans le métro. Sur un petit ticket de métro, je peux écrire un mot, puis après je peux l'oublier [...]. C'est toujours comme ça que j'ai fait, et alors, après [...] j'en fais un petit peu un montage.*

74/440 « Notre lettre à François Mitterrand »

— *Le Progressiste*, 18 avril 1974.

Texte d'une lettre de Césaire et de Camille Darsières, secrétaire général du Parti progressiste martiniquais, datée du 9 avril 1974 et adressée à François Mitterrand. Ils expliquent pourquoi le Parti recommande de voter pour le leader socialiste et candidat unique de la gauche française aux élections présidentielles. *Vous représentez [...] tout à la fois un homme favorable au socialisme et favorable à la décolonisation de notre peuple.*

Tel est le sens de notre vote. Vous saurez peser combien il contient d'espérance.

74/441 « Césaire à dit à Defferre »

— *Le Progressiste*, 25 avril 1974.

Extraits du discours de Césaire prononcé le 18 avril lors d'une réunion avec Gaston Defferre, l'envoyé de François

Mitterrand, dans la cour de la mairie de Fort-de-France. *Ce que nous vous demandons, c'est un président de la République sous le règne duquel, sous prétexte de régionalisation ou de participation, on ne remettra pas au pouvoir quelques attardés d'ancien régime, et sous lequel on ne nous présentera pas comme « nec plus ultra du progrès », l'indécente reconstitution autour du préfet du conseil privé des gouverneurs d'antan.*

74/442 « Mort de Léon Feix »

— *Le Progressiste*, 30 avril 1974.

Article annonçant la mort de Léon Feix (député communiste qui venait de visiter la Martinique pour parler du programme commun de la gauche) et contenant un télégramme de Césaire au Parti communiste français qui exprime les condoléances du Parti progressiste martiniquais.

74/443 [Article sans titre]

— *Le Progressiste*, 7 mai, 16 mai 1974.

À la suite du premier tour des élections présidentielles, Césaire exprime sa réaction, que les éditeurs reproduisent une deuxième fois, mais en version manuscrite, quelques jours avant le deuxième tour. Le texte est daté du 6 mai 1974. *C'est avec tristesse, et pourquoi le dissimuler, avec honte, que j'ai pris connaissance du score martiniquais du candidat unique de la gauche, François Mitterrand.*

Ainsi donc, seul parmi les peuples colonisés des D. O. M. le peuple martiniquais a assuré une majorité à la réaction. Il fait appel aux Martiniquais leur demandant de saisir la deuxième occasion le 19 mai afin de dire bien haut notre volonté de lutter pour l'amélioration du niveau de vie des travailleurs, l'extension des conquêtes sociales et la dignité du peuple martiniquais.

74/444 « L'autonomie, objectif clair du P. P. M. »

— *Le Progressiste*, 5 juin 1974.

Article de Camille Darsières qui contient un extrait du discours de clôture de Césaire au cinquième congrès du Parti progressiste martiniquais, 29 juillet 1973. Dans l'extrait, Césaire insiste sur le fait que son parti a *rejeté le mot d'ordre*

d'indépendance, comme inadéquat, irréaliste, irresponsable, dangereux même dans la mesure où il peut faire reculer la prise de conscience à laquelle nous travaillons et nuire à notre cause martiniquaise, plutôt que de la servir. Notre position ne prête à aucune équivoque : l'autonomie, toute l'autonomie, mais rien que l'autonomie.

74/445 « À la mairie de Fort-de-France solennelle rencontre Césaire-Mitterrand »

a) Extrait du discours d'accueil de François Mitterrand à la mairie de Fort-de-France, 25 octobre 1976.

b) Texte intégral du discours dans les *Œuvres complètes*.

Césaire cite de nombreux passages des écrits de Mitterrand afin de mettre en relief la sympathie de celui-ci pour les pays colonisés. Il déclare :

Si vous voulez nous aider, par-delà toutes les aides ponctuelles et conjoncturelles, nous aider fondamentalement, aidez-nous d'abord à être nous-mêmes aidez-nous à redevenir nous-mêmes aidez-nous à rendre à notre peuple la fierté d'être lui-même.

74/446 [Discours à l'Assemblée nationale]

a) *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, le 12 novembre 1974.

b) *Le Progressiste*, 8 février 1978. (Le texte fut sans doute reproduit dans ce journal en décembre 1974, mais il nous manque plusieurs numéros de l'époque. Il est reproduit dans ce numéro du *Progressiste* avec les discours annuels de Césaire sur le budget des années 1975, 1976 et 1978.)

Césaire souligne la dégradation dans la situation socio-économique des Antilles — *la moitié de la population en chômage, le marché à sens unique du Marché Commun qui bloque les exportations martiniquaises, le coût monstrueux du fret*. L'évidence, déclare Césaire, est que *l'économie antillaise est encore de type colonial*.

74/447 « Des succès et des revers. À Fort-de-France : annulation de la visite à la mairie », article par Thomas Ferenczi qui contient des extraits du discours de Césaire le 13 décembre 1974

a) *Le Monde*, 15-16 décembre 1974.

b) Extraits de a dans *Inter-Antilles*, 18-24 décembre 1974, p. 3.

Au cours de la rencontre Giscard-Ford à la Martinique du 13 au 16 décembre, le président de la République devait rendre visite à Césaire à la mairie. Mais à cause de la foule et l'étroitesse des lieux autour de la mairie, il y renonça après beaucoup d'hésitations.

Après avoir expliqué les inquiétudes du président, Césaire remarque : [Je] *n'avais pas le droit d'opposer une fin de non-recevoir au désir de celui qui est le président de la République [...]* Mais il ajoute : *notre race est aussi une race sportive. Un match était proposé (nous avons l'habitude des combats de coqs). Ce soir, il y a quelqu'un qui a déclaré forfait, et celui-là, ce n'est pas le peuple martiniquais.*

74/448 « Giscard-Césaire. Le rendez-vous manqué » article d'Émile Désormeaux qui rapporte un échange entre Césaire et Giscard

— *Inter-Antilles*, 18-24 décembre 1974, p. 3.

Avant la non-rencontre à la mairie de Fort-de-France, Césaire a essayé sans succès de rassurer Giscard : *Il n'y a rien à craindre. De Gaulle s'y était rendu dans les mêmes conditions. Il n'y a pas ici que des adversaires du président de la République. Il y a des gens venus écouter un dialogue.*

74/449 « Césaire-Giscard d'Estaing. Coq game et poule mouillée ? », article-entretien de Eddy Nedeljkovic

— *Inter-Antilles*, 18-24 décembre 1974, p. 7.

Après la non-rencontre Césaire-Giscard, Césaire se rendit, le même jour, à Trinidad où il reçut le lendemain le titre de docteur honoraire de la University of the West Indies. De retour à la Martinique, il apprend des journalistes qui l'attendent que Giscard a donné de nombreuses raisons pour son refus de visiter Césaire. *Je suis vraiment déçu par cette foule d'arguments après coup. [...]* *Moi, je trouve ces méthodes indignes*

d'un président de la République. [...] Je n'ai jamais eu l'impression que la vie du président de la République était en danger ou que la foule lui était particulièrement hostile ou sympathique [...] de Gaulle [...] lui, il aurait foncé, il aurait salué, il aurait même discuté.

74/450 « Ce que j'aurais dit à Giscard », entretien par Guy Sitbon

a) *Le Nouvel Observateur*, 22-28 décembre 1974, p. 18-19.

b) Extraits dans *le Monde*, 24 décembre 1974.

À la suite des explications par Giscard d'Estaing à la télévision concernant les incidents à la Martinique, Césaire offre sa propre analyse. *Avec de Gaulle, il y a eu un dialogue mais il n'y a pas eu d'incident. Je constate qu'avec Giscard, il y a eu incident mais il n'y a pas eu dialogue. [...] Il critique les hésitations de Giscard devant la situation. [...] À aucun moment il n'a eu le courage de me dire : c'est oui ou non.*

1975

75/451 [Entretiens avec Mbawil a Mpaang Ngal]

— *Aimé Césaire. Un homme à la recherche d'une patrie*, M. a M. Ngal, Dakar, Nouvelles Éditions africaines, 1975. La plupart des citations — à peu près une quinzaine — portent l'indication « Entretien avril 1967 » dans les notes.

Césaire parle de ses parents, p. 258, ses professeurs à Paris, p. 39-40, 260, ses rencontres avec Socé et Senghor, p. 42, l'influence des surréalistes et leurs précurseurs sur son art, p. 200-201, *la Revue du monde noir*, p. 47-48, ses lectures, p. 257, et, enfin, l'origine du portrait du vieux nègre comique et laid dans son *Cahier d'un retour au pays natal*, p. 203.

75/452 « Martinique : Liberté, Égalité and Uncertainty in the Caribbean », article par Kenneth MacLeish qui contient un court entretien avec Césaire

— *National Geographic*, vol. 147, n° 1, janvier 1975, p. 124-148.

Césaire souligne que son parti détient le soutien de la jeunesse de l'île et insiste que la situation actuelle à la Martinique n'est que du *colonialisme camouflé*.

75/453 « Au sujet du centre hospitalier », article qui contient une motion de Césaire présentée et adoptée par le conseil municipal de Fort-de-France

— *Le Progressiste*, 15 mars 1975.

Césaire demande qu'une enquête soit menée au Centre hospitalier Clarac à la suite du décès de M^{me} Marie André et de nombreuses critiques des soins reçus à l'hôpital.

75/454 « Vietnam héroïque »

a) *Le Progressiste*, 3 mai 1975.

b) Repris deux fois dans *le Progressiste*, 17 et 21 mai 1975.

Texte d'un télégramme de Césaire et d'autres responsables du Parti progressiste martiniquais adressé à l'Ambassade du Viêt-nam à Paris. *Au grand jour de la libération totale du Viêt-nam héroïque, le Parti progressiste martiniquais exprime ses vives félicitations et sa joie fraternelle au grand peuple vietnamien dont le long combat courageux a permis et permettra la décolonisation définitive de tous les opprimés du monde. Stop. Vive l'internationalisme prolétarien.*

75/455 « Lettre adressée par le maire de la ville de Fort-de-France au directeur du C. E. T. de Batellère »

— *Le Progressiste*, 8 octobre 1975.

À la suite du refus de la directrice du Cours polyvalent professionnel rural de permettre au personnel de la municipalité l'accès du bâtiment, Césaire annonce que la municipalité retirera le mobilier scolaire et les aliments qui s'y trouvent. La municipalité avait créé l'école qui fut, par la suite, intégrée au Collège d'enseignement technique mais à condition que le personnel municipal soit intégré dans le service de l'Éducation nationale.

75/456 [Discours à l'Assemblée nationale]

a) *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, le 13 novembre 1975, p. 8261-8262, 8269.

b) Court extrait de a sous le titre « DOM : M. Césaire (app. P.S.) critique le « stirnisme », *le Monde*, 15 novembre 1975.

c) a reproduit deux fois dans *le Progressiste*, 19 novembre et 3 décembre 1975.

Un des discours les plus retentissants des années soixante-dix. Césaire critique sévèrement la politique du gouvernement telle qu'elle est présentée par le ministre des Départements et territoires d'outre-mer, Olivier Stirn. Pour Césaire, cette politique n'est que *le Stirnisme, un fanatisme [...] de la départementalisation [qui] serait la panacée universelle*. Le deuxième élément est *une valorisation excessive du Marché commun et de l'aide extérieure et, parallèlement, une minorisation inquiétante des mesures de travail et de production*. Enfin, le troisième élément, le projet d'envoyer 30 000 à 40 000 immigrants en Guyane, Césaire le qualifie de *néo-conquistadorisme*. [...] *Nous nous méfions du génocide par substitution, même s'il s'agit de génocide par persuasion*.

75/457 « Campagne ignoble — ignoble plumitif »

— *Le Progressiste*, 24 décembre 1975.

Texte d'une lettre adressée au directeur du journal *France-Antilles* où Césaire demande qu'on publie sa rectification d'un article qui a paru dans le numéro du 17 décembre. Pierre Bonnard, auteur de l'article, avait critiqué le maire et la municipalité pour avoir voulu fermer l'abattoir de Fort-de-France. Césaire explique qu'un nouvel abattoir départemental est inexplicablement fermé et que les experts du gouvernement ont conseillé qu'on ferme l'ancien abattoir à cause de la condition déplorable dans laquelle il se trouve.

1976

76/458 CEUVRES COMPLÈTES. I. POÉSIE. II. THÉÂTRE. III. ŒUVRE HISTORIQUE ET POLITIQUE

— [Fort-de-France], Éditions Désormeaux, 1976, vol. 1, 330 pages ; vol. 2, 386 pages ; vol. 3, 554 pages. Achievé d'imprimer : 31 mai 1976. L'avant-dernière page de chaque volume porte l'indication suivante : « Collection réalisée sous la direction de Jean-Paul Césaire. » C'est un des fils de Césaire.

Le premier volume contient une page biographique, une courte bibliographie avec plusieurs erreurs de date et une introduction, « Qui est Aimé Césaire ? », de Michel Leiris, texte de son allocution prononcée en 1965 lors de la représentation à Venise de *la Tragédie du roi Christophe*. En plus des collections courantes de sa poésie (*Cahier d'un retour au pays natal*, *les Armes miraculeuses* (sans *Et les chiens se taisaient*), *Ferremets* et *Cadastre*), le volume comprend une nouvelle collection de poésie, *Noria*, 17 poèmes dont plusieurs ont été déjà publiés (« Lettre pour Bahia-de-tous-les-saints », 65/355 ; « Éthiopie », 63/336 ; « Le Verbe marronner », 55/206). « Passage d'une liberté » est reproduit en 1977 avec l'article « Rythme, révolte et rhétorique, ou aimer Césaire » par Maurice Lecuyer, *Rice University Studies*, vol. 63, n° 1, hiver 1977, p. 85-111.

Le deuxième volume comprend les quatre pièces, y compris la version théâtrale de *Et les chiens se taisaient*.

Le troisième volume comprend *Toussaint Louverture : la révolution française et le problème colonial* (60/281), *Discours sur le colonialisme* (50/145), *Commémoration du centenaire de l'abolition de l'esclavage* (48/107), *Discours d'inauguration de la place de l'Abbé Grégoire* (50/172), « Culture et colonisation » (56/221), *Lettre à Maurice Thorez* (56/224), et les textes de cinq autres discours (« Rapport présenté au Congrès constitutif du Parti progressiste martiniquais », 58/228 ; « Discours de clôture du troisième congrès du P. P. M., 67/387 ; « Discours d'accueil de François Mitterrand », 74/445 ; et « Discours prononcé en l'honneur de la visite de Léopold Sédar Senghor », 76/460).

Malgré d'énormes difficultés avec les maisons d'édition parisiennes qui refusaient la permission de réimprimer l'œuvre de Césaire sans paiement d'une somme considérable, un des fils de Césaire, Jean-Paul, réussit à rassembler ces textes en trois volumes et à les faire publier à la Martinique. La collection est trop chère pour la grande majorité des Martiniquais (F 750). Mais dans la mesure où elle offre de nombreux textes difficilement trouvables à l'extérieur de l'île et une nouvelle collection de poésie, *Noria*, les *Œuvres complètes* donnent aux lecteurs étrangers une idée de l'unité de l'œuvre césairienne et un signe que cette œuvre n'est pas encore achevée.

76/459 « À Radio Jumbo Aimé Césaire, leader du P. P. M., fait un bilan », entretien le 28 décembre 1975 qui a été diffusé le 4 janvier à la Dominique

— Publié en trois parties dans *le Progressiste*, les 7, 14 et 21 janvier 1976.

Césaire trace son propre bilan après trente ans : *j'ai fait de mon mieux, je n'ai pas dévié de ma ligne [...] s'il y a quelque chose de positif que l'on peut mettre, si vous voulez, à mon actif, ce sera peut-être de dire : après tout voilà un homme qui n'a jamais trahi le peuple de son pays, et un homme qui a travaillé à la prise de conscience de l'homme martiniquais, qui a défendu, qui a voulu défendre, malgré la pauvreté de ses moyens, la dignité martiniquaise.*

76/460 « Au dialogue avec nous-mêmes, nul ne peut mieux nous préparer que l'Afrique, notre mère », texte du discours d'accueil pour Léopold Sédar Senghor à la mairie de Fort-de-France, 13 février 1976

a) *Le Progressiste*, 18 février 1976.

b) *Œuvres complètes*.

Césaire accueillit Senghor avec un discours élégant où il évoque le rapport privilégié entre la Martinique et l'Afrique, le pouvoir verbal du poète président et les souvenirs de leur jeunesse à Paris. Il dresse le contraste entre le soliloque de l'Europe et le dialogue qui *doit être d'abord avec nous-mêmes et, à ce dialogue fondamental, nul ne peut mieux nous préparer*

que l'Afrique notre mère. Après avoir cité la poésie de Senghor, il le salue, maître de parole puissante, sans doute, mais aussi dépositaire de jouvence, des salvatrices valeurs fondamentales, celles-là même dont les Antilles ont besoin pour faire face au destin qui les menace. Enfin, il salue l'ami qui fut son Cicéron dans le labyrinthe du savoir et de la montagne Sainte-Geneviève.

Et depuis, et cela pendant quarante ans, Léopold Sédar Senghor et moi, nous avons vécu, si je puis dire parallèlement, nous quittant souvent, ainsi va la vie, mais sans pour autant jamais nous séparer.

76/461 « Les irresponsables dirigeants de passage », article qui contient une lettre

— *Le Progressiste*, 28 avril 1976.

Césaire s'adresse au directeur de la Direction départementale de l'équipement afin de demander, à la suite de la démolition d'une passerelle sur la rivière Madame, la mise en place d'une nouvelle passerelle qui pourrait desservir un quartier fortement peuplé.

76/462 [Discours à l'Assemblée nationale]

a) *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 7 mai 1976.

b) *Le Progressiste*, 19 mai 1976.

À la suite d'une grève générale déclenchée à la Martinique le 27 avril dont le but est l'inscription des ouvriers martiniquais dans le cadre de la législation nationale de sécurité sociale, notamment en ce qui concerne la couverture du risque de chômage, Césaire demande au secrétaire d'État auprès du ministre du Travail, chargé de la condition des travailleurs manuels, de dire quelles mesures il compte prendre pour faire face à la situation. Les projets du gouvernement sont accueillis par Césaire avec scepticisme. *Tout ce que l'on peut dire, c'est que l'enthousiasme n'y est pas et qu'au surplus les indications du gouvernement manquent de clarté et de précision.*

Dans ces conditions, je serais étonné qu'elles puissent satisfaire la légitime impatience des travailleurs antillais.

76/463 « Le grand gâchis des Antilles », interview avec Maire-Thérèse Rouil

- a) *Black Hebdo*, n° 8, 5-11 juin 1976.
- b) Extraits dans *le Monde*, 15 juin 1976.
- c) *b* reproduit dans *le Progressiste*, 23 juin 1976.
- d) *a* reproduit dans *le Progressiste*, 28 juillet 1976.

Après deux mois de grève à la Martinique, on interroge Césaire sur les raisons de la crise sociale dans l'île et l'effondrement de deux éléments de l'économie, le tourisme et la pêche. Césaire explique que *les Antilles à l'heure actuelle ne sont plus des pays viables. Jusqu'en 1939, les Antilles étaient des pays économiquement viables. La balance commerciale était équilibrée. Trente ans de départementalisation ont liquidé la production martiniquaise. [...] Nous venons de voter à l'Assemblée nationale une loi concernant la famille. M^{me} Veil [...] et les députés des D. O. M. ont constaté que cette loi qui prévoyait certains avantages pour les mères de familles de France, n'était pas applicable aux D. O. M.* En ce qui concerne le tourisme, Césaire note qu'*on a pensé que tous les touristes étaient des Américains, ce qui est absurde [...] et que tous les Américains sont milliardaires, ce qui est également de moins en moins vrai.* Pour la pêche, *il faut des crédits, c'est-à-dire l'aide de l'État. Il a fait la sourde oreille. Ils [les spécialistes] se sont rabattus sur des questions purement techniques, à savoir la définition d'un type de bateau [...] Trente ans après, nous sommes au même point ! Non ! Nous n'y sommes même pas, puisque la flotte martiniquaise a diminué de moitié !* Pessimiste, Césaire conclut que *s'il n'y a pas un sursaut de prise de conscience des Martiniquais et un petit élan de générosité de la part de la France, je crois que c'en est fini de la Martinique !*

76/464 [Interview]

a) *Fraternité-Matin* (Abidjan), 4 septembre 1976 (texte non consulté).

b) Extraits sous le titre « M. Césaire : ce serait une mutilation pour l'homme martiniquais que de rejeter la France », dans *le Monde*, 8 septembre 1976.

Césaire insiste sur la nécessité de rester attaché à la France, mais note *le système actuel nous étouffe. S'il continue*

ainsi, dans vingt-cinq ans il n'y aura plus de Martiniquais comme il n'y a plus de Peaux-Rouges. [...] Distinguant entre l'autonomie et l'indépendance, il souligne l'importance de trouver une nouvelle formule qui permette à la fois d'appartenir à un grand ensemble francophone et aux Antillais d'être eux-mêmes.

76/465 [Discours à l'Assemblée nationale]

a) *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 19 novembre 1976.

b) *Le Progressiste*, 1^{er} décembre 1976.

Après des expressions d'optimisme de la part du gouvernement concernant la situation aux Antilles, Césaire prend la parole pour citer les causes de ce qu'il caractérise de *dépérissement antillais* : l'intégration de l'île au Marché commun dans des conditions défavorables ; le pacte colonial et les monopoles du transport ; enfin, les récents accords de Lomé qui *rétrécissent encore un peu plus la part du marché national français qui nous était réservée*. Il propose comme nouveau statut au Marché commun pour les Antilles l'abolition du monopole de pavillon et l'élimination du départementalisme économique, ce qui revient, en somme, à l'autonomie. Il cite les méthodes que le gouvernement a utilisées pour combattre l'autonomie *de la pression administrative à la répression, du bourrage de crâne et de l'intoxication à la discrimination politique, de la répression à la candidature officielle la plus éhontée, en cette veille d'élections. [...] Songez qu'en combattant l'autonomie de cette façon, [...] vous êtes en train de livrer une bataille d'arrière-garde [...] contre l'histoire et le génie propre de ce siècle. Cette bataille, je suis pleinement assuré que vous la perdrez.*

76/466 « Les dernières miettes de l'empire »

— *Le Nouvel Observateur*, 15-21 décembre 1976, article de Claude-François Jullien qui contient un court entretien avec Césaire.

Dans cet article, qui contient à la fois une interview avec Olivier Stirn, secrétaire d'État aux départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer et une réponse de celui qui a inventé le terme « Stirnisme », Césaire rejette ce qu'il caractérise de

chantage du tout ou rien en ce qui concerne le futur des départements d'outre-mer. Mais il admet que dans les conditions actuelles, un référendum sur la départementalisation ne changerait pas le statut de l'île, étant donné l'*effroyable lavage de cerveau*. Il insiste encore une fois sur la nécessité d'éliminer le pacte colonial qui limite le commerce de la Martinique avec les pays voisins, et donne comme exemple de la politique gouvernementale le refus à *des Japonais d'installer aux Antilles une société de pêche*.

1977

77/467 « L'autorité du maire bafouée par les pouvoirs de tutelle »

— *Le Progressiste*, 2 février 1977.

Lettre du 21 janvier 1977 au directeur départemental de l'équipement où Césaire demande que les engagements soient tenus en ce qui concerne le contrôle du stationnement dans les environs d'un chantier routier.

77/468 « Enrichissant meeting... », article qui contient un extrait de discours

— *Le Progressiste*, 25 février 1977.

Long extrait d'un discours prononcé avant les élections municipales du 13 mars 1977. On y trouve de nombreux échos du narrateur du *Cahier d'un retour au pays natal* : *Je connais bien l'histoire de ce peuple, je l'ai suivie, je l'ai vécue d'étape en étape. Et ces étapes, je le sais, depuis la cale des négriers, sont des étapes de sueur, de sang, de larmes... 30 ans ! c'est dire que j'ai reçu beaucoup de coups, et toujours je les ai acceptés comme faisant partie du lot de ceux qui ont choisi une fois pour toutes leur camp, le camp du peuple. [...] Eh bien ! si à mon tour j'ai, aujourd'hui, quelque chose à demander à ce peuple, c'est, à une heure en vérité cruciale, c'est de ne pas se tromper de route et encore moins de berger. [...] Pour ma part je ne prendrai du repos que lorsque, la conscience tranquille, je vous aurai menés, hors des jours étrangers, en vue des*

terres promises de la liberté et de la régénération martiniquaise.

77/469 « Martinique : le poète et l'autre », article de Pierre-Marie Dourelant qui contient des extraits d'un entretien et d'un discours

— *Le Nouvel Observateur*, 7 mars 1977.

L'auteur interviewe Césaire et son adversaire aux élections municipales, Léon Valère, dans une des meilleures descriptions de l'atmosphère électorale à la Martinique. Devant l'effort considérable des forces de la majorité à remplacer Césaire par un candidat de la bourgeoisie, Césaire, après plus de trente ans de politique, n'hésite pas à se relancer dans la campagne électorale. *À l'approche des municipales, je me retrouve d'attaque comme un vieux cheval attiré par l'odeur de la poudre. [...] Pour moi, le maire doit s'ériger en force de contestation, en rempart du peuple.*

77/470 « Césaire à son peuple. Martiniquais, Martiniquaises »

— *Le Progressiste*, 9 mars 1977.

Césaire termine ce message électoral en déclarant *il faut que vous compreniez que la bataille électorale de Fort-de-France ne se situe pas au niveau des ambitions dérisoires de tel ou tel politicien, mais qu'il s'agit d'une bataille décisive pour la dignité de notre peuple et la survie de notre pays.*

77/471 « Interview avec Aimé Césaire à Fort-de-France, le 12 janvier 1977 », par Gérard Georges Pigeon

— *Cahiers césairiens*, n° 3, printemps 1977, p. 1-6.

Interview consacrée dans l'ensemble aux images et symboles de la poésie de Césaire. En acceptant en principe la théorie de Bachelard concernant l'affinité du psychisme pour un élément naturel, Césaire explique le rôle du volcan dans son œuvre en fonction du feu. *La Martinique est un pays montagneux et en même temps de feu... de feu à cause du soleil, le soleil qui joue un très grand rôle dans ma poésie, mais aussi du volcan... Car c'est précisément le volcan qui fait la liaison entre le feu et la terre, entre le feu et la montagne, le volcan n'étant que la montagne de feu, la montagne du feu.* Mais

il n'y a pas de systématisation consciente des symboles dans son œuvre, dit-il.

- 77/472 « Aimé Césaire : la Martinique, une nation en péril », entretien avec Alain Lorraine

— *Témoignage chrétien*, 2 juin 1977, p. 28.

Césaire commente sa réélection (avec 70 % des voix) au poste de maire de Fort-de-France le 13 mars. *Nous avons présenté la municipalité de Fort-de-France comme un contre-pouvoir indigène opposé à l'impérialisme du préfet-gouverneur. Malgré le génocide à pas feutrés que subit notre peuple, la répression silencieuse, les difficultés au jour le jour, la propagande qui endort les consciences, la population a eu conscience du danger. Son vote massif en faveur de nos thèses représente un grand éclat, un sursaut de dignité.*

- 77/473 « Salut à l'émigration »

— *Le Progressiste*, 22 juin 1977.

Invité par les Antillais de Paris à participer à une réunion sur la situation antillaise, Césaire envoie un message où il souligne les dangers de l'émigration des Antillais, l'immigration de Blancs, et en particulier de Pieds Noirs, aux Antilles, ce qui risque de créer à la Martinique *un pays où l'élément blanc aura pris une telle importance qu'il sera en mesure physiquement de faire la loi et d'imposer sa volonté*. Mais il compte sur le *sursaut de dignité martiniquaise* manifesté dans les élections municipales, qui a rendu évidente à tous l'existence d'un *sentiment national antillais*. Il est à noter que les éditeurs du journal présentent les premières phrases du message en version manuscrite à la une.

- 77/474 « Éginer, dangereux plumitif ! »

— *Le Progressiste*, 27 juillet 1977.

Texte d'une lettre au directeur du journal *Carib-hebdo* où Césaire dément les accusations de fraude électorale publiées par Georges Leiner dans son article « La machine électorale de Fort-de-France », dans le numéro 32, des 12-18 juillet 1977, du journal.

77/475 « Il faut sauver le stade omnisport »

— *Le Progressiste*, 5 octobre 1977.

Lettre du 17 août 1977 au directeur départemental de l'équipement où Césaire explique en grand détail pourquoi il faut choisir une autre voie pour une nouvelle route départementale, ceci afin de contourner un terrain destiné par la municipalité à la construction d'un stade.

77/476 « Vers un 22 mai chômé dans l'enseignement... »

— *Le Progressiste*, 19 octobre 1977.

Texte d'une lettre au vice-recteur de l'Académie des Antilles et de la Guyane pour fixer la journée supplémentaire de vacances au cours de l'année scolaire à la date du 22 mai, anniversaire du soulèvement qui aboutit à la signature par le gouverneur Rostolan de l'acte d'abolition (voir 78/480).

77/477 « Et pourquoi pas pour tous les travailleurs ? ... »

— *Le Progressiste*, 19 octobre 1977.

Après avoir décidé que le 22 mai sera une journée fériée pour les travailleurs municipaux de Fort-de-France, Césaire suggère aux autres maires de l'île de faire de même.

77/478 « Que l'État prenne ses responsabilités ! La municipalité de Fort-de-France, elle, les prend »

— *Le Progressiste*, 19 octobre 1977.

Texte d'une lettre du 14 octobre 1977 au recteur de l'Académie des Antilles et de la Guyane. Étant donné la division des responsabilités entre la municipalité (écoles primaires) et l'État (éducation du second degré), Césaire proteste contre la tendance de l'État à transformer les écoles primaires en collèges d'enseignement secondaire dans des conditions défavorables. La municipalité, ayant construit les écoles, doit, selon le contrat proposé par l'État, *entretenir les bâtiments et participer aux frais de gestion d'établissements scolaires qui devraient être à la seule charge de l'État. Et cette situation de squatter convient si bien à votre ministère qu'il se permet même de faire la fine bouche et de refuser le don pur et simple des bâtiments comme ce fut le cas du C. E. S. des Terres-Sainville.*

77/479 [Discours à l'Assemblée nationale]

a) *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 3 novembre 1977, p. 6920-6921.

b) *Le Progressiste*, 16 novembre 1977.

Dans son intervention annuelle sur le budget des départements d'outre-mer, Césaire critique *la politique dite de « l'Europe tropicale », camouflage [...] d'un colonialisme très réel, [...] les mesures partielles de portée limitée* lancées par le gouvernement pour résoudre le problème du chômage et, enfin, la politique d'émigration et d'immigration. *Je redoute autant la recolonisation sournoise que le génocide rampant!* L'idéal gouvernemental de l'assimilation, dit-il, n'est que *le morne engouffrement d'un peuple vivant dans le gouffre boulimique de l'État parisien.*

1978

78/480 « Au sujet du 22 mai, Césaire refuse le diktat du vice-recteur, et saisit les tribunaux »

— *Le Progressiste*, 11 janvier 1978.

Devant le refus du vice-recteur de l'Académie des Antilles et de la Guyane de permettre à Césaire de désigner le 22 mai comme jour de congé (voir 77/476), bien que le ministre de l'Éducation nationale avait pris un arrêté pour permettre aux maires de choisir un jour de congé pour les enfants scolarisés de leur commune, Césaire saisit le tribunal administratif de Fort-de-France de l'affaire et y dépose un mémoire où il demande l'annulation de la décision du vice-recteur.

78/481 « Mort de Damas »

— *Le Progressiste*, 25 janvier 1978.

Texte du télégramme de Césaire à la femme de Léon Damas, qui est mort le 21 janvier. *Bouleversé nouvelle décès Léon Damas. Avec lui disparaît poète authentique de notre génération et champion négritude. Profonde sympathie.* (Voir 78/482, poème dédié à Damas.)

78/482 « Léon G. Damas. Feu sombre toujours... (*In memoriam*) », poème

a) Publié dans une plaquette, « Hommage au poète Léon-Gontran Damas, 1912-1978. « Soirée-veillée » littéraire et artistique autour de son œuvre, Paris, UNESCO, 22 février 1978. Hommage de Aimé Césaire, député maire de Fort-de-France (Martinique) ».

b) Reproduit avec un essai de Senghor et une introduction de Jean-Pierre N'Diaye sous le titre « Hommage à Léon-Gontran Damas. Par Léopold Sédar Senghor. Par Aimé Césaire », *Jeune Afrique*, 15 mars 1978, p. 78-79.

En voici un extrait :

*je vois les négritudes obstinées
les fidélités fraternelles
la nostalgie fertile*

.....

*et toi
qu'est-ce que tu peux bien faire là
noctambule à n'y pas croire de cette nuit vraie
salutaire ricanement forcené des confins
à l'horizon de mon salut
frère*

feu sombre toujours.

78/483 « Césaire à son peuple... Martiniquaises, Martiniquais »

— *Le Progressiste*, 8 mars 1978.

Appel à la population de la deuxième circonscription leur demandant de voter pour lui lors des élections législatives le 12 mars 1978. Il insiste sur l'importance de l'autonomie comme moyen d'obtenir *un ensemble de libertés nouvelles qui assureront à notre pays une prospérité et une dignité nouvelles.*

78/484 « Ridicules tentatives d'exploiter contre Césaire l'actuel conflit -486 du travail », article contenant deux télégrammes et une lettre de Césaire

— *Le Progressiste*, 8 mars 1978.

Une grève de plusieurs semaines chez les ouvriers du bâtiment à Fort-de-France, qui demandent que les employeurs

respectent un accord signé le 16 février, entraîne des « obstructions sur chaussées » à Fort-de-France, selon le préfet. À sa demande d'intervention Césaire répond par un télégramme dont on publie l'extrait suivant : *Vous rends compte que municipalité de Fort-de-France dépourvue de moyen pour intervenir chaussée de la ville, équipes municipales étant en grève depuis hier 27-2-78. Vraie solution du problème consiste à mettre fin à la grève en faisant droit aux justes revendications des travailleurs. Insiste auprès de vous à cet effet.*

Aux commerçants qui demandent que Césaire fasse respecter la liberté du travail, le maire répond : *Vous informe que maintien de l'ordre des villes de plus de 10 000 habitants, comme c'est le cas de Fort-de-France, incombe, non pas au maire, mais bien au préfet... Souhaite vivement qu'intervienne accord entre parties opposées pour rétablissement situation.*

Enfin, après avoir reçu une délégation du syndicat des artisans et petites entreprises le 3 mars, Césaire envoie une lettre au préfet pour exprimer à la fois le soutien de ce groupe aux revendications des ouvriers, et son propre soutien des revendications du syndicat, dont les membres, explique-t-il, sont en train de disparaître à cause du pouvoir économique des grandes entreprises.

78/487 « Notre Martinique en péril. Mesurons les responsabilités de notre génération »

— *Le Progressiste*, 8 mars 1978.

Vraisemblablement un extrait du discours de Césaire prononcé le 28 février au cours de la campagne des élections législatives. *Nos arrière-grands-pères ont défriché ce pays, arrosant chaque centimètre carré de cette terre de leur sueur, de leurs larmes et, souvent, de leur sang. Mais, du moins, nous ont-ils laissé une Martinique, pauvre peut-être, mais courageuse et fière.*

Eh bien ! nous en sommes aujourd'hui à nous demander si nous, les hommes de cette génération, si nous, à notre tour, nous pourrions transmettre à nos fils une Martinique martiniquaise et remettre entre leurs mains autre chose qu'une terre défigurée et un héritage hypothéqué.

78/488 « Victime du colonialisme, jusqu'au bout... »

— *Le Progressiste*, 15 mars 1978.

À la suite de la mort le 9 mars d'un partisan de la majorité dans une rixe sur la Savane à Fort-de-France, le Parti progressiste martiniquais tient une conférence de presse le lendemain afin de préciser ses activités le jour de l'incident. Césaire prend la parole pour situer la mort de l'individu qui, après avoir attaqué la foule hostile lors d'un discours du candidat de la droite, a été tué par elle. *Ce n'était pas un de nos amis [...] Il est tombé dans un combat douteux et pour une cause douteuse. Mais c'était un Martiniquais... Je m'incline devant sa dépouille et je présente à sa famille mes très sincères condoléances. [...] Victime du colonialisme, il l'aura été jusqu'au bout.*

78/489 « La population de Fort-de-France a été agressée, ce 9 mars, -492 sur La Savane, par Renard et ses sbires patentés. Qui donc, en fait, la protège et la défend ? Aimé Césaire ! »

— *Le Progressiste*, 29 mars 1978.

Texte de deux lettres et de deux télégrammes concernant l'incident de La Savane, le 9 mars, au cours duquel un homme a été tué (Voir 78/488).

La première lettre, datée du 21 mars 1978 et adressée au préfet, explique que les organisateurs de la réunion électorale avaient violé plusieurs règlements, ce qui a contribué à l'atmosphère de tension et la violence qui en est résultée.

Le premier télégramme, adressé le 9 mars à l'organisateur de la réunion, Michel Renard, adversaire de Césaire aux élections législatives, avertit que la réunion sur La Savane était contraire aux règlements.

Le deuxième télégramme, celui-ci à Renard après la réunion, demande au nom de qui le candidat a constitué un service armé dont la victime faisait partie. *Vous portez donc la totale responsabilité de cette affaire. Interroge M. le préfet sur les circonstances dans lesquelles vous avez pu constituer une telle milice.*

Enfin, la deuxième lettre, celle-ci adressée au procureur, demande qu'il *donne aux faits qui y sont dénoncés la suite pénale qu'ils comportent.*

78/493 « Le Bulletin municipal de Fort-de-France n'est pas replié sur la ville — Césaire parle, dans le dernier, du chômage », entretien anonyme

a) *Bulletin municipal de Fort-de-France*, avril-juin 1978, texte non consulté.

b) Repris dans *le Progressiste*, 31 mai 1978.

Césaire fait le point sur le chômage, notant que l'allocation chômage n'est pas applicable à la Martinique et que le système des fonds de chômage est extrêmement limité. Les petites entreprises n'ayant pas les moyens de résorber le chômage, en grande partie parce qu'elles sont dominées par les grandes entreprises métropolitaines, il ne peut y avoir de solution, sauf celle qui réside dans *une politique active de développement de la Martinique, toute chose impossible dans le cadre paralysant de la départementalisation.*

78/494 [Discours à l'Assemblée nationale]

a) *Journal officiel de la République française. Annales de l'Assemblée nationale*, 12 mai 1978 (texte non consulté).

b) Reproduit dans *le Progressiste*, 7 juin 1978.

Depuis plus de trente ans, Césaire réclame des modifications du statut de la Martinique qui permettraient l'établissement d'une législation douanière adaptée aux besoins de l'île, législation de plus en plus nécessaire après vingt ans de participation de l'île dans le Marché commun. À la suite d'une intervention de Michel Debré, député de la Réunion et membre de la majorité, qui met en relief les problèmes posés aux départements d'outre-mer par le Marché commun, Césaire prend la parole pour situer la question douanière dans un contexte plus large. Il note d'abord que des dispositions particulières pour les colonies avaient été prévues en 1866 par les dirigeants du second empire. Il déclare *qu'on ne peut pas être à la fois pour la départementalisation économique et pour la singularité économique [...] parce que ce n'est pas logique*, ce qui provoque Debré à s'exclamer : « Vous êtes trop juriste pour un littérateur ! » Enfin, dit Césaire, il faut renoncer au *mythe de l'Europe tropicale.*